

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION  
CLASSEE**

**Projet de construction d'un entrepôt logistique**

**FP MIGNIERES**

*Version 2 – Avril 2023*

sur la commune de Mignières (28)

**Étape 3 :**

**DESCRIPTION DU PROJET**

**Pièce jointe n°2 bis : Annexes justifiant le  
fonctionnement des installations en conformité  
avec les prescriptions générales édictées par  
l'arrêté ministériel 1510**

# **ANNEXE 1**

Etude hydraulique

## NOTICE OUVRAGE ASSAINISSEMENT ET RETENTION INCENDIE

### PROJET MIGNIERES (28) – 29/03/2023 – Indice A

#### A / GESTION DES EAUX PLUVIALES

Dans un 1<sup>er</sup> temps, il a été recherché la possibilité d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle pour ce projet de construction.

Ainsi, des tests de perméabilité ont été menés in situ afin de connaître les capacités d'infiltration du sol ; dans le cadre de la mission géotechnique G2-AVP.

Cette étude a permis de mettre en évidence un horizon limono-argileux principal sur le site présentant un caractère imperméable peu à pas compatible avec une infiltration des eaux à la parcelle.

Cette information a été confirmée par le test de perméabilité réalisé, de type MATSUO à une profondeur de 2m.

Essai	Cote TN (NGF)	Cote de l'essai (NGF)	Lithologie	Stratigraphie	Perméabilité verticale (m/s)
If15	160,5	158,7	Grave argileuse rougeâtre	Argiles à Silex	$10^{-10}$

**Ainsi, le terrain présente des caractéristiques incompatibles avec l'infiltration des eaux à la parcelle.**

Suite à cette étude, il est donc retenu la gestion des eaux par tamponnement des eaux à la parcelle avec rejet au réseau public représenté par le fossé longeant le site au Sud.

Les données d'entrée retenues sont les suivantes :

- Gestion d'une pluie Trentennale,
- Débit de fuite 15 l/s.

Il est présenté e page suivante, le calcul du volume nécessaire pour une pluie décennale ainsi que pour une pluie de retour 30 ans.

NOTE GESTION DES EAUX PLUVIALES - MIGNIERES - 02/02/2023

BASSIN - REJET RESEAU 15 l/s - Pluie 10 ANS

Surfaces (m²)	Coeff	Surface active (m²)	en ha
Voiries, dalles, béton désactivé, terrasses	21018	1	21018
Bassin étanche	3629	1	3629
Bâtiments	25045	1	25045
empierrement, stabilisé	3530	0,6	2118
Evergreen	0	0,6	0
espaces verts	39579	0,2	7915,8
Terrain	92801		59725,8
<b>Coefficient imperméabilisation</b>		<b>64,36</b>	<b>%</b>

$i = a * t(-b)$

Débit de fuite au réseau 1,62 l/s/ha 15 l/s

Station CHARTRES (28) - 1960/2012 - 10 ANS		
15min - 2h	2h - 24h	
a 437	641	
b 0,696	0,797	

Q fuite Retenu 0,015000 m3/s 15,00 l/s

coeff exprimé selon i

Calcul de l'intensité i (mm/h)  
 $i = a * t(-b)$

Calcul de la hauteur d'eau Hpluie (mm)  
 $hpluie = i * t * (1/60)$

Calcul de la hauteur d'eau fuite Hfuite (mm)  
 $hfuite = [(Ofuite * t) / Sa] * (6/1000)$

Hauteur d'eau à stocker (mm)  
Hpluie - H fuite

Volume à stocker 2022  
 $V = (Hpluie - Hfuite) * Sa * 10$

t (min)	i (mm/h)
6	125,570657
15	66,36237505
30	40,96425337
60	25,28646772
90	19,06903213
120	15,60886375
150	13,36355239
180	11,77095701
210	10,57345224
240	8,125117869
270	7,397093521
300	6,80130717
330	6,303799906
360	5,881457138
390	5,517972576
420	5,201496913
450	4,923202008
480	4,676368897
510	4,455788817
540	4,257358309
570	4,077798573
600	3,914456605
630	3,765161521
660	3,628118914
690	3,501831977
720	3,385041753

h pluie (mm)
12,5570657
16,59059376
20,48212669
25,28646772
28,60354819
31,2177275
33,40888098
35,31287102
37,00708283
32,50047147
33,28692084
34,00653585
34,67089949
35,28874283
35,86682174
36,41047839
36,92401506
37,41095118
37,87420494
38,31622478
38,73908644
39,14456605
39,53419597
39,90930805
40,27106774
40,62050103

h fuite (mm)
0,090413188
0,226032971
0,452065941
0,904131883
1,356197824
1,808263765
2,260329707
2,712395648
3,164461589
3,616527531
4,068593472
4,520659414
4,972725355
5,424791296
5,876857238
6,328923179
6,78098912
7,233055062
7,685121003
8,137186944
8,589252886
9,041318827
9,493384768
9,94545071
10,39751665
10,84958259

Hstock (mm)
12,46665252
16,36456079
20,03006075
24,38233583
27,24735036
29,40946374
31,14855127
32,60047537
33,84262124
28,88394394
29,21832737
29,48587644
29,69817413
29,86395153
29,98996451
30,08155521
30,14302594
30,17789612
30,18908394
30,17903784
30,14983356
30,10324723
30,0408112
29,96385734
29,87355109
29,77091844

V
744,580795
977,386485
1196,3114
1456,25451
1627,3698
1756,50375
1860,37214
1947,08947
2021,27763
1725,11666
1745,08798
1761,06756
1773,74721
1783,6484
1791,17462
1796,64495
1800,31634
1802,39899
1803,06719
1802,46718
1800,72293
1797,94052
1794,21148
1789,61535
1784,22174
1778,09192

NOTE GESTION DES EAUX PLUVIALES - MIGNIERES - 02/02/2023

BASSIN - REJET RESEAU 15l/s - Pluie 30 ANS

Surfaces (m²)	Coeff	Surface active (m²)	en ha
Voiries, dalles, béton désactivé, terrasses	21018	1	21018
Bassin étanche	3629	1	3629
Bâtiments	25045	1	25045
empierrement, stabilisé	3530	0,6	2118
Evergreen	0	0,6	0
espaces verts	39579	0,2	7915,8
Terrain	92801		59725,8
<b>Coefficient imperméabilisation</b>		<b>64,36</b>	<b>%</b>

$i = a * t(-b)$

Débit de fuite au réseau 1,62 l/s/ha 15 l/s

Station CHARTRES (28) - 1960/2012 - 30 ANS		
15min - 2h	2h - 24h	
a 460	806	
b 0,666	0,795	

Q fuite Retenu 0,015000 m3/s 15,00 l/s

coeff exprimé selon i

Calcul de l'intensité i (mm/h)  
 $i = a * t(-b)$

Calcul de la hauteur d'eau Hpluie (mm)  
 $hpluie = i * t * (1/60)$

Calcul de la hauteur d'eau fuite Hfuite (mm)  
 $hfuite = [(Ofuite * t) / Sa] * (6/1000)$

Hauteur d'eau à stocker (mm)  
Hpluie - H fuite

Volume à stocker 2543  
 $V = (Hpluie - Hfuite) * Sa * 10$

t (min)	i (mm/h)
6	139,479088
15	75,76716774
30	47,75238595
60	30,09602223
90	22,97377273
120	18,96806904
150	16,34861826
180	14,47925922
210	13,0665153
240	10,32920994
270	9,405910658
300	8,650150115
330	8,018930687
360	7,48297947
390	7,021641937
420	6,619906507
450	6,266587288
480	5,953169638
510	5,673051836
540	5,421032398
570	5,192954669
600	4,985454968
630	4,795780583
660	4,62165596
690	4,461182754
720	4,312764134

h pluie (mm)
13,9479088
18,94179194
23,87619298
30,09602223
34,46065909
37,93613809
40,87154565
43,43777766
45,73280356
41,31683977
42,32659796
43,25075058
44,10411878
44,89787682
45,64067259
46,33934555
46,99940466
47,6253571
48,2209406
48,78929158
49,3306936
49,85454968
50,35569612
50,83821555
51,30360167
51,75316961

h fuite (mm)
0,090413188
0,226032971
0,452065941
0,904131883
1,356197824
1,808263765
2,260329707
2,712395648
3,164461589
3,616527531
4,068593472
4,520659414
4,972725355
5,424791296
5,876857238
6,328923179
6,78098912
7,233055062
7,685121003
8,137186944
8,589252886
9,041318827
9,493384768
9,94545071
10,39751665
10,84958259

Hstock (mm)
13,85749561
18,71575896
23,42412704
29,19189034
33,10446127
36,12787432
38,61121594
40,72538201
42,56834197
37,70031224
38,25800449
38,73009116
39,13139342
39,47308552
39,76381536
40,01042237
40,21841554
40,39230204
40,5358196
40,65210463
40,74381647
40,81323085
40,86231135
40,89276484
40,90608502
40,90358702

V
827,650011
1117,81368
1399,02473
1743,509
1977,19043
2157,7662
2306,08576
2432,35602
2542,42828
2251,68131
2284,98992
2313,18568
2337,15378
2357,56161
2374,92568
2389,65448
2402,07704
2412,46255
2421,03425
2427,97947
2433,45703
2437,60286
2440,53424
2442,35309
2443,14865
2442,99946

Le site disposera donc pour la gestion des eaux pluviales, d'un bassin étanche représentant un volume utile minimal de 2 543 m<sup>3</sup> avec un débit de 15 l/s ; pour la gestion d'une pluie 30 ans.

La collecte des eaux pluviales sera réalisée de manière séparative, avec un réseau EPt dissocié du réseau EPv jusqu'à l'ouvrage de tamponnement. Un séparateur hydrocarbures sera mis en place sur l'antenne EPv en amont du bassin.

Ce séparateur hydrocarbures sera calibré sur le traitement de 20% du débit de la pluie sur les surfaces de voiries et dalles collectées, et assurera un rejet limité à 5 mg/l d'hydrocarbures Totaux. La note de dimensionnement prévisionnelle est la suivante. Elle est basée sur les notes techniques établies par les fournisseurs de séparateurs hydrocarbures. Elle sera actualisée en phase EXE par le lot VRD. A ce stade de l'étude, il est prévu la mise en place d'un séparateur d'une capacité de 105l/s traité avec bypass.

**SEPARATEUR**

**Surface à traiter 19 338 m<sup>2</sup>**

**Zone** 1

**Calcul de transformation "Pluie / Débit"**

A	Surface en m <sup>2</sup>	:	<b>19 338</b>
B	Précipitations en l/s par m <sup>2</sup>	:	0,03
C	Coefficient de perméabilité	:	0,9



Q10 Le débit de pointe pour une période de retour de 10 ans est donné par la formule suivante :

Définition du matériel de pré-traitement selon la méthode de calcul des débits définie  
**Fascicule 77-284 : "Instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations."**

Le débit nominal de l'appareil est déterminé en fonction du degré de protection envisagé. L'équipement de l'appareil dépend de la teneur admissible des rejets en hydrocarbures. Dans le cas présent nous prévoyons un appareil pouvant traiter **20 %** du débit de pointe soit une pluie de période de retour de **2 mois** en respectant un rejet en hydrocarbures **< 5 mg/L**

soit : **Q<sub>2 mois</sub> 105 l/s**

Cet appareil sera équipé d'un by-pass déversoir d'orage permettant d'absorber le débit de pointe en cas d'orage et d'un obturateur automatique et d'un filtre coalesceur.

Une pompe de relevage calibrée à 15 l/s sera implantée en sortie du bassin pour assurer le rejet au fossé. Une tête d'aqueduc sera réalisée dans le fossé afin de ne pas détériorer son tracé.

A noter que le bassin étanche assurera également la fonction de rétention des eaux polluées en cas d'incendie.

## **B / DEFENSE INCENDIE ET RETENTION DES EAUX POLLUEES EN CAS D'INCENDIE**

Le besoin en défense incendie du projet sera dimensionné selon la règle technique D9 – Version Juin 2020.

Les besoins seront les suivants selon les différents scénarios les plus défavorables possibles :

Scénario	Besoin D9
Incendie Cellule 1	300 m <sup>3</sup> /h
Incendie Cellule 3	570 m <sup>3</sup> /h
Incendie Sous Cellule 2 Mixte 2	60 m <sup>3</sup> /h

### **Document technique D9 - Défense extérieure contre l'incendie**

BUNZL - MIGNIERES - 25/01/2023

Types et Catégories de risque associés : 2

Critères	CELLULE 1	
	Critère pour coeff	Coeff retenu
Hauteur de stockage	Jusqu'à 12m	0,2
Type de construction	Résistance mécanique de l'Ossature ≥ R60	-0,1
Matériaux Aggravants	Oui	0,1
Type d'intervention interne		
Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	Non	0
Détection automatique incendie généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe avec des consignes d'appel	Oui	-0,1
Service sécurité incendie ou équipe de 2 <sup>nd</sup> e intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24	Non	0
<b>Σ coefficients</b>		0,1
<b>1+ Σ coefficients</b>		1,1
<b>Surface de référence en m<sup>2</sup></b>		5915
<b>Qi = 30 x (S/500) x (1+Σcoeff)</b>		390,39
Catégorie de Risque ?	Risque 2	1,5
Sprinklé ?	Oui	0,5
Débit requis en m <sup>3</sup> /h par zone		292,7925
Σ des débits requis en m <sup>3</sup> /h	292,7925	m <sup>3</sup> /h
<b>Débit Mini en m<sup>3</sup>/h</b>	<b>300</b>	<b>m<sup>3</sup>/h</b>
<b>soit pour une durée de 2h</b>	<b>600</b>	<b>m<sup>3</sup></b>

**Document technique D9 - Défense extérieure contre l'incendie**

BUNZL - MIGNIERES - 25/01/2023

Types et Catégories de risque associés : 2

CELLULE 3		
Critères	Critère pour coeff	Coeff retenu
Hauteur de stockage	Jusqu'à 12m	0,2
Type de construction	Résistance mécanique de l'Ossature $\geq$ R60	-0,1
Matériaux Aggravants	Oui	0,1
Type d'intervention interne		
Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	Non	0
Détection automatique incendie généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe avec des consignes d'appel	Oui	-0,1
Service sécurité incendie ou équipe de 2nde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24	Non	0
<b><math>\Sigma</math> coefficients</b>	0,1	
<b>1+ <math>\Sigma</math> coefficients</b>	1,1	
<b>Surface de référence en m<sup>2</sup></b>	11776	
<b><math>Q_i = 30 \times (S/500) \times (1+\Sigma\text{coeff})</math></b>	777,216	
Catégorie de Risque ?	Risque 2	1,5
Sprinklé ?	Oui	0,5
Débit requis en m <sup>3</sup> /h par zone	582,912	
$\Sigma$ des débits requis en m <sup>3</sup> /h	582,912	m <sup>3</sup> /h
<b>Débit Mini en m<sup>3</sup>/h</b>	<b>570</b>	<b>m<sup>3</sup>/h</b>
<b>soit pour une durée de 2h</b>	<b>1140</b>	<b>m<sup>3</sup></b>

**Document technique D9 - Défense extérieure contre l'incendie**

BUNZL - MIGNIERES - 25/01/2023

Types et Catégories de risque associés : 2		
Critères	CELLULE DANGEREUX	
	Critère pour coeff	Coeff retenu
Hauteur de stockage	Jusqu'à 12m	0,2
Type de construction	Résistance mécanique de l'Ossature $\geq$ R60	-0,1
Matériaux Aggravants	Oui	0,1
Type d'intervention interne		
Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	Non	0
Détection automatique incendie généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe avec des consignes d'appel	Oui	-0,1
Service sécurité incendie ou équipe de 2nde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24	Non	0
<b><math>\Sigma</math> coefficients</b>	0,1	
<b>1+ <math>\Sigma</math> coefficients</b>	1,1	
<b>Surface de référence en m<sup>2</sup></b>	887	
<b><math>Q_i = 30 \times (S/500) \times (1+\Sigma\text{coeff})</math></b>	58,542	
Catégorie de Risque ?	Risque 2	1,5
Sprinklé ?	Oui	0,5
Débit requis en m <sup>3</sup> /h par zone	43,9065	
$\Sigma$ des débits requis en m <sup>3</sup> /h	43,9065	m <sup>3</sup> /h
<b>Débit Mini en m<sup>3</sup>/h</b>	<b>60*</b>	<b>m<sup>3</sup>/h</b>
<b>soit pour une durée de 2h</b>	<b>120</b>	<b>m<sup>3</sup></b>

\* Aucun débit ne peut être inférieur à 60 m<sup>3</sup>/h

La défense incendie sera assurée par une boucle de PI privés (DN150) alimentés par un réseau privé surpressé. Ce réseau permettra de délivrer 120 m<sup>3</sup>/h en unitaire sur chaque PI et 600 m<sup>3</sup>/h en simultané sur 5 PI. Ce réseau surpressé sera alimenté par deux réserves PI cumulant une capacité de 1200 m<sup>3</sup>.

Chaque PI sera doté d'une aire d'aspiration de 4\*8m à moins de 5m du PI. Ceux-ci seront distants de 150m maxi entre eux par les voies praticables par les services de secours. Chaque cellule disposera à minima d'un PI à moins de 100m de l'un de ses accès.

Concernant le besoin en rétention des eaux polluées en cas d'incendie, celui-ci sera défini selon la règle technique D9A – Version Juin 2020.

Les besoins seront les suivants selon les différents scénarios les plus défavorables possibles :

Scénario	Besoin D9
Incendie Cellule 1	1 897 m <sup>3</sup>
Incendie Cellule 3	2 437 m <sup>3</sup>
Incendie Sous Cellule 2 Mixte 2	1 523 m <sup>3</sup>

**Le projet devra donc disposer d'un dispositif de rétention incendie présentant un volume utile de 2437 m<sup>3</sup>.**

Il sera donc prévu pour cela, la mise en charge du bassin étanche et des réseaux (sans débordement sur voiries) pour un volume utile de 2 437 m<sup>3</sup>. L'arrêt de manière manuelle (arrêt d'urgence au droit de l'équipement) et commandable à distance (asservissement au SPK/DI et/ou dispositif d'arrêt pilotable depuis le poste de sécurité) de la pompe de relevage en sortie du bassin permettra de garantir le confinement sur site.

**Document technique D9A - Rétention des eaux d'extinction**

BUNZL - MIGNIERES - 25/01/2023 - PHASE 1

INCENDIE CELLULE 1

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat D9 (m <sup>3</sup> )	600
			+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume de la réserve (m <sup>3</sup> )	800
			+
	Rideau d'eau	besoins * 90min (m <sup>3</sup> )	0
			+
	RIA	à négliger	0
			+
	Mousse HF et MF	Débit de solution * temps de noyage (m <sup>3</sup> )	0
		+	
	Brouillard d'eau	Débit * temps de fonctionnement requis (m <sup>3</sup> )	0
		+	
	Colonne Humide	Débit * temps de fonctionnement requis (m <sup>3</sup> )	0
		+	
Volumes d'eau intempéries		10L/m <sup>2</sup> de surface (m <sup>3</sup> ) de drainage	497
			+
Présence de stocks liquides		20% du volume contenu dans la surface de référence considérée (m <sup>3</sup> )	0
			=
Volume à mettre en rétention (m <sup>3</sup> )			<b>1897</b>
Volume lié aux intempéries (m <sup>3</sup> )			496,9
Surface bâtiments (m <sup>2</sup> )			25045
Surface voiries et accès (m <sup>2</sup> )			21018
Surface bassin étanche (m <sup>2</sup> )			3629

**Document technique D9A - Rétention des eaux d'extinction**

BUNZL - MIGNIERES - 25/01/2023 - PHASE 1  
INCENDIE CELLULE 3

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat D9 (m³)	1140
			+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume de la réserve (m³)	800
			+
	Rideau d'eau	besoins * 90min (m³)	0
			+
	RIA	à négliger	0
			+
	Mousse HF et MF	Débit de solution * temps de noyage (m³)	0
			+
	Brouillard d'eau	Débit * temps de fonctionnement requis (m³)	0
			+
	Colonne Humide	Débit * temps de fonctionnement requis (m³)	0
			+
Volumes d'eau intempéries		10L/m² de surface (m²) de drainage	497
			+
Présence de stocks liquides		20% du volume contenu dans la surface de référence considérée (m³)	0
			=
Volume à mettre en rétention (m³)			<b>2437</b>
Volume lié aux intempéries (m³)			496,9
Surface bâtiments (m²)			25045
Surface voiries et accès (m²)			21018
Surface bassin étanche (m²)			3629

**Document technique D9A - Rétention des eaux d'extinction**

BUNZL - MIGNIERES - 25/01/2023 - PHASE 1  
CELLULE DANGEREUX

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat D9 (m³)	120
			+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	Volume de la réserve (m³)	800
			+
	Rideau d'eau	besoins * 90min (m³)	0
			+
	RIA	à négliger	0
			+
	Mousse HF et MF	Débit de solution * temps de noyage (m³)	0
			+
	Brouillard d'eau	Débit * temps de fonctionnement requis (m³)	0
			+
	Colonne Humide	Débit * temps de fonctionnement requis (m³)	0
			+
Volumes d'eau intempéries		10L/m² de surface (m²) de drainage	497
			+
Présence de stocks liquides		20% du volume contenu dans la surface de référence considérée (m³)	106
			=
Volume à mettre en rétention (m³)			<b>1523</b>
Volume lié aux intempéries (m³)			496,9
Surface bâtiments (m²)			25045
Surface voiries et accès (m²)			21018
Surface bassin étanche (m²)			3629

## **C / CONCLUSION SUR LE VOLUME DU BASSIN**

Le bassin étanche du site assurera le double usage de :

- Gestion de la pluie trentennale
- Rétention des eaux polluées en cas d'incendie.

Tenant compte de cette double fonction, la définition de son volume utile sera établie selon le volume le plus défavorable entre les 2 calculs suivants :

- Volume nécessaire à la gestion de la pluie 30 ans, soit 2543 m<sup>3</sup>
- Volume nécessaire à la gestion de la pluie de retour 10 ans (2022 m<sup>3</sup>) cumulé au volume de la D9A (2437 m<sup>3</sup>) à laquelle la pluie de 10l/m<sup>2</sup> est soustraite (497 m<sup>3</sup>) ; soit 3 962 m<sup>3</sup>.

**Ainsi, le bassin (+réseaux de mise en charge en cas d'incendie sans débordement sur voiries) présentera une capacité de 3 962 m<sup>3</sup>.**

## **D / ANALYSE INFORMATIVE DES PLUIES D'OCCURRENCE SUPERIEURE**

A la demande de la DDT dans son avis du 23/03/2023, il est procédé à l'analyse des volumes d'eaux pluviales générés par une pluie d'occurrence 50 et 100 ans.

En synthèse, on obtient pour l'ensemble des périodes de retour :

Période de retour	10 ans	30 ans	50 ans	100 ans
Volume généré	2 022 m <sup>3</sup>	2 543 m <sup>3</sup>	2 673 m <sup>3</sup>	3 001 m <sup>3</sup>

Le bassin présentera un volume réel disponible compris mise en charge des réseaux sans débordement, de l'ordre de 3 962 m<sup>3</sup>. Ainsi, l'ouvrage sera en mesure de prendre en charge des pluies d'occurrence supérieures à la période de retour 30 ans, sans présenter de débordement vers le milieu naturel.

NOTE GESTION DES EAUX PLUVIALES - MIGNIERES - 29/03/2023

BASSIN - REJET RESEAU 15l/s - Pluie 50 ANS

Surfaces (m <sup>2</sup> )	Coeff	Surface active (m <sup>2</sup> )	en ha	
Voiries, dalles, béton désactivé, terrasses	21018	1	21018	2,1018
Bassin étanche	3629	1	3629	0,3629
Bâtiments	25045	1	25045	2,5045
empierrement, stabilisé	3530	0,6	2118	0,2118
Evergreen	0	0,6	0	0
espaces verts	39579	0,2	7915,8	0,79158
Terrain	92801		59725,8	5,97258
<b>Coefficient imperméabilisation</b>		<b>64,36</b>	<b>%</b>	

$i = a * t^{-b}$

Débit de fuite au réseau 1,62 l/s/ha 15 l/s

Station CHARTRES (28) - 1960/2012 - 50 ANS

**Q fuite Retenu** 0,015000 m<sup>3</sup>/s **15,00 l/s**

	15min - 2h	2h - 24h
a	466	883
b	0,652	0,798

coeff exprimé selon i

Calcul de l'intensité i (mm/h)

$i = a * t^{-b}$

Calcul de la hauteur d'eau Hpluie (mm)

$h_{pluie} = i * t * (1/60)$

Calcul de la hauteur d'eau fuite Hfuite (mm)

$h_{fuite} = [(Q_{fuite} * t) / Sa] * (6/1000)$

Hauteur d'eau à stocker (mm)

$H_{pluie} - H_{fuite}$

**Volume à stocker** 2673

$V = (H_{pluie} - H_{fuite}) * Sa * 10$

t (min)	i (mm/h)	h pluie (mm)	h fuite (mm)	Hstock (mm)	V
6	144,8876276	14,48876276	0,090413188	14,39834958	859,952947
15	79,72130803	19,93032701	0,226032971	19,70429404	1176,85472
30	50,73443855	25,36721927	0,452065941	24,91515333	1488,07746
60	32,28726821	32,28726821	0,904131883	31,38313633	1874,38292
90	24,78676222	37,18014332	1,356197824	35,8239455	2139,6138
120	20,54753573	41,09507146	1,808263765	39,28680769	2346,43602
150	17,7653765	44,41344124	2,260329707	42,15311153	2517,62831
180	15,77423271	47,32269812	2,712395648	44,61030247	2664,386
210	14,26589215	49,93062254	3,164461589	46,76616095	2793,14638
240	11,13146007	44,52584027	3,616527531	40,90931274	2443,34143
270	10,13286881	45,59790963	4,068593472	41,52931616	2480,37163
300	9,315752513	46,57876256	4,520659414	42,05810315	2511,95386
330	8,633493762	47,48421569	4,972725355	42,51149034	2539,03277
360	8,054365024	48,32619015	5,424791296	42,90139885	2562,32037
390	7,555986045	49,11390929	5,876857238	43,23705206	2582,36752
420	7,122095123	49,85466586	6,328923179	43,52574268	2599,6098
450	6,740577674	50,55433255	6,78098912	43,77334343	2614,39796
480	6,402214139	51,21771311	7,233055062	43,98465805	2627,01889
510	6,09985769	51,84879037	7,685121003	44,16366937	2637,71048
540	5,827878423	52,45090581	8,137186944	44,31371886	2646,67231
570	5,581778117	53,02689212	8,589252886	44,43763923	2654,07355
600	5,357917298	53,57917298	9,041318827	44,53785415	2660,05897
630	5,153318029	54,10983931	9,493384768	44,61645454	2664,75344
660	4,965518943	54,62070837	9,94545071	44,67525766	2668,2655
690	4,792466979	55,11337026	10,39751665	44,7158536	2670,69013
720	4,632435397	55,58922476	10,84958259	44,73964217	2672,11092
780	4,345794747	56,49533171	11,75371448	44,74161724	2672,22888
840	4,096244142	57,34741799	12,65784636	44,68957163	2669,12042
900	3,876815927	58,15223891	13,56197824	44,59026067	2663,18899

NOTE GESTION DES EAUX PLUVIALES - MIGNIERES - 29/03/2023

BASSIN - REJET RESEAU 15l/s - Pluie 100 ANS

Surfaces (m <sup>2</sup> )	Coeff	Surface active (m <sup>2</sup> )	en ha	
Voiries, dalles, béton désactivé, terrasses	21018	1	21018	2,1018
Bassin étanche	3629	1	3629	0,3629
Bâtiments	25045	1	25045	2,5045
empierrement, stabilisé	3530	0,6	2118	0,2118
Evergreen	0	0,6	0	0
espaces verts	39579	0,2	7915,8	0,79158
Terrain	92801		59725,8	5,97258
<b>Coefficient imperméabilisation</b>		<b>64,36</b>	<b>%</b>	

$i = a * t^{-b}$

Débit de fuite au réseau 1,62 l/s/ha 15 l/s

Station CHARTRES (28) - 1960/2012 - 30 ANS

Q fuite Retenu 0,015000 m3/s 15,00 l/s

	15min - 2h	2h - 24h
a	459	995
b	0,627	0,802

coeff exprimé selon i

Calcul de l'intensité i (mm/h)  
 $i = a * t^{-b}$

Calcul de la hauteur d'eau Hpluie (mm)  
 $hpluie = i * t * (1/60)$

Calcul de la hauteur d'eau fuite Hfuite (mm)  
 $hfuite = [(Qfuite * t) / Sa] * (6/1000)$

Hauteur d'eau à stocker (mm)  
Hpluie - H fuite

Volume à stocker 3001  
 $V = (Hpluie - Hfuite) * Sa * 10$

t (min)	i (mm/h)
6	149,2491449
15	84,02402198
30	54,4073607
60	35,22993578
90	27,32138002
120	22,81214084
150	19,8336875
180	17,69118096
210	16,06131826
240	12,27138735
270	11,16527288
300	10,2605782
330	9,505498573
360	8,864790473
390	8,313602696
420	7,833884242
450	7,412191731
480	7,038297312
510	6,704274682
540	6,403881476
570	6,132131317
600	5,88499066
630	5,659159834
660	5,451912091
690	5,260973449
720	5,08443171
780	4,768296025
840	4,49315182
900	4,2512886

h pluie (mm)
14,92491449
21,0060055
27,20368035
35,22993578
40,98207004
45,62428169
49,58421874
53,07354288
56,21461389
49,08554939
50,24372798
51,30289098
52,28024215
53,18874284
54,03841753
54,83718969
55,59143799
56,3063785
56,98633479
57,63493329
58,25524751
58,8499066
59,42117826
59,971033
60,50119466
61,01318052
61,98784832
62,90412548
63,769329

h fuite (mm)
0,090413188
0,226032971
0,452065941
0,904131883
1,356197824
1,808263765
2,260329707
2,712395648
3,164461589
3,616527531
4,068593472
4,520659414
4,972725355
5,424791296
5,876857238
6,328923179
6,78098912
7,23305062
7,685121003
8,137186944
8,589252886
9,041318827
9,493384768
9,94545071
10,39751665
10,84958259
11,75371448
12,65784636
13,56197824

Hstock (mm)
14,8345013
20,77997253
26,75161441
34,3258039
39,62587221
43,81601792
47,32388903
50,36114723
53,0501523
45,46902186
46,17513451
46,78223156
47,30751679
47,76395154
48,16156029
48,50826651
48,81044886
49,07332343
49,30121379
49,49774634
49,66599462
49,80858778
49,92779349
50,02558229
50,10367801
50,16359793
50,23413385
50,24627913
50,20735076

V
886,002458
1241,10048
1597,76157
2050,1361
2366,68692
2616,94672
2826,45713
3007,85981
3168,46279
2715,67371
2757,84685
2794,10621
2825,47929
2852,74022
2876,48772
2897,19502
2915,24311
2930,9435
2944,55443
2956,2925
2966,34126
2974,85775
2981,97741
2987,81792
2992,48225
2996,06102
3000,27383
3000,99922
2998,67419

## **ANNEXE 2**

Convention de rejet

SCCV FP MIGNIERES  
37 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie  
75 008 PARIS

Mignières, le 05/01/2023

Objet : Projet de construction d'une plateforme – annule et remplace la lettre du 03/01/2023

Monsieur,

Vous sollicitez la Commune pour l'évacuation des eaux pluviales des parcelles YC 0027, YC 0024, YC 0045, YC 0025, YC 0026, situées Allée du Petit Courtin à Mignières destinées à la construction de bâtiments à usage d'entrepôt et de bureaux ainsi que de voirie et stationnement associé. La superficie de la parcelle est de 9ha.

Les essais de perméabilité ont mis en évidence un coefficient de perméabilité de l'ordre de  $10^{-7}$ , ce qui ne permet pas une gestion complète des eaux pluviales à la parcelle pour une pluie de référence de 30 ans.

Un débit de fuite de 15 litres/seconde vers le fossé communal situé au sud de la parcelle est admis.

Je vous confirme que le fossé en aval de ce bassin est dimensionné pour accepter ce débit et vous accorde mon autorisation pour ce rejet à ces conditions.

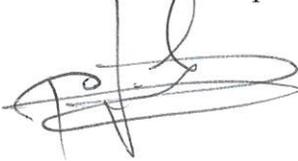
Le SITHOR, Syndicat Intercommunal qui assure les travaux d'entretien du fossé concerné par ce projet est informé et ne s'oppose pas au rejet envisagé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

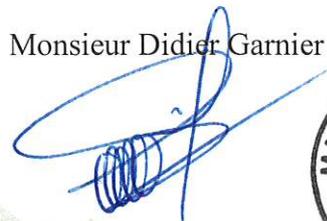
Le président du SITHOR,

Le maire,

Monsieur Galopin



Monsieur Didier Garnier



## **ANNEXE 3**

### Modélisations flux thermiques

### **Evaluation de l'intensité des phénomènes potentiellement dangereux :**

Le projet comprend la construction d'un entrepôt logistique constitué de 3 cellules de stockage (1 de superficie comprise entre 6 000 m<sup>2</sup> et 12 000 m<sup>2</sup>, 2 de superficies inférieures à 6 000 m<sup>2</sup>, dont une comprenant 3 sous cellules).

Les phénomènes dangereux maximums dont les effets sont quantifiés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

n°	Phénomènes dangereux maximums
1	<b>Incendie au niveau des cellules de stockage – stockage type 1510 – incendie d'une cellule seule</b> : cellules 1, 2 et 3 – Résistance pannes R15 ou R30
2	<b>Incendie au niveau des cellules de stockage – stockage type 1510 – incendie généralisé</b> : cellules 1 et 2 – Résistance pannes R30
3	<b>Incendie au niveau des cellules de stockage – stockage type 2662 – incendie d'une cellule seule</b> : cellules 1 et 2 – Résistance pannes R15 ou R30
4	<b>Incendie au niveau des cellules de stockage – stockage type Aérosols – incendie d'une cellule seule</b> : cellule 2 mixte 1 & 2 – Résistance pannes R15 ou R30
5	<b>Incendie au niveau des cellules de stockage – stockage type Liquides inflammables – incendie d'une cellule seule</b> : cellule 2 mixte 1 & 2 – Résistance pannes R15 ou R30

Les conséquences de ces phénomènes potentiellement dangereux sur les personnes, les équipements et l'environnement sont évaluées par un outil de modélisation.

**Le scénario est réalisé dans la situation où ne sont prises en compte que les barrières de sécurité « passives » (aucune action humaine ou automatique n'est nécessaire pour actionner ces barrières). Les barrières de sécurité « actives » sont considérées comme défailtantes ou absentes.**

### **Outil de modélisation utilisés :**

L'outil utilisé est FLUMILOG (outil de calcul version v5.6 – interface graphique version v.5.6.1.0) qui a été élaboré en associant tous les acteurs de la logistique.

Le développement de la méthode a plus particulièrement impliqué les trois centres techniques - INERIS, CTICM et CNPP- auxquels sont venus ensuite s'associer l'IRSN et Efectis France. L'outil a été construit sur la base d'une confrontation des différentes méthodes utilisées par ces centres techniques complétée par des essais à moyenne échelle et d'un essai à grande échelle.

Cette méthode prend en compte les paramètres prépondérants dans la construction des entrepôts afin de représenter au mieux la réalité.

Elle est explicitement mentionnée dans la réglementation dans l'arrêté du 11 avril 2017, relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

Les modélisations ont été réalisées sur la base d'un stockage de palettes type 1510, 2662, 4320 (« palettes rubrique ») et Liquides inflammables :

- « Pour la rubrique 1510, un échantillon est composé de 25 kg de bois de palette. La masse des produits plastiques ne peut excéder la moitié de la masse des produits contenus sur la palette (le bois de palette étant exclu) et le reste varie aléatoirement entre bois, carton, eau, acier, verre, aluminium.
- « Pour les rubriques 2662 – 2663, par défaut, une masse de 25 kg de bois de palette est incluse. A ceci s'ajoute la masse du PE (avec un minimum de 50% du poids total de l'échantillon) complétée aléatoirement par d'autres produits possibles (combustibles ou non). »

- La rubrique 4320 correspond à un stockage type « Aérosols ».
- Les liquides inflammables sont « assimilés soit à des hydrocarbures, soit à des alcools. [...] contrairement aux feux de solides, les combustibles liquides sont supposés occuper toute la surface de la cellule au cours du calcul de sorte à obtenir un feu de nappe généralisé à l'ensemble de la surface la cellule. »

Remarque sur la hauteur des palettes (rapport : FLUMILOG Description de la méthode de calcul des effets thermiques produits par un feu d'entrepôt - Rapport final 04/08/2011 - DRA-09-90977-14553A Version 2) :

« Pour éviter les biais liés à un mauvais renseignement de la hauteur de palette, celle-ci est recalculée automatiquement par FLUMILOG sur la base de l'inter lisse (entre 2 niveaux) moins 10 %, espace nécessaire pour une manipulation aisée de la palette dans les racks. »

A noter que dans le cadre de la mise à jour de l'outil FLUMILOG, il n'est plus possible de choisir les caractéristiques des palettes lors de l'utilisation des palettes rubriques. La hauteur maximale de stockage et le nombre de niveaux permet de simuler des hauteurs différentes.

Remarque concernant la zone de préparation : L'outil FLUMILOG prend en compte les zones dites de préparation qui se caractérisent généralement par une hauteur de stockage plus faible que celle employée dans la zone de stockage proprement dite. Une zone est à considérer comme zone de préparation dès lors que le nombre de palettes gerbées n'excède pas 2 (hauteur maximale de 3 m environ). En effet, au-delà de 2 palettes, le stockage doit être assimilé à du stockage en masse.

Remarque sur les flux de 5 et 8 kW/m<sup>2</sup> : Le logiciel FLUMILOG compare en tout point de l'espace le flux maximum reçu soit tant que la paroi est debout et le régime de feu est à son maximum soit lorsque la paroi est tombée et l'incendie n'est pas terminé. Dans tous les cas, la cartographie finale donne les flux les plus importants.

En effet, si la durée de l'incendie est supérieure à la résistance au feu de la paroi séparative, le logiciel FLUMILOG considère l'effondrement de la paroi. Toutefois, cet effondrement se produit au bout de 120 minutes, alors que la majorité des matières combustibles présentes dans la cellule a déjà brûlé, ce qui peut expliquer l'absence de flux de 5 et 8 kW/m<sup>2</sup>.

**Valeur de référence pour l'évaluation de la gravité :**

L'arrêté du 29 septembre 2005 définit les valeurs de référence pour l'évaluation de la gravité des conséquences d'accidents potentiels relatifs aux installations classées : ces valeurs sont exprimées sous forme de seuils d'effets (toxiques, thermiques ou de surpression).

Les valeurs de référence pour les installations classées concernant les effets thermiques sont données ci-après :

Seuils d'effets de référence en kW/m <sup>2</sup>	Effets sur l'homme	Effets sur les structures
3	Effets irréversibles (zone de danger significatif)	/
5	Effets létaux (zone de danger grave).	Destructions significatives de vitres
8	Effets létaux significatifs (zone de danger très grave)	Effets dominos et dégâts graves sur les structures
16	/	Dégâts très graves sur les structures, hors structure béton

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT***Annexe 3\_PJ n°2 bis***Commune de  
Mignières (28)**

Seuils d'effets de référence en kW/m <sup>2</sup>	Effets sur l'homme	Effets sur les structures
20	/	Dégâts très graves sur les structures béton
200	/	Ruine du béton en quelques dizaines de minutes

**Echelle de cotation en niveaux de gravité :**

NIVEAU DE GRAVITE	HOMME (PERSONNES HORS ETABLISSEMENT)*
1 Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement SELS : 0 p., SEL : 0 p. et SEI : ≤ 1 p.
2 Sérieux	SELS : 0 p. SEL : ≤ 1 p. SEI : ≤ 10 p.
3 Important	SELS : ≤ 1 p. SEL : entre 1 et 10 p. SEI : entre 10 et 100 p.
4 Catastrophique	SELS : < 10 p. SEL : entre 10 et 100 p. SEI : entre 100 et 1 000 p.
5 Désastreux	SELS : ≥ 10 p. SEL : ≥ 100 p. SEI : ≥ 1 000 p.

*\* Arrêté du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation*

L'objectif de ces modélisations est de déterminer les distances de perception des flux thermiques de :

- 8 kW/m<sup>2</sup> pour le seuil des effets domino correspondant au seuil de dégâts grave sur les structures.
- 5 kW/m<sup>2</sup> pour le seuil des effets létaux délimitant la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- 3 kW/m<sup>2</sup> pour le seuil des effets irréversibles délimitant la zone des dangers significatifs pour la vie humaine.

## 1. PHENOMENE DANGEREUX N°1 : INCENDIE AU NIVEAU DES CELLULES DE STOCKAGE – STOCKAGE TYPE 1510

### DEFINITION DU SYSTEME

Les cellules concernées sont les cellules n°1 à 3.  
La modélisation est réalisée sur la base d'un stockage de produits de type 1510.

### MODES DE DEFAILLANCES, SCENARIO MAJORANT

**Incendie de la cellule suite à l'apparition d'un point chaud.**

### HYPOTHESES POUR LE CALCUL DU RAYONNEMENT THERMIQUE

Les hypothèses de calcul sont présentées dans le tableau suivant :

		<b>Cellule 1 5 925 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 2 5 925 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 3 11 800 m<sup>2</sup></b>
		<b>Hauteur de cible</b>		
		<b>1,80 m</b>		
<b>Dimension des cellules</b>	Longueur (m)	120,9	120,9	120,9
	Largeur (m)	49	49	98
	Hauteur (m) au faitage	13,7 m		
	Géométrie Complexe	/	/	/
<b>Toiture</b>	Résistance au feu des poutres R (min)	60		
	Résistance au feu des pannes R (min)	15 <b>OU</b> 30		
	Type de couverture	Métallique multicouches		
	Désenfumage	2 %		
<b>Parois séparatives</b>	Matériaux parois	Béton armé / Cellulaire		
	Résistance structure			
	Etanchéité au gaz chaud E	120 min	Avec C1 : 120 min Avec C3 : 180 min	180 min
	Isolation thermique I			
<b>Parois extérieures</b>	Matériaux parois	Façade Nord : bardage double peau  Façade Ouest : bardage double peau avec isolant laine de roche  Façade Est et paroi séparative C2 : Béton armé / Cellulaire	Façade Ouest : bardage double peau avec isolant laine de roche  Façade Est et parois séparatives C1 et C3 : Béton armé / Cellulaire	Façade Ouest : bardage double peau avec isolant laine de roche ( <b>scénario maximaliste</b> : on ne prend pas en compte les murs REI 120 des bureaux)  Façades Est, Sud et paroi séparative C2 : Béton armé / cellulaire
	Résistance structure	Façades Nord : 120 min  Façade Est : 120 min	Façade Ouest : 60 min  Façade Est : 120 min	Façade Ouest : 60 min  Façade Est : 120 min

		<b>Cellule 1 5 925 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 2 5 925 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 3 11 800 m<sup>2</sup></b>
		Façade Ouest : 60 min  Paroi séparative C2 : 120 min	Paroi séparative C1 : 120 min  Paroi séparative C3 : 180 min	Façade Sud : 180 min  Paroi séparative C2 : 180 min
	Etanchéité au gaz chaud E	Façade Ouest : 1 min	Façade Ouest : 1 min	Façade Ouest : 1 min
	Isolation thermique I	Façade Nord et Est : 120 min	Façade Est : 120 min	Façade Est : 120 min
	Résistance des fixations Y	Paroi séparative C2 : 120 min	Paroi séparative C1 : 120 min  Paroi séparative C3 : 180 min	Façade Sud et paroi séparative C2 : 180 min
	Nombre de porte de quai (surface m*m)	Paroi Ouest : 6 portes (2,7x3m) + 1 porte de plain- pied (4x4,5m) + 1 porte piétonne (1,8x2,1m)  Paroi Nord : 2 portes piétonnes (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b>  Paroi Est : 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>  Local : 1 porte coulissante (3,5x4m)	Paroi Ouest : 7 portes (2,7x3m) + 1 porte piétonne (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b> + 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>  Paroi Est : 2 portes de plain-pied (4x4,5m) + 2 portes piétonnes (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b> + 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>	Paroi Ouest : 12 portes (2,7x3m) + 1 porte de plain- pied (4x4,5m) + 2 portes piétonnes (1,8x2,1m) + 1 porte piétonne (0,9x2,1m)  Bureaux : 3 portes piétonnes (0,9x2,1m)  Paroi Est : 4 portes piétonnes (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b>  Paroi Sud : 1 porte piétonne (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b> + 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>
<b>Organisation des stockages</b>	Caractéristiques stockages	Racks sur 5 niveaux  Longueur de stockage : 87,1 m  Nbr doubles racks : 7 (2,6 m de large)  Nbr racks simples : 2  Largeurs allées : 3,5 m	Racks sur 5 niveaux  Longueur de stockage : 87,1 m  Nbr doubles racks : 7 (2,6 m de large)  Nbr racks simples : 2  Largeurs allées : 3,5 m	Racks sur 5 niveaux  Longueur de stockage : 87,1 m  Nbr doubles racks : 15 (2,6 m de large)  Nbr racks simples : 2  Largeurs allées : 3,5 m
	Longueur de préparation	27 m à l'Ouest	27 m à l'Ouest	27 m à l'Ouest
	Dépôts latéraux	0,15 m au Nord et au Sud 5,9 m à l'Est	0,15 m au Nord et au Sud 4,7 m à l'Est	0,15 m au Nord et au Sud 5,9 m à l'Est
	Hauteur maximale de stockage (m)	11 m	11 m	11 m
	Hauteur du canton * (m)	1 m	1 m	1 m

\* La hauteur du canton peut être renseignée, à titre informatif uniquement. Elle n'entre pas dans les données prises en compte dans les calculs de flux thermiques.

**EVALUATION DES CONSEQUENCES**

La représentation cartographique des effets thermiques est présentée sur le **document n°1** page suivante.

Les notes de calcul figurent en **Annexe 1 de l'Annexe 3 de l'Etape 3- PJ 2bis**.

**DUREE INCENDIE ET PROPAGATION AUX CELLULES VOISINES**

Le logiciel FLUMILOG renseigne sur la durée d'incendie des cellules :

	<b>Pannes R15</b>	<b>Pannes R30</b>
Cellules 1 et 2	129 min	141 min
Cellule 3	131 min	143 min

Un incendie peut se propager à partir d'une cellule vers la cellule voisine en cas de durée d'incendie supérieure à la tenue au feu des murs séparatifs consécutif à une défaillance du système d'extinction automatique d'incendie et sans l'intervention des secours.

D'après la FAQ Flumilog du 01/12/2020 relatif aux scénarios de propagation d'incendie, dont la synthèse est reproduite ci-après :

Nature du stockage	Conditions nécessaires	Modélisation de la propagation si la durée de feu calculée par Flumilog est supérieure à la durée de tenue théorique des parois séparatives
Produits 1511	-	Non
Produits 1510	Résistance de la toiture inférieure à 30 min Pas de stockage densifié Surface inférieure à 12 000 m <sup>2</sup> Hauteur inférieure à 23 m	Non
Produits 2662	-	Oui
Palettes expérimentales ou par composition	Comparaison de la puissance et charge calorifique à celles des produits 1511 et 1510 et application des règles correspondantes	Selon P et CC palette. Si règles 1510, application des mêmes restrictions
Liquides inflammables et/ou aérosols	-	Oui

Pour un stockage 1510, dans la mesure où les conditions nécessaires sont bien remplies (résistance de la toiture inférieure à 30 min, pas de stockage densifié, surface inférieure à 12 000 m<sup>2</sup> et hauteur inférieure à 23 m), il n'est pas nécessaire de modéliser la propagation aux cellules adjacentes.

Cependant, la durée d'incendie est supérieure à la durée de tenue au feu des murs séparatifs des cellules n°1 et n°2, en particulier dans le cas d'une résistance toiture panne égale à 30 min. Une modélisation d'un incendie généralisé a donc été réalisée pour ces deux cellules (**cf. Phénomène dangereux n°2**).

**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 1 : Simulation flux thermiques**

Incendie au niveau des cellules 1, 2 et 3  
Outil flumilog

Hypothèses de calcul :

Palette type **1510**  
Hauteur de stockage : 11 m  
Hauteur cible : 1,80 m  
Stockage en rack 5 niveaux  
Pannes **R15**

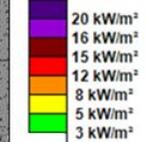
**Durée de l'incendie :**

Cellule 1 : 129 min  
Cellule 2 : 129 min  
Cellule 3 : 131 min

**Incendie cellule par cellule – Stockage 1510  
Pannes R15**

- Limites de site ————
- Mur REI 120 toute hauteur ————
- Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture - - - - -
- Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture - - - - -
- Mur REI 180 toute hauteur ————

**Légende : Flux**



**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 1 : Simulation flux thermiques**

Incendie au niveau des cellules 1, 2 et 3

Outil flumilog

Hypothèses de calcul :

Palette type **1510**

Hauteur de stockage : 11 m

Hauteur cible : 1,80 m

Stockage en rack 5 niveaux

Pannes **R30**

**Durée de l'incendie :**

Cellule 1 : 141 min

Cellule 2 : 141 min

Cellule 3 : 143 min



**Incendie cellule par cellule – Stockage 1510  
Pannes R30**

Limites de site	
Mur REI 120 toute hauteur	
Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 toute hauteur	

<b>Légende : Flux</b>	
	20 kW/m <sup>2</sup>
	16 kW/m <sup>2</sup>
	15 kW/m <sup>2</sup>
	12 kW/m <sup>2</sup>
	8 kW/m <sup>2</sup>
	5 kW/m <sup>2</sup>
	3 kW/m <sup>2</sup>



Distance des effets maximalistes pour une cible de 1,80 m :

Le scénario maximaliste (avec les flux les plus importants) est ici celui avec une résistance des pannes R15. Les distances d'effets ci-après sont donc calculées selon cette simulation.

		Flux thermiques				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		20 kW/m <sup>2</sup>	12 kW/m <sup>2</sup>	8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>
<b>Cellule 1</b>	Façade Nord	-	-	-	-	33
	Façade Sud	-	-	-	-	33
	Façade Est	-	-	-	-	25
	Façade Ouest (quais)	-	< 5	< 5	< 5	< 5

		Flux thermiques				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		20 kW/m <sup>2</sup>	12 kW/m <sup>2</sup>	8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>
<b>Cellule 2</b>	Façade Nord	-	-	-	-	33
	Façade Sud	-	-	-	-	33
	Façade Est	-	-	-	-	25
	Façade Ouest (quais)	-	< 5	< 5	< 5	< 5

		Flux thermiques				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		20 kW/m <sup>2</sup>	12 kW/m <sup>2</sup>	8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>
<b>Cellule 3</b>	Façade Nord	-	-	-	-	39
	Façade Sud	-	-	-	-	39
	Façade Est	-	-	-	-	40
	Façade Ouest (quais)	-	< 5	< 5	5	5

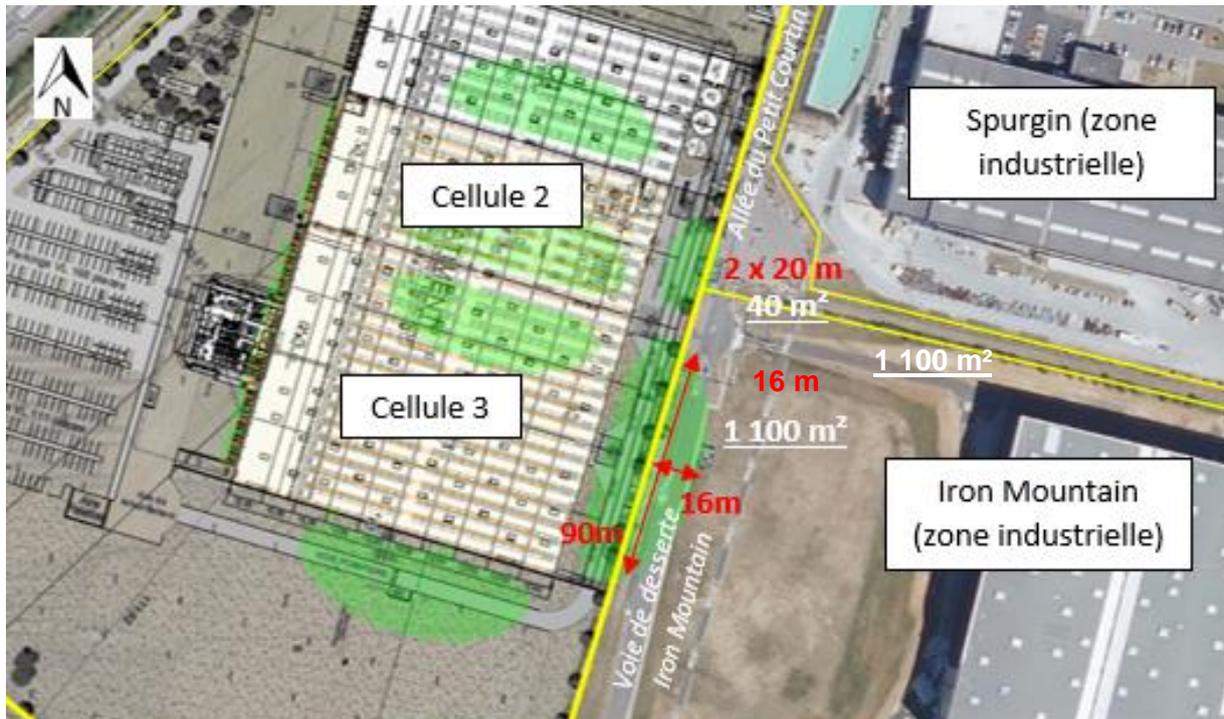
Les effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) resteraient confinés à l'intérieur du périmètre ICPE.

Effets thermiques générés à l'extérieur du site :

Les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets irréversibles) sortiraient des limites de propriétés à l'Est du site.

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2017, aucun immeuble de grande hauteur, aucun établissement recevant du public (ERP), aucune voie ferrée ouverte au trafic de voyageurs, aucune voies d'eau ou bassins et aucune voie de grande circulation ne seront impactés par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup>.

A l'Est, l'aire extérieure au site impactée par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> couvre une partie de la parcelle n° YC 49 de la voie de desserte du site industriel Iron Mountain, et une partie de la parcelle n° YC 59 correspondant à la voie de desserte communale « Allée du Petit Courtin », sur une distance par rapport aux limites de site de 16 m maximum, pour une surface totale impactée d'environ 1 140 m<sup>2</sup>.



Selon la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003, **la règle applicable aux voies de circulation automobiles** devrait être utilisée pour déterminer le nombre de personnes impactées par ce scénario à l'Est du site au niveau de la cellule 2.

Également à l'Est du site d'étude, les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> sont susceptibles d'impacter la voie de desserte du site industriel Iron Mountain au niveau de la cellule 3. Selon la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, **la règle applicable aux terrains aménagés mais peu fréquentés** peut être utilisée pour déterminer le nombre de personnes impactées par ce scénario.

- Pour les voies de circulation automobiles, la densité de population à considérer est de 0,4 personne permanente par km exposé par tranche de 100 véhicules/jour,
- Pour les terrains aménagés mais peu fréquentés, la densité de population à considérer est de 1 pour 10 ha.

Les nombres de personnes impactées par les flux sont les suivants :

Flux	Est de la cellule 2		Est de la cellule 3		Nombre total de personnes impactées
	Surface totale impactée	Nombre de personnes impactées	Surface totale impactée	Nombre de personnes impactées	
SEI : 3 kW/m <sup>2</sup>	0,020 km exposé 100 véhicules/j	< 1 personne	1 100 m <sup>2</sup> soit 0,110 ha	< 1 personne	< 1 personne

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT</b> <i>Annexe 3_PJ n°2 bis</i>	<b>Commune de Mignières (28)</b>
-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	----------------------------------

<b>SEL : 5 kW/m<sup>2</sup></b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>SELS : 8 kW/m<sup>2</sup></b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>					<b>&lt; 1 personne</b>

**Le niveau de gravité associé à l'incendie de la cellule de stockage 1510 n°2 sera de 1.  
Le niveau de gravité associé à l'incendie de la cellule de stockage 1510 n°3 sera de 1.**

Les flux thermiques de 8 kW/m<sup>2</sup> et 5 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets létaux) ne sortiraient pas des limites de propriété.

**Les modélisations réalisées montrent que les premiers effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) et a fortiori les flux supérieurs, seraient contenus dans les limites de propriété conformément à la réglementation 1510.**

Des flux de 3 kW/m<sup>2</sup> sortiraient des limites de propriétés.

Dans la configuration actuelle, aucun flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'impacte un ERP/ bâtiment de grande hauteur/voie de grande circulation, ce qui est **conforme à la réglementation 1510.**

Détermination des effets sur les structures et effets dominos éventuels sur les installations voisines :

Il n'y aurait pas d'effet domino en dehors des limites de propriété.

**Il y a des risques d'effets domino** sur les autres cellules de l'installation, les bureaux ou les locaux techniques en cas d'incendie du fait notamment d'une durée d'incendie supérieur à la résistance des murs REI 120 pour les cellules n°1 et 2 : une simulation d'un incendie généralisé est donc réalisée (**Phénomène dangereux n°2**).

<b>BILAN</b>	<p>L'intégralité des effets létaux reste confinée à l'intérieur du site.</p> <p>Il y a des risques d'effets domino sur les autres installations du site. Une simulation d'un incendie généralisé est donc réalisée ci-après (<b>Phénomène dangereux n°2</b>).</p> <p>Aucun ERP ou voie de grande circulation n'est impacté par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> sortant des limites de propriété.</p>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 2. PHENOMENE DANGEREUX N°2 : INCENDIE GENERALISE AU NIVEAU DES CELLULES DE STOCKAGE – STOCKAGE TYPE 1510

La durée d'incendie pour le stockage type 1510 étant supérieure à la durée de tenue au feu du mur séparatif REI 120 des cellules n°1 et n°2, en particulier dans le cas d'une résistance toiture panne 30, une modélisation d'un incendie généralisé est donc réalisée.

### DEFINITION DU SYSTEME

Les cellules concernées sont les cellules n°1 et 2.

La modélisation est réalisée sur la base d'un stockage de produits de type 1510.

### MODES DE DEFAILLANCES, SCENARIO MAJORANT

**Incendie généralisé suite à l'apparition d'un point chaud.**

### HYPOTHESES POUR LE CALCUL DU RAYONNEMENT THERMIQUE

Les hypothèses de calcul sont les mêmes que pour la modélisation 1510 précédente, pour les cellules n°1 et 2 (cf. **Phénomène dangereux n°1**), avec une résistance des pannes de 30 minutes.

### EVALUATION DES CONSEQUENCES

La représentation cartographique des effets thermiques est présentée sur le **document n°2** page suivante.

Les notes de calcul figurent en **Annexe 1 de l'Annexe 3 de l'Etape 3- PJ 2bis**.

### DUREE INCENDIE ET PROPAGATION AUX CELLULES VOISINES

Le logiciel FLUMILOG renseigne sur la durée d'incendie des cellules :

- Cellule 1 : 142 min
- Cellule 2 : 141 min

**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 2 : Simulation flux thermiques**

Incendie **généralisé** au niveau des cellules

1 et 2

Outil *flumilog*

Hypothèses de calcul :

Palette type **1510**

Hauteur de stockage : 11 m

Hauteur cible : 1,80 m

Stockage en rack 5 niveaux

Pannes **R30**

**Durée de l'incendie :**

Cellule 1 : 142 min

Cellule 2 : 141 min

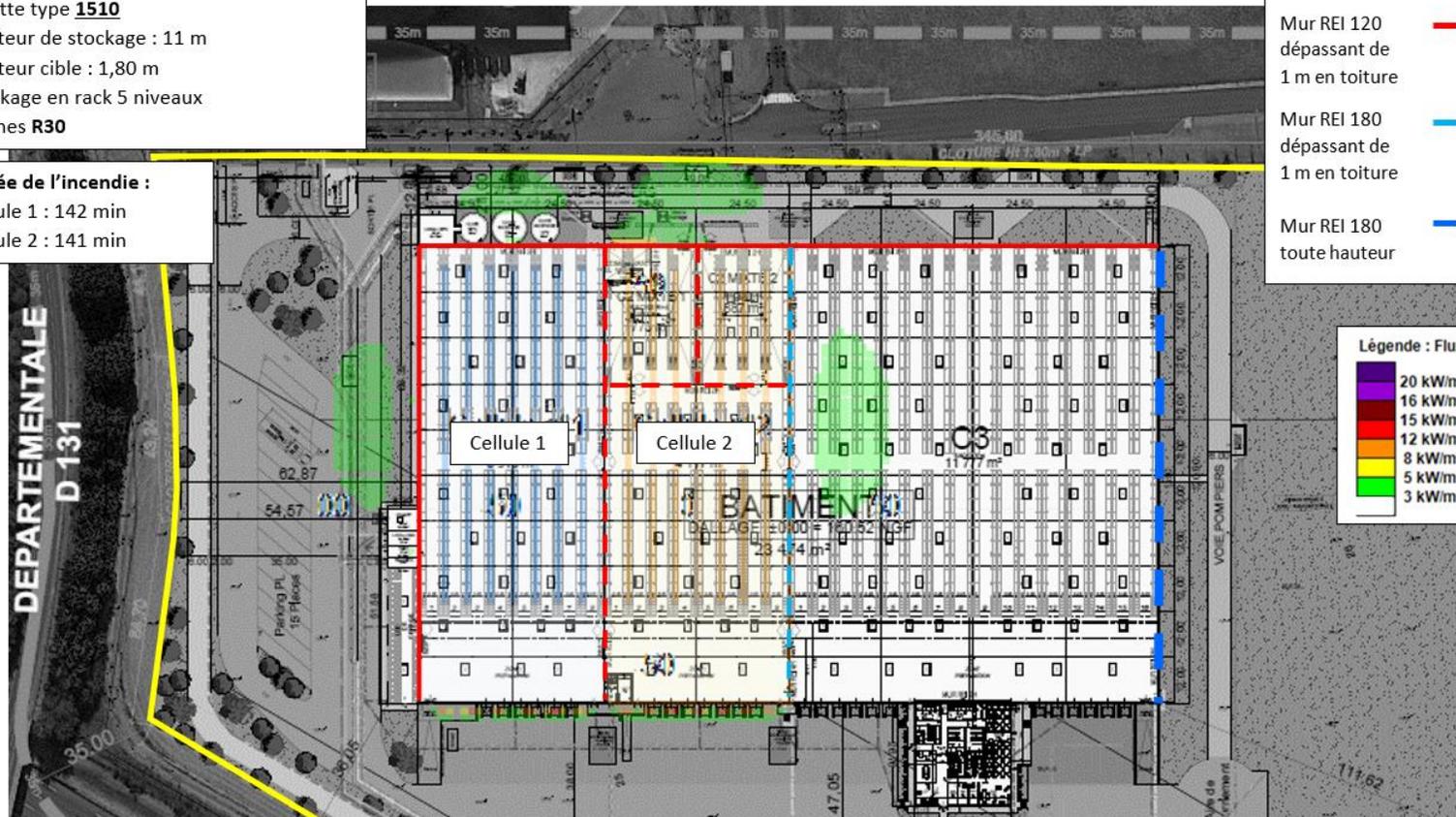


**Incendie généralisé – Stockage 1510  
Pannes R30**

Limites de site	
Mur REI 120 toute hauteur	
Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 toute hauteur	

**Légende : Flux**

	20 kW/m <sup>2</sup>
	16 kW/m <sup>2</sup>
	15 kW/m <sup>2</sup>
	12 kW/m <sup>2</sup>
	8 kW/m <sup>2</sup>
	5 kW/m <sup>2</sup>
	3 kW/m <sup>2</sup>



Distance des effets maximalistes pour une cible de 1,80 m :

		<b>Flux thermiques</b>				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		<b>20 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>12 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>8 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>5 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>3 kW/m<sup>2</sup></b>
<b>Cellule 1 &amp; 2</b>	Façade Nord	-	-	-	-	24
	Façade Sud	-	-	-	-	25
	Façade Est	-	-	-	< 5	23
	Façade Ouest (quais)	-	< 5	< 5	< 5	< 5

Les effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) resteraient confinés à l'intérieur du périmètre ICPE.

**Le niveau de gravité associé à l'incendie des cellules de stockage 1510 est de 1.**

Effets thermiques générés à l'extérieur du site :

Les flux thermiques de 8 kW/m<sup>2</sup> et 5 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets létaux) ne sortiraient pas des limites de propriété.

**Les modélisations réalisées montrent que les premiers effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) et a fortiori les flux supérieurs, seraient contenus dans les limites de propriété conformément à la réglementation 1510. Dans la configuration actuelle, aucun flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'impacte un ERP/ bâtiment de grande hauteur/voie de grande circulation : conforme à la réglementation 1510.**

Détermination des effets sur les structures et effets dominos éventuels sur les installations voisines :

Il n'y aurait pas d'effet domino en dehors des limites de propriété.

**Il n'y aurait pas de risque d'effets domino** sur les autres cellules de l'installation, les bureaux ou les locaux techniques en cas d'incendie du fait notamment de la présence des murs séparatifs REI 120.

<b>BILAN</b>	<p>L'intégralité des effets létaux reste confinée à l'intérieur du site.</p> <p>Il n'y a pas de risques d'effets domino sur les autres installations du site.</p> <p>Aucun ERP ou voie de grande circulation n'est impacté par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup>.</p>
--------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 3. PHENOMENE DANGEREUX N°3 : INCENDIE AU NIVEAU DES CELLULES DE STOCKAGE – STOCKAGE TYPE 2662

L'exploitant souhaite également avoir la possibilité d'entreposer dans les cellules n°1 et 2 des matières plastiques (poids supérieur à 50 % de la masse totale de combustibles). C'est pourquoi des modélisations type 2662 ont été réalisées.

#### DEFINITION DU SYSTEME

Les cellules concernées sont les cellules n°1 et 2.

La modélisation est réalisée sur la base d'un stockage de produits de type 2662.

#### MODES DE DEFAILLANCES, SCENARIO MAJORANT

**Incendie de la cellule suite à l'apparition d'un point chaud.**

#### HYPOTHESES POUR LE CALCUL DU RAYONNEMENT THERMIQUE

Les hypothèses de calcul sont présentées dans le tableau suivant :

		<b>Cellule 1 5 925 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 2 5 925 m<sup>2</sup></b>
<b>Hauteur de cible</b>		<b>1,80 m</b>	
<b>Dimension des cellules</b>	Longueur (m)	120,9	120,9
	Largeur (m)	49	49
	Hauteur (m) au faitage	13,7 m	
	Géométrie Complexe	/	/
<b>Toiture</b>	Résistance au feu des poutres R (min)	60	
	Résistance au feu des pannes R (min)	15 OU 30	
	Type de couverture	Métallique multicouches	
	Désenfumage	2 %	
<b>Parois séparatives</b>	Matériaux parois	Béton armé / Cellulaire	
	Résistance structure	120 min	120 min
	Etanchéité au gaz chaud E		
	Isolation thermique I		
	Résistance des fixations Y		
<b>Parois extérieures</b>	Matériaux parois	Façade Nord : bardage double peau	Façade Ouest : bardage double peau avec isolant laine de roche
		Façade Ouest : bardage double peau avec isolant laine de roche	Façade Est, Sud et parois séparatives C1 : Béton armé / Cellulaire
		Façade Est et paroi séparative C2 : Béton armé / Cellulaire	
	Résistance structure	Façades Nord : 120 min	Façade Ouest : 60 min
	Façade Est : 120 min	Façade Est : 120 min	
	Façade Ouest : 60 min	Façade Sud : 180 min	

		<b>Cellule 1 5 925 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 2 5 925 m<sup>2</sup></b>
		Paroi séparative C2 : 120 min	Paroi séparative C1 : 120 min
	Etanchéité au gaz chaud E Isolation thermique I	Façade Ouest : 1 min	Façade Ouest : 1 min
	Résistance des fixations Y	Façade Nord et Est : 120 min	Façade Est : 120 min
		Paroi séparative C2 : 120 min	Façade Sud : 180 min Paroi séparative C1 : 120 min
Nombre de porte de quai (surface m*m)	Paroi Ouest : 6 portes (2,7x3m) + 1 porte de plain-pied (4x4,5m) + 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>  Paroi Nord : 2 portes piétonnes (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b>  Paroi Est : 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>  Local : 1 porte piétonne (1,8x2,1m)	Paroi Ouest : 7 portes (2,7x3m) + 1 porte piétonne (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b> + 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>  Paroi Est : 2 portes de plain-pied (4x4,5m) + 2 portes piétonnes (0,9x2,1m) <b>(non EI)</b> + 1 porte piétonne (1,8x2,1m) <b>(non EI)</b>	
<b>Organisation des stockages</b>	Caractéristiques stockages	Racks sur 5 niveaux	Racks sur 5 niveaux
		Longueur de stockage : 87,1 m	Longueur de stockage : 87,1 m
		Nbr doubles racks : 7 (2,6 m de large)	Nbr doubles racks : 7 (2,6 m de large)
		Nbr racks simples : 2	Nbr racks simples : 2
	Largeurs allées : 3,5 m	Largeurs allées : 3,5 m	
	Longueur de préparation	27 m à l'Ouest	27 m à l'Ouest
	Déports latéraux	0,15 m au Nord et au Sud 5,9 m à l'Est	0,15 m au Nord et au Sud 4,7 m à l'Est
Hauteur maximale de stockage (m)	11 m	11 m	
Hauteur du canton (m)	1 m	1 m	

**EVALUATION DES CONSEQUENCES**

La représentation cartographique des effets thermiques est présentée sur le **document n°3** page suivante.

Les notes de calcul figurent en **Annexe 1 de l'Annexe 3 de l'Etape 3- PJ 2bis**.

**FAUBOURG PROMOTION**  
**Document 3 : Simulation flux thermiques**  
Incendie au niveau des cellules 1, 2 et 3  
*Outil flumilog*

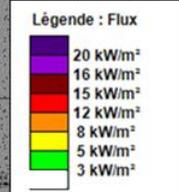
Hypothèses de calcul :  
Palette type **2662**  
Hauteur de stockage : 11 m  
Hauteur cible : 1,80 m  
Stockage en rack 5 niveaux  
Pannes **R15**

**Durée de l'incendie :**  
Cellule 1 : 97 min  
Cellule 2 : 97 min



**Incendie cellule par cellule – Stockage 2662  
Pannes R15**

- Limites de site —
- Mur REI 120 toute hauteur —
- Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture - -
- Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture - -
- Mur REI 180 toute hauteur - -



**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 3 : Simulation flux thermiques**

Incendie au niveau des cellules 1, 2 et 3  
Outil flumilog

Hypothèses de calcul :

Palette type **2662**  
Hauteur de stockage : 11 m  
Hauteur cible : 1,80 m  
Stockage en rack 5 niveaux  
Pannes **R30**

**Durée de l'incendie :**

Cellule 1 : 109 min  
Cellule 2 : 109 min



**Incendie cellule par cellule – Stockage 2662  
Pannes R30**

Limites de site	
Mur REI 120 toute hauteur	
Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 toute hauteur	



**Légende : Flux**

	20 kW/m <sup>2</sup>
	16 kW/m <sup>2</sup>
	15 kW/m <sup>2</sup>
	12 kW/m <sup>2</sup>
	8 kW/m <sup>2</sup>
	5 kW/m <sup>2</sup>
	3 kW/m <sup>2</sup>

**DUREE INCENDIE ET PROPAGATION AUX CELLULES VOISINES**

Le logiciel FLUMILOG renseigne sur la durée d'incendie des cellules :

	<b>Pannes R15</b>	<b>Pannes R30</b>
Cellules 1 et 2	97 min	109 min

Un incendie peut se propager à partir d'une cellule vers la cellule voisine en cas de durée d'incendie supérieure à la tenue au feu des murs séparatifs consécutif à une défaillance du système d'extinction automatique d'incendie et sans l'intervention des secours.

L'incendie dans chaque cellule a une durée inférieure à 120 min. Le risque de propagation aux cellules adjacentes est écarté compte-tenu de la présence de murs séparatifs REI 120.

*Distance des effets maximalistes pour une cible de 1,80 m :*

Le scénario maximaliste (avec les flux les plus importants) est celui avec une résistance des pannes R15. Les distances d'effets ci-après sont donc calculées selon cette simulation.

		<b>Flux thermiques</b>				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		<b>20 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>12 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>8 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>5 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>3 kW/m<sup>2</sup></b>
<b>Cellule 1</b>	Façade Nord	-	-	-	29	45
	Façade Sud	-	-	-	29	45
	Façade Est	-	-	-	18	37
	Façade Ouest (quais)	-	< 5	< 5	< 5	< 10

		<b>Flux thermiques</b>				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		<b>20 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>12 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>8 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>5 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>3 kW/m<sup>2</sup></b>
<b>Cellule 2</b>	Façade Nord	-	-	-	29	45
	Façade Sud	-	-	-	29	45
	Façade Est	-	-	-	17	37
	Façade Ouest (quais)	-	< 5	< 5	< 5	< 10

Les effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) resteraient confinés à l'intérieur du périmètre ICPE.

**Le niveau de gravité associé à l'incendie des cellules de stockage 2662 est de 1.**

*Effets thermiques générés à l'extérieur du site :*

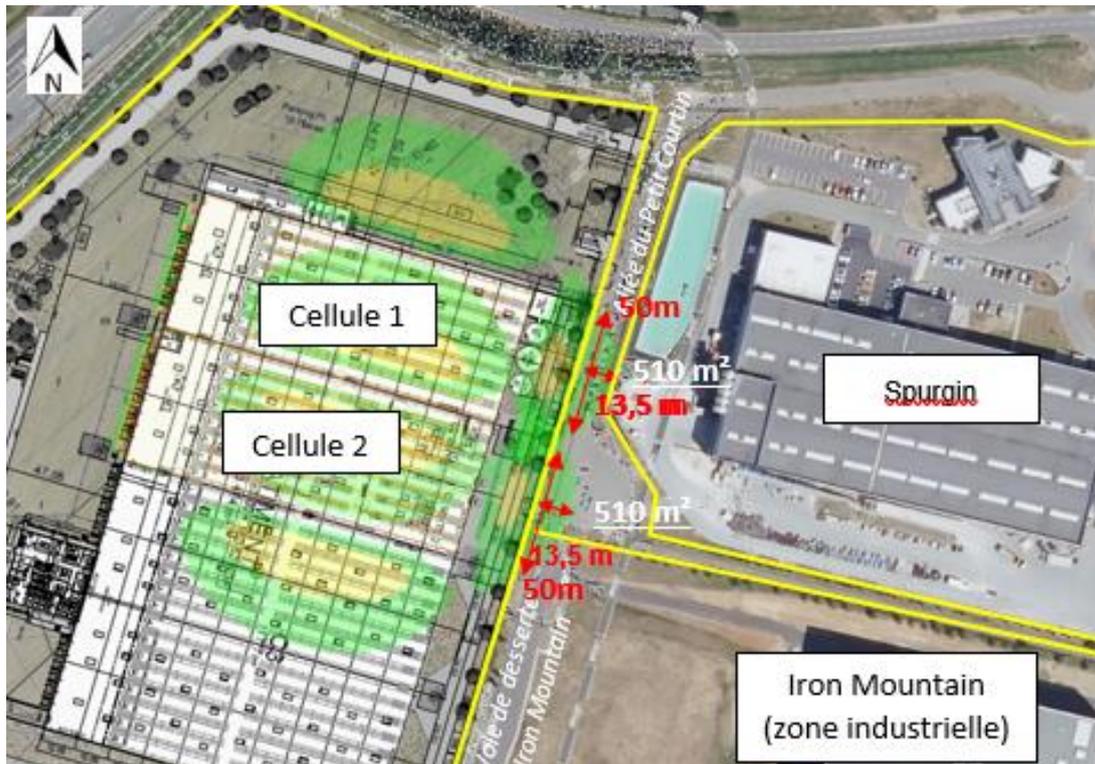
Les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets irréversibles) sortiraient des limites de propriétés à l'Est du site.

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2017, aucun immeuble de grande hauteur, aucun établissement recevant du public (ERP), aucune voie ferrée ouverte au trafic de voyageurs,

aucunes voies d'eau ou bassins et aucune voie de grande circulation ne seront impactés par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup>.

A l'Est, l'aire extérieure au site impactée par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> couvre une partie de la parcelle n° YC 59, correspondant à la voie communale « Allée du Petit Courtin », et une partie de la parcelle n° YC 49 du site de Iron Mountain (voie de desserte), sur une distance par rapport aux limites de site de 13,5 m maximum, pour une surface totale impactée de 2x510 m<sup>2</sup> = 1 020 m<sup>2</sup> maximum (flux maximum pour la simulation avec des pannes R15).

A noter que les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> dépassent également de 2 m sur la parcelle n° YC 58 du site de Spurgin, qui correspond à une parcelle industrielle.



Selon la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003, **la règle applicable aux voies de circulation automobiles** devrait être utilisée pour déterminer le nombre de personnes impactées par ce scénario à l'Est du site au niveau des cellules 1 et 2.

Également à l'Est du site d'étude, les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> sont susceptibles d'impacter le site industriel de Spurgin au niveau de la cellule 1 et la voie de desserte du site industriel Iron Mountain au niveau de la cellule 2. Selon la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, **la règle applicable aux terrains aménagés mais peu fréquentés** peut être utilisée pour déterminer le nombre de personnes impactées par ce scénario.

- Pour les voies de circulation automobiles, la densité de population à considérer est de 0,4 personne permanente par km exposé par tranche de 100 véhicules/jour,
- Pour les terrains aménagés mais peu fréquentés, la densité de population à considérer est de 1 pour 10 ha.

Les nombres de personnes impactées par les différents flux sont les suivants :

Flux	Est de la cellule n°1		Est de la cellule n°2		Nombre total de personnes impactées
	Surface totale impactée	Nombre de personnes impactées	Surface totale impactée	Nombre de personnes impactées	
<b>SEI : 3 kW/m<sup>2</sup></b>	0,050 km exposé 100 véhicules/j Spurgin : 20 m <sup>2</sup> soit 0,002 ha	< 1 personne	0,050 km exposé 100 véhicules/j Iron Mountain : env. 200 m <sup>2</sup> soit 0,02 ha	< 1	<b>&lt; 1 personne</b>
<b>SEL : 5 kW/m<sup>2</sup></b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>SELS : 8 kW/m<sup>2</sup></b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>					<b>&lt; 1 personne</b>

**Le niveau de gravité associé à l'incendie de la cellule de stockage 2662 n°1 sera de 1.  
Le niveau de gravité associé à l'incendie de la cellule de stockage 2662 n°2 sera de 1.**

Les flux thermiques de 8 kW/m<sup>2</sup> et 5 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets létaux) ne sortiraient pas des limites de propriété.

**Les modélisations réalisées montrent que les premiers effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) et a fortiori les flux supérieurs, seraient contenus dans les limites de propriété conformément à la réglementation 1510.**

Des flux de 3 kW/m<sup>2</sup> sortiraient des limites de propriétés.

Dans la configuration actuelle, aucun flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'impacte un ERP/ bâtiment de grande hauteur/voie de grande circulation, ce qui est **conforme à la réglementation 1510.**

Détermination des effets sur les structures et effets dominos éventuels sur les installations voisines :

Il n'y aurait pas d'effet domino en dehors des limites de propriété.

**Il n'y aurait pas de risque d'effets domino** sur les autres cellules de l'installation, les bureaux ou les locaux techniques en cas d'incendie du fait notamment de la présence des murs séparatifs REI 120 et REI 180.

*Nota* : Dans cette configuration de stockage, les flux de 5 kW/m<sup>2</sup> impacteront potentiellement un poteau incendie au Nord de la cellule 1 (poteau non impacté lors d'une modélisation d'incendie généralisé). A noter que dans ce cas la, les pompiers pourront utiliser les autres poteaux incendie du site, qui sont distants entre eux de 150 mètres maximum.

<b>BILAN</b>	<p>L'intégralité des effets létaux reste confinée à l'intérieur du site.</p> <p>Il n'y a pas de risques d'effets domino sur les autres installations du site.</p> <p>Aucun ERP ou voie de grande circulation n'est impacté par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> sortant des limites de propriété.</p>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 4. PHENOMENE DANGEREUX N°4 : INCENDIE AU NIVEAU DES CELLULES DE STOCKAGE – STOCKAGE TYPE AEROSOLS

L'exploitant souhaite également avoir la possibilité d'entreposer dans une ou plusieurs cellules spécifiques et indépendantes (C2 MIXTE 1&2) des produits type aérosols. C'est pourquoi des modélisations type 4320 ont été réalisées.

### DEFINITION DU SYSTEME

Les cellules concernées sont les cellules n°2 MIXTE 1 et 2.  
La modélisation est réalisée sur la base d'un stockage de produits de type 4320 (aérosols).

### MODES DE DEFAILLANCES, SCENARIO MAJORANT

**Incendie de la cellule suite à l'apparition d'un point chaud.**

### HYPOTHESES POUR LE CALCUL DU RAYONNEMENT THERMIQUE

Les hypothèses de calcul sont présentées dans le tableau suivant :

		<b>Cellule 2 MIXTE 1 887 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 2 MIXTE 2 887 m<sup>2</sup></b>
<b>Dimension des cellules</b>	<b>Hauteur de cible</b>	<b>1,80 m</b>	
	Longueur (m)	36 m	36 m
	Largeur (m)	24,5 m	24,5 m
	Hauteur (m) au faitage	13,7 m	
	Géométrie Complexe	/	
<b>Toiture</b>	Résistance au feu des poutres R (min)	60	
	Résistance au feu des pannes R (min)	15 <b>OU</b> 30	
	Type de couverture	Métallique multicouches	
	Désenfumage	2 %	
<b>Parois séparatives</b>	Matériaux parois	Béton armé / Cellulaire	Béton armé / Cellulaire
	Résistance structure	120 min	Parois Nord et Ouest : 120 min  Paroi Sud : 180 min
	Etanchéité au gaz chaud E		
	Isolation thermique I		
Résistance des fixations Y			
<b>Paroi extérieure</b>	Matériaux parois	Béton armé / Cellulaire	Béton armé / Cellulaire
	Résistance structure	120 min	120 min
	Etanchéité au gaz chaud E	120 min	120 min
	Isolation thermique I		
	Résistance des fixations Y		
Nombre de porte de quai (surface m*m)	Paroi Est : 1 porte de plain-pied (4x4,5m) <i>Portes piétonnes non EI120</i>	Paroi Est : 1 porte de plain-pied (4x4,5m) <i>Portes piétonnes non EI120</i>	
<b>Organisation des stockages</b>	Caractéristiques stockages	Racks sur 5 niveaux	Racks sur 5 niveaux
		Longueur de stockage : 27,2 m	Longueur de stockage : 27,2 m

		<b>Cellule 2 MIXTE 1 887 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 2 MIXTE 2 887 m<sup>2</sup></b>
		Nbr doubles racks : 3 (2,6 m de large)	Nbr doubles racks : 3 (2,6 m de large)
		Nbr racks simples : 2	Nbr racks simples : 2
		Largeurs allées : 3,4 m	Largeurs allées : 3,4 m
	Longueurs de préparation	4,7 m à l'Est	4,7 m à l'Est
	Déports latéraux	0,15 m au Nord et au Sud 4,1 m à l'Ouest	0,15 m au Nord et au Sud 4,1 m à l'Ouest
	Hauteur maximale de stockage (m)	11 m	11 m
	Hauteur du canton (m)	1 m	1 m

### EVALUATION DES CONSEQUENCES

La représentation cartographique des effets thermiques est présentée sur le **document n°4** page suivante.

Les notes de calcul figurent en **Annexe 1 de l'Annexe 3 de l'Etape 3- PJ 2bis**.

### DUREE INCENDIE ET PROPAGATION AUX CELLULES VOISINES

Le logiciel FLUMILOG renseigne sur la durée d'incendie des cellules :

	<b>Pannes R15</b>	<b>Pannes R30</b>
Cellule 2 mixte 1	120	120
Cellule 2 mixte 2	120	120

Un incendie peut se propager à partir d'une cellule vers la cellule voisine en cas de durée d'incendie supérieure à la tenue au feu des murs séparatifs consécutif à une défaillance du système d'extinction automatique d'incendie et sans l'intervention des secours.

L'incendie dans chaque cellule a une durée égale à 120 min. Le risque de propagation aux cellules adjacentes est écarté compte-tenu de la présence de murs séparatifs REI 120 et REI 180.

**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 4 : Simulation flux thermiques**  
Incendie au niveau des cellules 2 mixte 1 & 2  
Outil flumilog

Hypothèses de calcul :  
Palette type **Aérosols**  
Hauteur de stockage : 11 m  
Hauteur cible : 1,80 m  
Stockage en rack 5 niveaux  
Pannes **R15**

**Durée de l'incendie :**  
Cellule 2 mixte 1 : 120 min  
Cellule 2 mixte 2 : 120 min

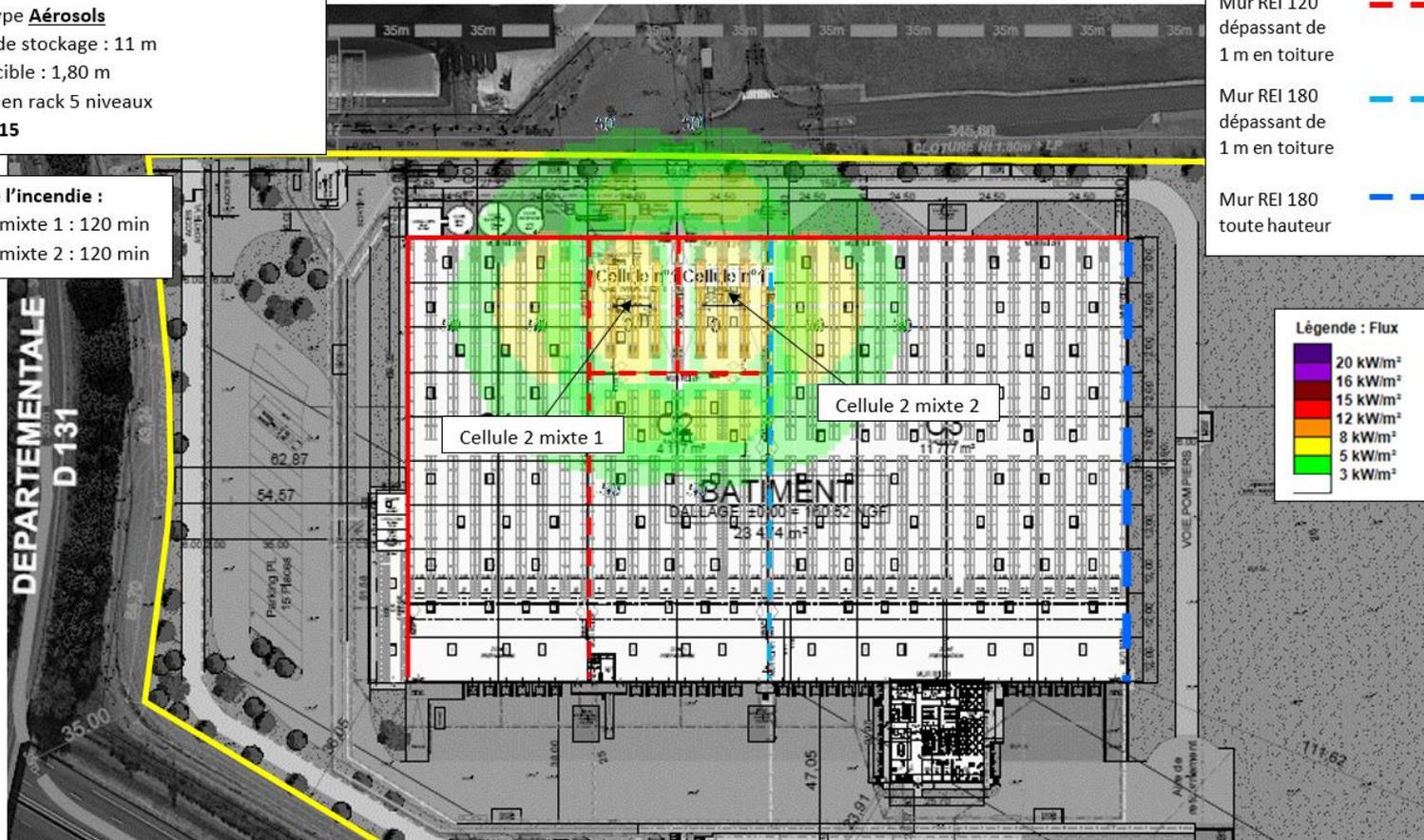


**Incendie cellule par cellule – Stockage 4320  
Pannes R15**

Limites de site	
Mur REI 120 toute hauteur	
Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 toute hauteur	

**Légende : Flux**

	20 kW/m <sup>2</sup>
	16 kW/m <sup>2</sup>
	15 kW/m <sup>2</sup>
	12 kW/m <sup>2</sup>
	8 kW/m <sup>2</sup>
	5 kW/m <sup>2</sup>
	3 kW/m <sup>2</sup>



**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 4 : Simulation flux thermiques**  
Incendie au niveau des cellules 2 mixte 1 & 2  
Outil flumilog

Hypothèses de calcul :  
Palette type **Aérosols**  
Hauteur de stockage : 11 m  
Hauteur cible : 1,80 m  
Stockage en rack 5 niveaux  
Pannes **R30**

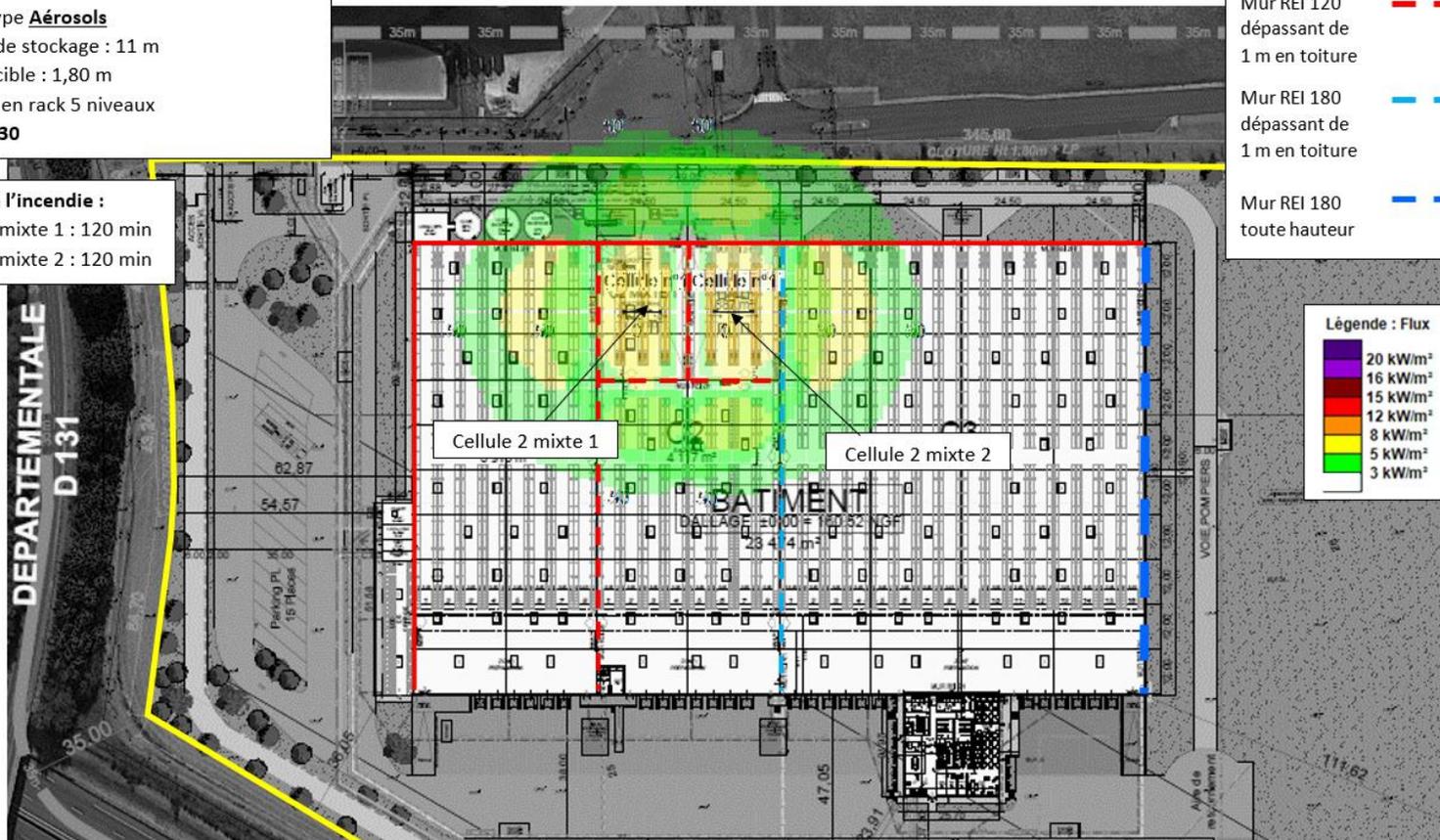
**Durée de l'incendie :**  
Cellule 2 mixte 1 : 120 min  
Cellule 2 mixte 2 : 120 min



**Incendie cellule par cellule – Stockage 4320  
Pannes R30**

- Limites de site ——
- Mur REI 120 toute hauteur ——
- Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture - - - -
- Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture - - - -
- Mur REI 180 toute hauteur - - - -

- Légende : Flux**
- 20 kW/m<sup>2</sup> (Purple)
  - 16 kW/m<sup>2</sup> (Dark Blue)
  - 15 kW/m<sup>2</sup> (Blue)
  - 12 kW/m<sup>2</sup> (Cyan)
  - 8 kW/m<sup>2</sup> (Green)
  - 5 kW/m<sup>2</sup> (Light Green)
  - 3 kW/m<sup>2</sup> (Yellow)



Distance des effets maximalistes pour une cible de 1,80 m :

		Flux thermiques				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		20 kW/m <sup>2</sup>	12 kW/m <sup>2</sup>	8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>
<b>Cellule 2 MIXTE 1</b>	Façade Nord	-	-	-	26	38
	Façade Sud	-	-	-	26	38
	Façade Est	-	-	-	18	30
	Façade Ouest	-	-	-	19	31

		Flux thermiques				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		20 kW/m <sup>2</sup>	12 kW/m <sup>2</sup>	8 kW/m <sup>2</sup>	5 kW/m <sup>2</sup>	3 kW/m <sup>2</sup>
<b>Cellule 2 MIXTE 2</b>	Façade Nord	-	-	-	26	38
	Façade Sud	-	-	-	26	38
	Façade Est	-	-	-	18	30
	Façade Ouest	-	-	-	18	31

Les effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) resteraient confinés à l'intérieur du périmètre ICPE.

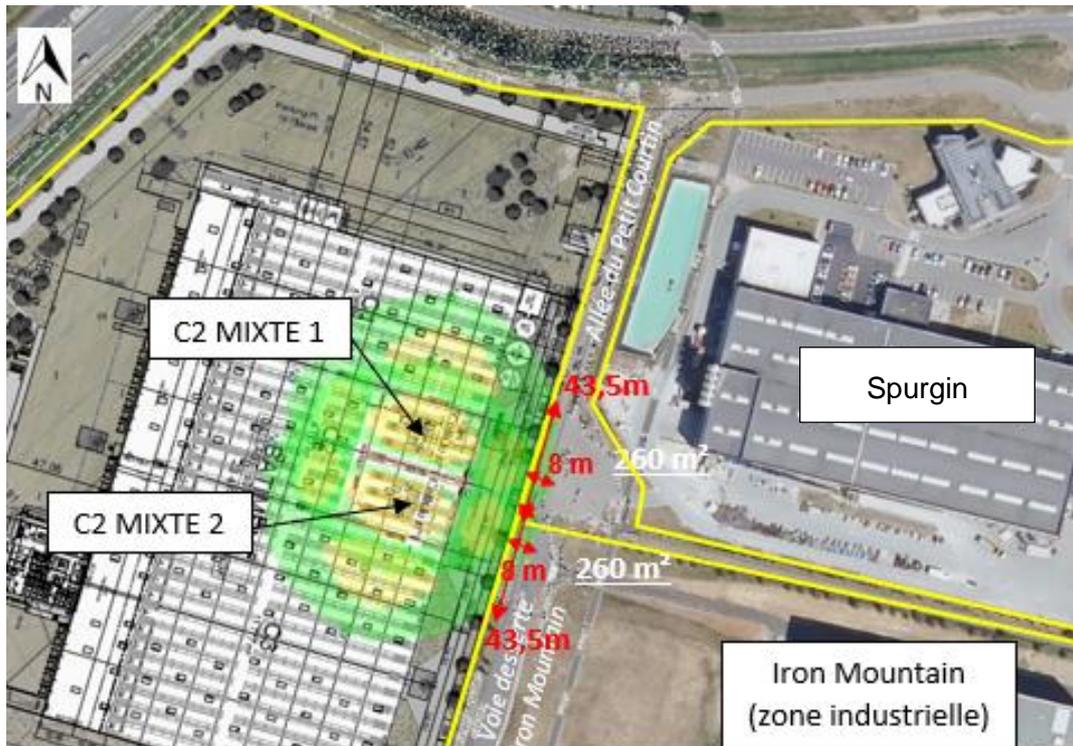
**Le niveau de gravité associé à l'incendie des cellules de stockage 4320 est de 1.**

Effets thermiques générés à l'extérieur du site :

Les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets irréversibles) sortiraient des limites de propriétés à l'Est du site.

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2017, aucun immeuble de grande hauteur, aucun établissement recevant du public (ERP), aucune voie ferrée ouverte au trafic de voyageurs, aucune voies d'eau ou bassins et aucune voie de grande circulation ne seront impactés par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup>.

A l'Est, l'aire extérieure au site impactée par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> couvre une partie de la parcelle n° YC 59, correspondant à la voie communale « Allée du Petit Courtin », et une partie de la parcelle n° YC 49 du site de Iron Mountain (voie de desserte), sur une distance par rapport aux limites de site d'environ 8 m, pour une surface totale impactée d'environ 2x260 m<sup>2</sup> = 520 m<sup>2</sup>.



Selon la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) dans les installations classées en application de la loi du 30 juillet 2003, **la règle applicable aux voies de circulation automobiles** devrait être utilisée pour déterminer le nombre de personnes impactées par ce scénario à l'Est du site au niveau des cellules 2 MIXTE 1&2.

Également à l'Est du site d'étude, les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> sont susceptibles d'impacter la voie de desserte du site industriel Iron Mountain au niveau de la cellule C2 MIXTE 2. Selon la circulaire du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, **la règle applicable aux terrains aménagés mais peu fréquentés** peut être utilisée pour déterminer le nombre de personnes impactées par ce scénario.

- Pour les voies de circulation automobiles, la densité de population à considérer est de 0,4 personne permanente par km exposé par tranche de 100 véhicules/jour,
- Pour les terrains aménagés mais peu fréquentés, la densité de population à considérer est de 1 pour 10 ha.

Les nombres de personnes impactées par les différents flux sont les suivants :

Flux	Est de C2 MIXTE 1		Est de C2 MIXTE 2		Nombre total de personnes impactées
	Surface totale impactée	Nombre de personnes impactées	Surface totale impactée	Nombre de personnes impactées	
SEI : 3 kW/m <sup>2</sup>	0,044 km exposé 100 véhicules/j	< 1 personne	0,048 km exposé 100 véhicules/j	< 1	< 1 personne

**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT***Annexe 3\_PJ n°2 bis***Commune de  
Mignières (28)**

			Iron Mountain : env. 200 m <sup>2</sup> soit 0,020 ha		
<b>SEL : 5 kW/m<sup>2</sup></b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>SELS : 8 kW/m<sup>2</sup></b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>					<b>&lt; 1 personne</b>

**Le niveau de gravité associé à l'incendie de la cellule de stockage 2662 n°1 sera de 1.  
Le niveau de gravité associé à l'incendie de la cellule de stockage 2662 n°2 sera de 1.**

Les flux thermiques de 8 kW/m<sup>2</sup> et 5 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets létaux) ne sortiraient pas des limites de propriété.

**Les modélisations réalisées montrent que les premiers effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) et a fortiori les flux supérieurs, seraient contenus dans les limites de propriété conformément à la réglementation 1510.**

Des flux de 3 kW/m<sup>2</sup> sortiraient des limites de propriétés.

Dans la configuration actuelle, aucun flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'impacte un ERP/ bâtiment de grande hauteur/voie de grande circulation, ce qui est **conforme à la réglementation 1510.**

Détermination des effets sur les structures et effets dominos éventuels sur les installations voisines :

Il n'y aurait pas d'effet domino en dehors des limites de propriété.

**Il n'y aurait pas de risque d'effets domino** sur les autres cellules de l'installation, les bureaux ou les locaux techniques en cas d'incendie du fait notamment de la présence des murs séparatifs REI 120.

<b>BILAN</b>	L'intégralité des effets létaux reste confinée à l'intérieur du site. Il n'y a pas de risques d'effets domino sur les autres installations du site. Aucun ERP ou voie de grande circulation n'est impacté par les flux de 3 kW/m <sup>2</sup> sortant des limites de propriété.
--------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 5. PHENOMENE DANGEREUX N°5 : INCENDIE AU NIVEAU DES CELLULES DE STOCKAGE – STOCKAGE TYPE LIQUIDES INFLAMMABLES

L'exploitant souhaite également avoir la possibilité d'entreposer dans une ou plusieurs cellules spécifiques et indépendantes (C2 MIXTE 1&2) des produits type liquides inflammables. C'est pourquoi des modélisations type LI ont été réalisées.

### DEFINITION DU SYSTEME

Les cellules concernées sont les cellules n°2 MIXTE 1 et 2.  
La modélisation est réalisée sur la base d'un stockage de produits de type LI.

### MODES DE DEFAILLANCES, SCENARIO MAJORANT

**Incendie de la cellule suite à l'apparition d'un point chaud.**

### HYPOTHESES POUR LE CALCUL DU RAYONNEMENT THERMIQUE

Les hypothèses de calcul sont présentées dans le tableau suivant :

		Cellule 2 MIXTE 1 887 m <sup>2</sup>	Cellule 2 MIXTE 2 887 m <sup>2</sup>
<b>Dimension des cellules</b>	<b>Hauteur de cible</b>	<b>1,80 m</b>	
	Longueur (m)	36 m	36 m
	Largeur (m)	24,5 m	24,5 m
	Hauteur (m) au faîtage	13,7 m	
	Géométrie Complexe	/	
<b>Toiture</b>	Résistance au feu des poutres R (min)	60	
	Résistance au feu des pannes R (min)	15 <b>OU</b> 30	
	Type de couverture	Métallique multicouches	
	Désenfumage	2 %	
<b>Parois séparatives</b>	Matériaux parois	Béton armé / Cellulaire	Béton armé / Cellulaire
	Résistance structure	120 min	Parois Nord et Ouest : 120 min Paroi Sud : 180 min
	Etanchéité au gaz chaud E		
	Isolation thermique I		
	Résistance des fixations Y		
<b>Paroi extérieure</b>	Matériaux parois	Béton armé / Cellulaire	Béton armé / Cellulaire
	Résistance structure	120 min	120 min
	Etanchéité au gaz chaud E	120 min	120 min
	Isolation thermique I		
	Résistance des fixations Y		
	Nombre de porte de quai (surface m*m)		

		<b>Cellule 2 MIXTE 1 887 m<sup>2</sup></b>	<b>Cellule 2 MIXTE 2 887 m<sup>2</sup></b>
<b>Organisation des stockages</b>	Caractéristiques stockages	Mode de stockage : Liquides inflammables 44 t (4331) + 66 t (1436) densité 0,85  Masse totale de LI : 131 t	Mode de stockage : Liquides inflammables 44 t (4331) + 66 t (1436) densité 0,85  Masse totale de LI : 131 t
	Longueurs de préparation	-	-
	Dépôts latéraux	-	-
	Hauteur maximale de stockage (m)	-	-
	Hauteur du canton (m)	-	-

### EVALUATION DES CONSEQUENCES

La représentation cartographique des effets thermiques est présentée sur le **document n°5** page suivante.

Les notes de calcul figurent en **Annexe 1 de l'Annexe 3 de l'Etape 3- PJ 2bis**.

### DUREE INCENDIE ET PROPAGATION AUX CELLULES VOISINES

Le logiciel FLUMILOG renseigne sur la durée d'incendie des cellules :

	<b>Pannes R15</b>	<b>Pannes R30</b>
Cellule 2 mixte 1	45	45
Cellule 2 mixte 2	45	45

Un incendie peut se propager à partir d'une cellule vers la cellule voisine en cas de durée d'incendie supérieure à la tenue au feu des murs séparatifs consécutif à une défaillance du système d'extinction automatique d'incendie et sans l'intervention des secours.

L'incendie dans chaque cellule a une durée inférieure à 120 min. Le risque de propagation aux cellules adjacentes est écarté compte-tenu de la présence de murs séparatifs REI 120.

**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 5 : Simulation flux thermiques**

Incendie au niveau des cellules 2 mixte 1 & 2

Outil flumilog

Hypothèses de calcul :

Palette type **Liquides inflammables**

Hauteur de stockage : 11 m

Hauteur cible : 1,80 m

Masse totale de liquide : 131 t

Pannes **R15**

**Durée de l'incendie :**

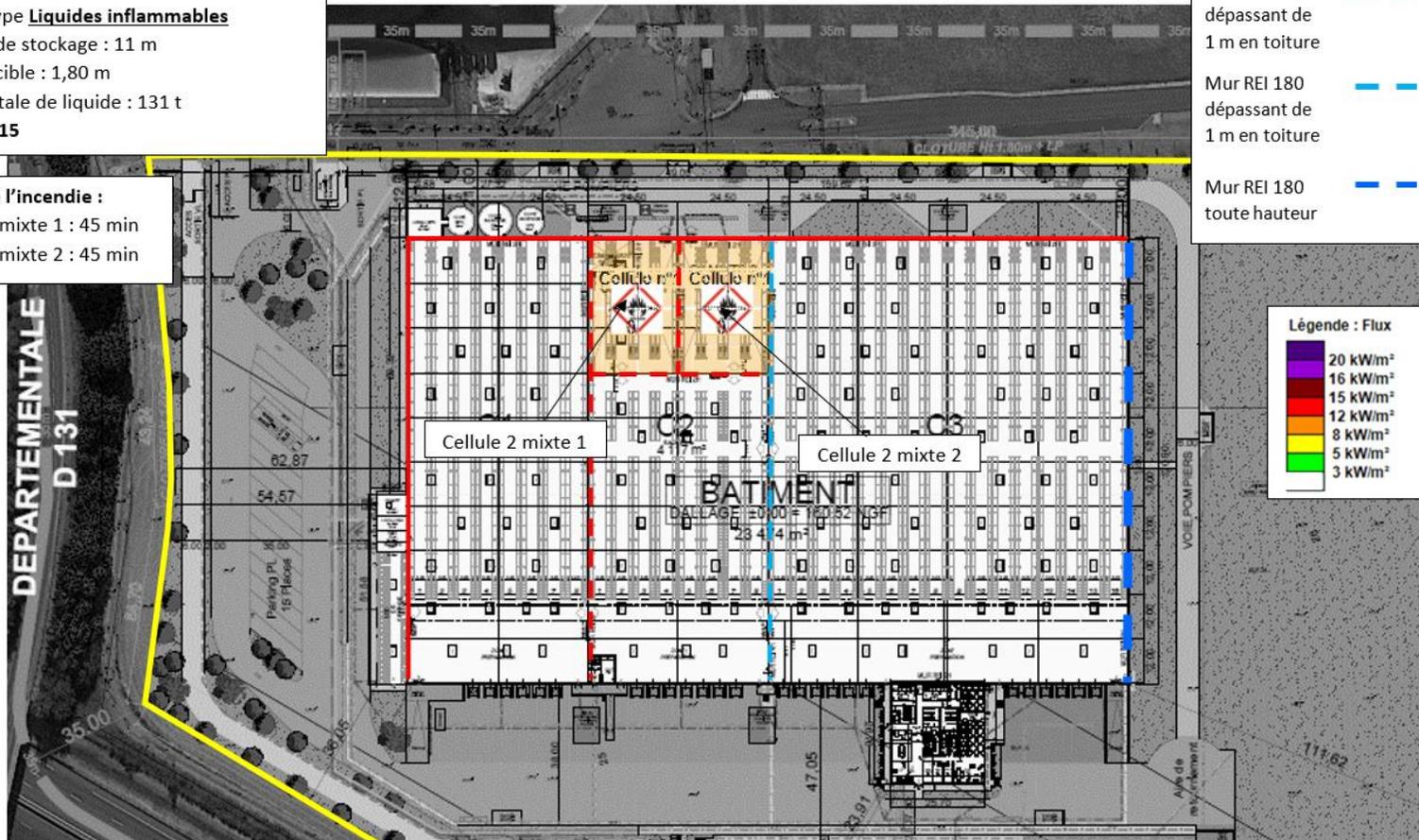
Cellule 2 mixte 1 : 45 min

Cellule 2 mixte 2 : 45 min



**Incendie cellule par cellule – Stockage LI  
Pannes R15**

Limites de site	
Mur REI 120 toute hauteur	
Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 toute hauteur	



**Légende : Flux**

	20 kW/m²
	16 kW/m²
	15 kW/m²
	12 kW/m²
	8 kW/m²
	5 kW/m²
	3 kW/m²

**FAUBOURG PROMOTION**

**Document 5 : Simulation flux thermiques**  
Incendie au niveau des cellules 2 mixte 1 & 2  
Outil flumilog

Hypothèses de calcul :  
Palette type **Liquides inflammables**  
Hauteur de stockage : 11 m  
Hauteur cible : 1,80 m  
Masse totale de liquide : 131 t  
Pannes R30

**Durée de l'incendie :**  
Cellule 2 mixte 1 : 45 min  
Cellule 2 mixte 2 : 45 min

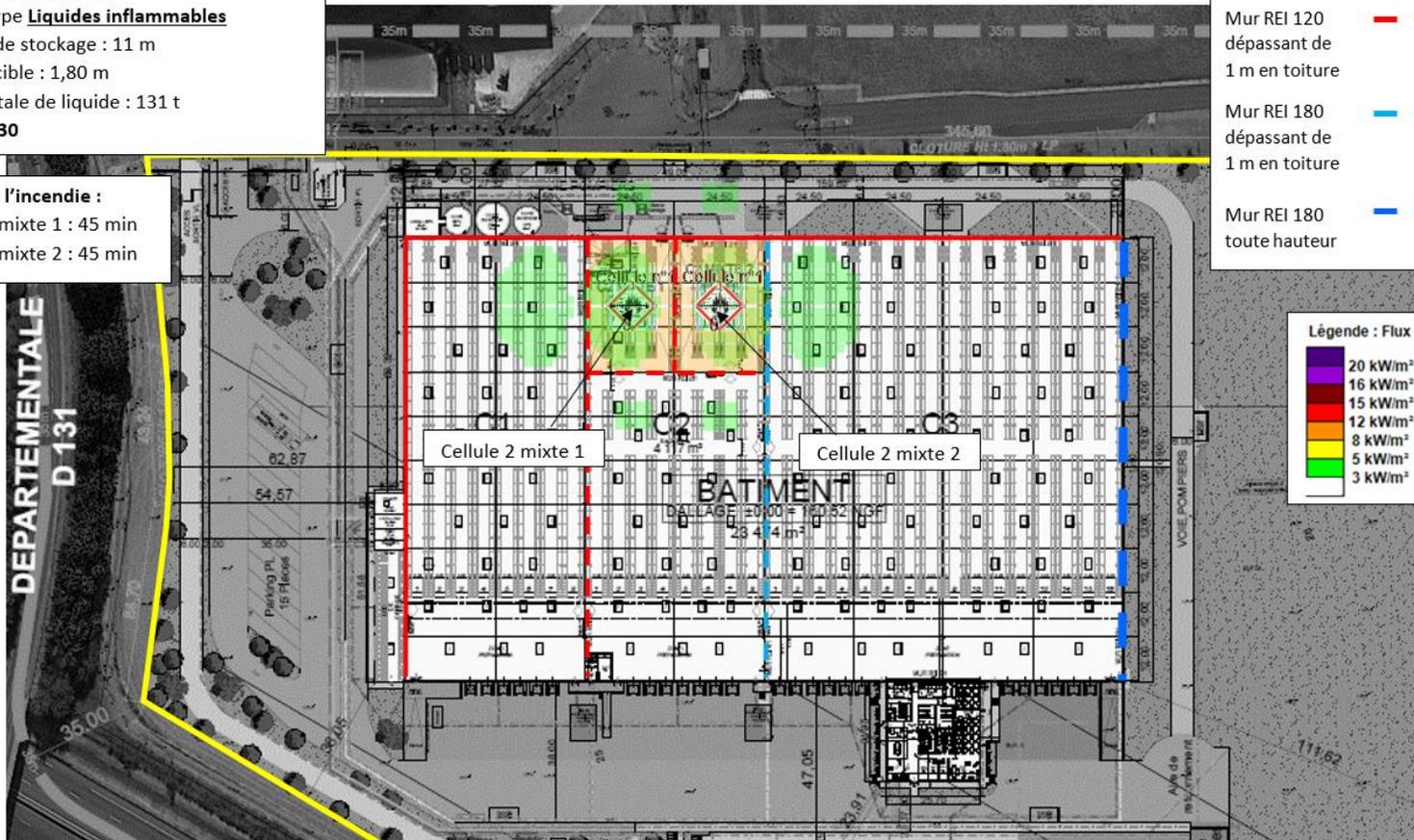


**Incendie cellule par cellule – Stockage LI**  
**Pannes R30**

Limites de site	
Mur REI 120 toute hauteur	
Mur REI 120 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 dépassant de 1 m en toiture	
Mur REI 180 toute hauteur	

**Légende : Flux**

	20 kW/m <sup>2</sup>
	16 kW/m <sup>2</sup>
	15 kW/m <sup>2</sup>
	12 kW/m <sup>2</sup>
	8 kW/m <sup>2</sup>
	5 kW/m <sup>2</sup>
	3 kW/m <sup>2</sup>



*Distance des effets maximalistes pour une cible de 1,80 m :*

Le scénario maximaliste (avec les flux les plus importants) est celui avec une résistance des pannes R30. Les distances d'effets ci-après sont donc calculées selon cette simulation.

		<b>Flux thermiques</b>				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		<b>20 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>12 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>8 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>5 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>3 kW/m<sup>2</sup></b>
<b>Cellule 2 MIXTE 1</b>	Façade Nord	-	-	-	-	25
	Façade Sud	-	-	-	-	25
	Façade Est	-	-	-	-	16
	Façade Ouest	-	-	-	-	16

		<b>Flux thermiques</b>				
		Distance d'effet <b>maximaliste</b> prise à la façade du bâtiment (en m)				
		<b>20 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>12 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>8 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>5 kW/m<sup>2</sup></b>	<b>3 kW/m<sup>2</sup></b>
<b>Cellule 2 MIXTE 2</b>	Façade Nord	-	-	-	-	25
	Façade Sud	-	-	-	-	25
	Façade Est	-	-	-	-	16
	Façade Ouest	-	-	-	-	16

Les effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) resteraient confinés à l'intérieur du périmètre ICPE.

**Le niveau de gravité associé à l'incendie des cellules de stockage LI est de 1.**

*Effets thermiques générés à l'extérieur du site :*

Les flux thermiques de 8 kW/m<sup>2</sup> et 5 kW/m<sup>2</sup> (seuils des effets létaux) ne sortiraient pas des limites de propriété.

**Les modélisations réalisées montrent que les premiers effets létaux (5 kW/m<sup>2</sup>) et a fortiori les flux supérieurs, seraient contenus dans les limites de propriété conformément à la réglementation 1510.**  
**Dans la configuration actuelle, aucun flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'impacte un ERP/ bâtiment de grande hauteur/voie de grande circulation : conforme à la réglementation 1510.**

*Détermination des effets sur les structures et effets dominos éventuels sur les installations voisines :*

Il n'y aurait pas d'effet domino en dehors des limites de propriété.

**Il n'y aurait pas de risque d'effets domino** sur les autres cellules de l'installation, les bureaux ou les locaux techniques en cas d'incendie du fait notamment de la présence des murs séparatifs REI 120.

<b>BILAN</b>	<p>L'intégralité des effets létaux reste confinée à l'intérieur du site.</p> <p>Il n'y a pas de risques d'effets domino sur les autres installations du site.</p> <p>Aucun ERP ou voie de grande circulation n'est impacté par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup> sortant des limites de propriété.</p>
--------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Conclusion générale :**

Quelle que soit la configuration étudiée, aucun flux de 3 kW/m<sup>2</sup> n'impacte un ERP / immeuble de grande hauteur / voie de grande circulation, ce qui est **conforme à la réglementation 1510**.

En dépit de la mise en place de murs REI 120 jusqu'en sous-face de toiture des façades Est des cellules, des flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> sortiraient des limites de propriété selon les scénarii majorants retenus (stockage de matières à 100% de la capacité de la cellule, sprinklage non efficient, non intervention des services de secours...). Pour rappel, cette configuration est totalement conforme à l'arrêté 1510.

Ces flux impacteraient la voie de desserte communale « Allée du Petit Courtin », la voie de desserte du site industriel Iron Mountain, et le site industriel Spurgin.

A noter que des mesures complémentaires ont été envisagées pour ramener les flux thermiques de 3 kW/m<sup>2</sup> à l'intérieur des limites de l'établissement.

Au final, diminuer ces flux thermiques, reviendrait à réduire la hauteur de stockage en rack de 1 à 2 niveaux de palettes, ou de réduire la taille de la cellule, ce qui rendrait le projet non viable économiquement.

A titre d'exemple :

- La mise en place d'écrans thermiques en façades d'une tenue au feu supérieure à 120 minutes (ex : 180 ou 240 min) ne réduirait en rien les distances d'effets des flux de 3 kW/m<sup>2</sup> car les durées d'incendie d'après FLUMILOG seraient inférieures à 120 min (durée au feu des écrans thermiques REI 120 prévus),
- Impossibilité d'implanter un merlon ou un mur REI 120 de plusieurs mètres de hauteur en limite de propriété, du fait du règlement d'urbanisme (article 4 du règlement du PLU zone 1Aux : clôtures d'une hauteur totale de 1,80 m maximum) et distance entre clôture et bâtiment non suffisante.

### **Maîtrise de l'urbanisation :**

A noter que la parcelle concernée est classée Uxbr d'après le plan de zonage du PLU, correspondant à une zone urbaine à vocation d'activités.

La hauteur de construction est limitée à 20 m au droit du secteur concerné, excluant l'implantation de tout immeuble de grande hauteur. D'autre part, le secteur se trouve hors de tout périmètre de centralité sur lequel serait autorisée l'implantation de nouveaux commerces de proximité.

Toutefois, l'implantation d'ERP tels que des guichets de retrait de marchandises associés à des activités artisanales, industrielles ou de services n'est pas exclue par le PLU.

Conformément à la circulaire du 4 mai 2007 qui fixe les principes de la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées dont les distances d'effets en cas d'accident majeur sont susceptibles de sortir des limites de ces entreprises et de porter ainsi atteinte à leur voisinage, un porter à connaissance devra être élaboré pour les parcelles atteintes par les flux de 3 kW/m<sup>2</sup>.

**Etape 3 - Pièce jointe n°2bis**

***Modélisations flux thermiques***

***Annexe 1 : Notes de calcul FLUMILOG***

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R15_C1_1510_ISnonCF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	06/01/2023 à 10:43:38 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	6/1/23

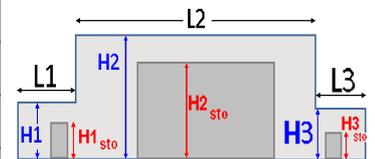
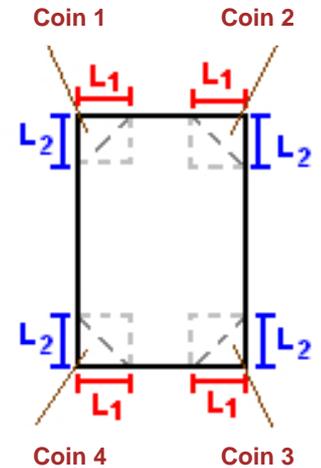
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



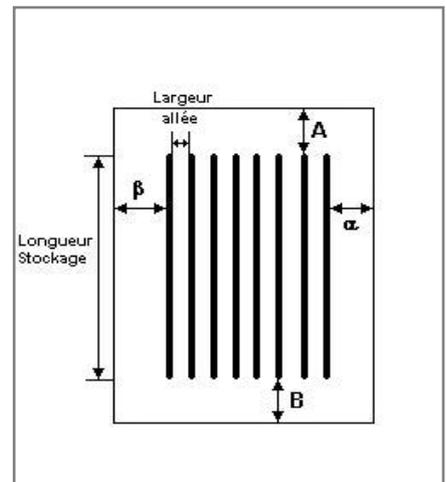
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

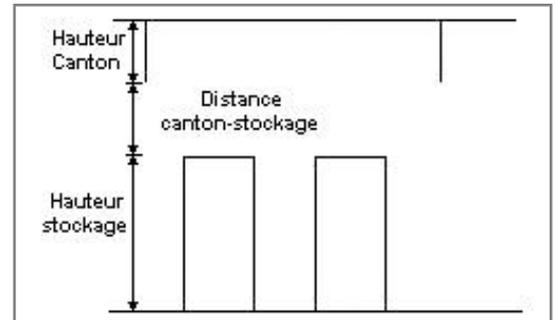


**Stockage de la cellule : Cellule n°1**

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>87,1 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>6,8 m</b>
Longueur de préparation B	<b>27,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>

**Stockage en rack**

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>

**Palette type de la cellule Cellule n°1****Dimensions Palette**

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 1510</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

**Composition de la Palette (Masse en kg)**

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

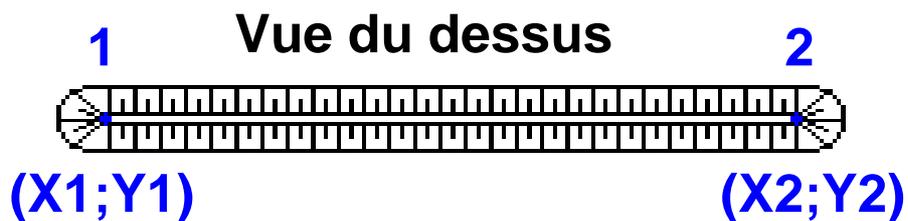
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

**Données supplémentaires**

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW	

## Merlons



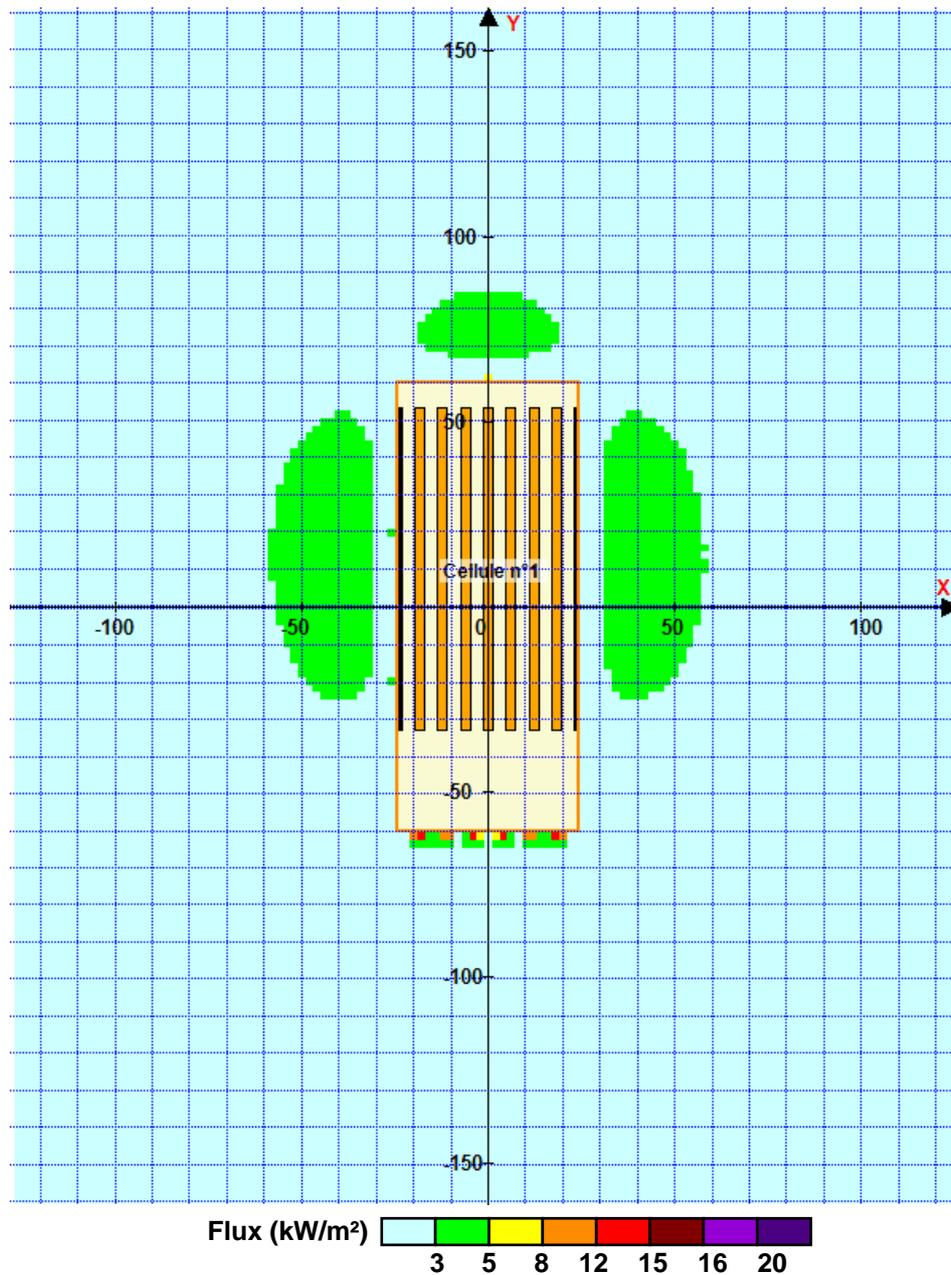
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **129,0 min**

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R15_C2_1510_VF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	23/01/2023 à 18:06:17 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	23/1/23

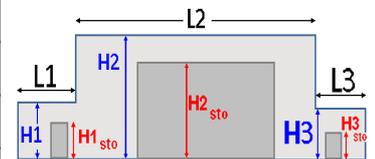
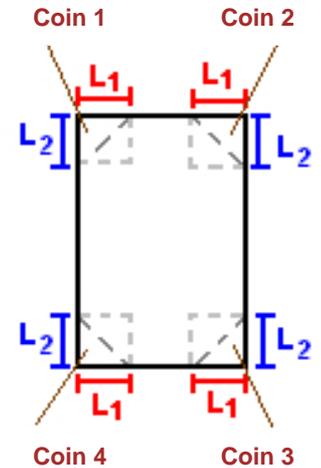
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



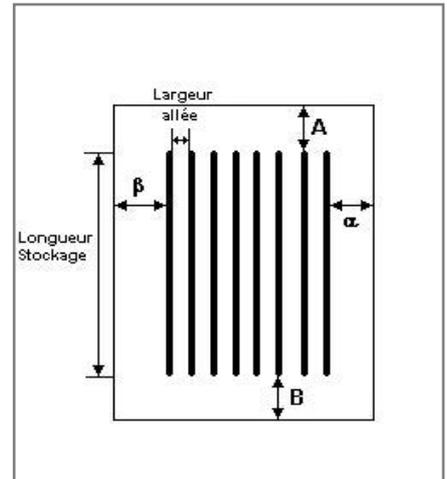
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



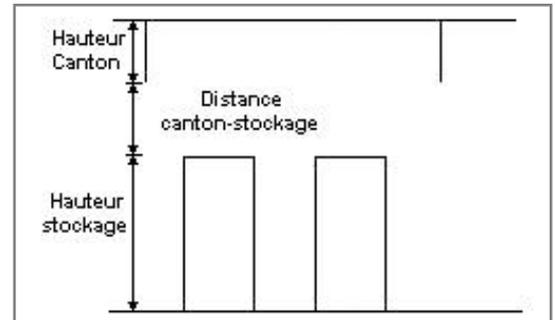
## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>87,1 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>6,8 m</b>
Longueur de préparation B	<b>27,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>



### Stockage en rack

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 1510</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

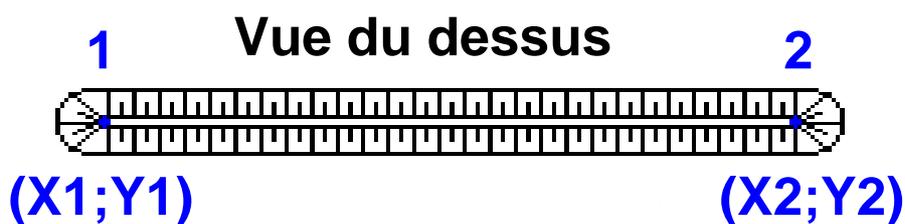
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW	

**Merlons**



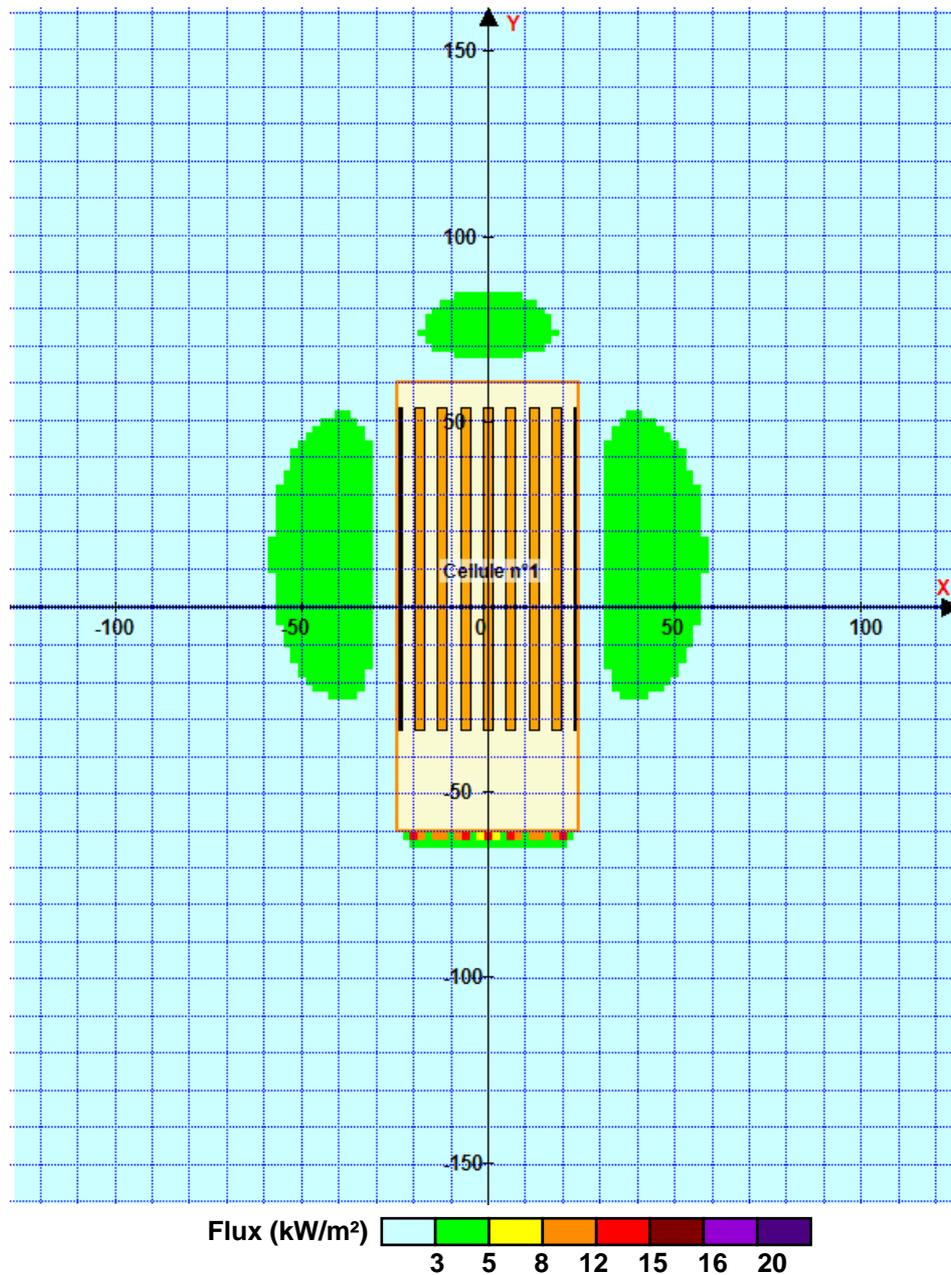
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **129,0 min**

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R15_C3_1510_ISnonCF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	06/01/2023 à 10:49:57 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	6/1/23

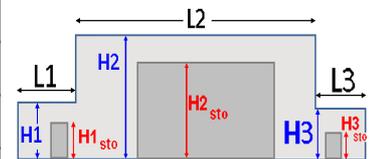
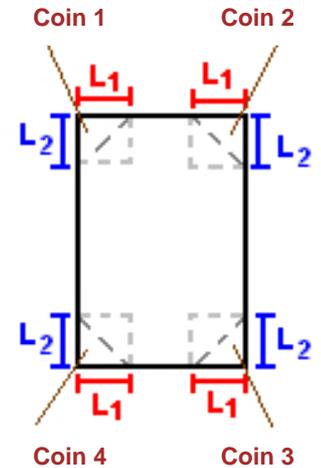
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

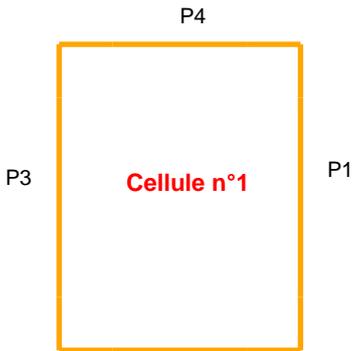
Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>98,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>39</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

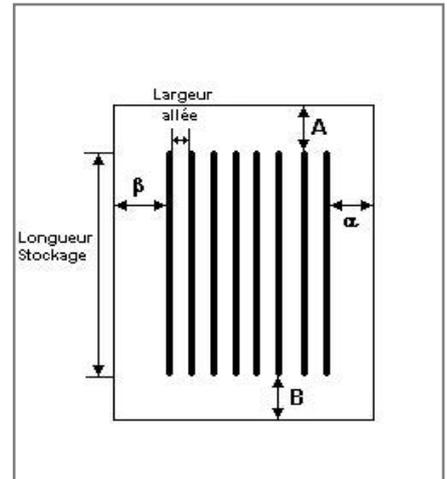
Parois de la cellule : Cellule n°1



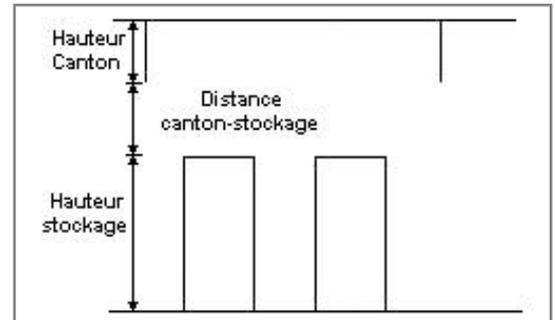
	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
<b>Composantes de la Paroi</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>
<b>Structure Support</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>
<b>Nombre de Portes de quais</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Largeur des portes (m)</b>	<b>1,8</b>	<b>2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,9</b>
<b>Hauteur des portes (m)</b>	<b>2,2</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>	<b>2,1</b>
	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>
<b>Matériau</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Panneaux sandwich-laine de roche</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>
<b>R(i) : Résistance Structure(min)</b>	<b>180</b>	<b>60</b>	<b>180</b>	<b>120</b>
<b>E(i) : Etanchéité aux gaz (min)</b>	<b>180</b>	<b>1</b>	<b>180</b>	<b>120</b>
<b>I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)</b>	<b>180</b>	<b>1</b>	<b>180</b>	<b>120</b>
<b>Y(i) : Résistance des Fixations (min)</b>	<b>180</b>	<b>1</b>	<b>180</b>	<b>120</b>

**Stockage de la cellule : Cellule n°1**

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>87,1 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>6,8 m</b>
Longueur de préparation B	<b>27,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>

**Stockage en rack**

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>15</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>

**Palette type de la cellule Cellule n°1****Dimensions Palette**

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 1510</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

**Composition de la Palette (Masse en kg)**

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

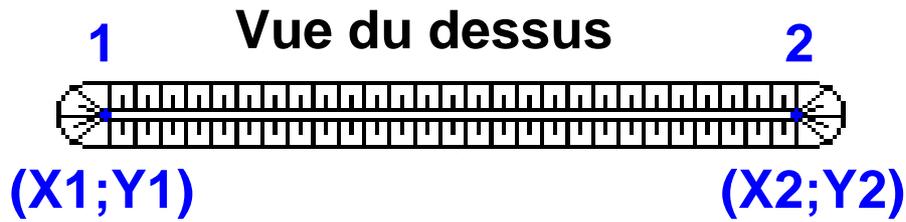
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

**Données supplémentaires**

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW	

## Merlons



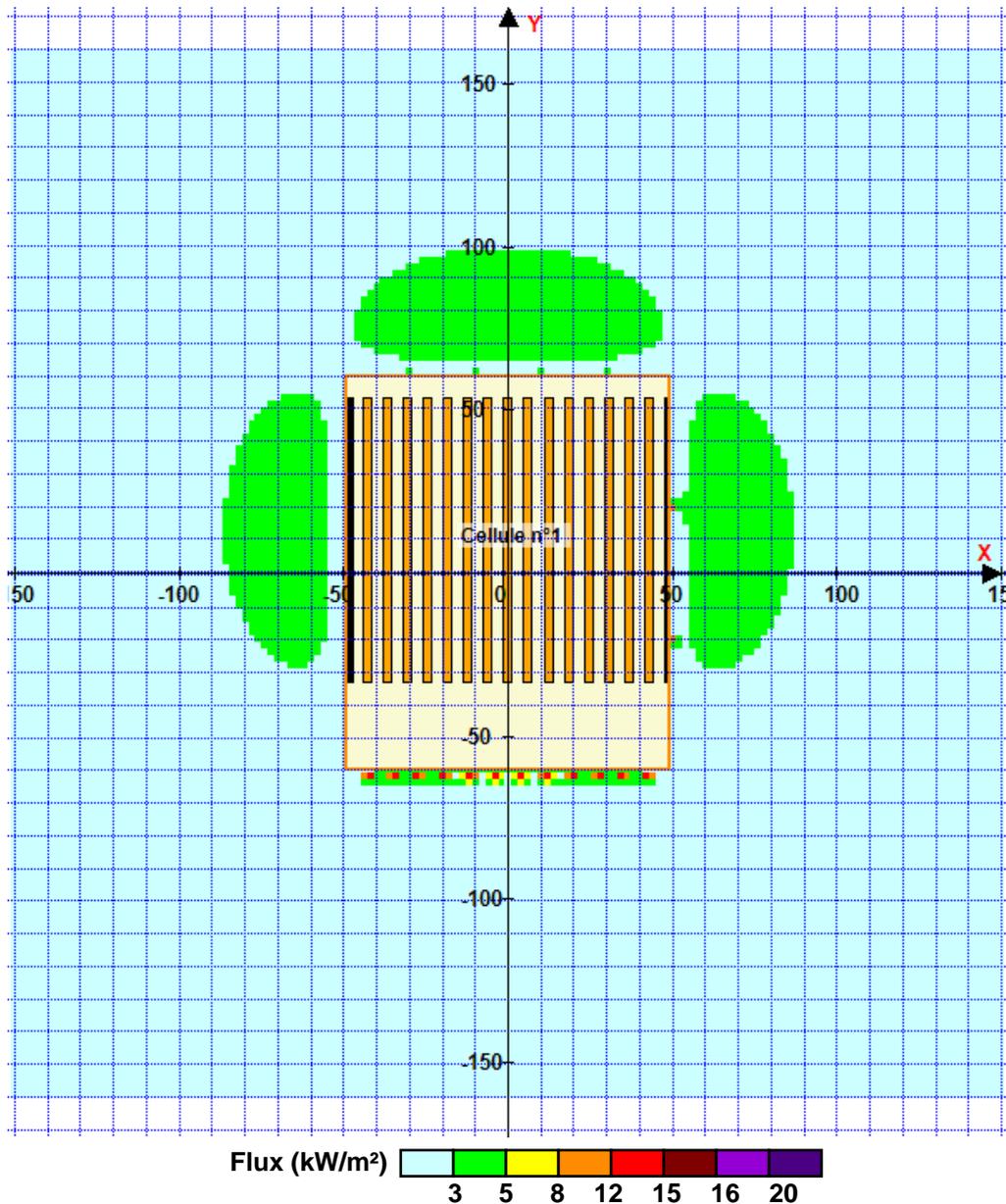
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **131,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R30_C1_1510_1672998923
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	06/01/2023 à 10:55:15 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	6/1/23

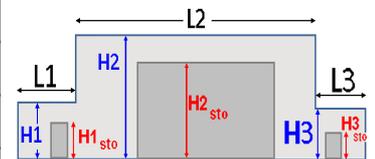
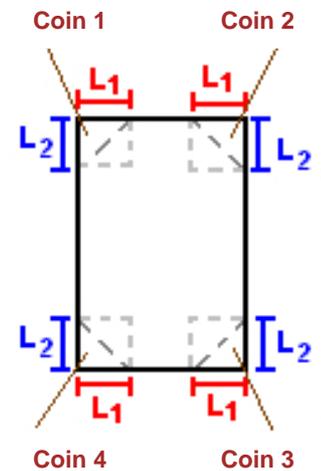
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

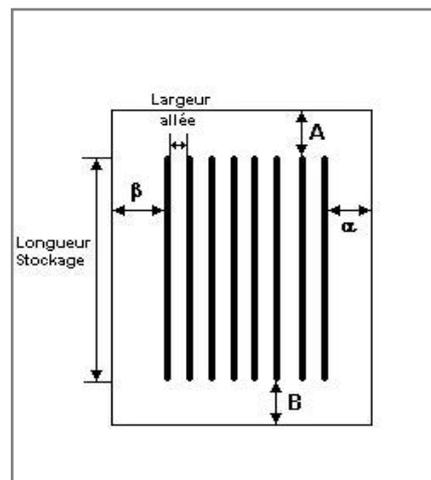


## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux **5**  
 Mode de stockage **Rack**

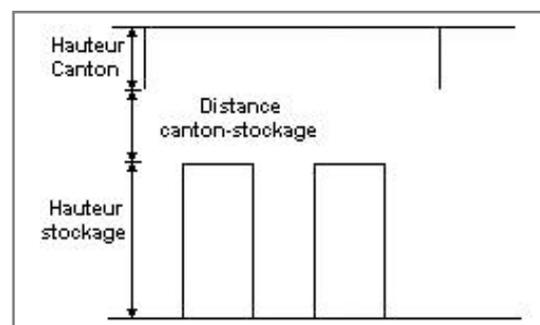
### Dimensions

Longueur de stockage **87,1** m  
 Déport latéral a **0,2** m  
 Déport latéral b **0,2** m  
 Longueur de préparation A **6,8** m  
 Longueur de préparation B **27,0** m  
 Hauteur maximum de stockage **11,0** m  
 Hauteur du canton **1,0** m  
 Ecart entre le haut du stockage et le canton **1,7** m



### Stockage en rack

Sens du stockage **dans le sens de la paroi 1**  
 Nombre de double racks **7**  
 Largeur d'un double rack **2,6** m  
 Nombre de racks simples **2**  
 Largeur d'un rack simple **1,3** m  
 Largeur des allées entre les racks **3,5** m



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Largeur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Hauteur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Volume de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Nom de la palette : **Palette type 1510**      Poids total de la palette : **Par défaut**

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : **45,0** min  
 Puissance dégagée par la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m \* 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW

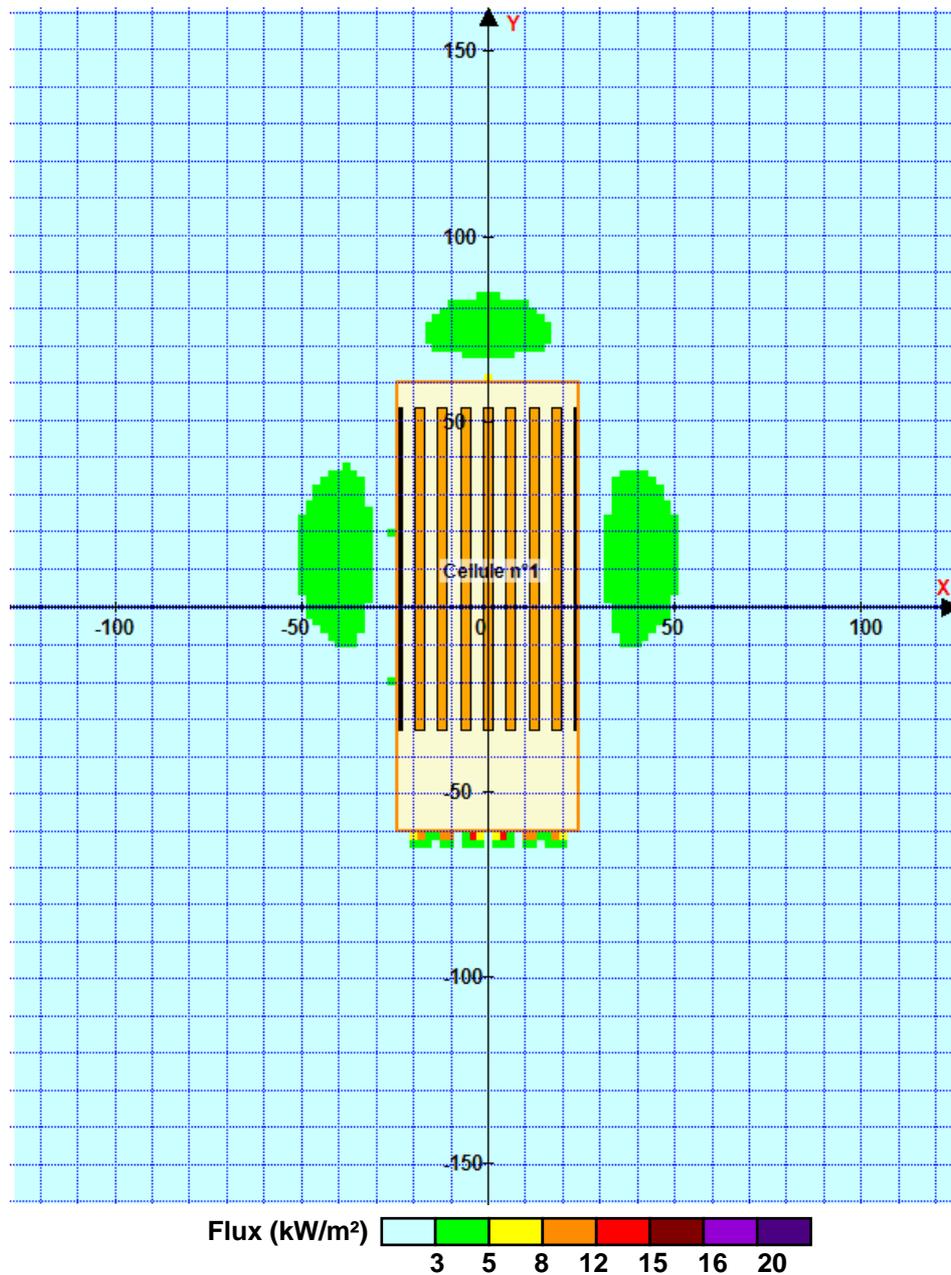


## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **141,0 min**

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R30_C2_1510_VF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	23/01/2023 à 18:07:51 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	23/1/23

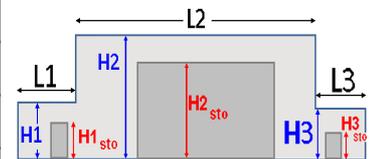
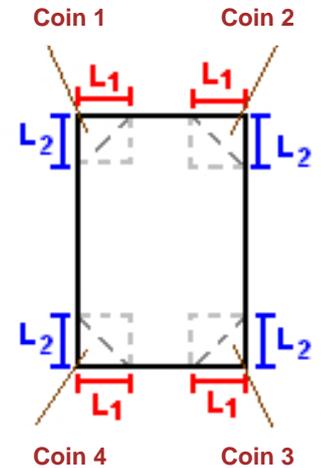
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



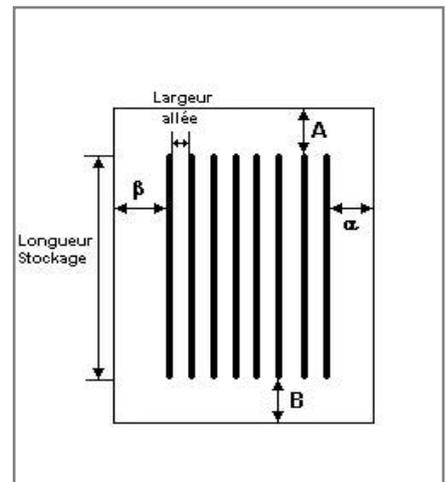
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



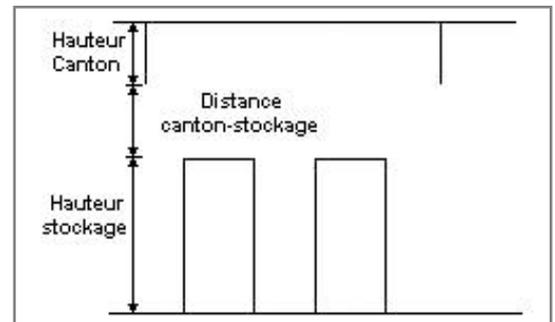
## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>87,1 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>6,8 m</b>
Longueur de préparation B	<b>27,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>



### Stockage en rack

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 1510</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

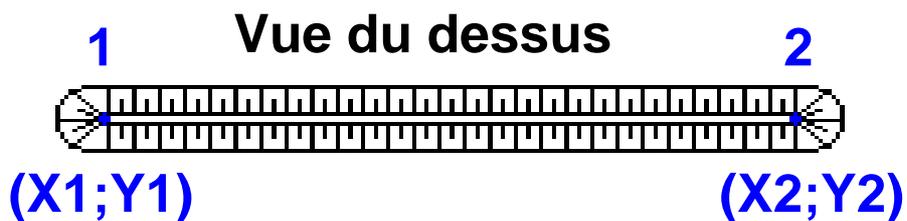
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW	

**Merlons**



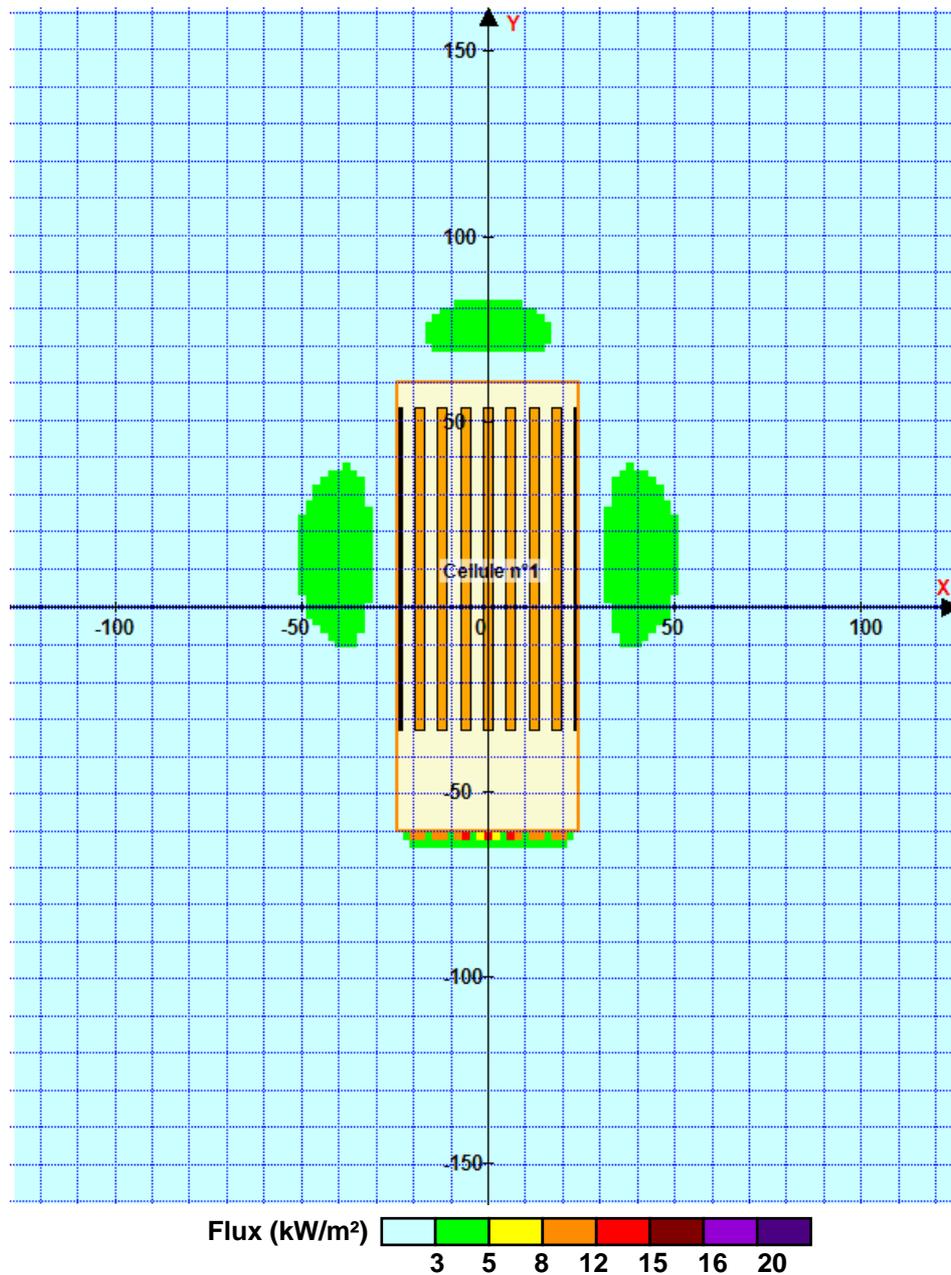
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **141,0 min**

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R30_C3_1510_ISnonCF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	06/01/2023 à 10:58:51 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	6/1/23

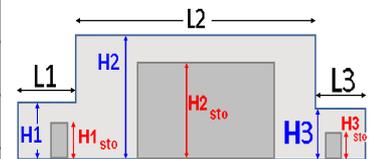
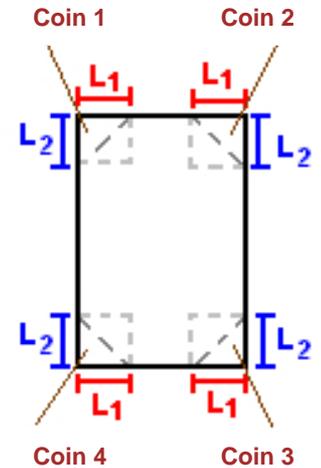
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>98,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>39</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

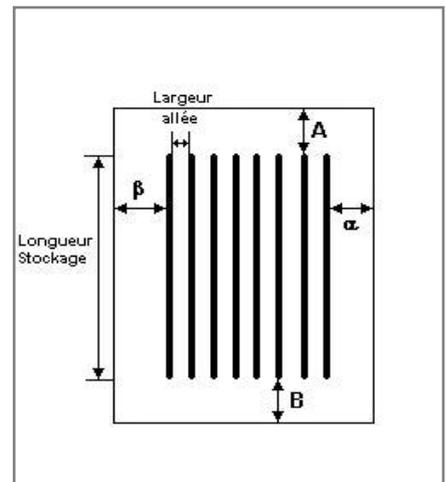


## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux **5**  
 Mode de stockage **Rack**

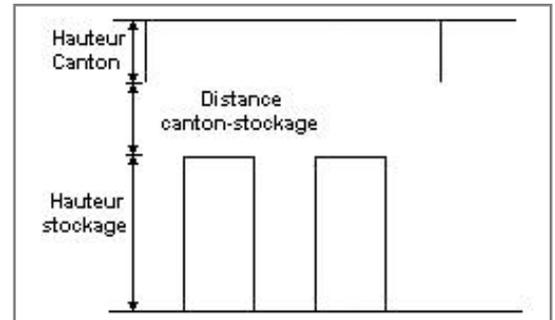
### Dimensions

Longueur de stockage **87,1** m  
 Déport latéral a **0,2** m  
 Déport latéral b **0,2** m  
 Longueur de préparation A **6,8** m  
 Longueur de préparation B **27,0** m  
 Hauteur maximum de stockage **11,0** m  
 Hauteur du canton **1,0** m  
 Ecart entre le haut du stockage et le canton **1,7** m



### Stockage en rack

Sens du stockage **dans le sens de la paroi 1**  
 Nombre de double racks **15**  
 Largeur d'un double rack **2,6** m  
 Nombre de racks simples **2**  
 Largeur d'un rack simple **1,3** m  
 Largeur des allées entre les racks **3,5** m



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Largeur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Hauteur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Volume de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Nom de la palette : **Palette type 1510**      Poids total de la palette : **Par défaut**

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

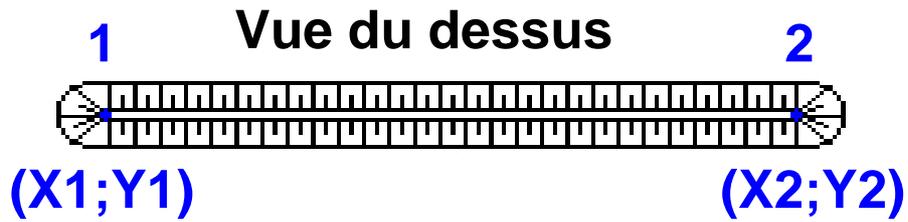
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : **45,0** min  
 Puissance dégagée par la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m \* 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW

Merlons



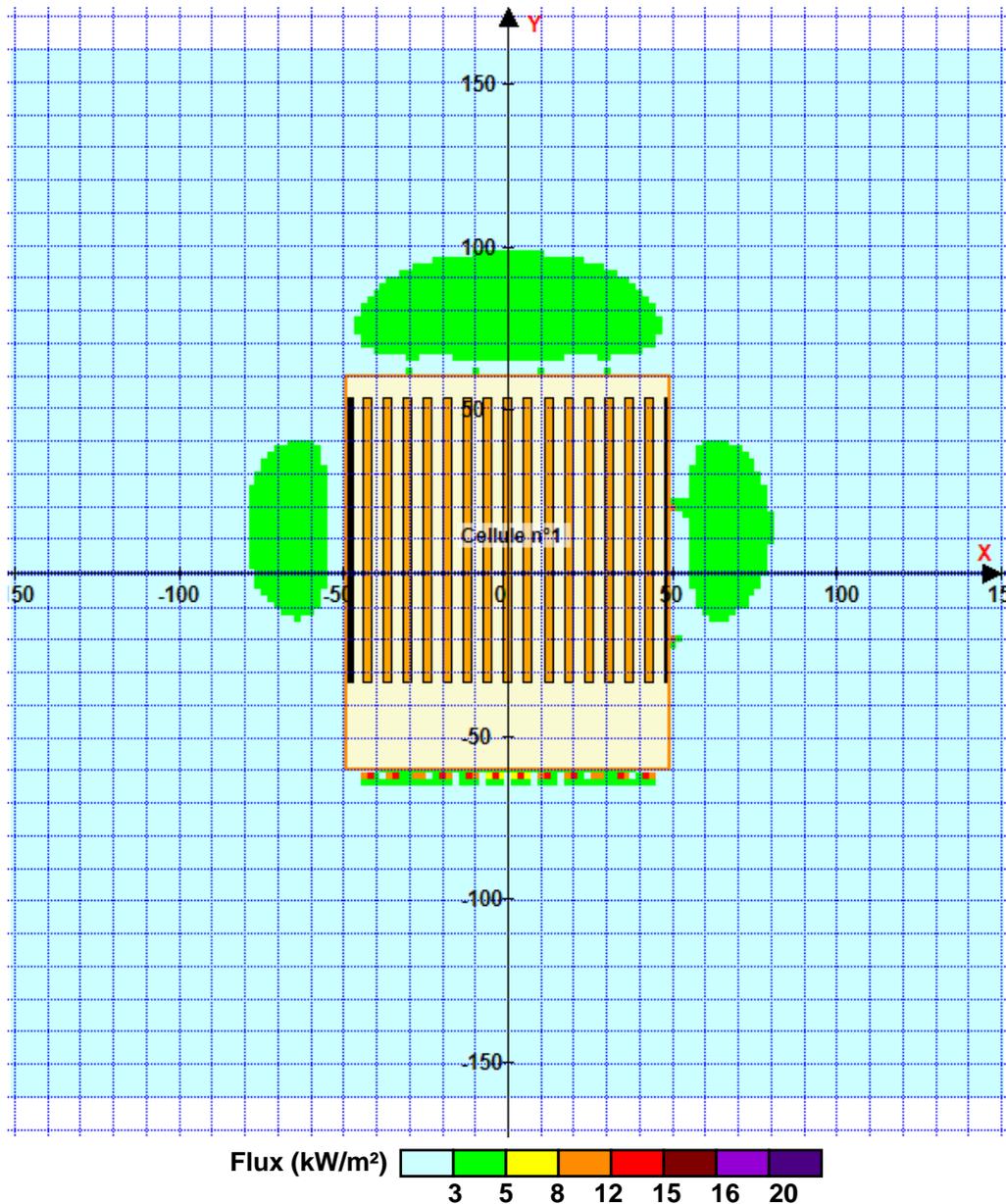
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **143,0 min**

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

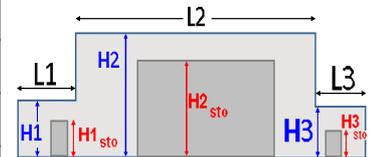
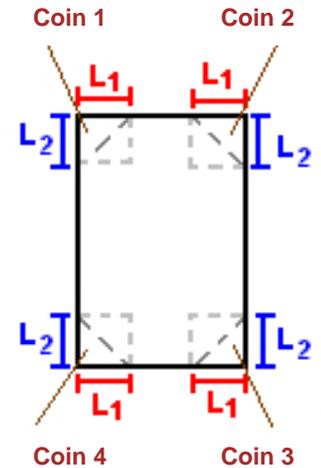
Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R30_geneC1C2_1510_VF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	23/01/2023 à 18:09:31 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	23/1/23

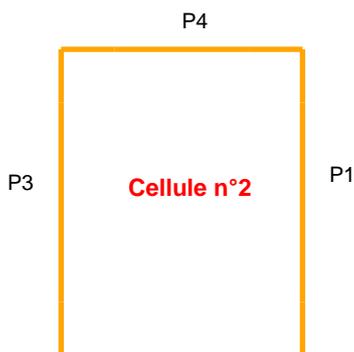
**I. DONNEES D'ENTREE :****Donnée Cible**Hauteur de la cible : **1,8 m****Données murs entre cellules**REI C1/C2 : **120 min****Géométrie Cellule1**

Nom de la Cellule :Cellule n°2				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	

**Toiture**

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallique multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

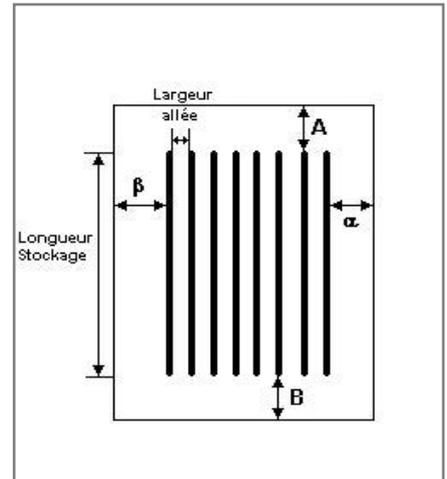
### Parois de la cellule : Cellule n°2



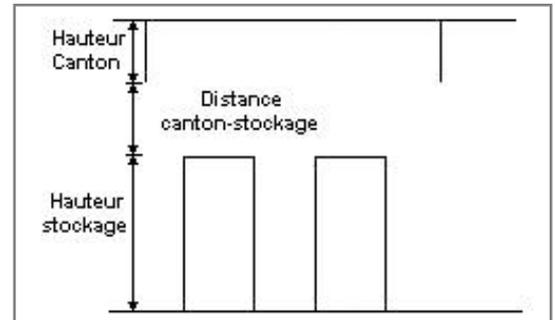
	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
<b>Composantes de la Paroi</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>
<b>Structure Support</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>
<b>Nombre de Portes de quais</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Largeur des portes (m)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Hauteur des portes (m)</b>	<b>0,0</b>	<b>3,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>
<b>Matériau</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Panneaux sandwich-laine de roche</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>
<b>R(i) : Résistance Structure(min)</b>	<b>180</b>	<b>60</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>E(i) : Etanchéité aux gaz (min)</b>	<b>180</b>	<b>1</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)</b>	<b>180</b>	<b>1</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>Y(i) : Résistance des Fixations (min)</b>	<b>180</b>	<b>1</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

**Stockage de la cellule : Cellule n°2**

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>88,0 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>5,9 m</b>
Longueur de préparation B	<b>27,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>

**Stockage en rack**

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>

**Palette type de la cellule Cellule n°2****Dimensions Palette**

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 1510</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

**Composition de la Palette (Masse en kg)**

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

**Données supplémentaires**

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW	

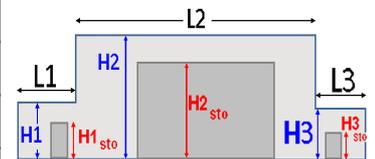
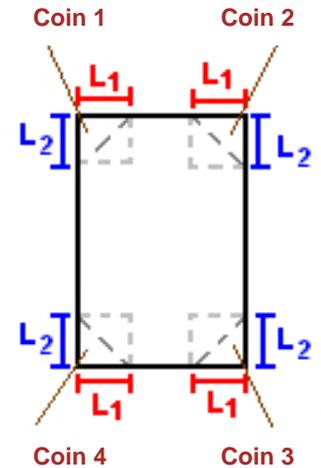
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule2

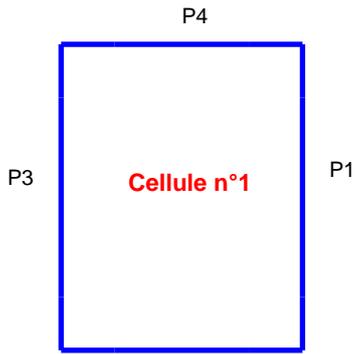
Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

**Parois de la cellule : Cellule n°1**



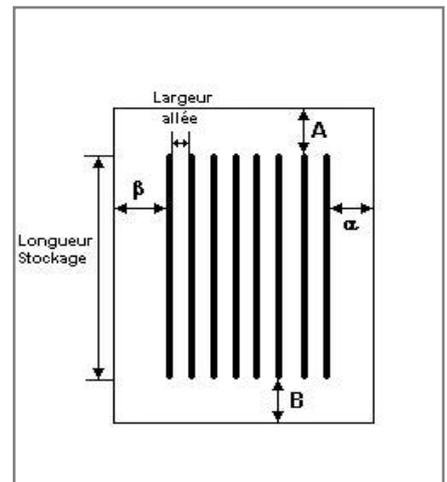
	<b>Paroi P1</b>	<b>Paroi P2</b>	<b>Paroi P3</b>	<b>Paroi P4</b>
<b>Composantes de la Paroi</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>
<b>Structure Support</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>
<b>Nombre de Portes de quais</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Largeur des portes (m)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>
<b>Hauteur des portes (m)</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>2,1</b>	<b>2,1</b>
	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>
<b>Matériau</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Panneaux sandwich-laine de roche</b>	<b>bardage double peau</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>
<b>R(i) : Résistance Structure(min)</b>	<b>120</b>	<b>60</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>E(i) : Etanchéité aux gaz (min)</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>Y(i) : Résistance des Fixations (min)</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux **5**  
Mode de stockage **Rack**

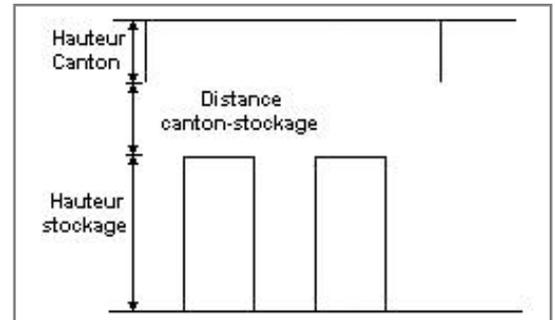
### Dimensions

Longueur de stockage **89,2 m**  
Déport latéral a **0,2 m**  
Déport latéral b **0,2 m**  
Longueur de préparation A **4,7 m**  
Longueur de préparation B **27,0 m**  
Hauteur maximum de stockage **11,0 m**  
Hauteur du canton **1,0 m**  
Ecart entre le haut du stockage et le canton **1,7 m**



### Stockage en rack

Sens du stockage **dans le sens de la paroi 1**  
Nombre de double racks **7**  
Largeur d'un double rack **2,6 m**  
Nombre de racks simples **2**  
Largeur d'un rack simple **1,3 m**  
Largeur des allées entre les racks **3,5 m**



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
Largeur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
Hauteur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
Volume de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
Nom de la palette : **Palette type 1510**      Poids total de la palette : **Par défaut**

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

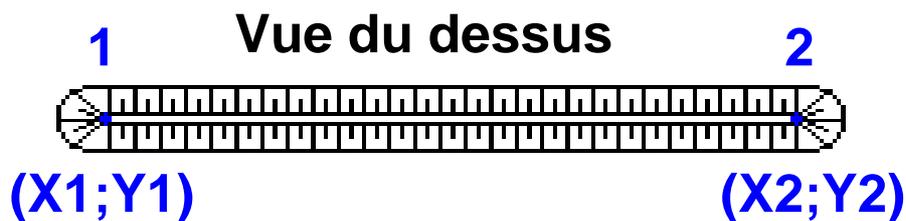
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : **45,0 min**  
Puissance dégagée par la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m \* 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW

Merlons



Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

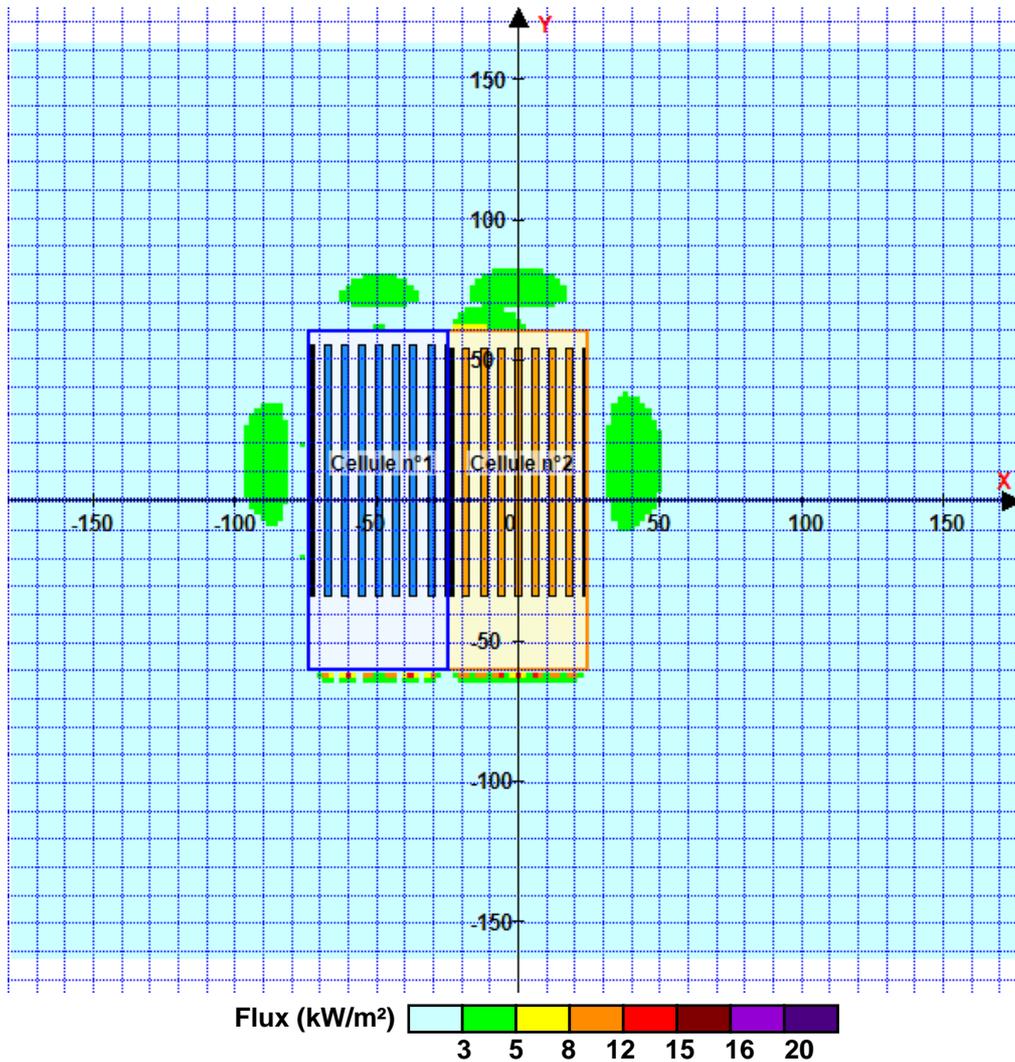
## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°2**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°2 **141,0 min**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **142,0 min**

### Distance d'effets des flux maximum



**Avertissement:** Dans le cas d'un scénario de propagation, l'interface de calcul Flumilog ne vérifie pas la cohérence entre les saisies des caractéristiques des parois de chaque cellule et la saisie de tenue au feu des parois séparatives indiquée en page 2 de la note de calcul.

Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R15_C1_2662_ISnonCF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	06/01/2023 à 10:47:32 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	6/1/23

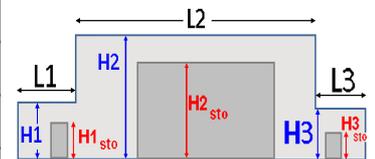
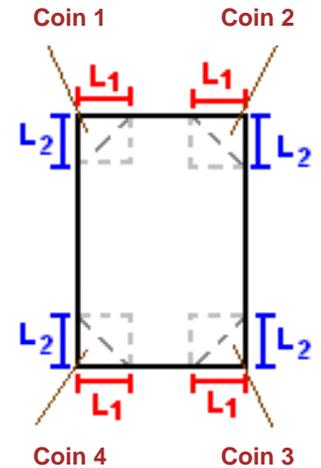
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

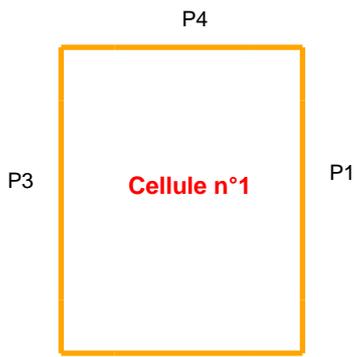
Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)	<b>120,9</b>			
Largeur maximum de la cellule (m)	<b>49,0</b>			
Hauteur maximum de la cellule (m)	<b>13,7</b>			
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	1	2	3	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallique multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

### Parois de la cellule : Cellule n°1



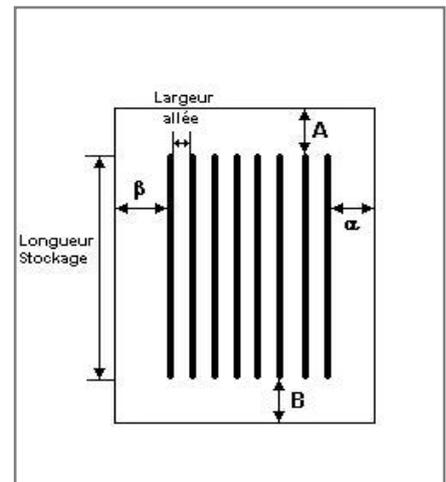
	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
<b>Composantes de la Paroi</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>
Structure Support	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton
Nombre de Portes de quais	0	6	2	1
Largeur des portes (m)	0,0	2,7	0,9	1,8
Hauteur des portes (m)	4,0	3,0	2,1	2,1
	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>
<b>Matériau</b>	Beton Arme/Cellulaire	Panneaux sandwich-laine de roche	bardage double peau	Beton Arme/Cellulaire
R(i) : Résistance Structure(min)	120	60	120	120
E(i) : Etanchéité aux gaz (min)	120	1	120	120
I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)	120	1	120	120
Y(i) : Résistance des Fixations (min)	120	1	120	120

**Stockage de la cellule : Cellule n°1**

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>

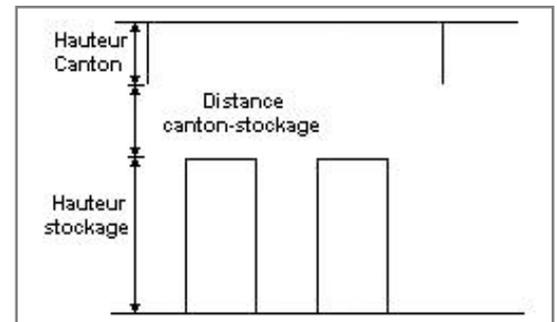
*Dimensions*

Longueur de stockage	<b>87,1 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>6,8 m</b>
Longueur de préparation B	<b>27,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>



*Stockage en rack*

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>



**Palette type de la cellule Cellule n°1**

*Dimensions Palette*

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 2662</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

*Composition de la Palette (Masse en kg)*

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

*Données supplémentaires*

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 2662 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1875,0 kW	

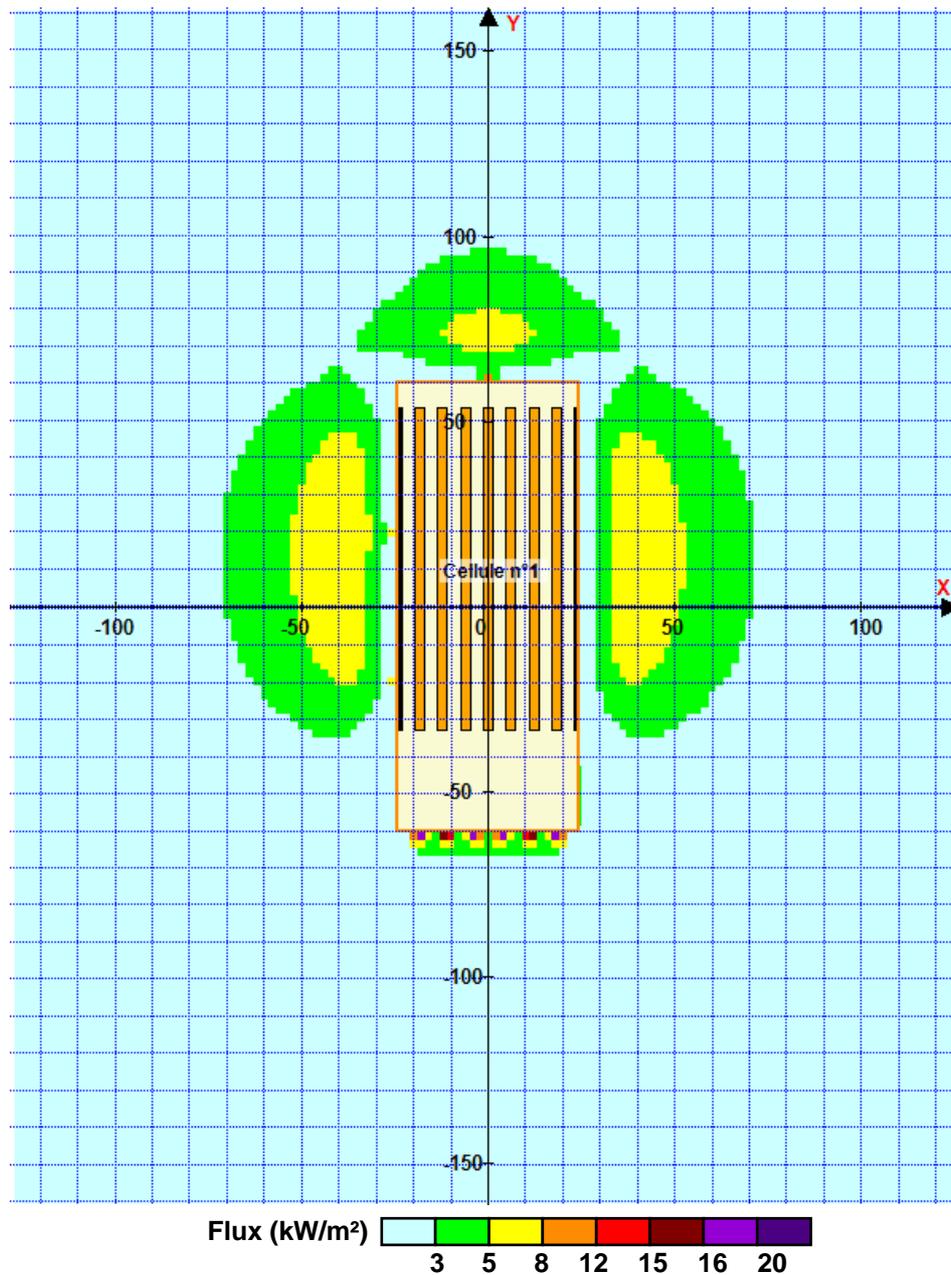


## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **97,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R15_C2_2662_VF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	23/01/2023 à 18:07:03 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	23/1/23

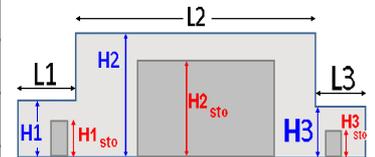
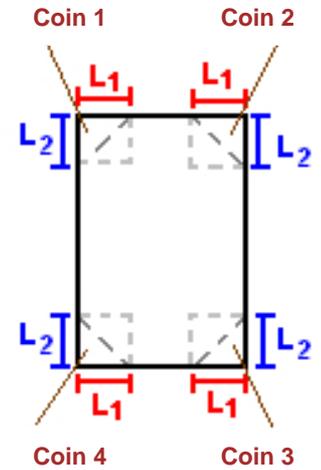
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



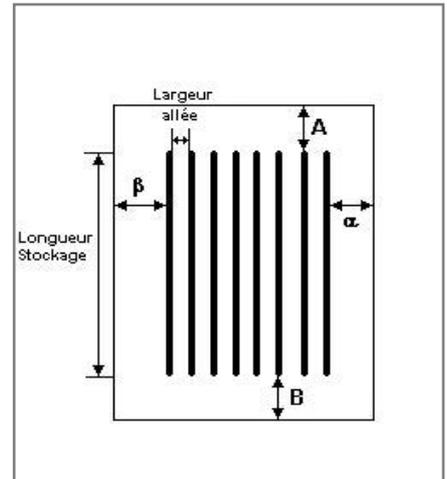
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



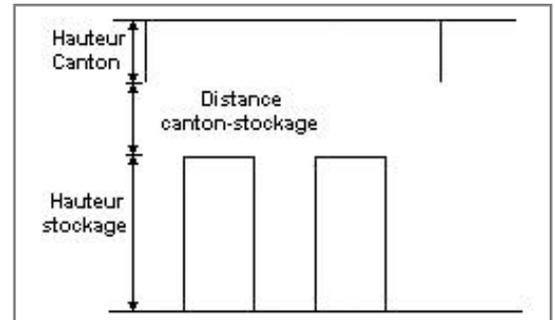
## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	5
Mode de stockage	Rack
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	87,1 m
Déport latéral a	0,2 m
Déport latéral b	0,2 m
Longueur de préparation A	6,8 m
Longueur de préparation B	27,0 m
Hauteur maximum de stockage	11,0 m
Hauteur du canton	1,0 m
Ecart entre le haut du stockage et le canton	1,7 m



### Stockage en rack

Sens du stockage	dans le sens de la paroi 1
Nombre de double racks	7
Largeur d'un double rack	2,6 m
Nombre de racks simples	2
Largeur d'un rack simple	1,3 m
Largeur des allées entre les racks	3,5 m



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Largeur de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Hauteur de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Volume de la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette	
Nom de la palette :	Palette type 2662	Poids total de la palette : Par défaut

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

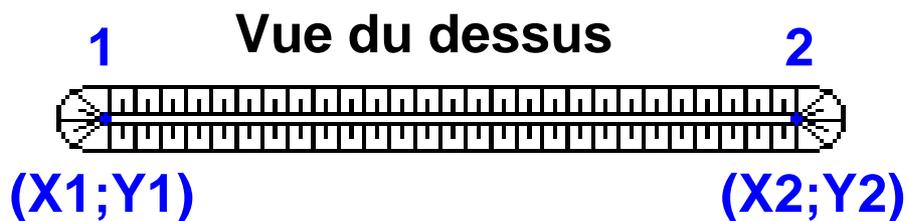
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	45,0 min
Puissance dégagée par la palette :	Adaptée aux dimensions de la palette
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 2662 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1875,0 kW	

## Merlons



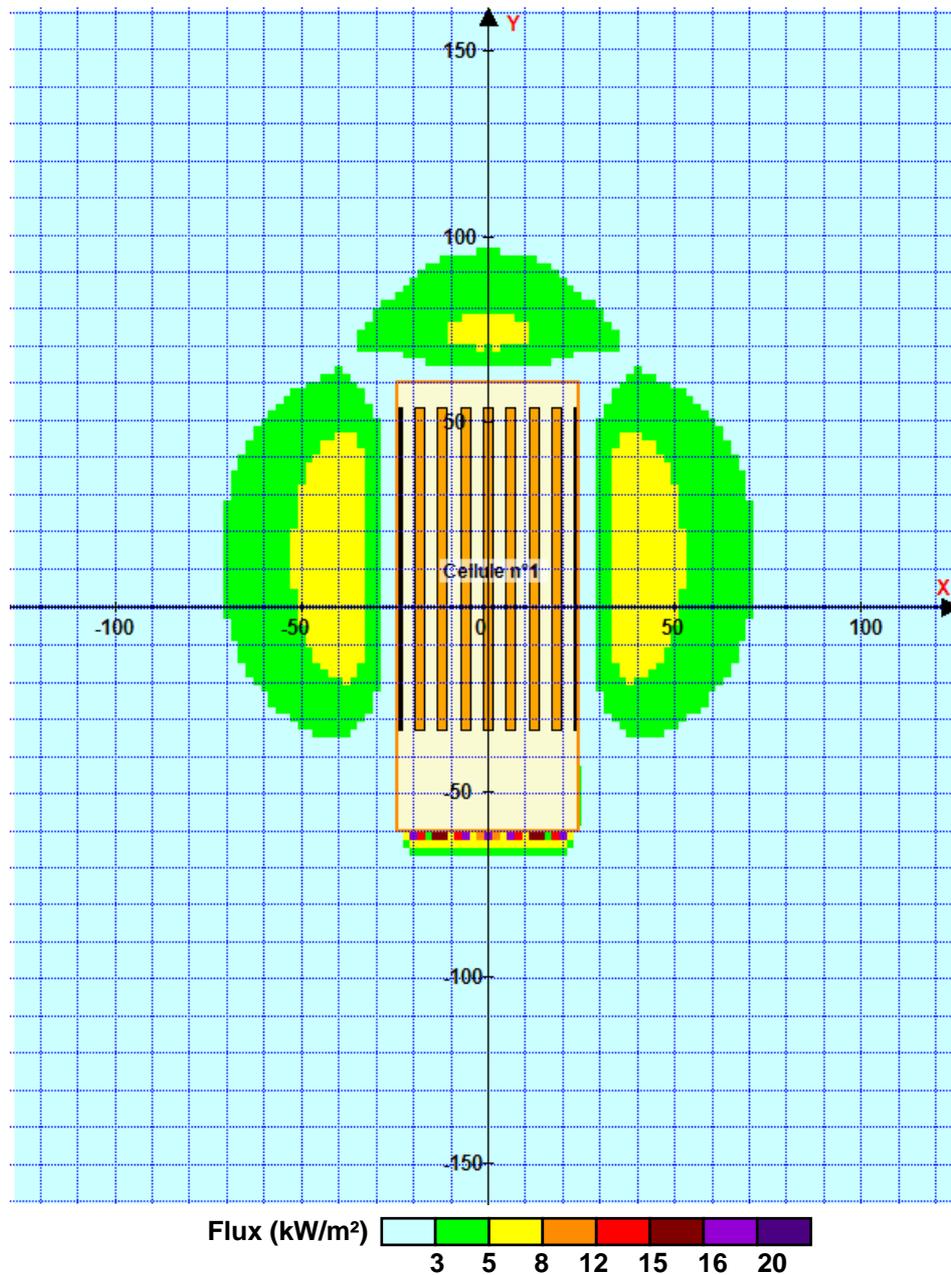
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **97,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R30_C1_2662_ISnonCF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	06/01/2023 à 10:56:16 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	6/1/23

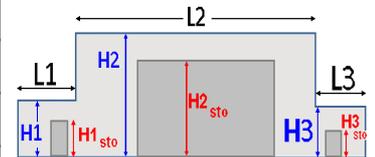
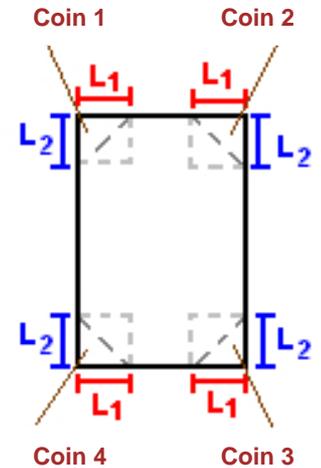
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

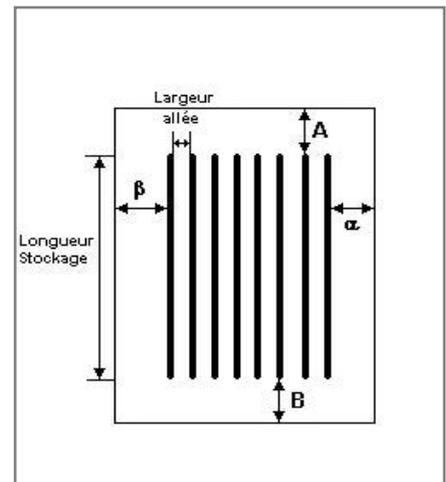


### Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>

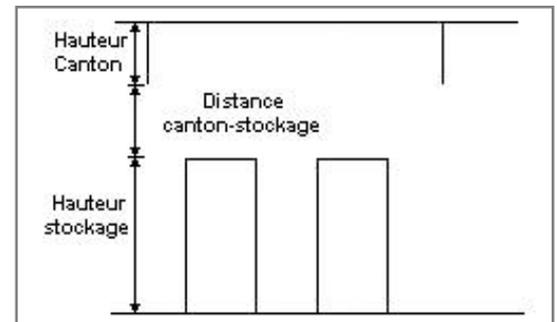
**Dimensions**

Longueur de stockage	<b>87,1</b> m
Déport latéral a	<b>0,2</b> m
Déport latéral b	<b>0,2</b> m
Longueur de préparation A	<b>6,8</b> m
Longueur de préparation B	<b>27,0</b> m
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0</b> m
Hauteur du canton	<b>1,0</b> m
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7</b> m



**Stockage en rack**

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6</b> m
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3</b> m
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5</b> m



### Palette type de la cellule Cellule n°1

**Dimensions Palette**

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 2662</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

**Composition de la Palette (Masse en kg)**

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

**Données supplémentaires**

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0</b> min
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
<b>Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 2662 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1875,0 kW</b>	

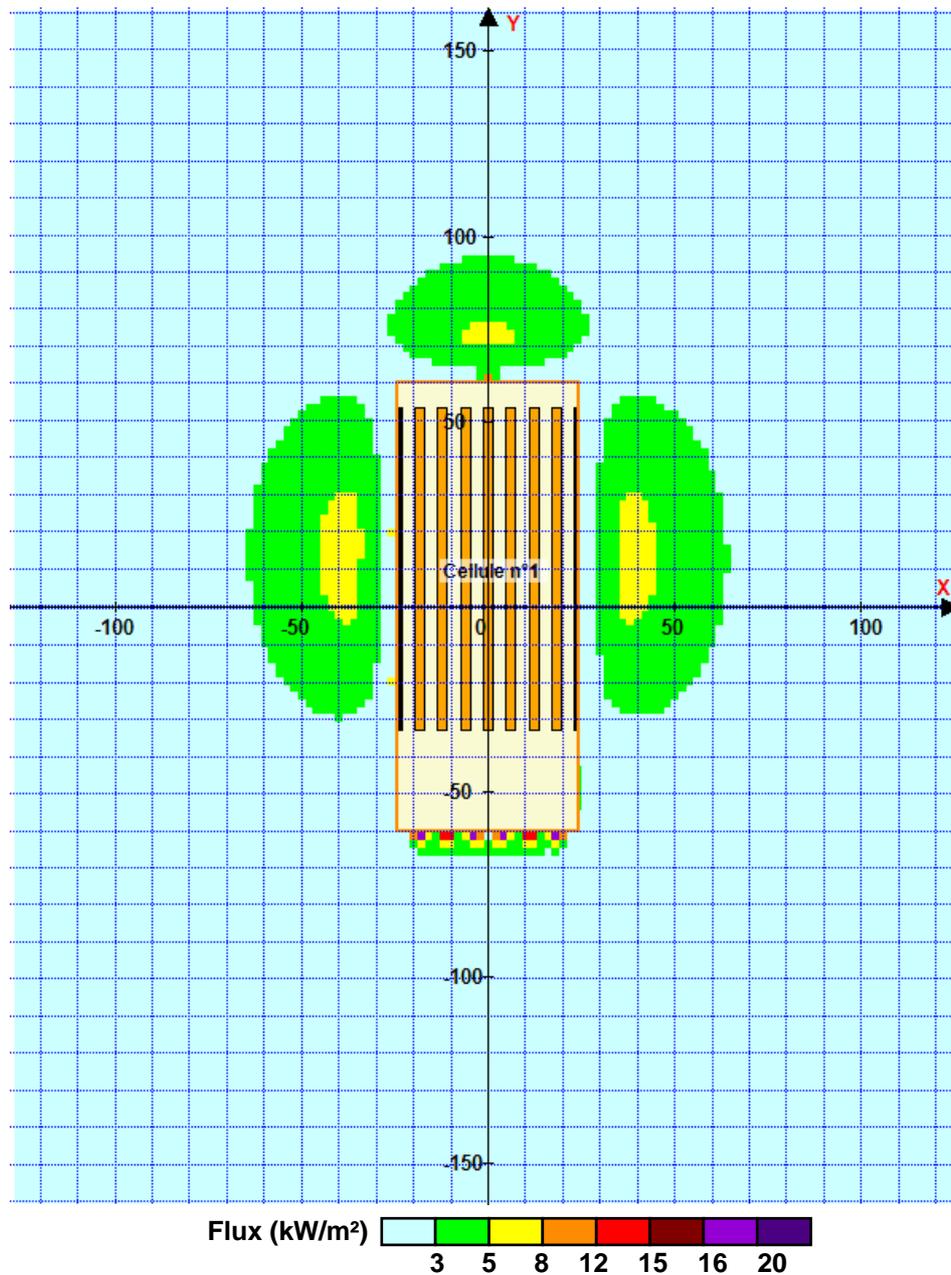


## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **109,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_R30_C2_2662_VF
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	23/01/2023 à 18:08:34 avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	23/1/23

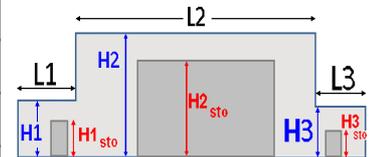
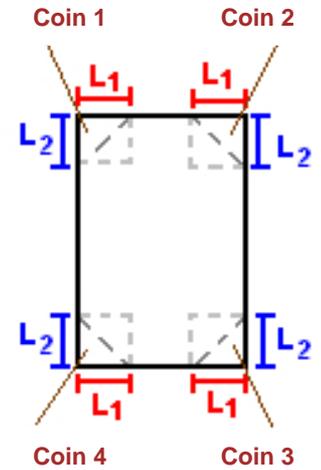
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>120,9</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>49,0</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



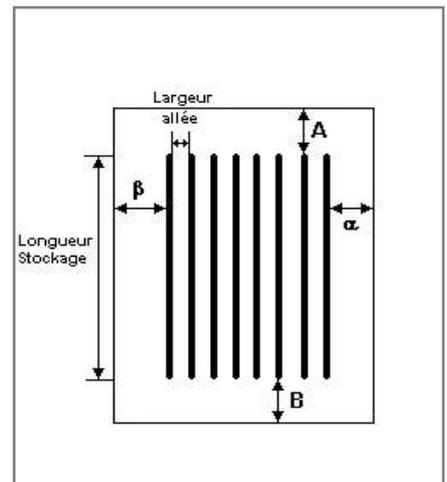
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>20</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



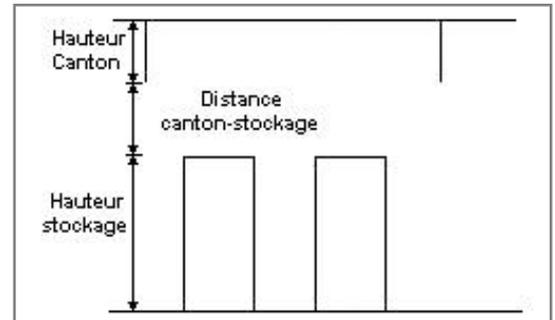
## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>87,1 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>6,8 m</b>
Longueur de préparation B	<b>27,0 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>



### Stockage en rack

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>7</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 2662</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

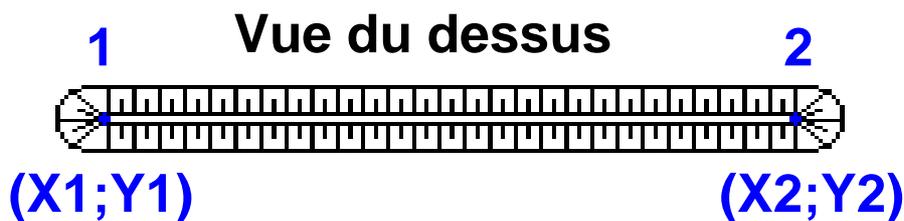
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	<b>45,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>
Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 2662 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1875,0 kW	

## Merlons



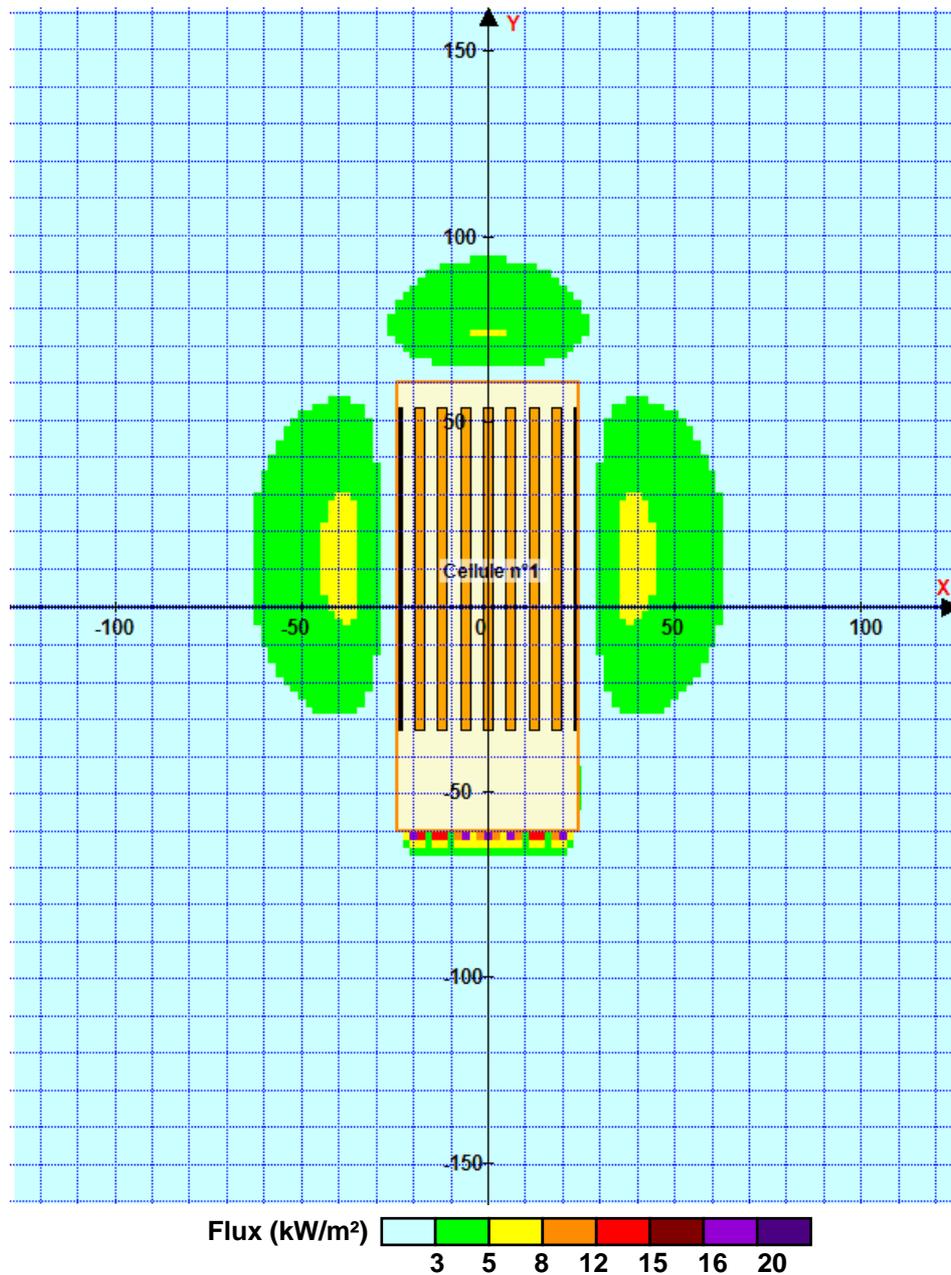
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **109,0 min**

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.5.0.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte1_aerosol4320
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	18/08/2022 à 15:34:01 avec l'interface graphique v. 5.5.0.0
Date de création du fichier de résultats :	18/8/22

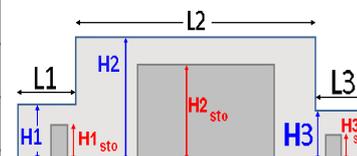
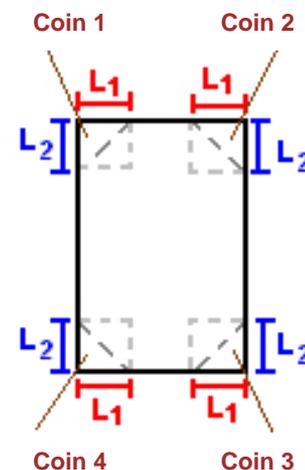
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

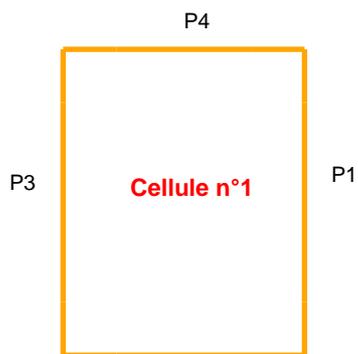
Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

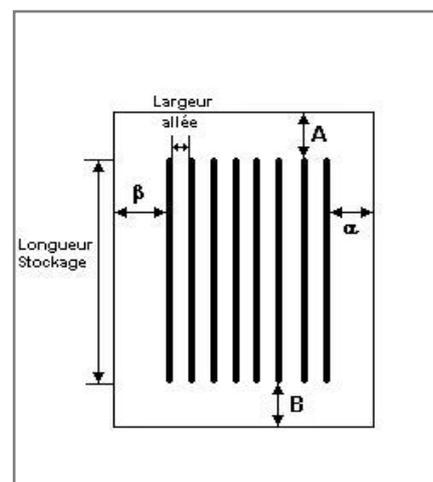
### Parois de la cellule : Cellule n°1



	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
<b>Composantes de la Paroi</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>
<b>Structure Support</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>
<b>Nombre de Portes de quais</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Largeur des portes (m)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Hauteur des portes (m)</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>
	<i>Un seul type de paroi</i>			
<b>Matériau</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>
<b>R(i) : Résistance Structure(min)</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>E(i) : Etanchéité aux gaz (min)</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>Y(i) : Résistance des Fixations (min)</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

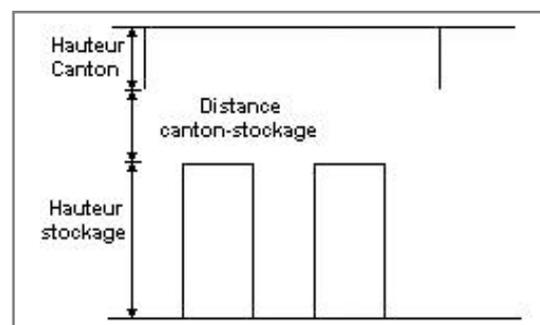
## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>27,2 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>4,7 m</b>
Longueur de préparation B	<b>4,1 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>



### Stockage en rack

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>3</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 4320</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	<b>0,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>

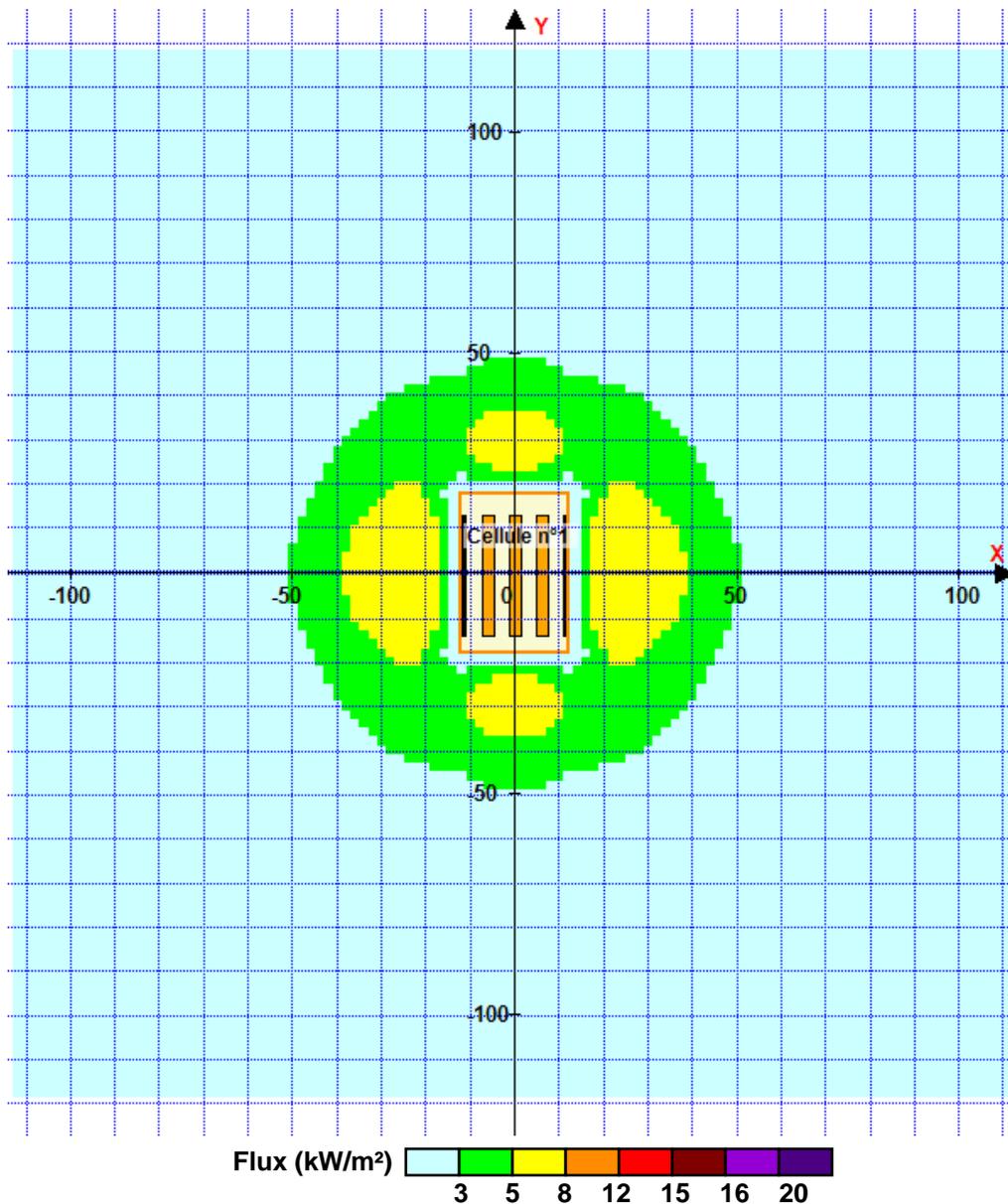


## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **120,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.5.0.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte2_aerosol4320
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	18/08/2022 à 15:34:40 avec l'interface graphique v. 5.5.0.0
Date de création du fichier de résultats :	18/8/22

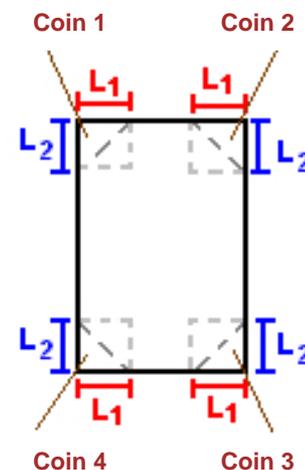
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

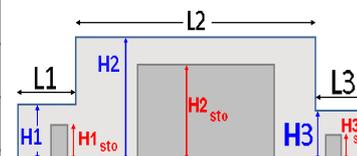
Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	



Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



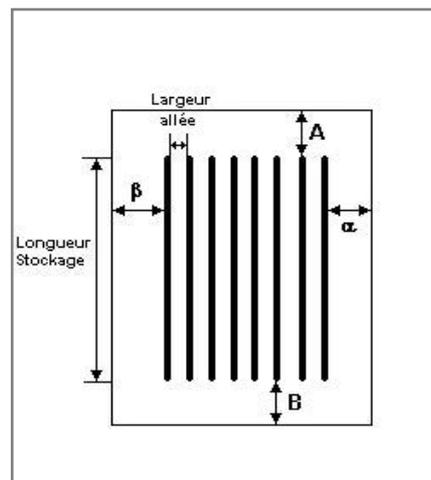
### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



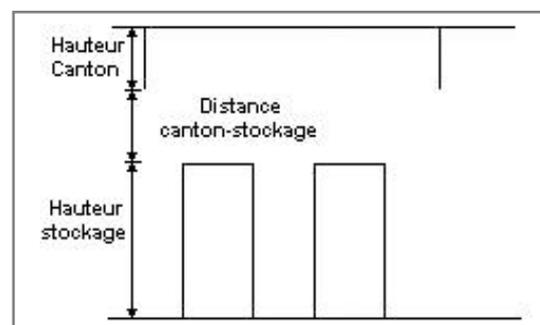
## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>
<b>Dimensions</b>	
Longueur de stockage	<b>27,2 m</b>
Déport latéral a	<b>0,2 m</b>
Déport latéral b	<b>0,2 m</b>
Longueur de préparation A	<b>4,7 m</b>
Longueur de préparation B	<b>4,1 m</b>
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0 m</b>
Hauteur du canton	<b>1,0 m</b>
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7 m</b>



### Stockage en rack

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>3</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6 m</b>
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3 m</b>
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5 m</b>



## Palette type de la cellule Cellule n°1

### Dimensions Palette

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 4320</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette :	<b>0,0 min</b>
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>

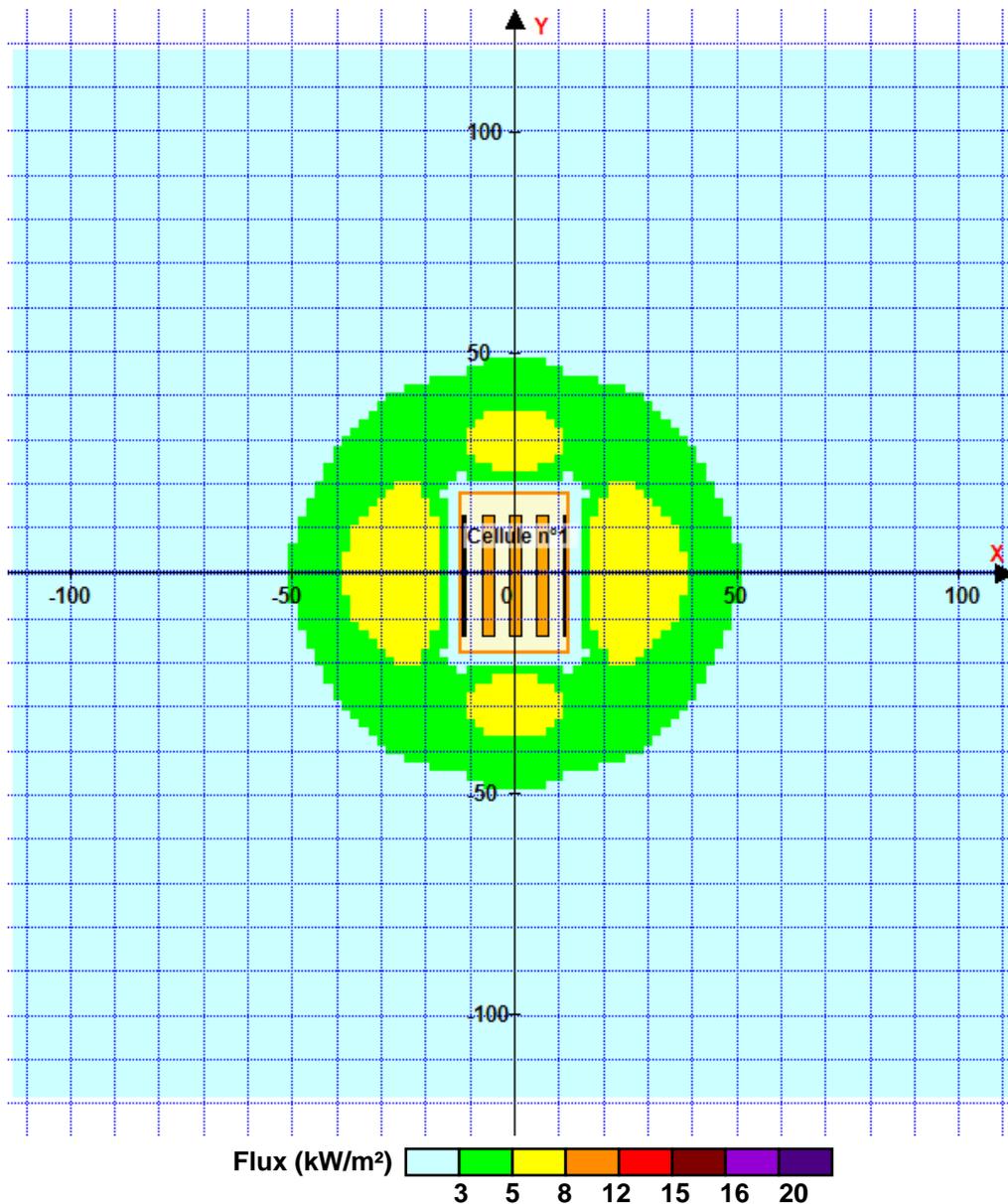


## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **120,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte1_aerosol4320_R30_1674548128
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	24/01/2023 à09:13:17avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	24/1/23

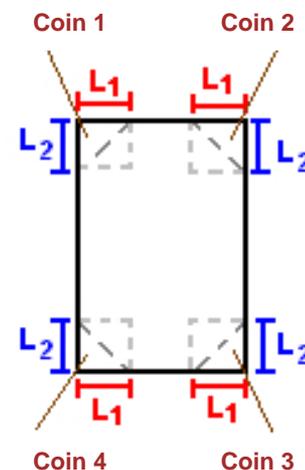
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

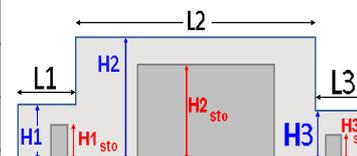
Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	



Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

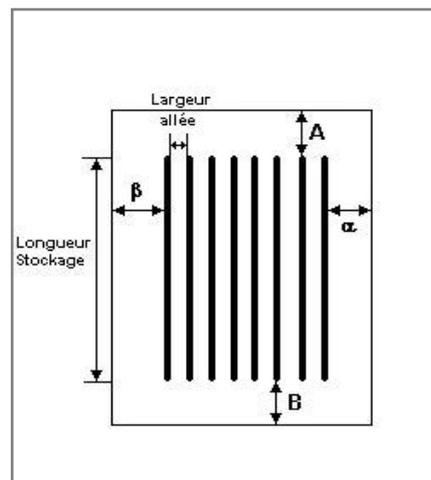


**Stockage de la cellule : Cellule n°1**

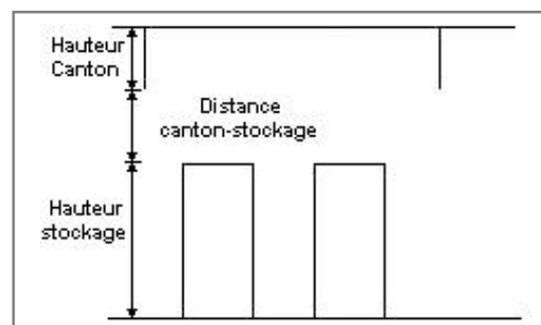
Nombre de niveaux **5**  
 Mode de stockage **Rack**

**Dimensions**

Longueur de stockage **27,2** m  
 Déport latéral a **0,2** m  
 Déport latéral b **0,2** m  
 Longueur de préparation A **4,7** m  
 Longueur de préparation B **4,1** m  
 Hauteur maximum de stockage **11,0** m  
 Hauteur du canton **1,0** m  
 Ecart entre le haut du stockage et le canton **1,7** m

**Stockage en rack**

Sens du stockage **dans le sens de la paroi 1**  
 Nombre de double racks **3**  
 Largeur d'un double rack **2,6** m  
 Nombre de racks simples **2**  
 Largeur d'un rack simple **1,3** m  
 Largeur des allées entre les racks **3,5** m

**Palette type de la cellule Cellule n°1****Dimensions Palette**

Longueur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Largeur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Hauteur de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Volume de la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**  
 Nom de la palette : **Palette type 4320**      Poids total de la palette : **Par défaut**

**Composition de la Palette (Masse en kg)**

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

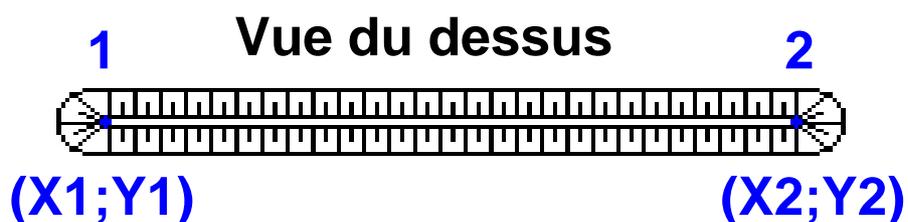
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

**Données supplémentaires**

Durée de combustion de la palette : **0,0** min  
 Puissance dégagée par la palette : **Adaptée aux dimensions de la palette**

## Merlons



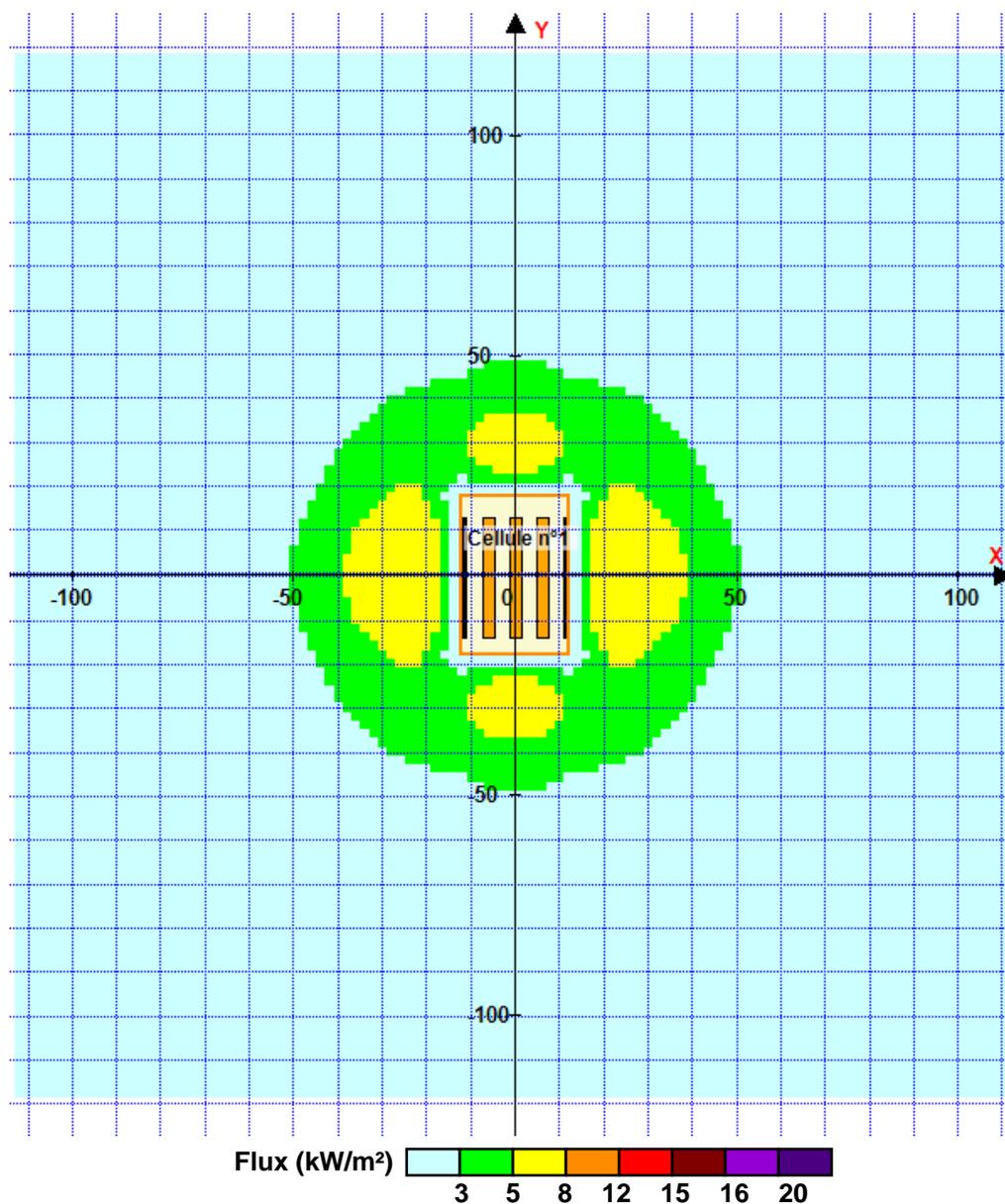
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1** **120,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte2_aerosol4320_R30
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	24/01/2023 à09:14:31avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	24/1/23

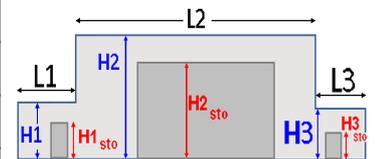
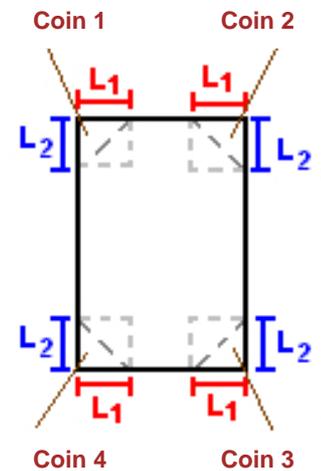
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

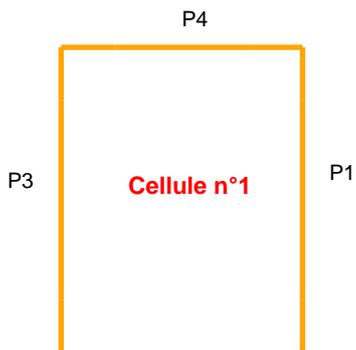
Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>

**Parois de la cellule : Cellule n°1**



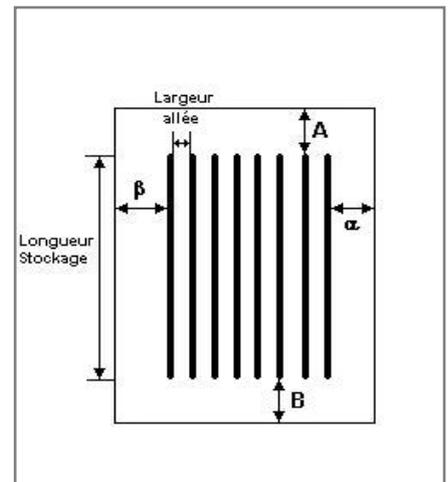
	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
<b>Composantes de la Paroi</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>	<b>Monocomposante</b>
<b>Structure Support</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>	<b>Poteau beton</b>
<b>Nombre de Portes de quais</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Largeur des portes (m)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Hauteur des portes (m)</b>	<b>4,0</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>	<b>4,0</b>
	<i>Un seul type de paroi</i>			
<b>Matériau</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>	<b>Beton Arme/Cellulaire</b>
<b>R(i) : Résistance Structure(min)</b>	<b>240</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>E(i) : Etanchéité aux gaz (min)</b>	<b>240</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)</b>	<b>240</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>
<b>Y(i) : Résistance des Fixations (min)</b>	<b>240</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>

### Stockage de la cellule : Cellule n°1

Nombre de niveaux	<b>5</b>
Mode de stockage	<b>Rack</b>

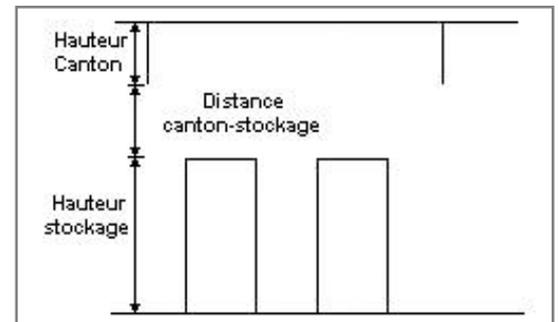
**Dimensions**

Longueur de stockage	<b>27,2</b> m
Déport latéral a	<b>0,2</b> m
Déport latéral b	<b>0,2</b> m
Longueur de préparation A	<b>4,7</b> m
Longueur de préparation B	<b>4,1</b> m
Hauteur maximum de stockage	<b>11,0</b> m
Hauteur du canton	<b>1,0</b> m
Ecart entre le haut du stockage et le canton	<b>1,7</b> m



**Stockage en rack**

Sens du stockage	<b>dans le sens de la paroi 1</b>
Nombre de double racks	<b>3</b>
Largeur d'un double rack	<b>2,6</b> m
Nombre de racks simples	<b>2</b>
Largeur d'un rack simple	<b>1,3</b> m
Largeur des allées entre les racks	<b>3,5</b> m



### Palette type de la cellule Cellule n°1

**Dimensions Palette**

Longueur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Largeur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Hauteur de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Volume de la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>	
Nom de la palette :	<b>Palette type 4320</b>	Poids total de la palette : <b>Par défaut</b>

**Composition de la Palette (Masse en kg)**

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

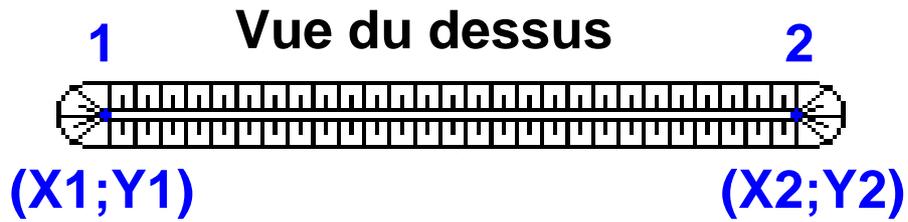
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

**Données supplémentaires**

Durée de combustion de la palette :	<b>0,0</b> min
Puissance dégagée par la palette :	<b>Adaptée aux dimensions de la palette</b>

**Merlons**



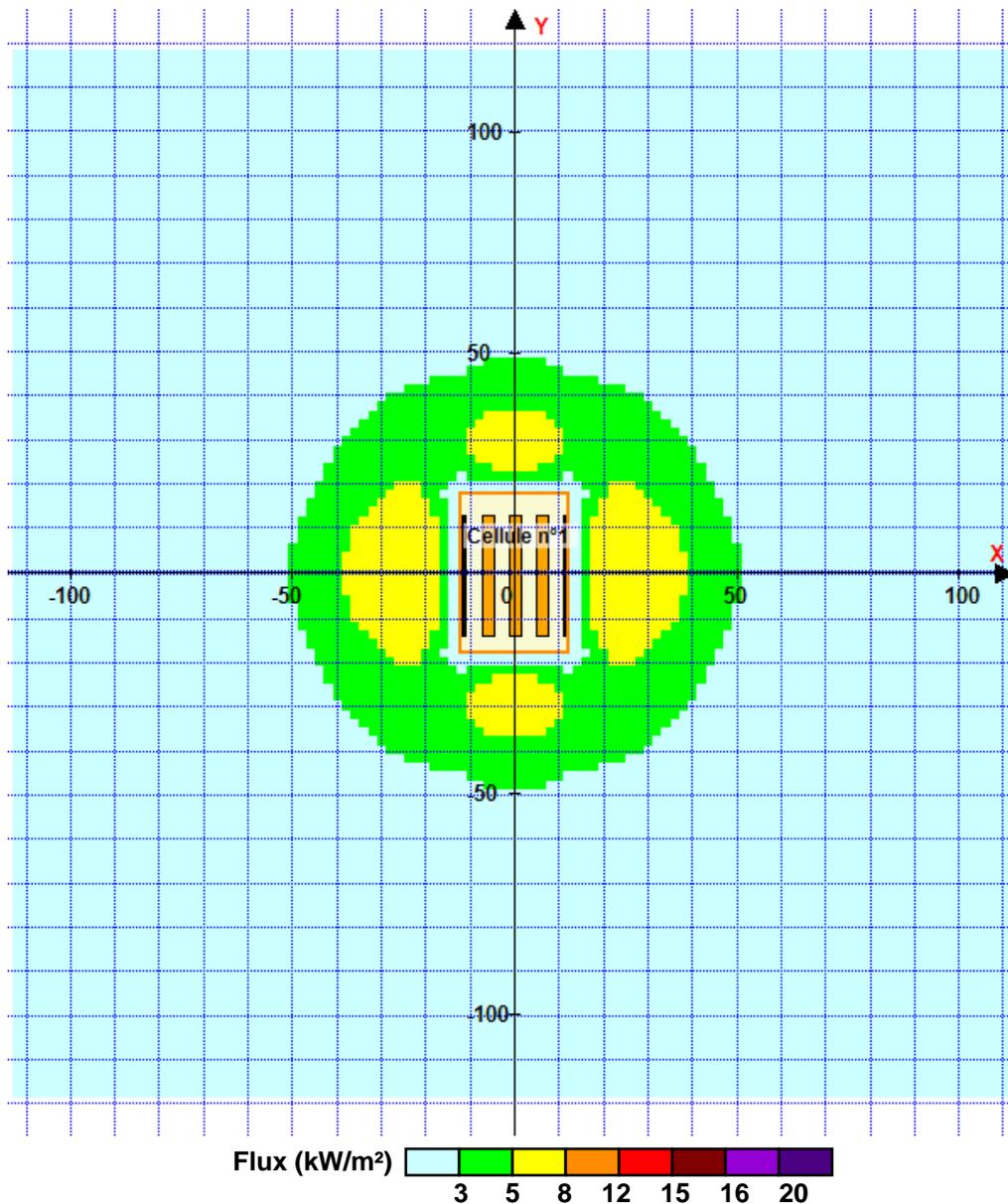
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **120,0** min

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.5.0.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte1_liquidinfla_1660832746
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	18/08/2022 à 16:24:37 avec l'interface graphique v. 5.5.0.0
Date de création du fichier de résultats :	18/8/22

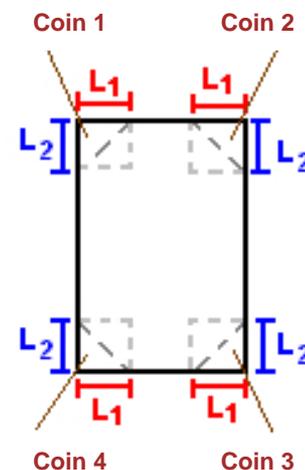
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

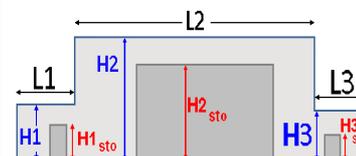
Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	



Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage **LI**  
 Masse totale de liquides inflammables **131 t**



## Palette type de la cellule Cellule n°1

*Dimensions Palette*

Longueur de la palette : **Sans Objet**  
 Largeur de la palette : **Sans Objet**  
 Hauteur de la palette : **Sans Objet**  
 Volume de la palette : **Sans Objet**  
 Nom de la palette : **Palette LI**      Poids total de la palette : **Par défaut**

*Composition de la Palette (Masse en kg)*

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

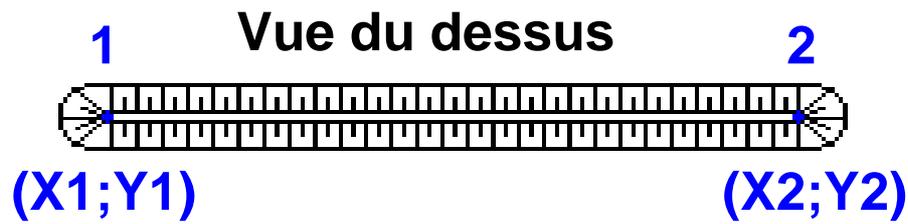
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

*Données supplémentaires*

Durée de combustion de la palette : **Sans Objet**  
 Puissance dégagée par la palette : **Sans Objet**

## Merlons



Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

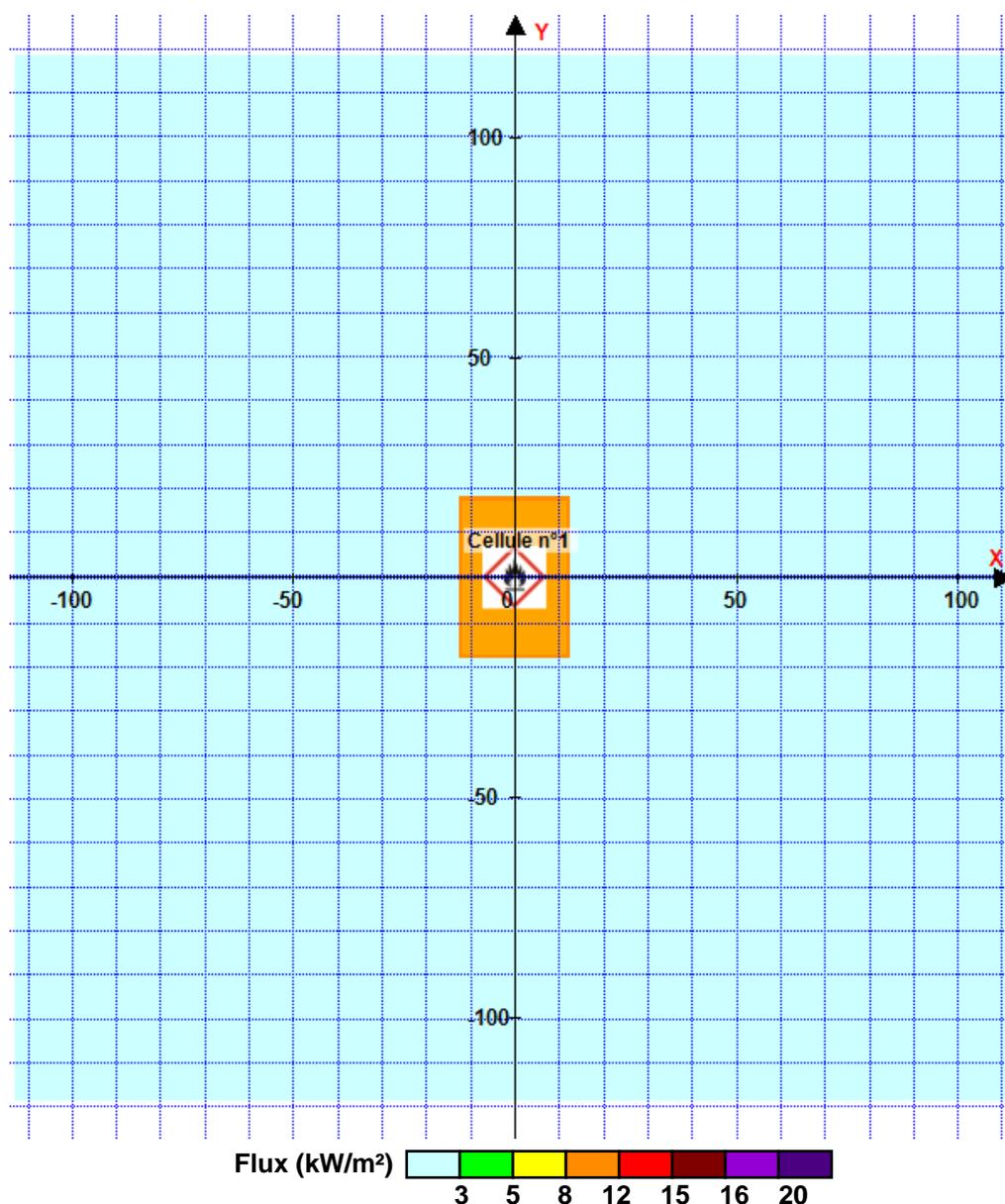
## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

**La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.**

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule n°1 **45,0** min (durée de combustion calculée)

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.5.0.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte2_liquidinfla_1660832756
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	18/08/2022 à 16:25:31 avec l'interface graphique v. 5.5.0.0
Date de création du fichier de résultats :	18/8/22

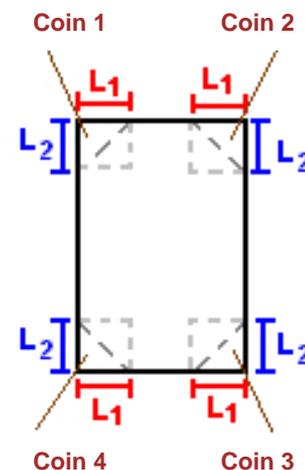
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

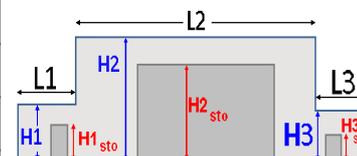
Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	



Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>15</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallicque multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage **LI**  
 Masse totale de liquides inflammables **131 t**



## Palette type de la cellule Cellule n°1

*Dimensions Palette*

Longueur de la palette : **Sans Objet**  
 Largeur de la palette : **Sans Objet**  
 Hauteur de la palette : **Sans Objet**  
 Volume de la palette : **Sans Objet**  
 Nom de la palette : **Palette LI**      Poids total de la palette : **Par défaut**

*Composition de la Palette (Masse en kg)*

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

*Données supplémentaires*

Durée de combustion de la palette : **Sans Objet**  
 Puissance dégagée par la palette : **Sans Objet**



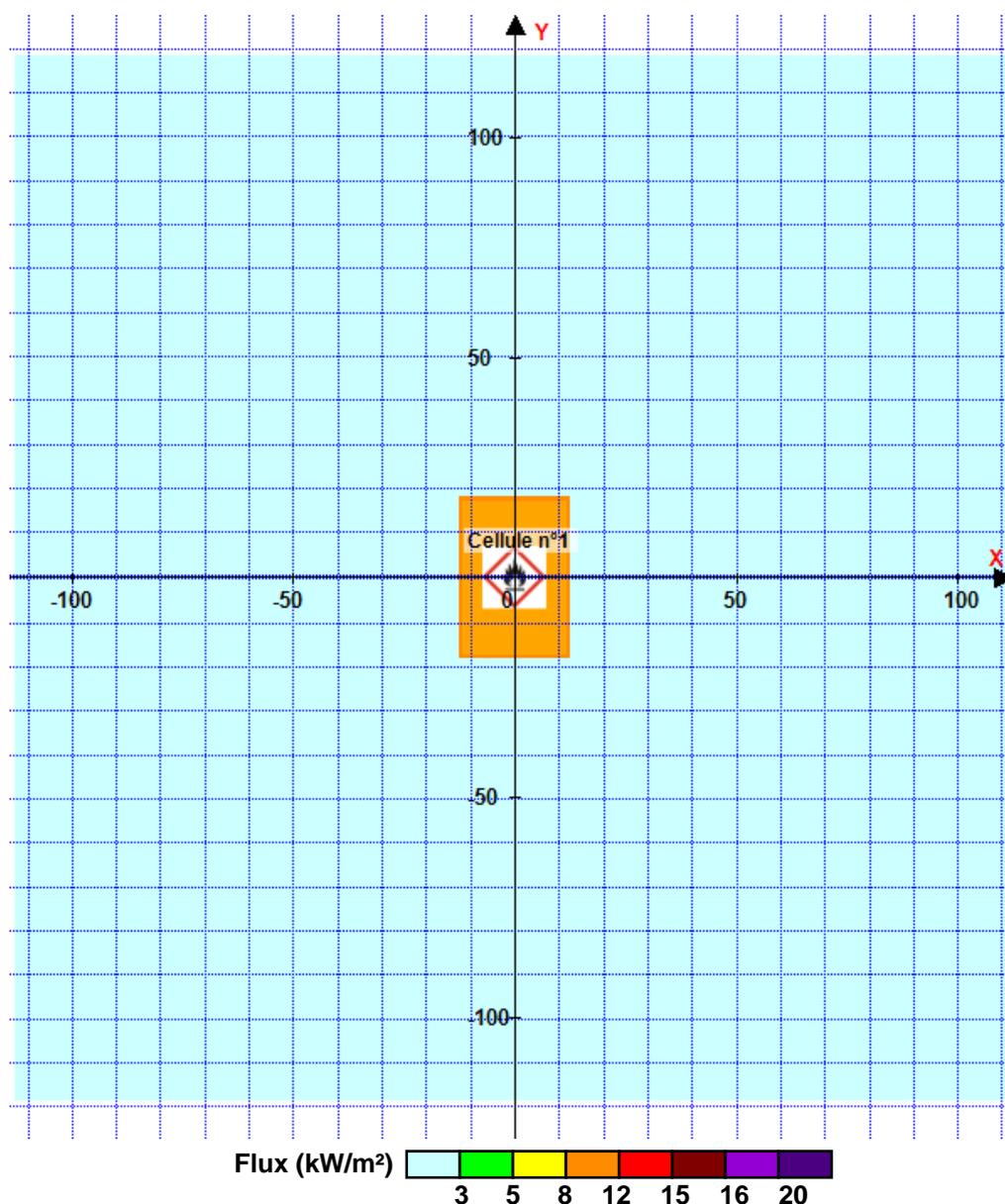
## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule n°1 **45,0** min (durée de combustion calculée)

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte1_liquidinfla_R30_1674548135
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	24/01/2023 à09:13:54avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	24/1/23

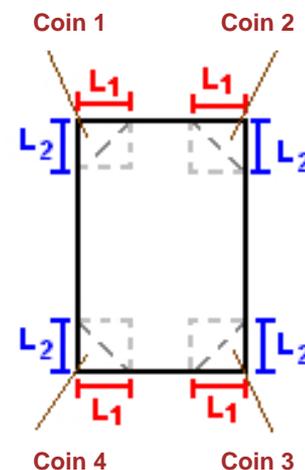
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

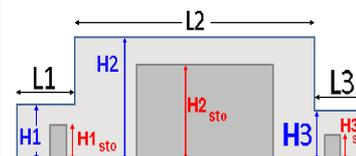
Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	



Hauteur complexe			
	1	2	3
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallique multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage **LI**  
 Masse totale de liquides inflammables **131 t**



### Palette type de la cellule Cellule n°1

#### Dimensions Palette

Longueur de la palette : **Sans Objet**  
 Largeur de la palette : **Sans Objet**  
 Hauteur de la palette : **Sans Objet**  
 Volume de la palette : **Sans Objet**  
 Nom de la palette : **Palette LI**      Poids total de la palette : **Par défaut**

#### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

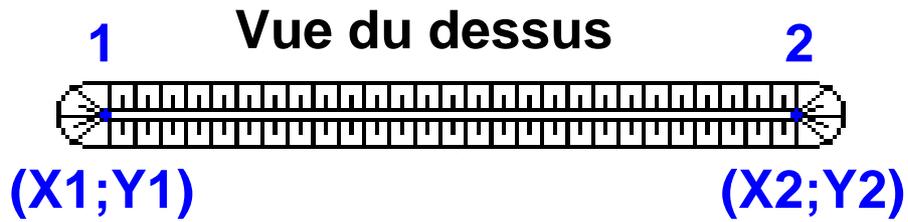
NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

#### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : **Sans Objet**  
 Puissance dégagée par la palette : **Sans Objet**

## Merlons



Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

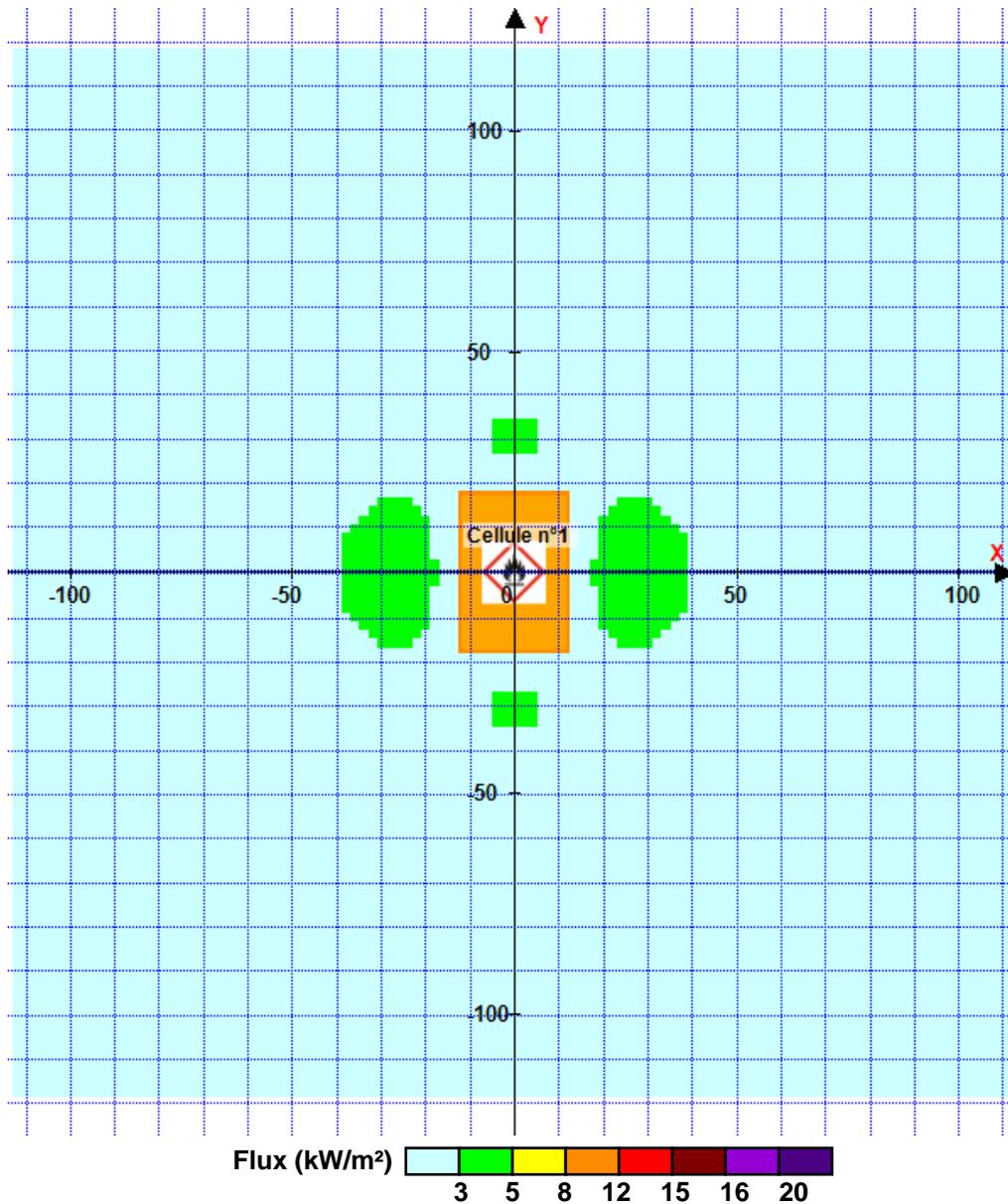
## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

**La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.**

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule n°1 **45,0** min (durée de combustion calculée)

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

# FLUMilog

Interface graphique v.5.6.1.0

Outil de calculV5.6

## Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	Mignieres_C3mixte2_liquidinfla_R30
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	24/01/2023 à09:14:57avec l'interface graphique v. 5.6.1.0
Date de création du fichier de résultats :	24/1/23

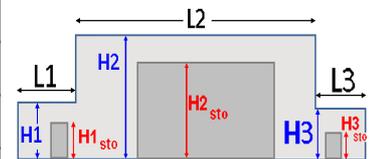
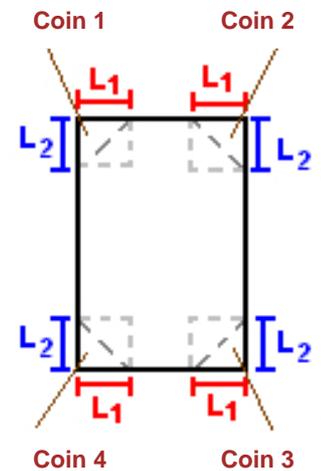
## I. DONNEES D'ENTREE :

### Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8 m**

### Géométrie Cellule1

Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		<b>36,0</b>		
Largeur maximum de la cellule (m)		<b>24,5</b>		
Hauteur maximum de la cellule (m)		<b>13,7</b>		
Coin 1	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 2	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 3	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Coin 4	<b>non tronqué</b>	L1 (m)	<b>0,0</b>	
		L2 (m)	<b>0,0</b>	
Hauteur complexe				
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	
L (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	
H sto (m)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	



### Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	<b>60</b>
Résistance au feu des pannes (min)	<b>30</b>
Matériaux constituant la couverture	<b>metallique multicouches</b>
Nombre d'exutoires	<b>3</b>
Longueur des exutoires (m)	<b>3,0</b>
Largeur des exutoires (m)	<b>2,0</b>



## Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage **LI**  
 Masse totale de liquides inflammables **131 t**



### Palette type de la cellule Cellule n°1

#### Dimensions Palette

Longueur de la palette : **Sans Objet**  
 Largeur de la palette : **Sans Objet**  
 Hauteur de la palette : **Sans Objet**  
 Volume de la palette : **Sans Objet**  
 Nom de la palette : **Palette LI**      Poids total de la palette : **Par défaut**

#### Composition de la Palette (Masse en kg)

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC						
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

#### Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : **Sans Objet**  
 Puissance dégagée par la palette : **Sans Objet**



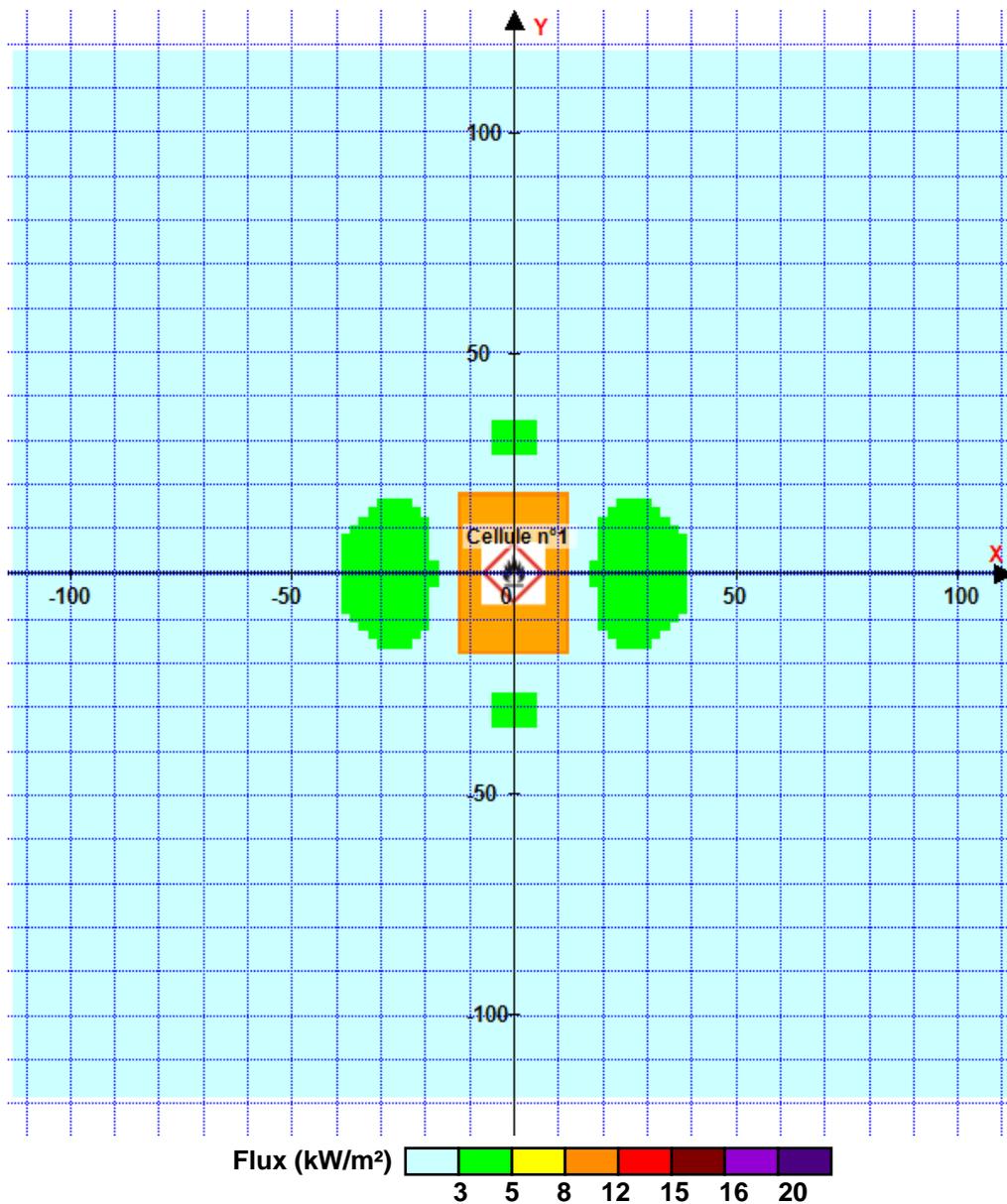
## II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

La cinétique de l'incendie n'est pas calculée pour les liquides inflammables.

Durée indicative de l'incendie dans la cellule LI : Cellule n°1 **45,0** min (durée de combustion calculée)

### Distance d'effets des flux maximum



Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

## **ANNEXE 4**

Conformité à l'arrêté du 4 octobre 2010  
modifié

Panneaux photovoltaïques

<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque</b>	<b>Conforme / Non Conforme</b> 
<b>Exigences de l'arrêté</b>	<b>Conformité</b>
<p><b>Article 30</b>            Conformément à l'article R. 181-46 du code de l'environnement, lorsqu'un exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement souhaite réaliser l'implantation d'une unité de production photovoltaïque au sein d'une installation classée de son site, il porte à la connaissance du préfet cette modification avant sa réalisation avec tous les éléments d'appréciation.</p> <p>L'exploitant tient par ailleurs à la disposition de l'inspection des installations classées les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la fiche technique des panneaux ou films photovoltaïques fournie par le constructeur ;</li> <li>-une fiche comportant les données utiles en cas d'incendie ainsi que les préconisations en matière de lutte contre l'incendie ;</li> <li>-les documents attestant que les panneaux photovoltaïques répondent à des exigences essentielles de sécurité garantissant la sécurité de leur fonctionnement. Les attestations de conformité des panneaux photovoltaïques aux normes énoncées au point 14.3 des guides UTE C 15-712 version de juillet 2013, délivrées par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par un organisme signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la Coordination européenne des organismes d'accréditation (European Cooperation for Accreditation ou EA), permettent de répondre à cette exigence ;</li> <li>-les documents justifiant que l'entreprise chargée de la mise en place de l'unité de production photovoltaïque au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement possède les compétences techniques et organisationnelles nécessaires. L'attestation de qualification ou de certification de service de l'entreprise réalisant ces travaux, délivrée par un organisme certificateur accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par un organisme signataire de l'accord multilatéral pris dans le cadre de la Coordination européenne des organismes d'accréditation (European Cooperation for Accreditation ou EA), permet de répondre à cette exigence ;</li> <li>-le plan de surveillance des installations à risques, pendant la phase des travaux d'implantation de l'unité de production photovoltaïque ;</li> <li>-les plans du site ou, le cas échéant, les plans des bâtiments, auvents ou ombrières, destinés à faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours et signalant la présence d'équipements photovoltaïques ;</li> <li>-une note d'analyse justifiant :           <ul style="list-style-type: none"> <li>-le comportement mécanique de la toiture ou des structures modifiées par l'implantation de panneaux ou films photovoltaïques ;</li> </ul> </li> </ul>	<p align="center"></p> <p>L'exploitant tiendra à la disposition de l'inspection des installations classées, des services d'incendie et de secours et des services d'urbanisme les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la fiche technique des panneaux photovoltaïques fournie par le constructeur ;</li> <li>-une fiche comportant les données utiles en cas d'incendie ainsi que les préconisations en matière de lutte contre l'incendie ;</li> <li>-les documents attestant que les panneaux photovoltaïques répondent à des exigences essentielles de sécurité garantissant la sécurité de leur fonctionnement ;</li> <li>-les documents justifiant que l'entreprise chargée de la mise en place de l'unité de production photovoltaïque au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement possède les compétences techniques et organisationnelles nécessaires ;</li> <li>-le plan de surveillance des installations à risques, pendant la phase des travaux d'implantation de l'unité de production photovoltaïque ;</li> <li>-les plans du site destinés à faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours et signalant la présence d'équipements photovoltaïques ;</li> <li>-une note d'analyse justifiant :           <ul style="list-style-type: none"> <li>-le comportement mécanique de la toiture ou des structures modifiées par l'implantation de panneaux ou films photovoltaïques ;</li> <li>-la bonne fixation et la résistance à l'arrachement des panneaux ou films photovoltaïques aux effets des intempéries ;</li> <li>-l'impact de la présence de l'unité de production photovoltaïque en matière d'encombrement supplémentaire dans les zones susceptibles d'être atteintes par un nuage inflammable et identifiées dans l'étude de dangers, ainsi qu'en matière de projection d'éléments la constituant pour les phénomènes d'explosion identifiés dans l'étude de dangers ;</li> <li>-la maîtrise du risque de propagation vers toute installation connexe lors de la combustion prévisible des panneaux en l'absence d'une intervention humaine sécurisée ;</li> <li>-les justificatifs démontrant le respect des dispositions prévues aux articles 31,32 et 37 du présent arrêté.</li> </ul> </li> </ul> <p>L'exploitant identifiera les dangers liés à un choc électrique pour les services d'incendie et de secours lorsque les moyens d'extinction nécessitent l'utilisation d'eau, et définira les conditions et le périmètre dans lesquels ces derniers peuvent intervenir.</p>

<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque</b>	<b>Conforme / Non Conforme</b> 
<b>Exigences de l'arrêté</b>	<b>Conformité</b>
<p>-la bonne fixation et la résistance à l'arrachement des panneaux ou films photovoltaïques aux effets des intempéries ;                      -l'impact de la présence de l'unité de production photovoltaïque en matière d'encombrement supplémentaire dans les zones susceptibles d'être atteintes par un nuage inflammable et identifiées dans l'étude de dangers, ainsi qu'en matière de projection d'éléments la constituant pour les phénomènes d'explosion identifiés dans l'étude de dangers ;                      -la maîtrise du risque de propagation vers toute installation connexe lors de la combustion prévisible des panneaux en l'absence d'une intervention humaine sécurisée ;                      -les justificatifs démontrant le respect des dispositions prévues aux articles 31,32 et 37 du présent arrêté.</p> <p>L'exploitant identifie les dangers liés à un choc électrique pour les services d'incendie et de secours lorsque les moyens d'extinction nécessitent l'utilisation d'eau, et définit les conditions et le périmètre dans lesquels ces derniers peuvent intervenir.</p>	
<p><b>Article 31</b>                      Les panneaux ou films photovoltaïques ne sont pas en contact direct avec les volumes intérieurs des bâtiments, auvents ou ombrières où est potentiellement présente, en situation normale, une atmosphère explosible (gaz, vapeurs ou poussières). Ces volumes sont identifiés dans l'étude de dangers de l'installation classée.</p> <p>L'ensemble constitué par l'unité de production photovoltaïque et la toiture, respectivement la façade, présente les mêmes performances de résistance à l'explosion que celles imposées à la toiture seule, respectivement à la façade seule, lorsque les équipements photovoltaïques sont installés sur des bâtiments, auvents ou ombrières qui abritent des zones à risque d'explosion, identifiées dans l'étude de dangers. Pour les bâtiments, auvents et ombrières abritant des zones à risque d'explosion, identifiées dans l'étude de dangers, l'ensemble constitué d'une part par la toiture ou la façade, et d'autre part par l'unité de production photovoltaïque, répond aux exigences imposées à la toiture seule, ou à la façade seule, notamment pour les critères à respecter pour les surfaces soufflables.</p>	<p align="center"></p> <p>Les panneaux photovoltaïques ne seront pas en contact direct avec les volumes intérieurs du bâtiment où sera potentiellement présente, en situation normale, une atmosphère explosible (gaz, vapeurs ou poussières).</p> <p>L'ensemble constitué par l'unité de production photovoltaïque et la toiture présentera les mêmes performances de résistance à l'explosion que celles imposées à la toiture seule lorsque les équipements photovoltaïques sont installés sur des bâtiments qui abritent des zones à risque d'explosion.</p> <p>Pour les bâtiments abritant des zones à risque d'explosion, l'ensemble constitué d'une part par la toiture ou la façade et d'autre part par l'unité de production photovoltaïque, répondra aux exigences imposées à la toiture seule notamment pour les critères à respecter pour les surfaces soufflables.</p>
<p><b>Article 32</b>                      Pour les panneaux ou films photovoltaïques installés en toiture de bâtiments, auvents ou ombrières abritant des zones à risque d'incendie identifiées dans l'étude de dangers :                      -en matière de résistance au feu : l'ensemble constitué par la toiture, les panneaux ou films photovoltaïques, leurs supports, leurs isolants (thermique, étanchéité) et plus généralement tous les</p>	<p align="center"></p> <p>Les panneaux photovoltaïques seront installés en toiture du bâtiment et des ombrières sur le parking VL.</p>



**Annexe 4**  
*Analyse de la conformité à l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010, modifié par l'arrêté ministériel du 28 février 2022*

**Commune de  
Mignières (28)**

<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque</b>	<b>Conforme / Non Conforme</b> /
<b>Exigences de l'arrêté</b>	<b>Conformité</b>
<p>composants (électriques ou autres) associés aux panneaux présente au minimum les mêmes performances de résistance au feu que celles imposées à la toiture seule ;</p> <p>-en matière de propagation du feu au travers de la toiture : l'ensemble constitué par la toiture, les panneaux ou films photovoltaïques, leurs supports, leurs isolants (thermique, étanchéité) et plus généralement tous les composants (électriques ou autres) associés aux panneaux répond au minimum à la classification Broof t3 au sens de l'article 4 de l'arrêté du 14 février 2003 relatif à la performance des toitures et couvertures de toiture exposées à un incendie extérieur. Dans ce cas, l'alinéa suivant n'est pas applicable aux éléments constitutifs de cet ensemble ;</p> <p>-les panneaux ou films photovoltaïques, leurs supports et leurs isolants (thermique, étanchéité) répondent au minimum aux exigences des matériaux non gouttant (d0). Lorsque cette disposition n'est pas respectée pour les isolants (thermique, étanchéité), les panneaux ou films photovoltaïques ne sont pas en contact direct avec les volumes intérieurs des bâtiments, auvents ou ombrières sur lesquels ils sont installés.</p> <p>Pour les panneaux ou films photovoltaïques installés en façade des bâtiments, auvents ou ombrières abritant des zones à risque d'incendie identifiées dans l'étude de dangers :</p> <p>-l'ensemble constitué par la façade et l'unité de production photovoltaïque présente au minimum les mêmes performances de résistance au feu que celles imposées à la façade seule ;</p> <p>-une distance verticale minimale de 2 mètres est respectée entre les ouvrants de désenfumage et les éléments conducteurs d'une unité de production photovoltaïque situés au-dessus de ces ouvrants.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques et les câbles ne sont pas installés au droit des bandes de protection de part et d'autre des murs séparatifs spécifiés REI. Ils sont placés à plus de 5 mètres de part et d'autre des parois séparatives spécifiés REI.</p> <p>Lorsque des contraintes techniques et d'exploitation rendent nécessaire la présence de câbles dans ces zones, ils sont isolés par un dispositif type enrubannage permettant de garantir une caractéristique coupe-feu au moins deux heures sur 5 mètres de part et d'autre des parois séparatives spécifiées REI.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques et les câbles ne sont pas installés au droit des surfaces de toiture dédiées aux dispositifs de sécurité. L'installation des panneaux photovoltaïques ne compromet pas le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et garantit une voie d'accès pour les opérations de maintenance et remplacement. A cet effet, les surfaces utiles sont libres de tout panneau</p>	<p>Pour les panneaux photovoltaïques installés en toiture du bâtiment abritant des zones à risque d'incendie :</p> <p>- en matière de résistance au feu : l'ensemble constitué par la toiture, les panneaux photovoltaïques, leurs supports, leurs isolants (thermique, étanchéité) et plus généralement tous les composants (électriques ou autres) associés aux panneaux présentera au minimum les mêmes performances de résistance au feu que celles imposées à la toiture seule ;</p> <p>- en matière de propagation du feu au travers de la toiture : l'ensemble constitué par la toiture, les panneaux photovoltaïques, leurs supports, leurs isolants (thermique, étanchéité) et plus généralement tous les composants (électriques ou autres) associés aux panneaux répondra au minimum à la classification Broof t3 au sens de l'article 4 de l'arrêté du 14 février 2003 relatif à la performance des toitures et couvertures de toiture exposées à un incendie extérieur. Dans ce cas, l'alinéa suivant n'est pas applicable aux éléments constitutifs de cet ensemble ;</p> <p>- les panneaux photovoltaïques, leurs supports et leurs isolants (thermique, étanchéité) répondront au minimum aux exigences des matériaux non gouttant (d0). Lorsque cette disposition n'est pas respectée pour les isolants (thermique, étanchéité), les panneaux photovoltaïques ne seront pas en contact direct avec les volumes intérieurs du bâtiment sur lequel ils seront installés.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques et les câbles ne seront pas installés au droit des bandes de protection de part et d'autre des murs séparatifs REI. Ils seront placés à plus de 5 mètres de part et d'autre des parois séparatives REI.</p> <p>Lorsque des contraintes techniques et d'exploitation rendront nécessaire la présence de câbles dans ces zones, alors ils seront isolés par un dispositif type enrubannage permettant de garantir une caractéristique coupe-feu au moins deux heures sur 5 mètres de part et d'autre des parois séparatives spécifiées REI.</p> <p>Les panneaux photovoltaïques et les câbles ne seront pas installés au droit des surfaces de toiture dédiées aux dispositifs de sécurité. L'installation des panneaux photovoltaïques ne compromettra pas le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et garantira une voie d'accès pour les opérations de maintenance et remplacement. A cet effet, les surfaces utiles seront libres de tout panneau photovoltaïque, ces surfaces seront constituées d'au minimum une bande de 1 mètre en périphérie des dispositifs et d'un cheminement d'un mètre de large.</p>



**Annexe 4**  
*Analyse de la conformité à l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010, modifié par l'arrêté ministériel du 28 février 2022*

**Commune de  
Mignières (28)**

<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque</b>	<b>Conforme / Non Conforme</b> /
<b>Exigences de l'arrêté</b>	<b>Conformité</b>
<p>photovoltaïque, ces surfaces sont constituées d'au minimum une bande de 1 mètre en périphérie des dispositifs et d'un cheminement d'un mètre de large. Cette disposition est applicable uniquement aux équipements photovoltaïques pour lesquels la demande de modification de l'installation classée ou, le cas échéant, la demande d'autorisation d'exploiter comportant le projet d'implantation d'équipements photovoltaïques, est portée à la connaissance du préfet à compter du 1er septembre 2022.</p>	
<p><b>Article 33</b> L'unité de production photovoltaïque est signalée afin de faciliter l'intervention des services de secours. En particulier, des pictogrammes dédiés aux risques photovoltaïques, définis dans les guides pratiques UTE C 15-712-1 version de juillet 2013 pour les installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution et UTE C 15-712-2 version de juillet 2013 pour les installations photovoltaïques autonomes non raccordées au réseau public de distribution avec stockage par batterie, sont apposés : -à l'extérieur du bâtiment, auvent ou ombrière au niveau de chacun des accès des secours ; -au niveau des accès aux volumes et locaux abritant les équipements techniques relatifs à l'énergie photovoltaïque ; -tous les 5 mètres sur les câbles ou chemins de câbles qui transportent du courant continu. Lorsque l'unité de production photovoltaïque est positionnée au sol, le présent alinéa ne s'applique qu'aux câbles et chemins de câbles situés en périphérie de celle-ci.</p> <p>Un plan schématique de l'unité de production photovoltaïque est apposé à proximité de l'organe général de coupure et de protection du circuit de production, en vue de faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours.</p> <p>Les emplacements des onduleurs sont signalés sur les plans mentionnés à l'alinéa 8 de l'article 30 et destinés à faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours.</p>	 <p>L'unité de production photovoltaïque sera signalée afin de faciliter l'intervention des services de secours. En particulier, des pictogrammes adaptés dédiés aux risques photovoltaïques seront apposés : - à l'extérieur du bâtiment au niveau de chacun des accès des secours et à proximité des ombrières ; - au niveau des accès aux volumes et locaux abritant les équipements techniques relatifs à l'énergie photovoltaïque ; - tous les 5 mètres sur les câbles ou chemins de câbles qui transportent du courant continu.</p> <p>Un plan schématique de l'unité de production photovoltaïque sera apposé à proximité de l'organe général de coupure et de protection du circuit de production, en vue de faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours.</p> <p>Les emplacements des onduleurs seront signalés sur les plans mentionnés à l'alinéa 8 de l'article 30 et destinés à faciliter l'intervention des services d'incendie et de secours.</p>
<p><b>Article 34</b> L'exploitant définit des procédures de mise en sécurité de l'unité de production photovoltaïque. Ces procédures consistent en l'actionnement des dispositifs de coupure mentionnés à l'article 38.</p> <p>Les procédures de mise en sécurité définies à l'alinéa précédent sont jointes au plan d'opération interne lorsqu'il existe.</p> <p>Les procédures de mise en sécurité et les plans mentionnés à l'alinéa 8 de l'article 30 sont tenus à la disposition des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.</p>	 <p>L'exploitant définira les procédures de mise en sécurité de l'unité de production photovoltaïque. Ces procédures consisteront en l'actionnement des dispositifs de coupure mentionnés à l'article 38.</p> <p>Les procédures de mise en sécurité définies à l'alinéa précédent seront jointes au plan d'opération interne lorsqu'il existera.</p>



**Annexe 4**  
*Analyse de la conformité à l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010, modifié par l'arrêté ministériel du 28 février 2022*

**Commune de  
Mignières (28)**

<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque</b>	<b>Conforme / Non Conforme</b> /
<b>Exigences de l'arrêté</b>	<b>Conformité</b>
<p><b>Article 35</b> Chaque unité de production photovoltaïque est dotée d'un système d'alarme permettant d'alerter l'exploitant de l'installation, ou une personne qu'il aura désignée, d'un événement anormal pouvant conduire à un départ de feu sur l'unité de production photovoltaïque. Une détection liée à cette alarme s'appuyant sur le suivi des paramètres de production de l'unité permet de répondre à cette exigence.</p> <p>En cas de déclenchement de l'alarme, l'exploitant procède à une levée de doute (nature et conséquences du dysfonctionnement) soit en se rendant sur place, soit grâce à des moyens de contrôle à distance.</p> <p>Les dispositions permettant de respecter les deux alinéas précédents sont formalisées dans une procédure tenue à disposition de l'inspection des installations classées et des services d'incendie et de secours. En cas d'intervention de ces derniers, l'exploitant les informe de la nature des emplacements des unités de production photovoltaïques (organe général de coupure et de protection, façades, couvertures, etc.) et des moyens de protection existants, à l'aide des plans mentionnés à l'alinéa 8 de l'article 30.</p>	 <p>Les procédures de mise en sécurité et les plans mentionnés à l'alinéa 8 de l'article 30 seront tenus à la disposition des services d'incendie et de secours en cas d'intervention.</p> <p>Chaque unité de production photovoltaïque sera dotée d'un système d'alarme permettant d'alerter l'exploitant de l'installation, ou une personne qu'il aura désignée, d'un événement anormal pouvant conduire à un départ de feu sur l'unité de production photovoltaïque. Une détection liée à cette alarme s'appuyant sur le suivi des paramètres de production de l'unité permettra de répondre à cette exigence.</p> <p>En cas de déclenchement de l'alarme, l'exploitant procédera à une levée de doute (nature et conséquences du dysfonctionnement) soit en se rendant sur place, soit grâce à des moyens de contrôle à distance.</p> <p>Les dispositions permettant de respecter les deux alinéas précédents seront formalisées dans une procédure tenue à disposition de l'inspection des installations classées et des services d'incendie et de secours. En cas d'intervention de ces derniers, l'exploitant les informera de la nature des emplacements des unités de production photovoltaïques (organe général de coupure et de protection, façades, couvertures, etc.) et des moyens de protection existants, à l'aide des plans mentionnés à l'alinéa 8 de l'article 30.</p>
<p><b>Article 36</b> L'unité de production photovoltaïque et le raccordement au réseau sont réalisés de manière à prévenir les risques de choc électrique et d'incendie. La conformité aux spécifications du guide UTE C 15-712-1 version de juillet 2013 pour les installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution ainsi qu'à celles de la norme NF C 15-100 en vigueur concernant les installations électriques basse tension permet de répondre à cette exigence.</p> <p>Dans le cas d'une unité de production non raccordée au réseau et utilisant le stockage batterie, celle-ci est réalisée de manière à prévenir les risques de choc électrique et d'incendie. La conformité de l'installation aux spécifications du guide UTE C 15-712-2 version de juillet 2013 pour les installations photovoltaïques autonomes non raccordées au réseau public de distribution avec stockage par batterie permet de répondre à cette exigence.</p>	 <p>L'unité de production photovoltaïque et le raccordement au réseau seront réalisés de manière à prévenir les risques de choc électrique et d'incendie. La conformité aux spécifications du guide UTE C 15-712-1 version de juillet 2013 permettra de répondre à cette exigence.</p> <p>Dans le cas d'une unité de production non raccordée au réseau et utilisant le stockage batterie, celle-ci sera réalisée de manière à prévenir les risques de choc électrique et d'incendie. La conformité de l'installation aux spécifications du guide UTE C 15-712-2 version de juillet 2013 permettra de répondre à cette exigence.</p>



**Annexe 4**  
*Analyse de la conformité à l'arrêté ministériel du 4 octobre 2010, modifié par l'arrêté ministériel du 28 février 2022*

**Commune de  
Mignières (28)**

<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque</b>	<b>Conforme / Non Conforme</b> /
<b>Exigences de l'arrêté</b>	<b>Conformité</b>
<p>Dans le cas d'une unité de production raccordée au réseau et utilisant le stockage batterie, celle-ci est réalisée de manière à prévenir les risques de choc électrique, d'échauffement et d'incendie. La conformité de l'installation aux spécifications du guide XP C 15-712-3 version mai 2019 pour les installations photovoltaïques avec dispositif de stockage et raccordées à un réseau public de distribution permet de répondre à cette exigence. Cette disposition est applicable uniquement aux équipements photovoltaïques pour lesquels la demande de modification de l'installation classée ou, le cas échéant, la demande d'autorisation d'exploiter comportant le projet d'implantation d'équipements photovoltaïques, est portée à la connaissance du préfet à compter du 1er septembre 2022.</p>	<p>Dans le cas d'une unité de production raccordée au réseau et utilisant le stockage batterie, celle-ci sera réalisée de manière à prévenir les risques de choc électrique, d'échauffement et d'incendie. La conformité de l'installation aux spécifications du guide XP C 15-712-3 version mai 2019 permettra de répondre à cette exigence.</p>
<p><b>Article 37</b> L'unité de production photovoltaïque respecte les dispositions de la section III du présent arrêté, lorsque l'installation classée sur laquelle elle peut agir est nommée dans cette même section III.</p>	 <p>L'installation classée étant soumise aux dispositions de la section III de l'arrêté du 4 octobre 2010, l'unité de production photovoltaïque respectera ces mêmes dispositions. Une étude foudre a été réalisée dans le cadre de la présente demande d'enregistrement et est disponible en <b>Annexe 5 de la Pièce jointe n°2bis – Etape 3.</b></p>
<p><b>Article 38</b> Des dispositifs électromécaniques de coupure d'urgence permettent d'une part, la coupure du réseau de distribution, et d'autre part la coupure du circuit de production. Ces dispositifs sont actionnés soit par manœuvre directe, soit par télécommande. Dans tous les cas, leurs commandes sont regroupées en un même lieu accessible en toutes circonstances, notamment par les services de secours.</p> <p>Par ailleurs, ces dispositifs sont à coupure omnipolaire et simultanée. Cette disposition est applicable uniquement aux équipements photovoltaïques pour lesquels la demande de modification de l'installation classée ou, le cas échéant, la demande d'autorisation d'exploiter comportant le projet d'implantation d'équipements photovoltaïques, est portée à la connaissance du préfet à compter du 1er septembre 2022.</p> <p>En cas de mise en sécurité de l'unité de production photovoltaïque, la coupure du circuit en courant continu s'effectue au plus près des panneaux photovoltaïques. Dans le cas d'équipements photovoltaïques positionnés en toiture, ces dispositifs de coupure sont situés en toiture.</p> <p>Un voyant lumineux servant au report d'information est situé à l'aval immédiat de la commande de coupure du circuit de production. Le voyant lumineux témoigne en toute circonstance de la coupure</p>	 <p>Des dispositifs électromécaniques de coupure d'urgence permettront d'une part, la coupure du réseau de distribution, et d'autre part la coupure du circuit de production. Ces dispositifs seront actionnés soit par manœuvre directe soit par télécommande. Dans tous les cas, leurs commandes seront regroupées en un même lieu accessible en toutes circonstances, notamment par les services de secours. Ces dispositifs seront à coupure omnipolaire et simultanée.</p> <p>En cas de mise en sécurité de l'unité de production photovoltaïque, la coupure du circuit en courant continu s'effectuera au plus près des panneaux photovoltaïques, en toiture.</p> <p>Un voyant lumineux servant au report d'information sera situé à l'aval immédiat de la commande de coupure du circuit de production.</p>

<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque</b>	<b>Conforme / Non Conforme</b> 
<b>Exigences de l'arrêté</b>	<b>Conformité</b>
<p>effective du circuit en courant continu de l'unité de production photovoltaïque, des batteries éventuelles et du circuit de distribution. La conformité aux spécifications du point 12.4 des guides UTE C 15-712-1 version de juillet 2013 pour les installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution ou UTE C 15-712-2 version de juillet 2013 pour les installations photovoltaïques autonomes non raccordées au réseau public de distribution avec stockage par batterie permet de répondre à cette exigence.</p>	
<p><b>Article 39</b>            Lorsque les onduleurs sont situés en toiture, ils sont isolés de celle-ci par un dispositif de résistance au feu EI 60, dimensionné de manière à éviter la propagation d'un incendie des onduleurs à la toiture. Lorsque les onduleurs ne sont pas situés en toiture, ils sont isolés des zones à risques d'incendie ou d'explosion identifiées dans l'étude de dangers, par un dispositif de résistance au feu REI 60. Un local technique constitué par des parois de résistance au feu REI 60, le cas échéant un plancher haut REI 60, le cas échéant un plancher bas REI 60, et des portes EI 60, permet de répondre à cette exigence.</p> <p>L'alinéa précédent ne s'applique pas lorsque l'onduleur est directement intégré aux équipements photovoltaïques de par la conception de l'installation photovoltaïque (micro-onduleur).</p> <p>Les produits inflammables, explosifs ou toxiques non nécessaires au fonctionnement des onduleurs ne sont stockés ni à proximité des onduleurs, ni dans les locaux techniques où sont positionnés les onduleurs.</p>	<p align="center"></p> <p>Les onduleurs ne seront pas situés en toiture. Ils seront isolés des zones à risques d'incendie ou d'explosion, par un dispositif de résistance au feu REI 60.</p> <p>Les produits inflammables, explosifs ou toxiques non nécessaires au fonctionnement des onduleurs ne seront stockés ni à proximité des onduleurs, ni dans les locaux techniques où seront positionnés les onduleurs.</p>
<p><b>Article 40</b>            Les batteries d'accumulateurs électriques et matériels associés sont installés dans un local non accessible aux personnes non autorisées par l'exploitant.</p> <p>Le local ainsi que l'enveloppe éventuelle contenant les batteries d'accumulateurs sont ventilés de manière à éviter tout risque d'explosion. La conformité des ventilations aux spécifications du point 14.6 du guide UTE C 15-712-2 version de juillet 2013 pour les installations photovoltaïques autonomes non raccordées au réseau public de distribution avec stockage par batterie et de la norme NF C 15-100 en vigueur relative aux installations électriques basse tension permet de répondre à cette exigence.</p> <p>Les accumulateurs électriques et matériels associés disposent d'un organe de coupure permettant de les isoler du reste de l'installation électrique. Cet organe dispose d'une signalétique dédiée.</p>	<p align="center"><b>Non concerné</b></p> <p>Il n'y aura pas de stockage batterie sur le site.</p>

Arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 28 février 2022 – Section V : Dispositions relatives aux équipements de production d'électricité utilisant l'énergie photovoltaïque	Conforme / Non Conforme ☺ / ☹
Exigences de l'arrêté	Conformité
<p><b>Article 41</b> Les connecteurs qui assurent la liaison électrique en courant continu sont équipés d'un dispositif mécanique de blocage qui permet d'éviter l'arrachement. La conformité des connecteurs à la norme en vigueur concernant les connecteurs pour systèmes photovoltaïques-Exigences de sécurité et essais-permet de répondre à cette exigence.</p>	<p align="center">☺</p> <p>Les connecteurs qui assurent la liaison électrique en courant continu seront équipés d'un dispositif mécanique de blocage qui permettra d'éviter l'arrachement. La conformité des connecteurs à la norme en vigueur permettra de répondre à cette exigence.</p>
<p><b>Article 42</b> Les câbles de courant continu ne pénètrent pas dans les zones à risques d'incendie ou d'explosion, identifiées dans l'étude de dangers.</p> <p>Lorsque, pour des raisons techniques dûment justifiées par l'exploitant, ces câbles sont amenés à circuler dans une zone à risques d'incendie ou d'explosion, ils sont regroupés dans des chemins de câbles protégés contre les chocs mécaniques et présentant une performance minimale de résistance au feu EI 30. Leur présence est signalée pour éviter toute agression en cas d'intervention externe.</p>	<p align="center">☺</p> <p>Les câbles de courant continu ne pénétreront pas dans les zones à risques d'incendie ou d'explosion.</p> <p>Lorsque, pour des raisons techniques dûment justifiées par l'exploitant, ces câbles seront amenés à circuler dans une zone à risques d'incendie ou d'explosion, ils seront regroupés dans des chemins de câbles protégés contre les chocs mécaniques et présenteront une performance minimale de résistance au feu EI 30. Leur présence sera signalée pour éviter toute agression en cas d'intervention externe.</p>
<p><b>Article 43</b> L'unité de production photovoltaïque est accessible et contrôlable. Cette disposition ne s'applique pas aux câbles eux-mêmes, mais uniquement à leur connectique.</p> <p>L'exploitant procède à un contrôle annuel des équipements et éléments de sécurité de l'unité de production photovoltaïque. Les modalités de ce contrôle tiennent compte de l'implantation géographique (milieu salin, atmosphère corrosive, cycles froid chaud de grandes amplitudes, etc.) et de l'activité conduite dans le bâtiment où l'unité est implantée. Ces modalités sont formalisées dans une procédure de contrôles.</p> <p>Un contrôle des équipements et des éléments de sécurité de l'unité de production photovoltaïque est également effectué à la suite de tout événement climatique susceptible d'affecter la sécurité de l'unité de production photovoltaïque.</p> <p>Les résultats des contrôles ainsi que les actions correctives mises en place sont enregistrés et tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.</p>	<p align="center">☺</p> <p>L'unité de production photovoltaïque sera accessible et contrôlable. Cette disposition ne s'applique pas aux câbles eux-mêmes, mais uniquement à leur connectique.</p> <p>L'exploitant procédera à un contrôle annuel des équipements et éléments de sécurité de l'unité de production photovoltaïque. Les modalités de ce contrôle tiendront compte de l'implantation géographique (milieu salin, atmosphère corrosive, cycles froid chaud de grandes amplitudes, etc.) et de l'activité conduite dans le bâtiment où l'unité est implantée. Ces modalités seront formalisées dans une procédure de contrôles.</p> <p>Un contrôle des équipements et des éléments de sécurité de l'unité de production photovoltaïque sera également effectué à la suite de tout événement climatique susceptible d'affecter la sécurité de l'unité de production photovoltaïque.</p> <p>Les résultats des contrôles ainsi que les actions correctives mises en place seront enregistrés et tenus à la disposition de l'inspection des installations classées.</p>

## **ANNEXE 5**

Etude foudre



**1G GROUP SAS**

6 Rue de Genève

69800 SAINT-PRIEST

☎ 04 28 29 64 58

[contact@1g-foudre.com](mailto:contact@1g-foudre.com)

[www.1g-foudre.com](http://www.1g-foudre.com)



# ANALYSE DU RISQUE Foudre

## EVOLUTYS - ENTREPÔT MIGNIERES (28)

<p><b><u>Commanditaire :</u></b></p> <p><b>EVOLUTYS</b> 434 RUE ETIENNE LENOIR 30900 NIMES</p>	<p><b><u>Adresse du site :</u></b></p> <p><b>ENTREPOT</b> Le Petit Courtin 28 630 MIGNIERES</p>
<p><b><u>Date de l'intervention :</u></b></p>	<p>Etude sur plans</p>
<p><b><u>Rédigé par :</u></b> <b><u>Date : 19/01/2023</u></b></p>	<p>Mohamed-Lamine ABDELLAOUI Chargé d'études 04 28 29 64 58 <a href="mailto:m-l.abdellaoui@1g-group.com">m-l.abdellaoui@1g-group.com</a></p> 
<p><b><u>Validé par :</u></b> <b><u>Date : 20/01/2023</u></b></p>	<p>Benoît CHAILLOT Responsable BET Qualifoudre N3 – n°19005 07 67 21 96 34 <a href="mailto:b.chaillet@1g-group.com">b.chaillet@1g-group.com</a></p> 

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
23/01/2023	A	Première diffusion

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G Foudre**.

## **ABRÉVIATIONS**

<b>ARF</b>	Analyse du Risque Foudre
<b>ATEX</b>	Atmosphère Explosive
<b>BT</b>	Basse Tension
<b>CEM</b>	Compatibilité Électromagnétique
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>ET</b>	Étude Technique
<b>HT</b>	Haute Tension
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>IEMF</b>	Impulsion Électromagnétique Foudre
<b>IEPF</b>	Installation Extérieure de Protection contre la Foudre
<b>IIPF</b>	Installation Intérieure de Protection contre la Foudre
<b>INB</b>	Installation Nucléaire de Base
<b>INERIS</b>	Institut National de l'Environnement industriel et des Risques
<b>MALT</b>	Mise À La Terre
<b>MMR</b>	Mesures de Maîtrise des Risques
<b>NPF</b>	Niveau de Protection contre la Foudre
<b>PDA</b>	Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage
<b>PDT</b>	Prise De Terre
<b>RIA</b>	Robinet d'Incendie Armé
<b>SPF</b>	Système de Protection Foudre
<b>TGBT</b>	Tableau Général Basse Tension
<b>ZPF</b>	Zone de Protection Foudre

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>GÉNÉRALITÉS SUR LA MISSION</b>	<b>8</b>
2.1	PRÉSENTATION DE LA MISSION	8
2.2	PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE L'ARF	8
2.3	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	9
2.4	BASE DOCUMENTAIRE	10
2.5	LOGICIEL DE CALCUL	10
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre</b>	<b>11</b>
3.1	OBJECTIF DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre	11
3.2	PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre SELON LA NF EN 62305-2	11
3.3	IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS A PRENDRE EN COMPTE	12
3.4	IDENTIFICATION DES TYPES DE PERTE	12
3.5	DÉFINITION DES RISQUES A ÉVALUER	12
3.6	CALCUL DU RISQUE R1	13
3.7	DÉFINITION DU RISQUE TOLÉRABLE	14
3.8	RÉDUCTION DU RISQUE R1	14
3.9	PRINCIPAUX PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE DANS L'ARF	14
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET</b>	<b>15</b>
4.1	ADRESSE DU SITE	15
4.2	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET	16
4.3	LISTE DES RUBRIQUES ICPE	17
4.4	DENSITÉ DE FoudROIEMENT	18
4.5	NATURE DU SOL - RÉsISTIVITÉ	19
4.6	POTENTIELS DE DANGERS	19
4.7	ÉVÉNEMENTS REDOUTÉS	19
4.8	ZONAGE ATEX	19
4.9	MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES (MMR)	20
4.10	MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DU SITE	20
4.11	SERVICES ET CANALISATIONS	21
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>INSTALLATION À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ARF</b>	<b>22</b>
<b>CHAPITRE 6</b>	<b>CALCUL PROBABILISTE : ENTREPÔT CELLULE C3</b>	<b>23</b>
6.1	DONNÉES & CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE	24
6.2	CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES OU SORTANTES	24
6.3	DÉFINITION DES ZONES	25
6.4	PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	26

## **LISTE DES ANNEXES**

**Annexe 1** : Fiche de calcul d'Analyse du Risque Foudre de l'ENTREPÔT\_CELLULE C3.

## Chapitre 1 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

### Récapitulatif des résultats de l'Analyse du Risque Foudre

L'Analyse du Risque Foudre est réalisée conformément à la norme NF EN 62305-2, à l'aide du logiciel « Jupiter » Version 2.0.

Le tableau suivant récapitule pour l'ensemble du site, si oui ou non, l'analyse des dangers conduit à retenir un risque vis-à-vis des effets de la foudre, et si, dans ce cas il y a nécessité de protection.

STRUCTURE	PROTECTION EFFETS DIRECTS	PROTECTION EFFETS INDIRECTS
<b>ENTREPÔT</b>	Protection de <b>niveau IV</b>	Protection de <b>niveau IV</b>
<b>MMR</b>	Sans Objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sprinkler ;</li> <li>➤ Détection incendie ;</li> <li>➤ Détection gaz ;</li> <li>➤ Onduleurs ;</li> <li>➤ Vidéosurveillance/intrusion.</li> </ul>
<b>CANALISATIONS MÉTALLIQUES</b>	Liaison équipotentielle à prévoir pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sprinkler ;</li> <li>➤ Gaz ;</li> <li>➤ Eau (si métallique).</li> </ul>	
<b>PRÉVENTION</b>	Une mise en place de procédure spécifique (en interne) de prévention d'orage est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne pas intervenir en toiture ;</li> <li>➤ Ne pas intervenir sur les installations électriques BT, courants faibles et télécommunications.</li> </ul>	

La présence de mur coupe-feu 2 heures permet la séparation des blocs /cellules. Des parafoudres type 1 + 2 devront être installés sur les lignes transitant entre les blocs.

Une installation de protection contre la foudre ne peut, comme tout ce qui concerne les éléments naturels, assurer la protection absolue des structures, des personnes ou des objets. L'application des principes de protection permet de réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les structures protégées.

## **Suite à l'Analyse du Risque Foudre**

Conformément à l'arrêté du 4 Octobre 2010 modifié, une **Étude Technique** doit être réalisée par un **organisme compétent** (QUALIFOUDRE ou autre) et définissant précisément les dispositifs de protection et les mesures de prévention, leurs lieux d'implantation ainsi que les modalités de leur vérification et de leur maintenance.

Une **notice de vérification et de maintenance** est rédigée lors de l'étude technique puis complétée, si besoin, après la réalisation des dispositifs de protection.

Un **carnet de bord** doit être tenu par l'exploitant et laissé à la disposition de l'inspecteur de la DREAL ou l'Inspection des Installations Classées. Les chapitres qui y figurent sont rédigés lors de l'étude technique.

Les systèmes de protection contre la foudre prévus dans l'étude technique sont conformes aux normes françaises ou à toute norme équivalente en vigueur dans un état membre de l'Union Européenne.

## Chapitre 2 GÉNÉRALITÉS SUR LA MISSION

### 2.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION

La mission confiée à **1G Foudre** a pour objet la réalisation de l'Analyse du Risque Foudre (ARF) visée par l'**Arrêté du 11 avril 2017** relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis aux rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 qui renvoie à l'article 18 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, section III « Dispositions relatives à la protection contre la foudre ».

L'Analyse du Risque Foudre identifie les équipements et installations dont une protection doit être assurée. Elle est basée sur une évaluation des risques réalisée conformément à la norme NF EN 62-305-2 version de novembre 2006. Elle définit les niveaux de protection nécessaires aux installations.

### 2.2 PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE L'ARF

L'Analyse du Risque Foudre prend en compte :

- Les **effets directs** relatifs à l'impact direct du coup de foudre sur la structure ;
- Les **effets indirects** causés par les phénomènes électromagnétiques et par la circulation du courant de foudre. Ces phénomènes conduisent à des surtensions dans les parties métalliques et les installations électriques. Elles sont à l'origine des défaillances des équipements et des fonctions de sécurité.

L'Analyse du Risque Foudre devra être tenue en permanence à la disposition de l'inspection de la DREAL ou l'Inspection des Installations Classées.

Elle sera systématiquement **mise à jour** à l'occasion de modifications notables des installations, notamment :

- **Dépôt d'une nouvelle autorisation ;**
- **Révision de l'étude de dangers ;**
- **Modification des installations** pouvant avoir des répercussions sur les données d'entrée du calcul d'ARF.

La présente mission concerne exclusivement les installations pour lesquelles une agression par la foudre est susceptible de porter gravement atteinte à l'environnement et à la sécurité des personnes.

L'évaluation des pertes économiques et financières est exclue de la mission. Cette mission ne comprend pas la réalisation de l'étude technique au sens de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.

La responsabilité d'**1G Foudre** ne saurait être recherchée si les déclarations et informations fournies par l'Exploitant se révèlent incomplètes ou inexactes, ou si des installations ou procédés n'ont pas été présentés, ou s'ils ont été présentés dans des conditions différentes des conditions réelles de fonctionnement, ou en cas de modification postérieure à notre mission.

Les informations prises en compte sont celles établies à la date du présent rapport.

## 2.3 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

### Textes réglementaires

Arrêté	Désignation
<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié</b>	Arrêté relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
<b>Circulaire du 24 avril 2008</b>	Relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.
<b>Arrêté du 11 avril 2017</b>	Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

### Ensembles des normes de références

Norme	Version	Désignation
<b>NF EN 62 305-1</b>	Juin 2006	Protection des structures contre la foudre – Partie 1 : Principes généraux.
<b>NF EN 62 305-2</b>	Novembre 2006	Protection des structures contre la foudre – Partie 2 : Évaluation du risque.
<b>NF EN 62 305-2 F1</b>	Juin 2011	Fiche d'interprétation F1 de la norme EN NF 62305-2 de novembre 2006.
<b>NF EN 62 305-3</b>	Décembre 2006	Protection des structures contre la foudre – Partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains.
<b>NF EN 62 305-4</b>	Décembre 2006	Protection des structures contre la foudre – Partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures.

### Guides pratiques (à titre informatif)

Guide	Version	Désignation
<b>Guide UTE C 15-443</b>	Août 2004	Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d'origine atmosphérique ou dues à des manœuvres.
<b>Guide UTE C 15-712-1</b>	Juillet 2010	Guide pratique des installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution
<b>Guide OMEGA 3 de l'INERIS</b>	Décembre 2011	Protection contre la foudre des installations classées pour la protection de l'environnement.
<b>FAQ de l'INERIS</b>	10 février 2021	Foire aux questions de l'INERIS.
<b>Guide GESIP</b>	4 juillet 2014	Protection des installations industrielles contre les effets de la foudre.

## 2.4 BASE DOCUMENTAIRE

L'ARF ci-après se base sur les informations et plans fournis par la société **EVOLUTYS**. Il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.

Documents	Auteur	Référence	Fourni
Étude de dangers	-	-	✘
Rubriques ICPE	EVOLUTYS	-	✓
Liste des MMR	-	-	✘
Plans de masse	GIDEV Architectes	07/12/2022	✓
Plans de coupe	GIDEV Architectes	20/07/2022	✓
Plans des façades	-	-	✘
Plans des réseaux enterrés (HT, BT, CFA, canalisations, terre et équipotentialité)	EVOLUTYS	01/2023	✓
Synoptique courant fort/faible	-	-	✘
Dossier de Zonage ATEX	-	-	SO

En l'absence de certains éléments d'information nécessaires, la détermination des valeurs des facteurs correspondants est remplacée par les valeurs prévues par la norme NF EN 62305-2. Les calculs des composantes des risques sont effectués avec ces valeurs par défaut.

## 2.5 LOGICIEL DE CALCUL

L'analyse du risque foudre est effectuée à l'aide du logiciel **JUPITER VERSION 2.0** conforme à la norme NF EN 62305-2.

Les notes de calcul JUPITER complètes et détaillées sont en annexe du présent rapport.

## Chapitre 3 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre

### 3.1 OBJECTIF DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

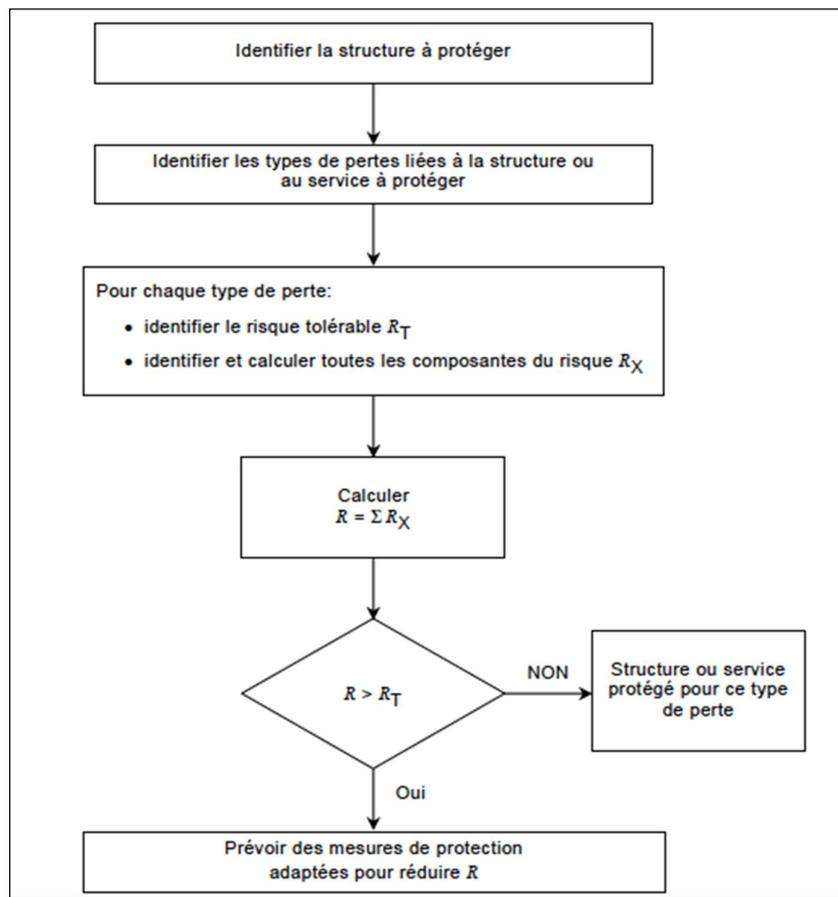
L'objectif de l'Analyse du Risque Foudre est :

- Soit de **s'assurer** que les mesures de protection de la structure et des services sont suffisantes pour que le **risque** reste **acceptable** à une valeur **tolérée** ;
- Soit de **déterminer le besoin** de mettre en œuvre **des mesures de prévention et de protection**.

### 3.2 PROCÉDURE D'ÉVALUATION DU RISQUE Foudre SELON LA NF EN 62305-2

L'arrêté du 4 octobre 2010 modifié et sa circulaire précisent que **seul le risque  $R_1$  « risque de perte de vie humaine » défini par la norme NF EN 62305-2 est évalué** pour l'analyse du risque foudre. Cette évaluation est relative aux caractéristiques de la structure et aux pertes.

Le risque  $R_1$  retenu doit être **inférieur ou égal** au risque tolérable  $R_T$  ( $1,0 \times 10^{-5}$ ).



### 3.3 IDENTIFICATION DES INSTALLATIONS A PRENDRE EN COMPTE

Une **structure** est constituée par :

- Un **bâtiment**, un **local**, un **ouvrage**, un **édifice**, etc. ; partitionné en zones si nécessaire
- Des **contenus** : substances, procédés de fabrication, installations, équipements, éléments importants pour la sécurité, etc... ;
- Des **personnes** à l'intérieur ou à moins de 3 mètres à l'extérieur ;
- Un **environnement** proche, extérieur à la structure ou du site.

Les **services** connectés à la structure sont **identifiés** et déterminés.

Les informations relatives à la structure sont données par l'Etude de dangers ou communiquées par l'Exploitant des Installations classées ou les documents relatifs au projet.

### 3.4 IDENTIFICATION DES TYPES DE PERTE

Quatre types de perte sont définis :

- L1 : Perte de vie humaine ;
- L2 : Perte de service public ;
- L3 : Perte d'héritage culturel ;
- L4 : Perte de valeurs économiques (structure et son contenu).

Dans le cadre de cette étude, nous n'étudierons que les pertes de vie humaine.

### 3.5 DÉFINITION DES RISQUES A ÉVALUER

Le risque R est la valeur d'une perte moyenne annuelle probable. Pour chaque type de perte qui peut apparaître dans une structure ou un service, le risque correspondant doit être évalué.

Les risques à évaluer dans une structure peuvent être les suivants :

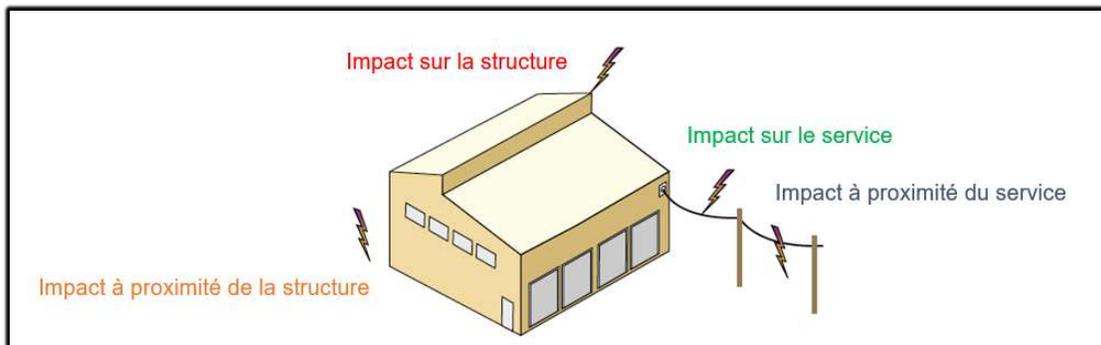
- R1 : Risque de perte de vie humaine ;
- R2 : Risque de perte de service public ;
- R3 : Risque de perte d'héritage culturel ;
- R4 : Risque de perte de valeurs économiques.

Pour évaluer les risques R, les composantes appropriées du risque (risques partiels dépendant de la source et du type de dommage) doivent être définies et calculées.

Dans notre cas, seul le risque R1 fera l'objet d'une évaluation.

### 3.6 CALCUL DU RISQUE R1

Le risque total calculé R1 est la somme des composantes des risques partiels :  $R_A$ ,  $R_B$ ,  $R_C$ ,  $R_M$ ,  $R_U$ ,  $R_V$ ,  $R_W$ ,  $R_Z$  appropriés, selon les explications ci-dessous.



$$R1 = R_A + R_B + R_C^* + R_M^* + R_U + R_V + R_W^* + R_Z^*$$

(\*) : Uniquement pour les structures présentant un risque d'explosion et pour les hôpitaux et autres structures dans lesquelles des défaillances de réseaux internes peuvent mettre en danger immédiat la vie humaine

#### Composantes des risques pour une structure dus aux impacts sur la structure :

- R<sub>A</sub>** **Impact sur la structure** : Composante liée aux blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact et de pas dans les zones jusqu'à 3 m à l'extérieur de la structure.
- R<sub>B</sub>** **Impact sur la structure** : Composante liée aux dommages physiques d'un étincelage dangereux dans la structure entraînant un incendie ou une explosion pouvant produire des dangers pour l'environnement.
- R<sub>C</sub>** **Impact sur la structure** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes causées par l'IEMF.

#### Composantes des risques pour une structure dus aux impacts à proximité de la structure :

- R<sub>M</sub>** **Impact à proximité de la structure** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes causées par l'IEMF.

#### Composantes des risques pour une structure dus aux impacts sur un service connecté à la structure :

- R<sub>U</sub>** **Impact sur un service** : Composante liée aux blessures d'êtres vivants dues aux tensions de contact à l'intérieur de la structure en raison du courant de foudre injecté dans une ligne entrante.
- R<sub>V</sub>** **Impact sur un service** : Composante liée aux dommages physiques (incendie ou explosion dus à un étincelage dangereux entre une installation extérieure et les parties métalliques généralement situées au point de pénétration de la ligne dans la structure) dus aux courants de foudre transmis dans les lignes entrantes.
- R<sub>W</sub>** **Impact sur un service** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes en raison des surtensions induites sur les lignes entrantes et transmises à la structure.

#### Composantes des risques pour une structure dus à un impact à proximité d'un service connecté à la structure :

- R<sub>Z</sub>** **Impact à proximité d'un service** : Composante liée aux défaillances des réseaux internes en raison des surtensions induites sur les lignes entrantes et transmises à la structure.

### 3.7 DÉFINITION DU RISQUE TOLÉRABLE

Type de pertes	$R_T$
Perte de vie humaine	$10^{-5}$

*Valeur type pour le risque tolérable  $R_T$  selon la norme NF EN 62305-2*

### 3.8 RÉDUCTION DU RISQUE $R_1$

La norme NF EN 62305-2 fixe la limite supérieure du risque tolérable ( $R_T$ ) à  $10^{-5}$ . Le risque de dommages causés par la foudre est calculé et comparé à cette valeur.

Lorsque la valeur est supérieure au risque acceptable des solutions de protection et/ou de prévention sont introduites dans les calculs pour réduire le risque à une valeur inférieure ou égale à la valeur limite tolérable.

- Si  $R_1 > R_T$ 
  - Il faut prévoir des mesures de protection pour  $R_1 \leq R_T$ .
- Si  $R_1 \leq R_T$ 
  - Une protection contre la foudre n'est pas nécessaire.

Pour les besoins de la présente norme, 4 niveaux de protection (I, II, III, IV), correspondant aux paramètres minimum et maximum du courant de foudre, ont été définis pour une protection efficace dans, respectivement, 98 %, 95 %, 88 % et 81 % des cas.

### 3.9 PRINCIPAUX PARAMÈTRES PRIS EN COMPTE DANS L'ARF

Pour chaque bâtiment, un ensemble de caractéristiques doit être pris en compte :

- Ses dimensions ;
- Sa structure ;
- L'activité qu'il abrite ;
- Les dommages que peut engendrer la foudre en cas de foudroiement sur ou à proximité des bâtiments.

Les principaux critères en considération dans l'évaluation des composantes du risque foudre sont les suivants :

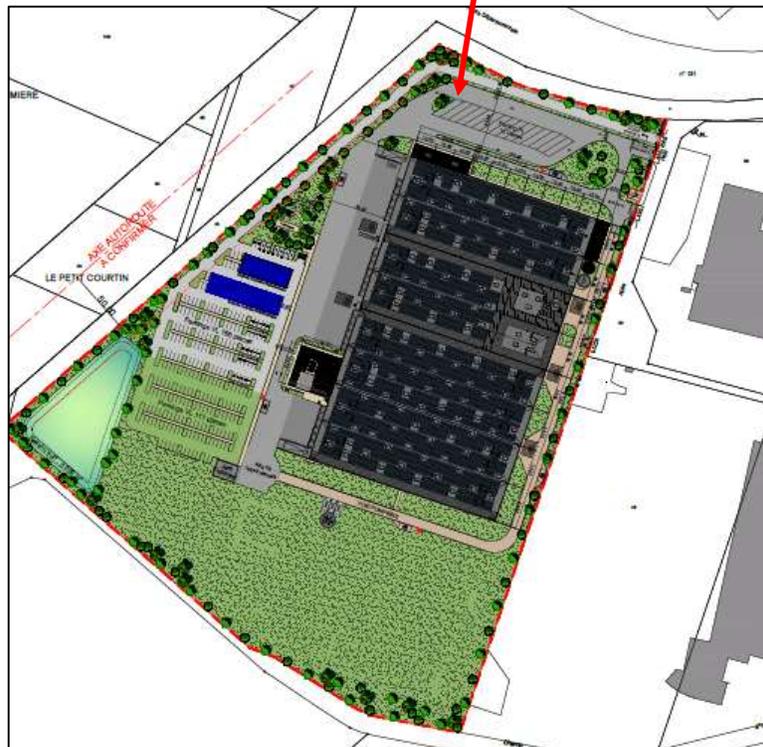
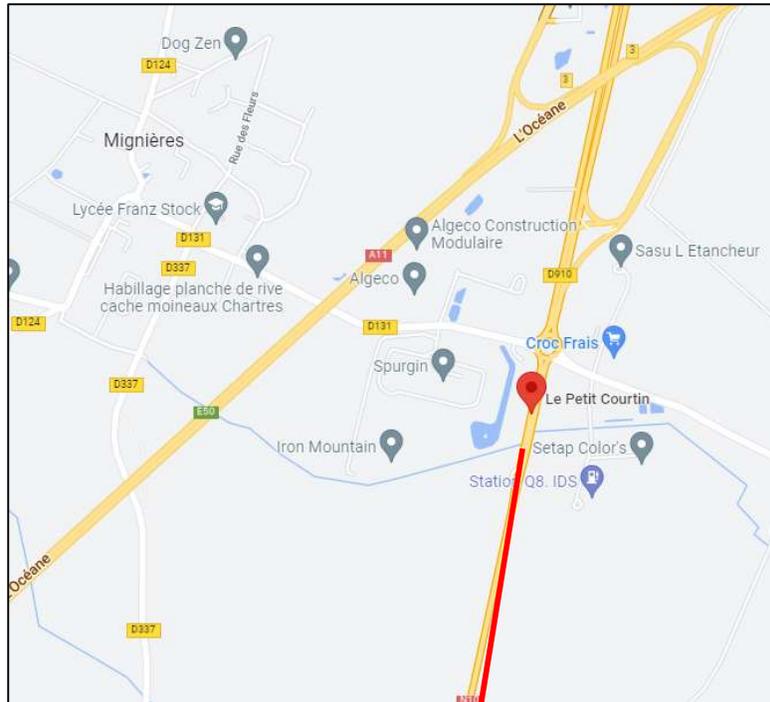
- Le type de danger particulier dans la structure ;
- Le risque incendie ;
- Les dispositions prises pour réduire la conséquence du feu.

## Chapitre 4 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

### 4.1 ADRESSE DU SITE

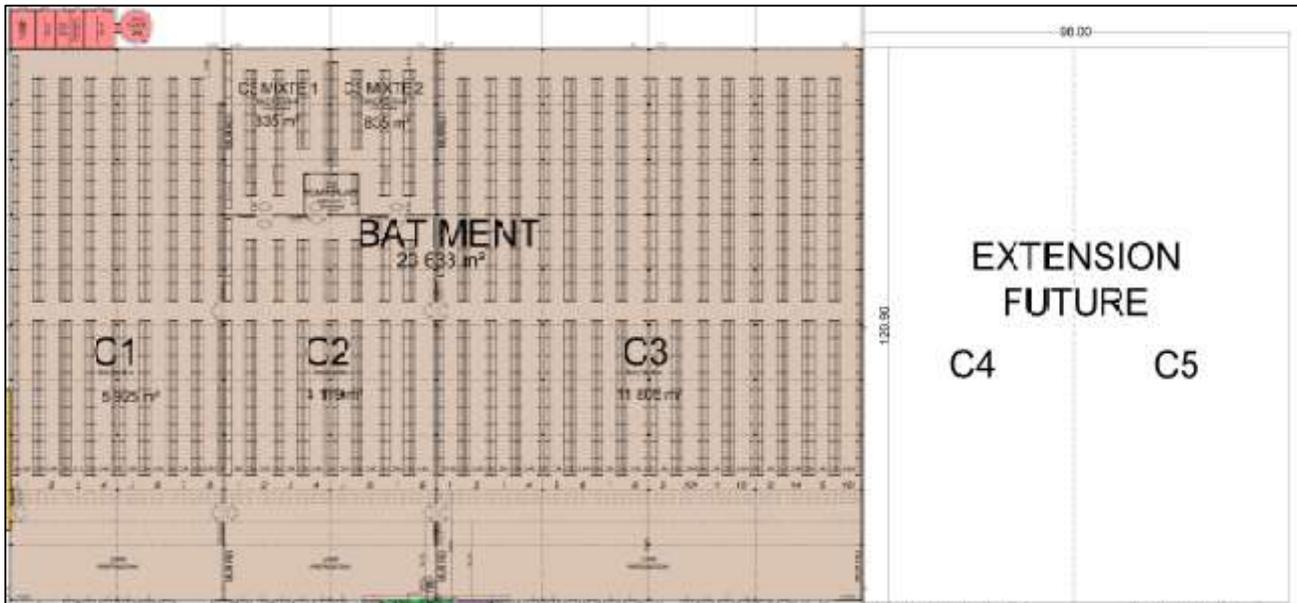
Le site sera situé :

**Le Petit Courtin**  
**28 630 MIGNIERES**



## 4.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Le projet vise à la construction d'un entrepôt de stockage sur la commune de MIGNIERES.



*Plan de masse du projet*

Le projet comprendra :

- Trois cellules de stockage, (une 1<sup>ère</sup> cellule de 5925 m<sup>2</sup>, une 2<sup>ème</sup> de 4119 m<sup>2</sup> et une 3<sup>ème</sup> de 11 805 m<sup>2</sup>) plus deux futures cellules de stockage supplémentaires ;
- Locaux techniques (charge, TGBT, sprinkler, chaufferie, onduleur) ;
- Quais de chargement et déchargement ;
- Bureaux & locaux sociaux.

### 4.3 LISTE DES RUBRIQUES ICPE

Les rubriques ICPE sont listées dans le tableau suivant :

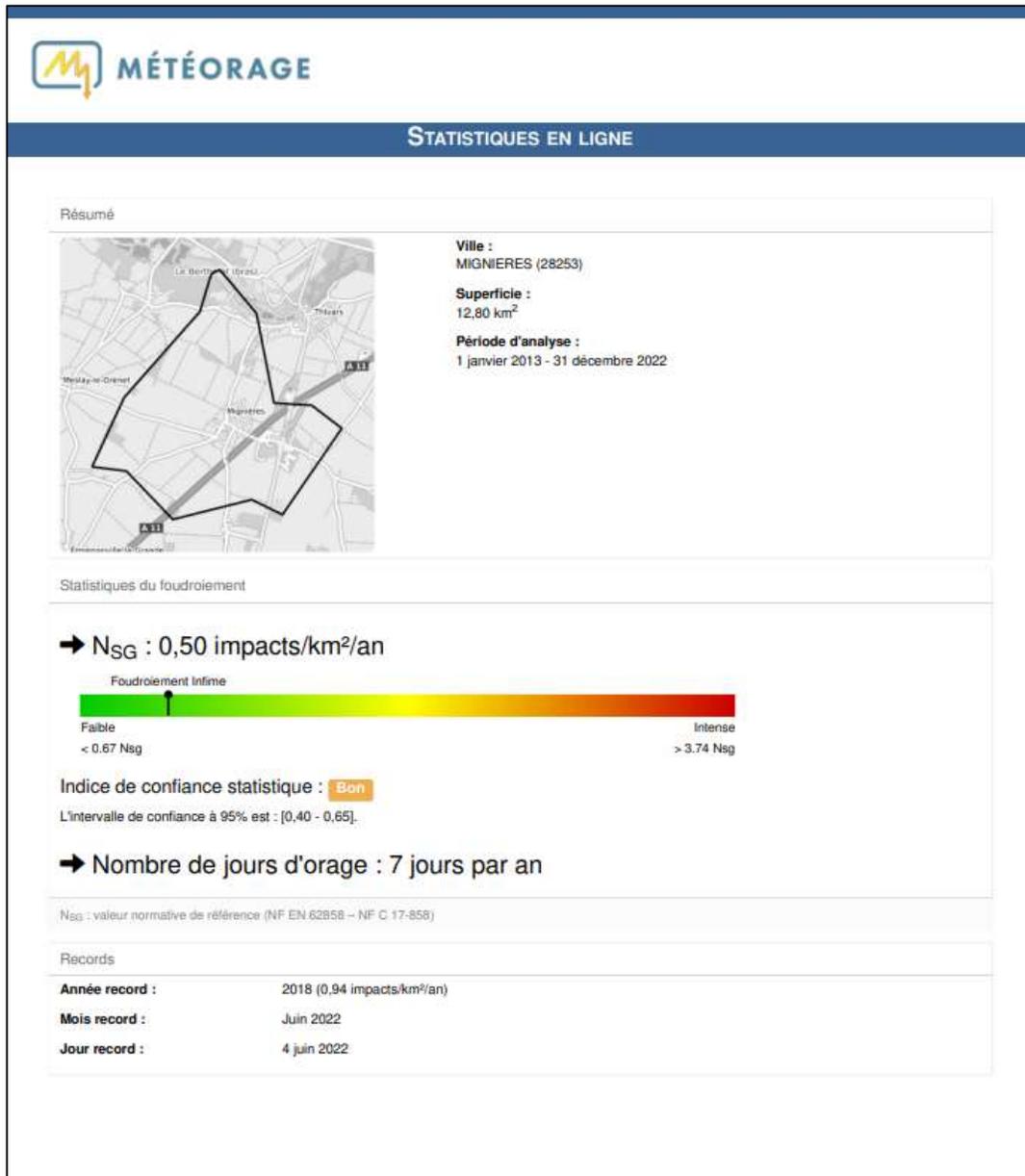
N° de rubrique	Désignation simplifiée de la rubrique	Classement
1510	Entrepôt couvert.	Enregistrement
2910	Combustion.	Déclaration
2925	Atelier de charge d'accumulateur.	Déclaration
4320	Substances Inflammables.	Déclaration
4441	Liquides comburants.	Déclaration
4510	Dangereux pour l'environnement aquatique.	Déclaration
4716	Chlorure d'hydrogène.	Déclaration

Le site est concerné par **l'arrêté du 11 avril 2017** relatif aux entrepôts couverts par la rubrique 1510 à enregistrement. De ce fait, la section III de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement s'applique.

#### 4.4 DENSITÉ DE FOUROIEMENT

D'après les statistiques de foudroiement en France de METEORAGE (résultats à partir des données du réseau de détection des impacts foudre pour la période 2013-2022), la densité moyenne de foudroiement pour la commune de **MIGNIERES (28)** est de :

**$N_{SG} = 0,50$  (coups de foudre / km<sup>2</sup> / an)**



Source : [http://public.meteorage.fr/web\\_statsmap/web\\_statsmap.html](http://public.meteorage.fr/web_statsmap/web_statsmap.html)

#### 4.5 NATURE DU SOL - RÉSISTIVITÉ

Résistivité	Nature du terrain	Résistivité en $\Omega/m$
Très faible	Terrain marécageux / Tourbe / Limon	< 100
Faible	Marnes / Argiles	100 à 200
<b>Moyenne</b>	<b>Sable argileux / Gazon</b>	<b>200 à 500</b>
Forte	Calcaire / Micaschiste	500 à 1000
Très forte	Granit / Grès / Sol pierreux	> 1000

Nous retiendrons par défaut une résistivité de sol égale à 500  $\Omega m$  (valeur standard).

#### 4.6 POTENTIELS DE DANGERS

Nous estimons qu'en raison de la nature du site, les évènements majorants redoutés sont les suivants :

- Un incendie principalement au niveau des installations de stockage ;
- Une explosion dans les locaux de charge.

#### 4.7 ÉVÉNEMENTS REDOUTÉS

Les risques issus de l'étude de dangers où la foudre peut être identifiée comme une cause possible :

Installations / Zones / Structures	Événements redoutés
<b>Ensemble du site</b>	➤ Incendie
<b>Local de charge</b>	➤ Explosion

#### 4.8 ZONAGE ATEX

Aucunes informations nous ont été transmises à ce stade de l'étude concernant les éventuelles zones ATEX sur le site, nous savons qu'il n'y aura pas de zone ATEX 0 ou 20 impactable par la foudre.

Par conséquent, le risque d'explosion n'a pas été retenu dans l'Analyse de Risque Foudre.

#### **4.9 MESURES DE MAÎTRISE DES RISQUES (MMR)**

Les équipements dont la défaillance entraîne une interruption des moyens de sécurité et provoquant ainsi des conditions aggravantes à un risque d'accident sont à prendre en compte.

La liste de ces équipements est la suivante :

<b>MMR</b>	<b>Susceptibilité à la foudre</b>
Centrale détection incendie	Oui
Centrale détection gaz	Oui
Sprinkler	Oui
Anti-intrusion/ Vidéosurveillance	Oui
Onduleurs	Oui

**Source :** infos clients.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par le Maître d'ouvrage.

#### **4.10 MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DU SITE**

Le site dispose, suivant les zones, de différents moyens de lutte contre l'incendie :

- Les moyens automatiques : sprinkler, centrale détection incendie.
- Les moyens manuels : extincteurs, RIA.

Les pompiers disposeront des consignes de sécurité et des moyens d'intervention disponibles sur le site.

## 4.11 SERVICES ET CANALISATIONS

### Caractéristiques du réseau de puissance

Le projet sera alimenté par une ligne en 20 kV souterraine issue du réseau ERDF vers un poste HT/BT en local technique.

Le poste, à son tour, alimentera le TGBT afin de desservir l'ensemble des équipements du site.

- Des panneaux photovoltaïques seront installés en toiture.
- Le régime de neutre n'est pas encore défini à ce stade notre étude.

### Caractéristiques du réseau de communication

Le projet sera raccordé au réseau téléphonique via une ligne cuivre souterraine vers la zone administrative.

### Liste des canalisations entrantes ou sortantes

Zone / Structure	Désignation	Nature
Entrepôt	Gaz	Métallique
	Eau	Inconnue
	Sprinkler	Métallique

**Source** : retour d'expérience.

## Chapitre 5      **INSTALLATION À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ARF**

En fonction de leur taille et de leurs caractéristiques, les structures sont traitées de façon statistique ou de façon déterministe. L'approche déterministe est pertinente pour les structures ouvertes ou de petites dimensions ou pour les structures métalliques (par exemple tuyauteries).

Bâtiments / Installations	Traitements statistiques selon la norme NF EN 62305-2	Traitement déterministe <sup>1</sup>
Entrepôt Cellule C3	✓	

### Méthode déterministe<sup>1</sup> :

Cette méthode ne prend pas en compte le risque de foudroiement local.

Par conséquent, quel que soit la probabilité d'impact, une structure ou un équipement défini comme **Mesures des Maitrises de Risque (MMR)**, sera protégé si l'impact peut engendrer une conséquence sur l'environnement ou sur la sécurité des personnes.

Lorsque la norme NF EN 62305-2 ne s'applique pas réellement (exemple : zone ouverte ou à risque d'impact foudre privilégié telles que les cheminées, aéroréfrigérants, racks, stockage extérieurs, ...) cette méthode est **choisie**.

## Chapitre 6 CALCUL PROBABILISTE : ENTREPÔT\_CELLULE C3

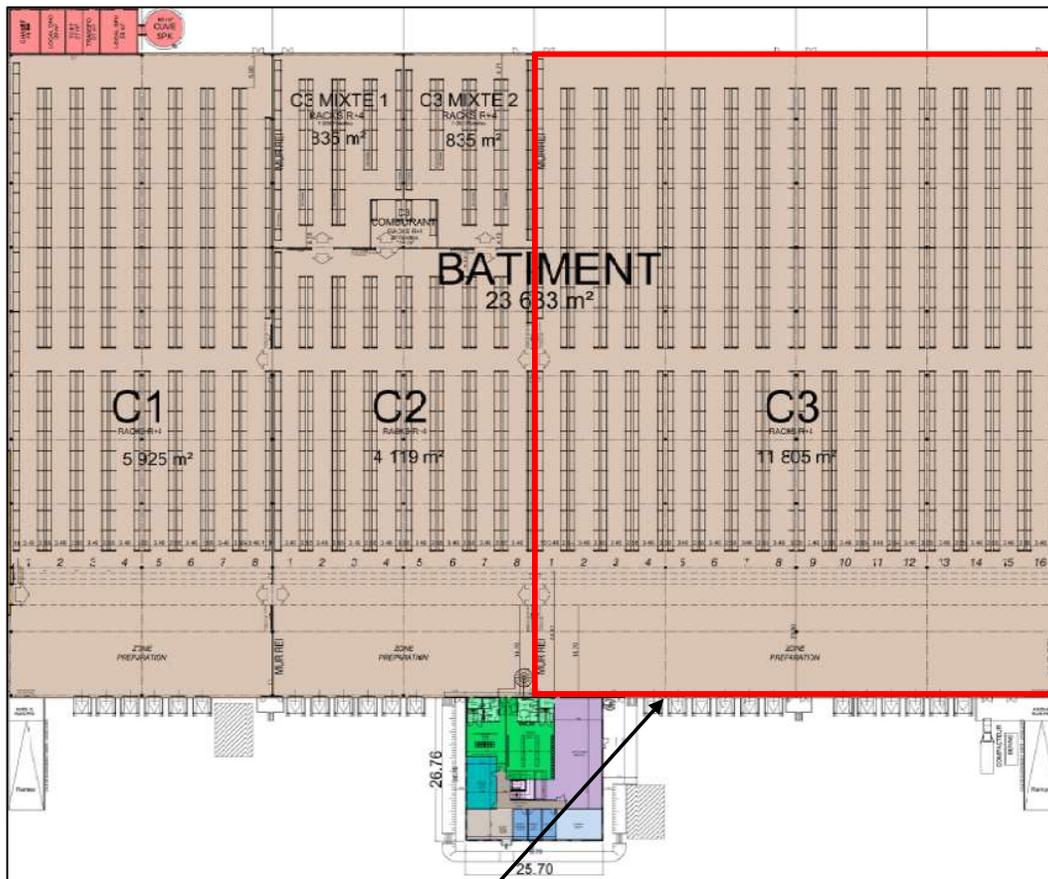
L'entrepôt comprendra :

- Murs REI 120 dépassant d'1 m en toiture entre les cellules de stockage.

L'analyse du risque foudre est réalisée sur une seule cellule conformément à l'annexe A 2.1.2 de la norme EN 62305-2.

La propagation des surtensions le long des lignes communes sera évitée au moyen de parafoudres installés au point d'entrée de telles lignes dans chaque cellule ou au moyen d'autres mesures de protection équivalentes.

Par conséquent l'Analyse de Risque Foudre sera réalisée sur la cellule la plus grande, la cellule C3. Le niveau de risque obtenu sera appliqué à toutes les autres cellules.



Zone prise en compte dans notre calcul ARF

## 6.1 DONNÉES & CARACTÉRISTIQUES DE LA STRUCTURE

Caractéristiques de la structure	
Facteur d'emplacement $C_{d/b}$	Le bâtiment est entouré par des structures plus petites ou de même hauteur.
Longueur <b>L</b>	120,90 m
Largeur <b>W</b>	98 m
Hauteur <b>H<sub>b</sub></b>	14,60 m
Aire Equivalente <b>A<sub>d/b</sub></b>	3,71E-02 km <sup>2</sup>
Type de sol à l'intérieur	Béton

## 6.2 CARACTÉRISTIQUES DES LIGNES ENTRANTES OU SORTANTES

### Liste des lignes entrantes ou sortantes

- Arrivée Ligne Haute Tension (HT) ;
- Départ Ligne d'alimentation Basse Tension (BT) ;
- Ligne Courant Faible.

Caractéristiques de la ligne « Alimentation HT » :	
Type de ligne	Energie avec transformateur HT/BT souterrain
Origine de la ligne	Réseau EDF
Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne	/
Longueur de ligne entre les équipements	1000 m
Cheminement (aérien / enterré)	Enterré
Tension de tenue aux chocs du réseau	> 6 kV
Désignation de l'équipement relié dans la structure	Poste transfo HT/BT

Caractéristiques de la ligne « Alimentation BT équipement » :	
Type de ligne	Energie BT souterrain
Origine de la ligne	Eclairage extérieur
Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne	/
Longueur de ligne entre les équipements	1000 m
Cheminement (aérien, enterré)	Enterré
Tension de tenue aux chocs du réseau	> 2,5 kV
Désignation de l'équipement relié dans la structure	TGBT

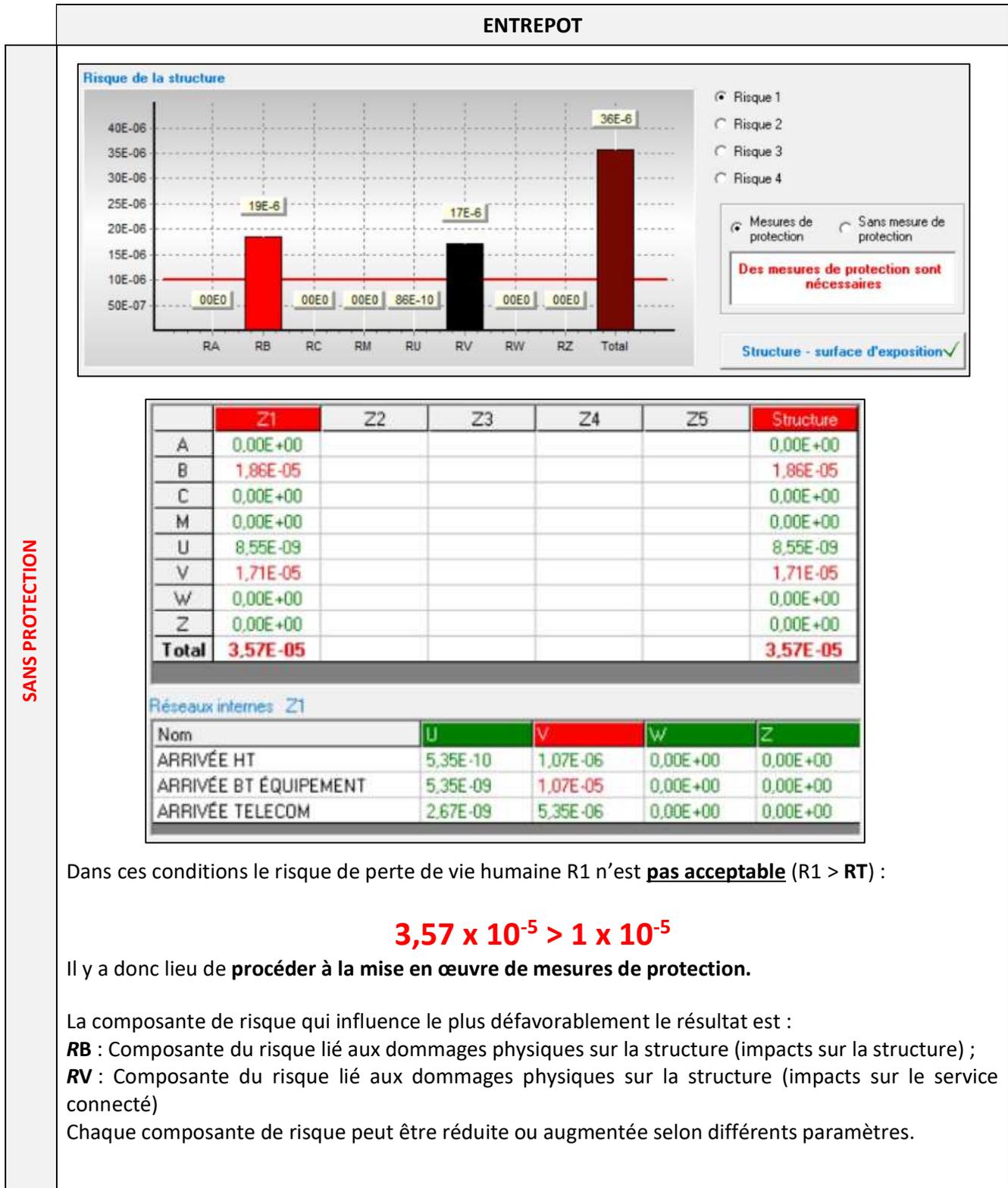
Caractéristiques de la ligne « Arrivée téléphonique » :	
Type de ligne	Signal – souterrain
Origine de la ligne	Arrivée Réseau Télécom
Dimension du bâtiment d'où provient cette ligne	/
Longueur de ligne entre les équipements	1000 m
Cheminement (aérien, enterré)	Enterré
Tension de tenue aux chocs du réseau	> 1,5 kV
Désignation de l'équipement relié dans la structure	Répartiteur téléphonique

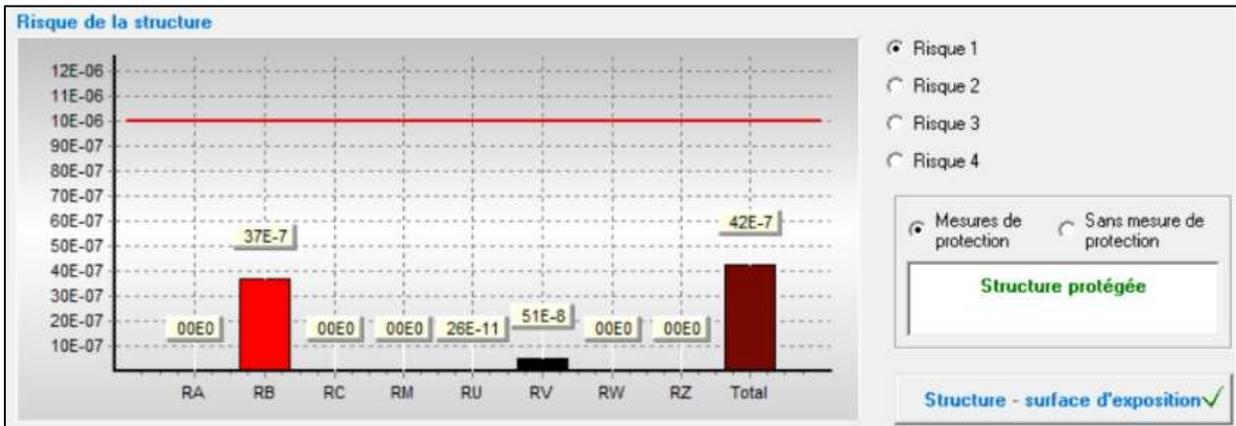
### 6.3 DÉFINITION DES ZONES

#### Définition de la zone :

<b>Zone 1 : Entrepôt</b>	
Type de sol $r_u$	Béton
Risque incendie $r_f$	<p><b>Élevé <math>\rightarrow r_f = 0,1</math></b>  <i>Justification</i> : Au vu des quantités de matières inflammables présentes (bois, plastique...), le risque incendie est estimé « élevé ».            La norme NF EN 62305-2 précise que le risque incendie des « structures avec une charge calorifique particulière supérieure à 800 MJ/m<sup>2</sup> » est considéré comme élevé.</p>
Dangers particuliers $h_z$	<p><b>Niveau de panique faible <math>\rightarrow h_z = 2</math></b>  <i>Justification</i> : Le nombre de personnes présentes dans la structure est inférieur à 100.</p>
Protection contre l'incendie $r_p$	<p><b>Automatique <math>\rightarrow r_p = 2</math></b>  <i>Justification</i> : La protection incendie est assurée à l'aide de sprinklers.</p>
Protection contre les tensions de pas et de contact	Aucune mesure de protection.
Perte par tensions de contact et de pas $L_t$	<p><b><math>L_t = 0,0001</math></b>  <i>Justification</i> : Personnes à l'intérieur du bâtiment.</p>
Perte par dommages physiques $L_f$	<p><b><math>L_f = 0,05</math></b>  <i>Justification</i> : Structure industrielle.</p>

## 6.4 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS





	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5	Structure
A	0,00E+00					0,00E+00
B	3,71E-06					3,71E-06
C	0,00E+00					0,00E+00
M	0,00E+00					0,00E+00
U	2,57E-10					2,57E-10
V	5,13E-07					5,13E-07
W	0,00E+00					0,00E+00
Z	0,00E+00					0,00E+00
<b>Total</b>	<b>4,22E-06</b>					<b>4,22E-06</b>

Réseaux internes: Z1

Nom	U	V	W	Z
ARRIVÉE HT	1,60E-11	3,21E-08	0,00E+00	0,00E+00
ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT	1,60E-10	3,21E-07	0,00E+00	0,00E+00
ARRIVÉE TELECOM	8,02E-11	1,60E-07	0,00E+00	0,00E+00

Sélection des mesures de protection

Mesures de protection communes:  
Niveau du Paratonnerre :IV (Pb = 0,2)

Ligne1: ALIMENTATION HT  
Parafoudre d'entrée: niveau IV

Ligne2: ALIMENTATION BT EQUIPEMENT  
Parafoudre d'entrée: niveau IV

Ligne3: SIGNAL TÉLÉCOM  
Parafoudre d'entrée: niveau IV

Afficher le risque:  
 Sans protection  
 Avec la protection

Supprimer la protection

AVEC PROTECTION

Afin de réduire les composantes RB et RV sous la valeur tolérable, nous préconisons :

- **Un système de protection contre la foudre SPF de niveau IV comprenant une protection externe sur la structure ;**
- **Une protection interne par parafoudres de niveau IV en conformité avec les recommandations de la norme NF EN 62305-4 sur les lignes de puissance et de communication.**

Avec la mise en œuvre de mesures de protection, le risque de perte de vie humaine R1 devient acceptable ( $R1 < RT$ ) :

$$4,22 \times 10^{-6} < 1 \times 10^{-5}$$

# **RAPPORT TECHNIQUE**

## **ÉVALUATION DES RISQUES**



---

**Données du projeteur:**

Raison sociale: 1G GROUP SAS  
Nom du projeteur: ABDELLAOUI/M

**Projet ARF:**

Client: EVOLUTYS  
Site : ENTREPOT  
Commune: MIGNIERES(28)  
Pays: FRANCE  
Ng: 0,50

---

# Annexe n°1

## Fiche de calcul d'Analyse du Risque Foudre ZONE 1 : CELLULE C3

L'analyse de risque est effectuée à l'aide du logiciel JUPITER VERSION 2.0 conforme à la norme NF EN 62305-2

*Le contenu de l'annexe est extrait du logiciel Jupiter 2.0 qui est responsable de sa cohérence de rédaction.  
Seules les données d'entrée du calcul sont insérées par 1G Foudre.*

# **RAPPORT TECHNIQUE**

## **Protection contre la foudre**

### **Évaluation des risques Sélection des mesures de protection**

#### **Information sur le projeteur**

##### **Client:**

Client : EVOLUTYS  
Description de la structure : EVOLUTYS PROJET ENTREPOT  
Adresse : Le Petit Courtin  
Ville :28 630 MIGNIERES

## **INDEX**

1. CONTENU DU DOCUMENT
2. NORMES TECHNIQUES
3. STRUCTURE A PROTEGER
4. DONNEES D'ENTREES
  - 4.1 Densité de foudroiement.
  - 4.2 Données de la structure.
  - 4.3 Données des lignes électriques.
  - 4.4 Définition et caractéristiques des zones
5. SURFACE D'EXPOSITION DE LA STRUCTURE ET DES LIGNES ELECTRIQUES
6. EVALUATION DES RISQUES
  - 6.1 Risque  $R_1$  perte en vies humaines
    - 6.1.1 Calcul du risque  $R_1$
    - 6.1.2 Evaluation des risques  $R_1$
7. SELECTION DES MESURES DE PROTECTION
8. CONCLUSIONS
9. APPENDICES
10. ANNEXES

## **1. CONTENU DU DOCUMENT**

Ce document contient :

- Evaluation du risque par rapport à la foudre ;
- le projet de conception des mesures de protection requises.

## **2. NORMES TECHNIQUES**

Ce document porte sur les normes suivantes:

- EN 62305-1: Protection contre la foudre. Partie 1: Principes généraux  
mars 2006;
- EN 62305-2: Protection contre la foudre. Partie 2: Evaluation des risques  
mars 2006;
- EN 62305-3: Protection contre la foudre. Partie 3: Dommages physiques à des structures et des risques de la vie  
mars 2006;
- EN 62305-4: Protection contre la foudre. Partie 4: Systèmes électriques et électroniques au sein des structures  
mars 2006;

## **3. STRUCTURE A PROTEGER**

Il est important de définir la partie de la structure à protéger dans le but de définir les dimensions et les caractéristiques destinées à être utilisées pour le calcul des surfaces d'exposition.

La structure à protéger est l'ensemble d'un bâtiment, physiquement séparé des autres constructions.

Ainsi, les dimensions et les caractéristiques de la structure à considérer sont les mêmes que l'ensemble de la structure (art. A.2.1.2 -- norme EN 62305-2).

## **4. DONNEES D'ENTREES**

### **4.1 Densité de foudroiement**

Densité de foudroiement dans la ville de 28 630 MIGNIERES où se trouve la structure :

$$N_g = 0,5 \text{ coup de foudre/km}^2 \text{ année}$$

## 4.2 Données de la structure

Les dimensions maximales de la structure sont :

A (m): 120,9 B (m): 98 H (m): 14,6

Le type de structure usuel est : Industrielle

La structure pourrait être soumise à :

- perte de vie humaine

L'évaluation du besoin de protection contre la foudre, conformément à la norme EN 62305-2, doit être calculé :

- risque R1;

L'analyse économique, utile pour vérifier le rapport coût-efficacité des mesures de protection, n'a pas été exécuté parce que pas expressément requis par le client.

## 4.3 Données des lignes électriques

La structure est desservi par les lignes électriques suivantes:

- Ligne de puissance: ALIMENTATION HT
- Ligne de puissance: ALIMENTATION BT EQUIPEMENT
- Ligne Telecom: SIGNAL TÉLÉCOM

Les caractéristiques des lignes électriques sont décrites à l'Annexe *Caractéristiques des lignes électriques*.

## 4.4 Définition et caractéristiques des zones

Se référant à:

- murs existants avec une résistance au feu de 120 min;
- Pièces déjà protégées ou qui devraient être opportun de protéger contre LEMP (impulsion électromagnétique de la foudre);
- type de sol à l'extérieur de la structure, le type de revêtement à l'intérieur de la structure et présence possible de personnes;
- autres caractéristiques de la structure, comme la disposition des réseaux internes et des mesures de protection existantes;

sont définies les zones suivantes :

Z1: Structure

Les caractéristiques des zones, valeurs moyennes des pertes , le type de risque et les composants connexes sont présentées dans l'Appendice *Caractéristiques des zones*.

## 5. SURFACE D'EXPOSITION DE LA STRUCTURE ET DES LIGNES ELECTRIQUES

La surface d'exposition Ad due à des coups de foudre directes sur la structure est calculée avec la méthode analytique selon la norme EN 62305-2, art.A.2.

La surface d'exposition Am due à des coups de foudre à proximité de la structure, qui pourrait endommager les réseaux internes par des surtensions induites, est calculée avec la méthode d'analytique selon la norme EN 62305-2, art.A.3.

Les surfaces d'exposition Ai et Aj pour chaque ligne électrique sont calculées avec la méthode d'analytique selon la norme EN 62305-2, art.A.4.

Les valeurs des surfaces d'expositions (A) et du nombre annuel d'événements dangereux (N) sont présentées dans l'Appendice *Surface d'exposition et nombre annuel d'événements dangereux*.

Les valeurs de la probabilité de dommage (P) servant à calculer les composantes du risque sélectionné sont indiquées à l'appendice *Valeurs de la probabilité d'endommagement de la structure non protégée*.

## 6. EVALUATION DES RISQUES

### 6.1 Risque R1: pertes en vies humaines

#### 6.1.1 Calcul de R1

Les valeurs des composantes du risque et la valeur du risque R1 sont listées ci-dessous.

Z1: Structure  
RB: 1,86E-05  
RU(ARRIVÉE HT): 5,35E-10  
RV(ARRIVÉE HT): 1,07E-06  
RU(ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT ): 5,35E-09  
RV(ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT ): 1,07E-05  
RU(ARRIVÉE TELECOM): 2,67E-09  
RV(ARRIVÉE TELECOM): 5,35E-06  
Total: 3,57E-05

Valeur du risque total R1 pour la structure : 3,57E-05

#### 6.1.2 Analyse du risque R1

Le risque total  $R1 = 3,57E-05$  est plus grand que le risque tolérable  $RT = 1E-05$ , et il est donc nécessaire de choisir les mesures de protection afin de la réduire. composantes du risque qui constituent le risque R1, indiquées en pourcentage du risque R1 pour la structure, sont énumérées ci-dessous.

Z1 - Structure  
RD = 52,0138 %  
RI = 47,9862 %  
Total = 100 %  
RS = 0,024 %  
RF = 99,976 %  
RO = 0 %  
Total = 100 %

où:

- RD = RA + RB + RC

- RI = RM + RU + RV + RW + RZ

- $RS = RA + RU$
- $RF = RB + RV$
- $RO = RM + RC + RW + RZ$

et :

- RD est le risque dû aux coups de foudre frappant la structure
- RI est le risque dû aux coups de foudre ayant une influence sur la structure bien que ne la frappant pas directement
- RS est le risque dû aux blessures des êtres vivants
- RF est le risque dû aux dommages physiques
- RO est le risque dû aux défaillances des réseaux internes.

Les valeurs énumérées ci-dessus, montrent que le risque R1 de la structure est essentiellement présent dans les zones suivantes :

Z1 - Structure (100 %)

- essentiellement due à dommages physiques
- principalement en raison de coups de foudre frappant la structure et coups de foudre influençant la structure, mais ne la frappant pas directement
- la principale contribution à la valeur du risque R1 à l'intérieur de la zone est déterminée suivant les composantes du risque :

$RB = 52,0138 \%$

dommages physiques dus à des coups de foudre frappant la structure

$RV$  (ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT) =  $29,9764 \%$

dommages physiques dus à des coups de foudre frappant la ligne

## **7. SELECTION DES MESURES DE PROTECTION**

Afin de réduire le risque R1 au-dessous du risque tolérable  $RT = 1E-05$ , il est nécessaire d'agir sur les éléments de risque suivants:

- RB dans les zones:
  - Z1 - Structure
- RV dans les zones:
  - Z1 - Structure

en utilisant au moins une des mesures de protection possibles suivantes:

- pour la composante du risque B:
  - 1) Paratonnerre
  - 2) Protections contre les incendies manuelles ou automatiques
- pour la composante du risque V:
  - 1) Paratonnerre
  - 2) Parafoudre à l'entrée de la ligne
  - 3) Protections contre les incendies manuelles ou automatiques
  - 4) L'augmentation de la tension de tenue des équipements

Afin de protéger la structure les mesures de protection suivantes sont sélectionnées:

- installer un Paratonnerre de niveau IV ( $P_b = 0,2$ )
- Pour la ligne Ligne1 - ALIMENTATION HT :
  - Parafoudre d'entrée - niveau: IV
- Pour la ligne Ligne2 - ALIMENTATION BT EQUIPEMENT :
  - Parafoudre d'entrée - niveau: IV
- Pour la ligne Ligne3 - SIGNAL TÉLÉCOM:
  - Parafoudre d'entrée - niveau: IV

Le risque R4 n'a pas été évalué parce que le client n'a pas demandé d'analyse économique.

Les mesures de protection sélectionnées modifient les paramètres et composantes du risque.  
Les valeurs des paramètres du risque liées à la structure protégée sont énumérés ci-dessous.

Zone Z1: Structure

$$P_a = 1,00E+00$$

$$P_b = 0,2$$

$$P_c (\text{ARRIVÉE HT}) = 1,00E+00$$

$$P_c (\text{ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT}) = 1,00E+00$$

$$P_c (\text{ARRIVÉE TELECOM}) = 1,00E+00$$

$$P_c = 1,00E+00$$

$$P_m (\text{ARRIVÉE HT}) = 1,00E-04$$

$$P_m (\text{ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT}) = 1,00E-04$$

$$P_m (\text{ARRIVÉE TELECOM}) = 1,00E-04$$

$$P_m = 3,00E-04$$

$$P_u (\text{ARRIVÉE HT}) = 3,00E-02$$

$$P_v (\text{ARRIVÉE HT}) = 3,00E-02$$

$$P_w (\text{ARRIVÉE HT}) = 1,00E+00$$

$$P_z (\text{ARRIVÉE HT}) = 1,00E-01$$

$$P_u (\text{ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT}) = 3,00E-02$$

$$P_v (\text{ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT}) = 3,00E-02$$

$$P_w (\text{ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT}) = 1,00E+00$$

$$P_z (\text{ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT}) = 4,00E-01$$

$$P_u (\text{ARRIVÉE TELECOM}) = 3,00E-02$$

$$P_v (\text{ARRIVÉE TELECOM}) = 3,00E-02$$

$$P_w (\text{ARRIVÉE TELECOM}) = 1,00E+00$$

$$P_z (\text{ARRIVÉE TELECOM}) = 1,50E-01$$

$$r_a = 0,01$$

$$r_p = 0,2$$

$$r_f = 0,1$$

$$h = 2$$

Risque R1: pertes en vies humaines

Les valeurs des composantes de risque pour la structure protégées sont énumérées ci-dessous.

Z1: Structure

$$R_B: 3,71E-06$$

$$R_U(\text{ARRIVÉE HT}): 1,60E-11$$

$$R_V(\text{ARRIVÉE HT}): 3,21E-08$$

RU(ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT ): 1,60E-10  
RV(ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT ): 3,21E-07  
RU(ARRIVÉE TELECOM): 8,02E-11  
RV(ARRIVÉE TELECOM): 1,60E-07  
Total: 4,22E-06

Valeur du risque total R1 pour la structure : 4,22E-06

## **8. CONCLUSIONS**

Après la mise en place des mesures de protection (qui doivent être correctement conçus), l'évaluation du risque est :

Risque inférieur au risque tolérable:R1

**SELON LA NORME EN 62305-2 LA STRUCTURE EST PROTEGE CONTRE LA Foudre.**

Date 20/01/2023

Cachet et signature



## 9. APPENDICES

### APPENDICE - Type de structure

Dimensions: A (m): 120,9 B (m): 98 H (m): 14,6  
Facteur d'emplacement: Entouré d'objets plus petits ( $C_d = 0,5$ )  
Blindage de structure :Aucun bouclier équence de foudroiement ( $1/\text{km}^2 \text{ an}$ )  $N_g = 0,5$

### APPENDICE - Caractéristiques électriques des lignes

Caractéristiques des lignes: ALIMENTATION HT

L'ensemble de la ligne a des caractéristiques uniformes. de ligne: Énergie enterrée avec transformateur HT / BT

Longueur (m)  $L_c = 1000$   
résistivité (ohm.m)  $\rho = 500$   
Facteur d'emplacement ( $C_d$ ): Entouré d'objets plus hauts  
Facteur environnemental ( $C_e$ ): suburbains ( $h < 10 \text{ m}$ )

Caractéristiques des lignes: ALIMENTATION BT EQUIPEMENT

L'ensemble de la ligne a des caractéristiques uniformes. de ligne: Énergie enterrée

Longueur (m)  $L_c = 1000$   
résistivité (ohm.m)  $\rho = 500$   
Facteur d'emplacement ( $C_d$ ): Entouré d'objets plus petits  
Facteur environnemental ( $C_e$ ): suburbains ( $h < 10 \text{ m}$ )

Caractéristiques des lignes: SIGNAL TÉLÉCOM

L'ensemble de la ligne a des caractéristiques uniformes. de ligne: Signal enterrée

Longueur (m)  $L_c = 1000$   
résistivité (ohm.m)  $\rho = 500$   
Facteur d'emplacement ( $C_d$ ): Entouré d'objets plus hauts  
Facteur environnemental ( $C_e$ ): suburbains ( $h < 10 \text{ m}$ )  
Blindage (ohm / km)connecté à la même bar équipotentielle de l'équipement: $5 < R \leq 20 \text{ ohm/km}$

### APPENDICE - Caractéristiques des zones

Caractéristiques de la zone: Structure

Type de zone: Intérieur

Type de surface: Béton ( $r_u = 0,01$ )

Risque d'incendie: élevé ( $r_f = 0,1$ )

Danger particulier: Niveau de panique faible ( $h = 2$ )

Protections contre le feu: actionnés automatiquement ( $r_p = 0,2$ )

zone de protection: Aucun bouclier

Protection contre les tensions de contact: aucune des mesures de protection

Réseaux interneARRIVÉE HT

Connecté à la ligne ALIMENTATION HT

câblage: superficie de boucle de l'ordre de  $0,5 \text{ m}^2$  ( $K_{s3} = 0,02$ )

Tension de tenue: 6,0 kV

Parafoudre coordonnés - niveau: aucun (Pspd =1)

Réseaux interne ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT

Connecté à la ligne ALIMENTATION BT EQUIPEMENT

câblage: superficie de boucle de l'ordre de 0,5 m<sup>2</sup> (Ks3 = 0,02)

Tension de tenue: 2,5 kV

Parafoudre coordonnés - niveau: aucun (Pspd =1)

Réseaux interne ARRIVÉE TELECOM

Connecté à la ligne SIGNAL TÉLÉCOM

câblage: câble blindé  $5 < R \leq 20$  ohm / km (Ks3 = 0,001)

Tension de tenue: 1,5 kV

Parafoudre coordonnés - niveau: aucun (Pspd =1)

Valeur moyenne des pertes pour la zone: Structure

Pertes dues aux tensions de contact (liées à R1) Lt = 0,0001

Pertes en raison des dommages physiques (liées à R1) Lf = 0,05

Risque et composantes du risque pour la zone: Structure

Risque 1: Rb Ru Rv

## **APPENDICE - Surface d'exposition et nombre annuel d'événements dangereux.**

Structure

Surface d'exposition due aux coups de foudre directes sur la structure Ad = 3,71E-02 km<sup>2</sup>

Surface d'exposition due aux coups de foudre à proximité de la structure Am = 3,18E-01 km<sup>2</sup>

Nombre annuel d'événements dangereux à cause des coups de foudre directes sur la structure Nd = 9,28E-03

Nombre annuel d'événements dangereux en raison de coups de foudre à proximité de la structure Nm = 1,50E-01

Lignes électriques

Surface d'exposition due aux coups de foudre directes (Al) et aux coups de foudre à proximité (Ai) des lignes:

ALIMENTATION HT

Al = 0,021381 km<sup>2</sup>

Ai = 0,559017 km<sup>2</sup>

ALIMENTATION BT EQUIPEMENT

Al = 0,021381 km<sup>2</sup>

Ai = 0,559017 km<sup>2</sup>

SIGNAL TÉLÉCOM

Al = 0,021381 km<sup>2</sup>

Ai = 0,559017 km<sup>2</sup>

Nombre annuel d'événements dangereux dû aux coups de foudre directes (Nl), et aux coups de foudre à proximité (Ni) des lignes:

**ALIMENTATION HT**

$Nl = 0,000535$

$Ni = 0,027951$

**ALIMENTATION BT EQUIPEMENT**

$Nl = 0,005345$

$Ni = 0,139754$

**SIGNAL TÉLÉCOM**

$Nl = 0,002673$

$Ni = 0,139754$

**APPENDICE - Probabilité d'endommagement de la structure non protégée**

**Zone Z1: Structure**

$Pa = 1,00E+00$

$Pb = 1,0$

$Pc (ARRIVÉE HT) = 1,00E+00$

$Pc (ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT) = 1,00E+00$

$Pc (ARRIVÉE TELECOM) = 1,00E+00$

$Pc = 1,00E+00$

$Pm (ARRIVÉE HT) = 1,00E-04$

$Pm (ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT) = 1,00E-04$

$Pm (ARRIVÉE TELECOM) = 1,00E-04$

$Pm = 3,00E-04$

$Pu (ARRIVÉE HT) = 1,00E+00$

$Pv (ARRIVÉE HT) = 1,00E+00$

$Pw (ARRIVÉE HT) = 1,00E+00$

$Pz (ARRIVÉE HT) = 1,00E-01$

$Pu (ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT) = 1,00E+00$

$Pv (ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT) = 1,00E+00$

$Pw (ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT) = 1,00E+00$

$Pz (ARRIVÉE BT ÉQUIPEMENT) = 4,00E-01$

$Pu (ARRIVÉE TELECOM) = 1,00E+00$

$Pv (ARRIVÉE TELECOM) = 1,00E+00$

$Pw (ARRIVÉE TELECOM) = 1,00E+00$

$Pz (ARRIVÉE TELECOM) = 1,50E-01$





**1G GROUP SAS**

6 Rue de Genève

69 800 SAINT-PRIEST

☎ 04 28 29 64 58

[contact@1g-foudre.com](mailto:contact@1g-foudre.com)

[www.1g-foudre.com](http://www.1g-foudre.com)



# ÉTUDE TECHNIQUE Foudre

## EVOLUTYS - ENTREPÔT MIGNIERES (28)

<p><b><u>Commanditaire :</u></b></p> <p><b>EVOLUTYS</b> 434 RUE ETIENNE LENOIR 30900 NIMES</p>	<p><b><u>Adresse du site :</u></b></p> <p><b>ENTREPOT</b> Le Petit Courtin 28 630 MIGNIERES</p>
<p><b><u>Date de l'intervention :</u></b></p>	<p>Etude sur plans</p>
<p><b><u>Rédigé par :</u></b> <b><u>Date : 19/01/2023</u></b></p>	<p>Mohamed-Lamine ABDELLAOUI Chargé d'études 04 28 29 64 58 <a href="mailto:m-l.abdellaoui@1g-group.com">m-l.abdellaoui@1g-group.com</a></p> 
<p><b><u>Validé par :</u></b> <b><u>Date : 20/01/2023</u></b></p>	<p>Benoît CHAILLOT Responsable BET Qualifoudre N3 – n°19005 07 67 21 96 34 <a href="mailto:b.chailot@1g-group.com">b.chaillot@1g-group.com</a></p> 

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
23/01/2023	A	Première diffusion

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G Foudre**.

## ABRÉVIATIONS

<b>ARF</b>	Analyse du Risque Foudre
<b>ATEX</b>	Atmosphère Explosive
<b>BT</b>	Basse Tension
<b>CEM</b>	Compatibilité Électromagnétique
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>ET</b>	Étude Technique
<b>HT</b>	Haute Tension
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>IEMF</b>	Impulsion Électromagnétique Foudre
<b>IEPF</b>	Installation Extérieure de Protection contre la Foudre
<b>IIPF</b>	Installation Intérieure de Protection contre la Foudre
<b>INB</b>	Installation Nucléaire de Base
<b>INERIS</b>	Institut National de l'Environnement industriel et des Risques
<b>MALT</b>	Mise À La Terre
<b>MMR</b>	Mesures de Maîtrise des Risques
<b>Ng</b>	Densité de foudroiement (nombre d'impacts par an au km <sup>2</sup> )
<b>NPF</b>	Niveau de Protection contre la Foudre
<b>PDA</b>	Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage
<b>PDT</b>	Prise De Terre
<b>RIA</b>	Robinet d'Incendie Armé
<b>Rp</b>	Rayon de protection (paratonnerre)
<b>SPF</b>	Système de Protection Foudre
<b>TGBT</b>	Tableau Général Basse Tension
<b>ZPF</b>	Zone de Protection Foudre

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE 1</b>	<b>OBJET DE L'ÉTUDE</b>	<b>6</b>
1.1	PRÉSENTATION DE LA MISSION	6
1.2	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES	7
1.3	BASE DOCUMENTAIRE	9
<b>CHAPITRE 2</b>	<b>MÉTHODOLOGIE</b>	<b>10</b>
<b>CHAPITRE 3</b>	<b>SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE 4</b>	<b>INSTALLATIONS DE PROTECTION Foudre EXISTANTES</b>	<b>12</b>
4.1	INSTALLATION EXTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA Foudre	12
4.2	INSTALLATION INTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA Foudre	12
<b>CHAPITRE 5</b>	<b>PROTECTION CONTRE LES EFFETS DIRECTS</b>	<b>13</b>
5.1	GÉNÉRALITÉS SUR LES IEPF	13
5.2	LES DIFFÉRENTS TYPE D'IEPF	14
5.3	TRAVAUX À RÉALISER	16
<b>CHAPITRE 6</b>	<b>PROTECTION CONTRE LES EFFETS INDIRECTS</b>	<b>26</b>
6.1	GÉNÉRALITÉS SUR LES IIPF	26
6.2	LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARAFoudRES	26
6.3	PROTECTION DES COURANTS FORTS	27
<b>CHAPITRE 7</b>	<b>PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE ORAGEUX</b>	<b>35</b>
7.1	PROTECTION CONTRE LES TENSIONS DE CONTACT ET DE PAS	35
7.2	DÉTECTION D'ORAGE	35
7.3	PROCÉDURE	36
<b>CHAPITRE 8</b>	<b>RÉALISATION DES TRAVAUX</b>	<b>37</b>
<b>CHAPITRE 9</b>	<b>VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS</b>	<b>38</b>
9.1	VÉRIFICATION INITIALE	38
9.2	VÉRIFICATION PÉRIODIQUE	38
9.3	VÉRIFICATION SUPPLÉMENTAIRE	39
9.4	MAINTENANCE	39
<b>CHAPITRE 10</b>	<b>BILAN DES TRAVAUX À RÉALISER</b>	<b>40</b>

## LISTE DES ANNEXES

**Annexe 1** : Calcul de distance de séparation.

**Annexe 2** : Notice de Vérification & de Maintenance (NVM).

**Annexe 3** : Carnet de Bord (CB).

# Chapitre 1 OBJET DE L'ÉTUDE

## 1.1 PRÉSENTATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la réglementation (arrêté ministériel 11 avril 2017) relatif aux entrepôts couverts par la rubrique 1510 à enregistrement, le **PROJET D'ENTREPOT** située sur la commune de **MIGNIERES (28)** doit réaliser une Analyse de Risque Foudre (ARF), et une Etude Technique de protection contre la Foudre (ETF).

L'Analyse de Risque Foudre du site a été réalisée par **nos soins** (rapport n°**1GF1451** du **19/01/2023**).

Cette analyse montre que certaines installations requièrent des protections contre la foudre vis-à-vis du risque de perte de vie humaine (R1).

Le présent document constitue **l'Étude Technique** de protection contre la foudre détaillée, pour les bâtiments étudiés, et pour chaque protection requise par l'Analyse de Risque Foudre, qu'elle soit une protection contre les effets directs ou contre les effets indirects de la foudre :

- Le type de protection existante ou complémentaire requise ;
- Ses caractéristiques techniques ;
- Sa localisation ;
- Les modalités de sa vérification.

L'installateur doit impérativement se reporter aux prescriptions particulières et à la description des travaux définis dans ce document pour la mise en place des protections dans les détails et se conformer aux documents de référence.

**IMPORTANT** : l'Étude Technique réglementaire, traitée dans le présent document, ne concerne que le risque de type R1 (perte de vie humaine). Elle ne concerne pas :

- **Les risques de dommages aux matériels électriques et électroniques** qui ne mettent pas en danger la vie humaine ;
- **Les risques de pertes de valeurs économiques (risque R4) ;**
- **Les risques d'impact médiatique** relatifs à un dommage physique (incendie / explosion).

Pour ces derniers risques, l'exploitant peut décider de façon purement volontaire d'aller au-delà des exigences réglementaires et mener des analyses de risque foudre complémentaires, voire de protéger une installation de façon déterministe.

## 1.2 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

### Textes réglementaires

Arrêté	Désignation
<b>Arrêté du 4 octobre 2010 modifié</b>	Arrêté relatif à la protection contre la foudre de certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
<b>Circulaire du 24 avril 2008</b>	Relative à l'application de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié.
<b>Arrêté du 11 avril 2017</b>	Arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

### Normes de références

Norme	Version	Désignation
<b>NF EN 62 305-3</b>	Décembre 2006	Protection des structures contre la foudre – partie 3 : Dommages physiques sur les structures et risques humains.
<b>NF EN 62 305-4</b>	Décembre 2006	Protection des structures contre la foudre – partie 4 : Réseaux de puissance et de communication dans les structures.
<b>NF C 17-102</b>	Septembre 2011	Systèmes de protection contre la foudre à dispositif d'amorçage.
<b>NF C 15-100</b>	Compil 2013	Installations électriques basse tension.
<b>NF EN 61 643-11</b>	Septembre 2002	Parafoudres pour installation basse tension.
<b>NF EN 62 561-1</b>	Aout 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) - Partie 1 : exigences pour les composants de connexion.
<b>NF EN 62 561-2</b>	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) - Partie 2 : exigences pour les conducteurs et les électrodes de terre.
<b>NF EN 62 561-3</b>	Septembre 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) - Partie 3 : exigences pour les éclateurs d'isolement.
<b>NF EN 62 561-4</b>	Décembre 2018	Composants de système de protection contre la foudre (CSPF) - Partie 4 : exigences pour les fixations de conducteur.
<b>NF EN 62 561-5</b>	Décembre 2017	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) - Partie 5 : exigences pour les regards de visite et les joints d'étanchéité des électrodes de terre.
<b>NF EN 62 561-6</b>	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) - Partie 6 : exigences pour les compteurs de coups de foudre.
<b>NF EN 62 561-7</b>	Mars 2018	Composants des systèmes de protection contre la foudre (CSPF) - Partie 7 : exigences pour les enrichisseurs de terre.
<b>NF EN 61 643-11</b>	Mai 2014	Parafoudres BT- Partie 11 : parafoudres connectés aux systèmes basse tension - Exigences et méthodes d'essai.
<b>CEI 61 643-12</b>	Mai 2020	Parafoudres BT- Partie 12 : parafoudres connectés aux réseaux de distribution BT - Principes de choix et d'application.

<b>NF EN 61 643-21</b>	Mars 2014	Parafoudres BT – Partie 21 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Prescriptions de fonctionnement et méthodes d’essais.
<b>IEC 61 643-22</b>	Juin 2015	Parafoudres BT – Partie 22 : parafoudres connectés aux réseaux de signaux et de télécommunication – Principes de choix et d’application.
<b>NF EN IEC 62793</b>	Mai 2019	Détecteur d’orage.

**Guides pratiques (à titre informatif)**

<b>Guide</b>	<b>Version</b>	<b>Désignation</b>
<b>Guide UTE C 15-443</b>	Août 2004	Protection des installations électriques à basse tension contre les surtensions d’origine atmosphérique ou dues à des manœuvres.
<b>Guide UTE C 15-712-1</b>	Juillet 2010	Guide pratique des installations photovoltaïques raccordées au réseau public de distribution
<b>Guide OMEGA 3 de l’INERIS</b>	Décembre 2011	Protection contre la foudre des installations classées pour la protection de l’environnement.
<b>FAQ de l’INERIS</b>	10 Février 2021	Foire aux questions de l’INERIS.
<b>Guide GESIP</b>	4 juillet 2014	Protection des installations industrielles contre les effets de la foudre.

### 1.3 BASE DOCUMENTAIRE

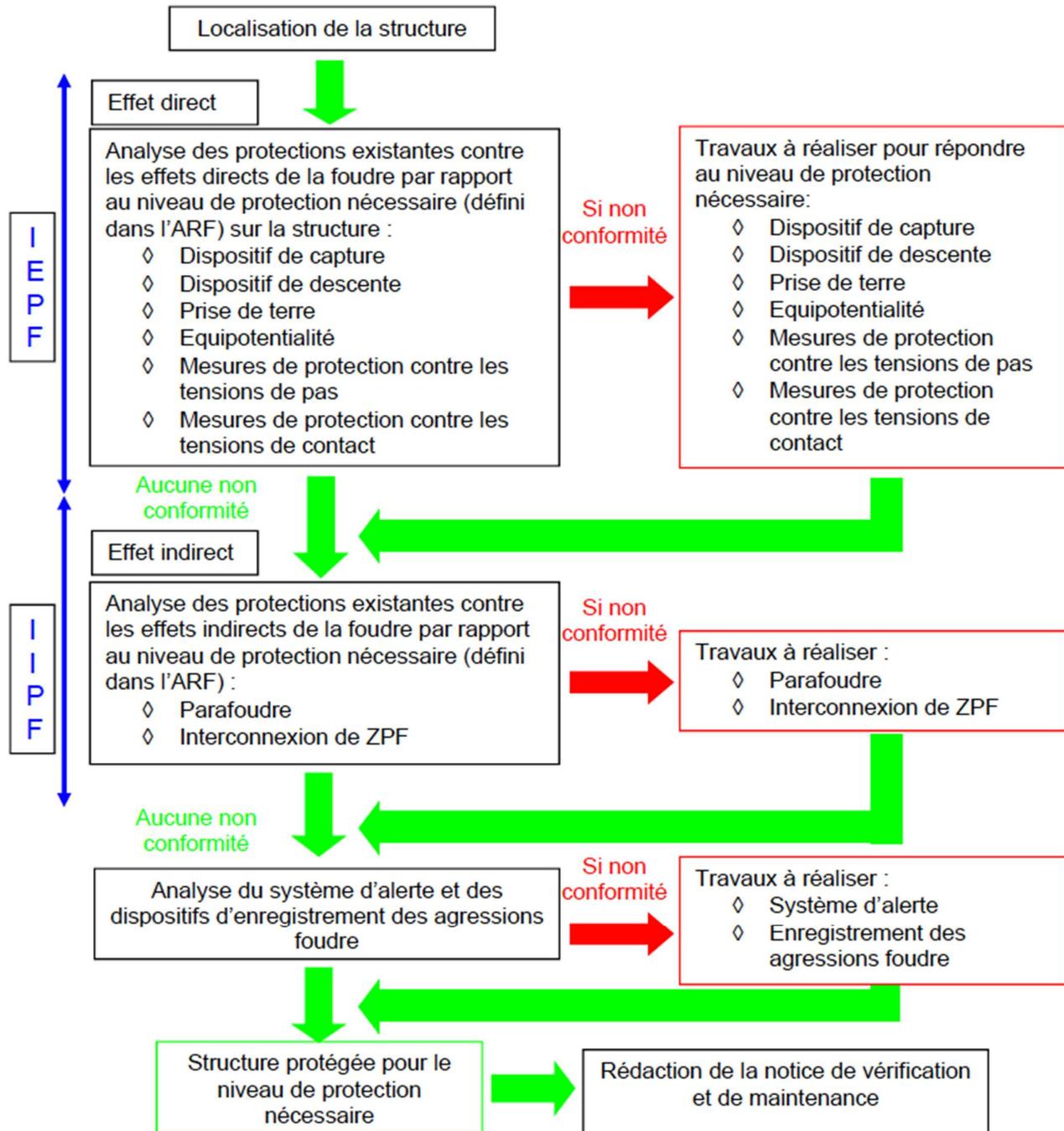
L'**étude technique** ci-après se base sur les conclusions de l'ARF ainsi que les informations et plans fournis par la société **EVOLUTYS**.

Il appartient au destinataire de l'étude de vérifier que les hypothèses prises en compte et énumérées dans le descriptif ci-après sont correctes et exhaustives.

Documents	Auteur	Référence	Fourni
Analyse du Risque Foudre	1G Foudre	1GF1451	✓
Étude de dangers	-	-	✗
Rubriques ICPE	EVOLUTYS	-	✓
Liste des MMR	-	-	✗
Plans de masse	GIDEV Architectes	07/12/2022	✓
Plans de coupe	GIDEV Architectes	20/07/2022	✓
Plans des façades	-	-	✗
Plans des réseaux enterrés (HT, BT, CFA, canalisations, terre et équipotentialité)	EVOLUTYS	01/2023	✓
Synoptique courant fort/faible	-	-	✗
Dossier de Zonage ATEX	-	-	SO

## Chapitre 2 MÉTHODOLOGIE

Pour chacune des structures nécessitant une protection contre la foudre, la méthodologie ci-dessous est appliquée.



## Chapitre 3 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DU RISQUE Foudre

### Récapitulatif des résultats de l'Analyse du Risque Foudre

L'Analyse du Risque Foudre a été réalisée par **nos soins** (rapport n°1GF1451 du **19/01/2023**) conformément à la norme NF EN 62305-2.

Le tableau suivant récapitule pour l'ensemble du site, si oui ou non, l'analyse des dangers conduit à retenir un risque vis-à-vis des effets de la foudre, et si, dans ce cas il y a nécessité de protection.

STRUCTURE	PROTECTION EFFETS DIRECTS	PROTECTION EFFETS INDIRECTS
<b>ENTREPÔT</b>	Protection de <b>niveau IV</b>	Protection de <b>niveau IV</b>
<b>MMR</b>	Sans Objet	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sprinkler ;</li> <li>➤ Détection incendie ;</li> <li>➤ Détection gaz ;</li> <li>➤ Onduleurs ;</li> <li>➤ Vidéosurveillance/intrusion.</li> </ul>
<b>CANALISATIONS MÉTALLIQUES</b>	Liaison équipotentielle à prévoir pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sprinkler ;</li> <li>➤ Gaz ;</li> <li>➤ Eau (si métallique).</li> </ul>	
<b>PRÉVENTION</b>	Une mise en place de procédure spécifique (en interne) de prévention d'orage est nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Ne pas intervenir en toiture ;</li> <li>➤ Ne pas intervenir sur les installations électriques BT, courants faibles et télécommunications.</li> </ul>	

Une installation de protection contre la foudre ne peut, comme tout ce qui concerne les éléments naturels, assurer la protection absolue des structures, des personnes ou des objets. L'application des principes de protection permet de réduire de façon significative les risques de dégâts dus à la foudre sur les structures protégées.

## **Chapitre 4 INSTALLATIONS DE PROTECTION Foudre EXISTANTES**

### **4.1 INSTALLATION EXTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA Foudre**

Le site ne dispose pas d'installation extérieure de protection contre la foudre. (projet)

### **4.2 INSTALLATION INTÉRIEURE DE PROTECTION CONTRE LA Foudre**

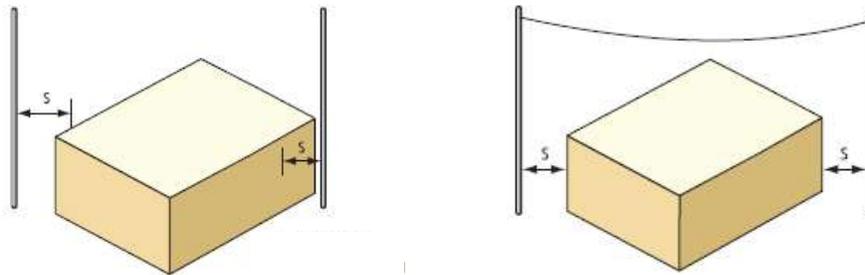
Le site ne dispose pas d'installation intérieure de protection contre la foudre. (projet)

## Chapitre 5 PROTECTION CONTRE LES EFFETS DIRECTS

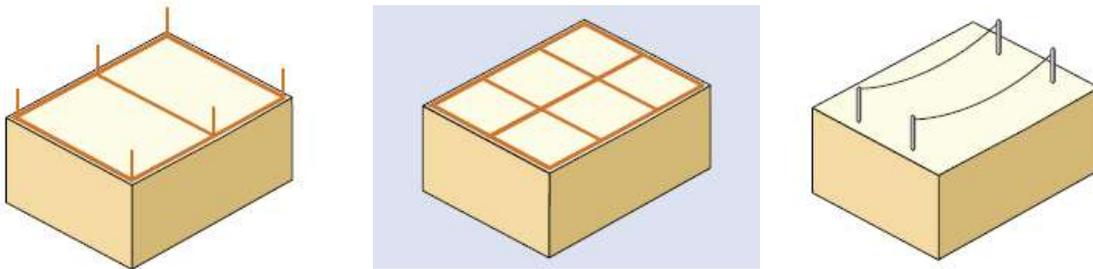
### 5.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES IEPF

Une installation extérieure de protection contre la foudre permet de protéger une structure contre les impacts directs de la foudre ; elle peut être **isolée ou non de la structure à protéger**.

- **Installation isolée** : les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière que le trajet du courant de foudre maintienne une distance de séparation adéquate pour éviter les étincelles dangereuses (dans le cas de parois combustibles, de risque d'explosion et d'incendie, de contenus sensibles au champ électromagnétiques de foudre).



- **Installation non isolée**, les conducteurs de capture et les descentes sont placés de manière que le trajet du courant de foudre puisse être en contact avec la structure à protéger, ce qui est le cas pour la majorité des bâtiments.



La probabilité de pénétration d'un coup de foudre dans la structure à protéger est considérablement réduite par la présence d'un dispositif de capture convenablement conçu.

**Un Système de Protection Foudre (SPF)** est constitué de 3 principaux éléments :

- Dispositif de capture ;
- Conducteur de descente ;
- Prise de terre.

## 5.2 LES DIFFÉRENTS TYPE D'IEPF

### 5.2.1 PROTECTION PASSIVE

La **protection par système passif** (norme NF EN 62305-3) consiste à répartir sur le bâtiment à protéger des dispositifs de capture à faible rayon de couverture, des conducteurs de descente et des prises de terre foudre.

Ils peuvent être constitués par une combinaison des composants suivants :

- Fils tendus ;
- Paratonnerre à tige simple ;
- Maillage et/ou composants naturels...

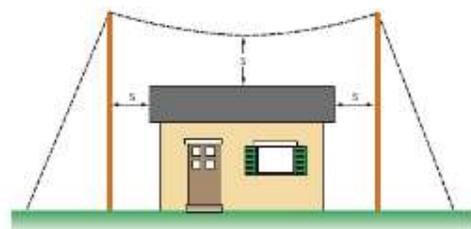
Ces composants doivent être installés aux coins, aux points exposés et sur les rebords suivant 3 méthodes :

#### 1. Fils tendus

Ce système est composé d'un ou plusieurs conducteurs tendus au-dessus des installations à protéger.

Les conducteurs doivent être reliés à la terre à chacune de leur extrémité.

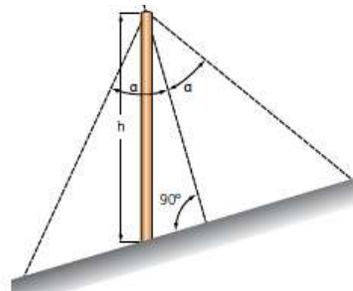
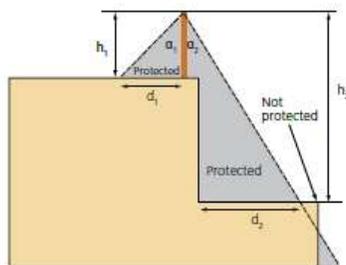
L'installation de fils tendus doit tenir compte de la tenue mécanique, de la nature de l'installation et des distances d'isolement.



#### 2. Paratonnerre à tige simple

Ce type d'installation consiste en la mise en place d'un ou plusieurs paratonnerres à tiges simples, en partie haute des structures à protéger.

L'angle de protection concernant la zone protégée par ces tiges dépend du niveau de protection requis sur le bâtiment concerné et de la hauteur du dispositif de capture au-dessus du volume à protéger.



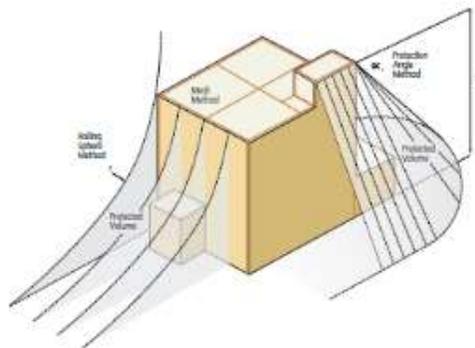
Détermination de l'angle de protection en fonction de la hauteur de la tige du paratonnerre et du niveau de protection.

### 3. Cages maillées

La protection par cage maillée consiste en la réalisation sur le bâtiment d'une cage à mailles reliées à des prises de terre.

Le système à cage maillée répartit l'écoulement des courants de foudre entre les diverses descentes, et ceci d'autant mieux que les mailles sont plus serrées.

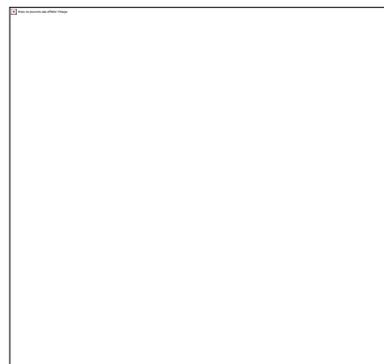
La largeur des mailles en toiture et la distance moyenne entre deux descentes dépendent du niveau de protection requis sur le bâtiment.



### 5.2.2 PROTECTION ACTIVE

La **protection par système actif** avec mise en place de Paratonnerres à Dispositif d'Amorçage (PDA) dont le rayon de couverture est amélioré par un dispositif ionisant.

La norme NF C 17-102 définit la méthode d'essai permettant d'évaluer l'avance à l'amorçage et, par voie de conséquence, le rayon de protection offert par ce type de paratonnerre.



RAYONS DE PROTECTION												
h	I			II			III			IV		
	30	45	60	30	45	60	30	45	60	30	45	60
2	11,4	15	19,2	13,2	16,8	21	15	19,2	24	16,8	21,6	26,4
3	16,8	22,8	28,8	19,8	25,2	31,2	22,8	28,8	35,4	25,2	34,2	39
4	22,8	30,6	38,4	26,4	34,2	41,4	30	39	46,8	34,2	43,2	52,2
5	28,8	37,8	47,4	33	42,6	51,6	37,8	48,6	58,2	42,6	53,4	<b>64,2</b>
6	28,8	37,8	47,4	33	42,6	52,2	38,4	48,6	58,2	43,2	54	64,8
10	29,5	38,6	47,5	33,7	43,4	52,5	39,7	50	59,7	45,3	55,2	65,4
20	29,7	39	48	33,9	44	54	40	51,6	62,4	45,7	57	67,8

Rayon de protection ( $R_p$ ) des PDA en fonction de la **hauteur** du paratonnerre (h en mètre), de l'**avance à l'amorçage** ( $\Delta t$  en  $\mu s$ ) et du **niveau de protection**.

**Nota :** le tableau ci-dessus tient compte du coefficient de réduction de 40 % appliqué aux rayons de protection des PDA, conformément à l'arrêté du 10 octobre 2010 modifié concernant la protection foudre des ICPE.

## 5.3 TRAVAUX À RÉALISER

### 5.3.1 NIVEAU DE PROTECTION

Le niveau de protection déterminé dans l'analyse du risque pour le projet d'entrepôt est le suivant :

**NIVEAU IV (ICPE)**

### 5.3.2 CHOIX DU TYPE DE PROTECTION

Comme évoqué dans le § 5.2, différents types de protection contre les effets directs de la foudre peuvent être envisagés : fils tendus, cage mailée, paratonnerre à tige simple ou à dispositif d'amorçage, composants naturels...

**Compte tenu des caractéristiques du site et de la structure, nous retenons le système de protection par paratonnerre à dispositif d'amorçage (PDA), issu de la norme NF C 17-102 (septembre 2011).**

En effet, nous préconisons la méthode de protection par Paratonnerre à Dispositif d'Amorçage (PDA) pour les raisons suivantes :

- Une mise en œuvre aisée et simplifiée ;
- Nombre de dispositifs de capture et de conducteurs de descente diminués ;
- Travaux de terrassement moins conséquent ;
- Vérification et maintenance simplifiées ;
- Coût des travaux inférieure aux systèmes de protection foudre passifs (cages maillées, tiges simples...).

***Nota :*** Les solutions proposées dans ce rapport visent à augmenter l'immunité du site face à la foudre sans toutefois obtenir une garantie d'efficacité à 100 %.

*Cependant, la mise en œuvre des dispositions préconisées doit réduire de façon significative les dégâts susceptibles d'être causés par la foudre sur les structures et les équipements et diminuer le risque de perte de vie humaine jusqu'à la valeur fixée par la norme NF EN 62305-2.*

### 5.3.3 IEPF A METTRE EN PLACE

Les travaux à réaliser sont les suivants :

#### Dispositif de capture

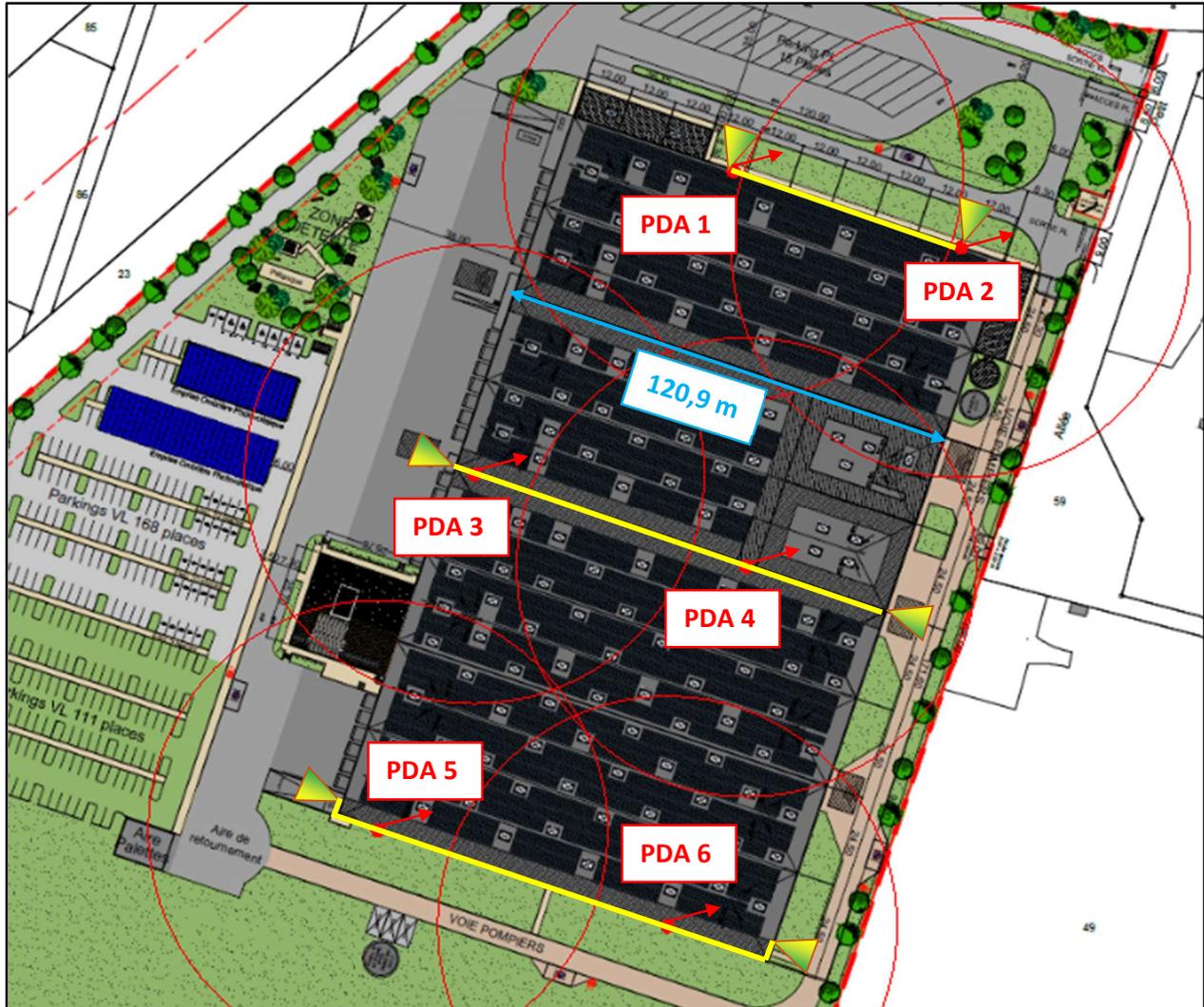
- Mise en place de **6 nouveaux PDA testables** :
  - Avance à l'amorçage  $\Delta t$  : **60  $\mu$ s** ;
  - Hauteur installation : **5 m** (y compris mât à rallonge) ;
  - Niveau de protection : **IV (ICPE)** ;
  - Rayon de protection : **64,2 m** ;
  - Implantation : **sur murs coupe-feu car présence de panneaux photovoltaïques en toiture.**

#### Circuits de descente

- Installation de **6 conducteurs de descente** conformément à la norme NF C 17-102.
- Réalisation des circuits de descente et de mutualisation à l'aide de conducteurs normalisés, fixés tous les 33cm à l'aide de supports adaptés à la toiture ;
- Mise en place, au bas de chaque conducteur de descente, d'un **joint de contrôle** permettant la mesure de la prise de terre et d'une **gaine de protection** en acier inoxydable afin de protéger le conducteur sur une hauteur de 2 mètres contre d'éventuels chocs mécaniques ;
- Mise en place, sur le circuit de descente le plus direct à la terre, d'un **compteur de coups de foudre** afin de comptabiliser le nombre réel d'impacts sur l'installation ;
- Mise en place d'une **pancarte d'avertissement** au niveau de chaque gaine de protection afin de réduire les risques de lésions dus aux tensions de contact et de pas ;
- Respect des **distances de séparation**. Si nécessaire, réalisation des **liaisons équipotentielles** en conducteur normalisé entre les conducteurs de descente et les masses métalliques à proximité (voir calcul distance de séparation « s »).

#### Prises de terre

- Réalisation de **6 prises de terre de type A** (résistance inférieure à 10  $\Omega$ ) constituées d'un ensemble de piquets reliés entre eux par un conducteur normalisé ;
  - *La réalisation de prise de terre de type B pourra également être envisagée dans le cas où le circuit de terre à fond de fouille soit en cuivre nue de section 50 mm<sup>2</sup>.*
- Mise en place, pour chaque prise de terre, d'un **regard de visite** afin de permettre l'isolement et la mesure de la valeur ohmique de la prise de terre paratonnerre ;
- Réalisation d'une **interconnexion** entre les prises de terre paratonnerre et le réseau de terre des masses du bâtiment en conducteur normalisé.



*Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre.*

Légende :

	Position des paratonnerres à installer		Rayon de protection de 64,2 m
	Conducteur de descente à créer		Prise de terre à créer

## RÈGLES D'INSTALLATION

### Conducteur de descente :

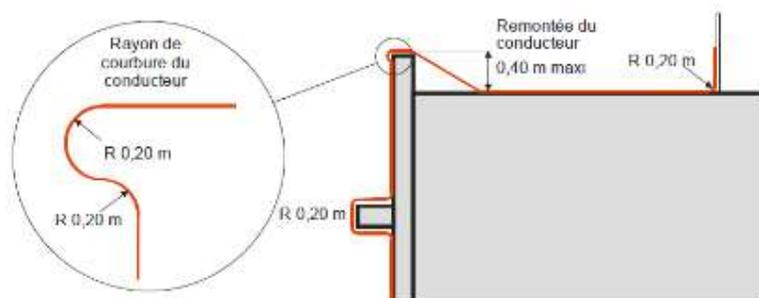
Selon la norme NFC 17-102, les PDA doivent être connectés à au moins deux conducteurs de descente. Néanmoins, la norme NFC 17-102 version 2011 nous indique que lorsque plusieurs PDA se trouvent sur le même bâtiment, les conducteurs de descente peuvent être mutualisés. Ainsi, s'il y a  $n$  PDA sur le toit, il n'est pas systématiquement nécessaire d'avoir  $2n$  conducteurs de descente mais un minimum de  $n$  conducteurs de descentes spécifiques est nécessaire.

Chacun des conducteurs de descente doit être fixé au PDA au moyen d'un système de connexion placé sur le mât. Ce dernier doit comprendre un élément d'adaptation mécanique qui garantira un contact électrique permanent.

Les conducteurs de descente doivent être installés de sorte que leurs cheminements soient aussi directs et aussi courts que possible, en évitant les angles vifs et les sections ascendantes (les rayons de courbure doivent être supérieurs à 20 cm).

Les conducteurs de descente ne doivent pas cheminer le long des canalisations électriques ou croiser ces dernières.

Il convient d'éviter tout cheminement autour des acrotères, des corniches et plus généralement des obstacles. Une hauteur maximale de 40 cm est admise pour passer au-dessus d'un obstacle avec une pente de  $45^\circ$  ou moins.



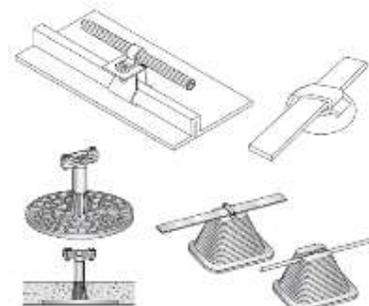
Prévoir des réservations dans les acrotères pour le passage des conducteurs si les remontées sont supérieures à 40cm.

### Fixation du conducteur de descente :

Les conducteurs de descente doivent être fixés à raison de **trois fixations par mètre** (environ tous les 33 cm).

Il convient que ces fixations soient adaptées aux supports et que leur installation n'altère pas l'étanchéité du toit. Les fixations par percements systématiques du conducteur de descente doivent être proscrites.

Tous les conducteurs doivent être connectés entre eux à l'aide de colliers ou raccords de nature identique, de soudures ou d'un brasage.



**Distance de séparation :**

La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n’y a pas de formation d’étincelle dangereuse entre un conducteur de descente et une masse conductrice voisine.

Ci-dessous les distances de séparation max calculées pour chaque PDA sur la descente la plus courte est de :

	<b>PDA 1/2</b>	<b>PDA 3/5</b>	<b>PDA 4/6</b>
<b>Distance de séparation (air)</b>	0,45 m	0,66 m	1,65 m
<b>Distance de séparation (béton)</b>	0,9 m	1,32 m	3,3 m

Les feuilles de calcul sont présentées en annexe 1.

Les conducteurs de descente devront être éloignés de la distance  $s$  (voir courbe en annexe 1) de toutes les masses métalliques existantes.

Dans le cas où cette contrainte ne pourrait être respectée, les masses métalliques concernées (skydomes, garde-corps, échelle à crinolines, aérothermes...) devront être reliées aux conducteurs de descente par un conducteur de même nature que celui-ci.

Les courants forts/faibles devront être blindés (caméras, éclairages, antenne hertzienne) ou protégés à l’aide de parafoudres (parafoudres BT et coaxiaux).

### Matériaux et dimensions :

Les matériaux et dimensions des conducteurs de descente devront respecter les prescriptions de la norme NF EN 62561-2.

Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et section minimale des conducteurs de capture, des tiges et des conducteurs de descente.

Matériau	Configuration	Section minimale
Cuivre, cuivre étamé, acier galvanisé à chaud, acier inoxydable	Plaque pleine (épaisseur min. 2 mm)	50 mm <sup>2</sup>
Aluminium	Plaque pleine (épaisseur min. 3 mm)	70 mm <sup>2</sup>

### Joint de contrôle / Borne de coupure :

Chaque conducteur de descente doit être muni d'un joint de contrôle permettant de déconnecter la prise de terre pour procéder à des mesures.

Les joints de contrôle sont en général installés sur les conducteurs de descente en partie basse juste au-dessus de la gaine de protection.

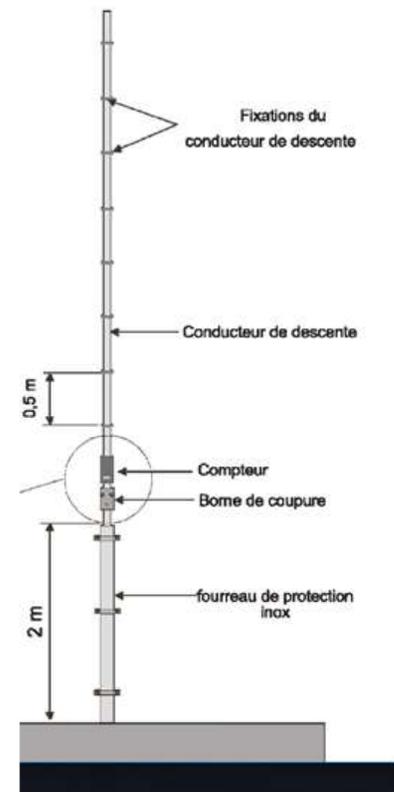
Pour les conducteurs de descente installés sur des parois métalliques ou les SPF non équipés de conducteurs de descente spécifiques, des joints de contrôle doivent être insérés entre chaque prise de terre et l'élément métallique auquel la prise de terre est connectée. Ils sont alors installés à l'intérieur d'un regard de visite (conforme à la NF EN 62561-2) comportant le symbole prise de terre.

### Compteur de coup de foudre :

Selon l'article 21 de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié, les agressions de la foudre sur site doivent être enregistrées. Afin de comptabiliser les impacts de la foudre plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- Un compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre ;
- Un compteur de coups de foudre au niveau du parafoudre type 1 ;
- Un abonnement de télécomptage à MÉTÉORAGE.

Dans notre cas, la solution retenue est le compteur de coups de foudre sur le conducteur de descente le plus direct du paratonnerre. Il doit être situé de préférence juste au-dessus du joint de contrôle et être conforme à la NF EN 62561. Il faut au minimum **un compteur par paratonnerre.**



### Prise de terre :

Une prise de terre de type B (boucle) peut être réalisée si le **fond de fouille est supérieur ou égal à 50mm<sup>2</sup>**, sinon il y aura lieu de prévoir une prise de terre type A au bas de chaque descente.

Au total, **6 prises de terre type A** devront être créées afin de relier les installations à la terre.

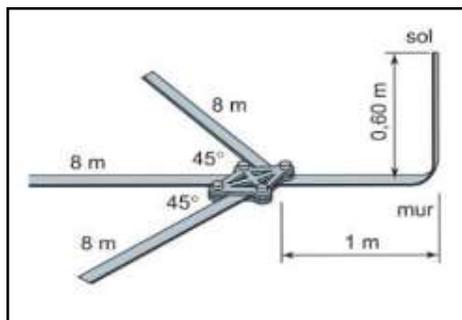
Elles devront satisfaire les exigences suivantes :

- la valeur de résistance mesurée à l'aide d'un équipement classique doit être la plus basse possible (inférieure à 10 Ω). Cette résistance doit être mesurée au niveau de la prise de terre isolée de tout autre composant conducteur. L'installateur a donc en charge tous les éventuels travaux complémentaires nécessaires, afin d'obtenir une valeur inférieure à 10 Ohms.
- éviter les prises de terre équipées d'un composant vertical ou horizontal unique excessivement long (> 20 m) afin d'assurer une valeur d'impédance ou d'inductance la plus faible possible.

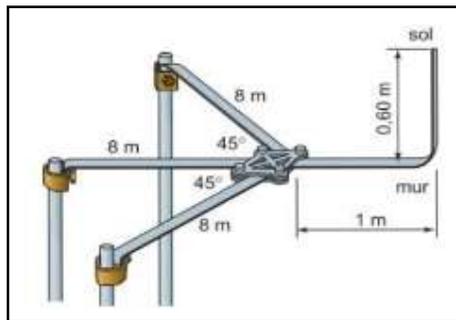
Trois configurations sont possibles pour réaliser une prise de terre type A :

#### Patte d'oie (type A1)

La prise de terre sera disposée sous forme de patte d'oie de grandes dimensions et enterrée à une profondeur minimum de 50 cm à l'aide de conducteurs de même nature et section que les conducteurs de descente, à l'exception de l'aluminium,



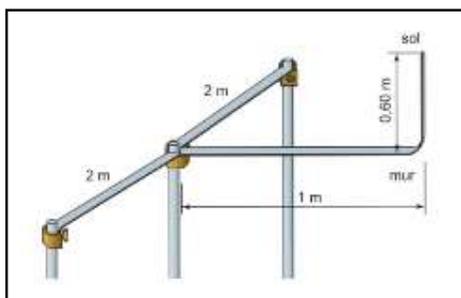
Forme « patte d'oie »



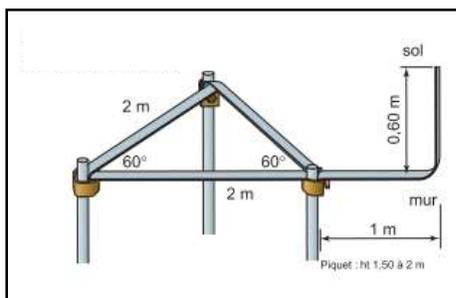
Forme « patte d'oie améliorée »

#### Prise de terre en ligne ou triangle (type A2)

La prise de terre type sera composée de plusieurs électrodes verticales d'une longueur totale minimum à 6m à une profondeur minimum de 50cm, disposée en ligne et séparées les unes des autres par une distance égale à au moins la longueur enterrée. Les électrodes seront interconnectées par un conducteur enterré identique au conducteur de descente ou aux caractéristiques compatibles avec ce dernier.



Forme « en ligne »



Forme « en triangle »

**Configuration de la prise de terre Type B :**

Cette disposition comprend soit une boucle extérieure à la structure en contact avec le sol sur une longueur d'au moins 80 % de la boucle, soit une prise de terre à fond de fouille, à condition qu'elle soit constituée d'un conducteur de 50 mm<sup>2</sup>. De plus, lorsqu'il s'agit d'une installation en PDA, il convient que chaque conducteur de descente soit au moins connecté à une électrode horizontale de longueur 4 m minimum ou à une électrode verticale de longueur 2 m minimum.

Il convient que la prise de terre en boucle soit, de préférence, enterrée à **au moins 0,5 m de profondeur et à au moins 1 m à l'extérieur des murs**.

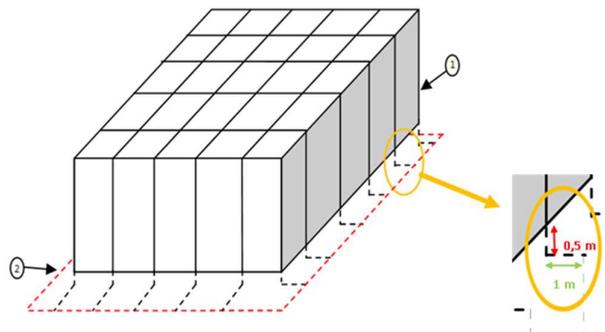


Schéma de principe « prise de terre type B »

Les matériaux et dimensions des électrodes de terre devront respectés les prescriptions de la norme NF EN 62561-6. Le tableau ci-dessous extrait de cette norme donne des exemples de matériau, configuration et dimensions minimales des électrodes de terre :

Matériau	Configuration	Dimensions minimales	
		Électrode de terre	Conducteur de terre
Cuivre	Torsadé, rond plein, plaquer pleine (épaisseur min. 2 mm)		50 mm <sup>2</sup>
	Rond plein	ø15 mm	
	Tuyau (épaisseur 2 mm)	ø20 mm	
Acier	Rond plein galvanisé	ø 16 mm	ø 10 mm
	Tube galvanisé	ø 25 mm	
Acier inoxydable	Rond plein	ø 15 mm	ø 10 mm

### Dispositions complémentaires

Lorsque la résistivité élevée du sol empêche d'obtenir une résistance de prise de terre inférieure à 10  $\Omega$  à l'aide des mesures de protection normalisées ci-avant, les dispositions complémentaires suivantes peuvent être utilisées :

- Ajout d'un matériau naturel non corrosif de moindre résistivité autour des conducteurs de mise à la terre ;
- Ajout d'électrodes de terre à la disposition en forme de patte d'oie ou connexion de ces dernières aux électrodes existantes ;
- Application d'un enrichisseur de terre conforme à la NF EN 62561-7.

Lorsque l'application de toutes les mesures ci-dessus ne permettent pas d'obtenir une valeur de résistance inférieure à 10  $\Omega$ , il peut être considéré que la prise de terre de Type A assure un écoulement acceptable du courant de foudre lorsqu'elle comprend une longueur totale d'électrode enterrée d'au moins :

- 160 m pour le niveau de protection I ;
- 100 m pour les niveaux de protection II, III et IV.

Dans tous les cas, il convient que chaque élément vertical ou horizontal ne dépasse pas 20 m de long.

La longueur nécessaire peut être une combinaison d'électrodes horizontales (longueur cumulée  $L1$ ) et d'électrodes verticales (longueur cumulée  $L2$ ) avec l'exigence suivante :

- $160$  (respectivement  $100$  m)  $< L1 + 2xL2$ .

### Équipotentialités des prises de terre

Il convient de connecter les prises de terre des paratonnerres à dispositif d'amorçage au fond de fouille du bâtiment à l'aide d'un conducteur normalisé (voir NF EN 50164-2) par un dispositif déconnectable situé de préférence dans un regard de visite (ou barrette de déconnexion) comportant le symbole « *Prise de terre* ».

### Conditions de proximité

Les composants de la prise de terre du SPF à dispositif d'amorçage doivent être à au moins **2 m de toute canalisation métallique ou canalisation électrique enterrée** si ces canalisations ne sont pas connectées d'un point de vue électrique à la liaison équipotentielle principale de la structure.

Pour les sols dont la résistivité est supérieure à 500  $\Omega$  m, la distance minimum est portée à 5 m.

### Tension de contact et de pas

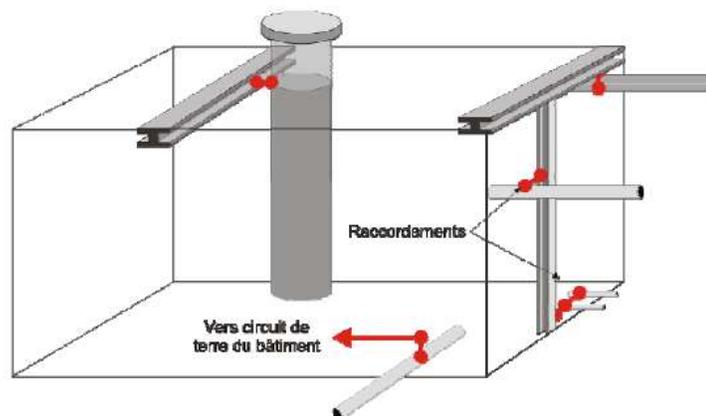
Pour limiter le phénomène des tensions de pas et de contact à proximité des descentes, le maître d'œuvre doit prévoir l'une des solutions suivantes :

- L'isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50  $\mu$ s, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé ;
- Des restrictions physiques et/ou des pancartes d'avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu'à 3 m.

### Protection des canalisations métalliques entrantes

Les canalisations métalliques (eau, gaz, sprinkler) devront être raccordées au réseau de terre du bâtiment et ceci à leurs points de pénétration et par l'intermédiaire d'un conducteur normalisé NF EN 62 305 (voir section dans le tableau ci-dessous).

Type de SPF	Matériau	Section mm <sup>2</sup>
I à IV	Cuivre	5
	Aluminium	8
	Acier	16



## Chapitre 6 PROTECTION CONTRE LES EFFETS INDIRECTS

À la suite de l'analyse probabiliste du risque foudre basée sur la norme NF EN 62305-2, les conclusions de protection sur les lignes entrantes pour le projet d'entrepôt sont :

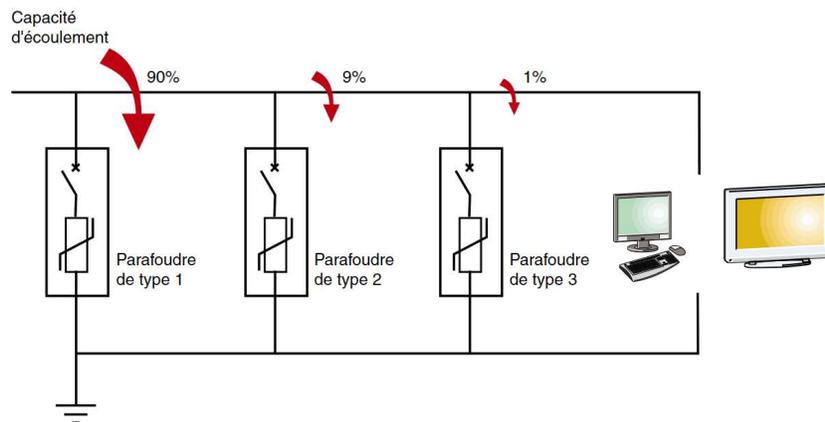
NIVEAU IV

### 6.1 GÉNÉRALITÉS SUR LES IIPF

La protection foudre se structure de la même façon qu'une protection disjoncteur : les parafoudres de plus forte capacité d'écoulement sont en tête d'installation et ceux qui ont des caractéristiques plus faibles sont situés dans les tableaux divisionnaires ou dans les tableaux terminaux.

Dans l'organisation de la protection foudre, on distingue donc :

- **La protection de tête** : elle est située en tête d'installation, au niveau du TGBT ou en tête des bâtiments si l'installation en comporte plusieurs.
- **La protection fine** : elle est positionnée au plus proche des récepteurs



### 6.2 LES DIFFÉRENTS TYPES DE PARAFOUDRES

Les parafoudres permettent de réaliser la protection de tête pour certains, ou la protection fine, et se classent de la façon suivante :

- **Les parafoudres de type 1** : avec une très forte capacité d'écoulement, ils sont destinés à la protection de tête des bâtiments équipés de paratonnerres.
- **Les parafoudres de type 2** : avec une forte capacité d'écoulement, ils servent pour la protection de tête en l'absence de paratonnerre.
- **Les parafoudres de type 1 + 2** : parafoudres qui satisfont aux essais de parafoudre de type 1 et de type 2.
- **Les parafoudres de type 3** : ils sont exclusivement réservés à la protection fine des récepteurs et s'installent derrière un type 1 ou un type 2.

## 6.3 PROTECTION DES COURANTS FORTS

### 6.3.1 DÉTERMINATIONS DES CARACTÉRISTIQUES DES PARAFOUDRES

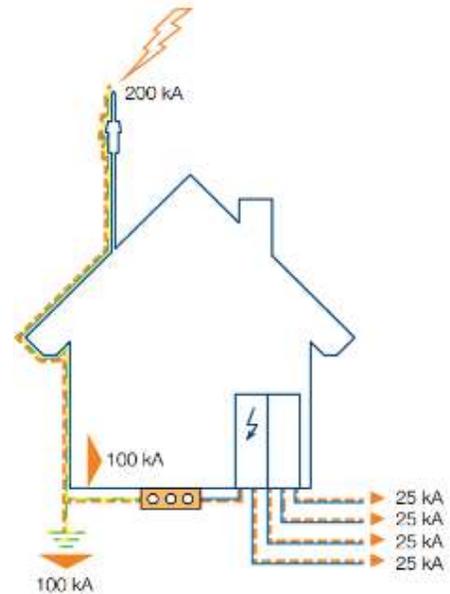
#### 6.3.1.1 PARAFoudre TYPE 1

Ces parafoudres sont obligatoires étant donné la présence d'un dispositif de capture (PDA).

Ces parafoudres doivent être soumis aux essais de classe I, caractérisés par des injections d'ondes de courant de type 10/350 µs, représentatives du courant de foudre généré lors d'un impact direct.

Pour le dimensionnement des parafoudres de **TYPE 1**, la norme NF EN 62305 -1 précise que lorsque le courant de foudre s'écoule à la terre, il se divise en 2 :

- 50 % vers les prises de terre ;
- 50 % dans les éléments conducteurs et les réseaux pénétrant dans la structure.



#### Calcul du courant $I_{imp}$ des parafoudres de type 1 :

Détermination du courant  $I_{imp}$  que doit pouvoir écouler le parafoudre sans destruction : le parafoudre doit pouvoir écouler au minimum 50% du courant de foudre direct en onde 10/350 µs.

Niveau de protection	$I_{imp}$ max (kA)
I	200
II	150
III	100
IV	

Le niveau de protection calculé dans l'Analyse du Risque Foudre conduit à déterminer le courant foudre que doit pouvoir écouler le parafoudre. Ce courant est donné par la formule suivante :

$$I_{imp} = \frac{0,5}{n \times m} \times I_{imp} \text{ max}$$

Où  $m$  est le nombre de réseaux entrants incluant câbles électriques (excepté les lignes téléphoniques) et conduites métalliques et  $n$  le nombre de pôles du câble électrique concerné.

Nous retenons donc les valeurs suivantes :

- Niveau de protection : IV
- Nombre de lignes m : 4

1 câble HT + 1 câble BT + 1 canalisation gaz + 1 canalisation sprinkler.

- Nombre de pôles n : 4

Régime du neutre TN-C, 4 pôles (3 phases, 1 PEN) par câble.

Niveau de protection	Régime de neutre	$I_{imp\ max}$	m	n
IV	TN-C	100	4	4

#### Niveau IV

$$D'o\grave{u} \quad I_{imp} = \frac{100}{2} \times \frac{1}{4 \times 4} = 3,125 \text{ kA}$$

On retrouve ainsi les résultats suivants :

**Courant de choc  $I_{imp}$  en onde 10/350  $\mu$ s  $\geq$  12,5 kA\***

\* Valeur minimum imposée par la norme NF EN 62 305.

**Niveau de protection  $U_p \leq$  2,5 kV\***

\* Valeur maximale à l'origine d'une installation.

**Caractéristiques des parafoudres type 1/1+2 :**

Les parafoudres ont les caractéristiques suivantes selon CEI 61643-11 et guide UTE C 15-443.

- Régime de neutre : **TN-C** ;
- Tension maximale en régime permanent : **Uc = 400 V** ;
- Courant maximum de décharge (onde 10/350  $\mu$ s) : **I<sub>imp</sub> = 12,5 kA** ;
- Niveau de protection : **Up  $\leq$  2,5 kV pour un Type 1** ;

**Up  $\leq$  1,5 kV pour un Type 1+2 ;**

- Forme onde du courant : **10/350  $\mu$ s** ;
- Signalisation de défaut en face avant ;
- Ces parafoudres doivent être accompagnés d'un dispositif de déconnexion.

**Liste des parafoudres de type 1/1+2 à installer :**

PARAFOUDRES TYPE 1/1+2	
Caractéristiques	Localisation
Régime TN-C – type 1 I <sub>imp</sub> 12,5 kA - Up $\leq$ 2,5 kV	TGBT du site
Régime TN-C – type 1+2 I <sub>imp</sub> 12,5 kA - Up $\leq$ 1,5 kV	Armoires divisionnaires (3 cellules)*

\* : Il faudra prévoir également 2 parafoudres type 1+2 pour les deux futures cellules prévues.

### 6.3.1.2 PARAFoudre TYPE 2

La protection Type 2, est dédiée à la protection contre les effets indirects de la foudre et a pour but de limiter la tension résiduelle de la protection primaire.

Il est donc obligatoire de prévoir l'installation, au niveau des armoires secondaires ou TD alimentant des équipements liés au MMR des parafoudres Type 2 conformément à la norme NF EN 62305-4.

#### Choix du courant nominal de décharge (In) :

A l'origine d'une installation alimentée par le réseau de distribution publique, le courant nominal de décharge (In) recommandé est de 5 kA (en onde 8/20 μs) pour les parafoudres Type 2.

Une valeur plus élevée donnera une durée de vie plus longue.

#### Évaluation du niveau d'exposition aux surtensions de foudre :

Le niveau d'exposition aux surtensions de foudre dénommé F est évalué par la formule suivante :

$$F = Nk (1,6 + 2 LBT + \delta)$$

- **Nk** (Niveau céramique local) = 5
- **LBT** est la longueur en Km de la ligne basse tension « BT » alimentant l'installation.  
(Pour information, pour des valeurs supérieures ou égales à 0,5 km, on retiendra une valeur → **LBT = 0,5**).
- **δ** est un coefficient prenant en compte la situation de la ligne et celle du bâtiment. La valeur du coefficient retenue est donnée dans le Tableau 2 du guide UTE C 15-443 :

Situation de la ligne BT et des bâtiments	Coefficient δ
Complètement entouré de structures	0
<b>Quelques structures à proximité ou inconnue</b>	<b>0,5</b>
Terrain plat ou découvert	0,75
Sur une crête, présence de plan d'eau, site montagneux	1

#### Application de la formule :

$$F = 5 \times (1,6 + (2 \times 0,5) + 0,5)$$

$$\text{Soit : } F = 15,5$$

**Le paramètre F est donc égal à 15,5 pour ce site.**

Le Tableau 6 du guide UTE C 15-443 permet d'optimiser le choix de (In) en fonction du paramètre F :

Estimation du risque F	In (kA)
$F \leq 40$	5
$40 < F \leq 80$	10
$F > 80$	20

Conformément au guide UTE C 15-443, à Le courant nominal de décharge minimum (In) retenu pour les parafoudres Type 2 sur ce site est de **5 kA** au minimum.

#### Choix du niveau de protection (Up) :

Le niveau de protection en tension (Up) est le paramètre le plus important pour caractériser le parafoudre. Il indique le niveau de surtension aux bornes du parafoudre.

Le niveau de protection en tension (Up) du parafoudre doit être coordonné à la tension de tenue aux chocs du matériel à protéger.

**Niveau de protection  $U_p \leq 1,5$  kV (sous  $I_n = 5$  kA)**

\* Conformément à la norme NF C 15-100 pour des armoires secondaires.

#### Caractéristiques des parafoudres type 2 :

Les parafoudres ont les caractéristiques suivantes selon CEI 61643-11 et guide UTE C 15-443.

- Régime de neutre : **TN-C** ;
- Tension maximale en régime permanent :  **$U_c = 400$  V** ;
- Intensité nominale de décharge (en onde 8/20 $\mu$ s) :  **$I_n \geq 5$  kA** ;
- Niveau de protection :  **$U_p = 1,5$  kV** ;
- Intensité maximale de décharge (en onde 8/20 $\mu$ s) :  **$I_{max} \geq 10$  kA** ;
- Forme onde du courant : **8/20  $\mu$ s** ;
- Signalisation de défaut en face avant ;
- Ces parafoudres doivent être accompagnés d'un dispositif de déconnexion.

**NOTA** : L'installation des parafoudres de type 2 devra impérativement respecter les recommandations du guide UTE C 15-443 et respecter une homogénéité des marques afin d'assurer la coordination entre les parafoudres.

PARAFODRES TYPE 2	
Caractéristiques	Localisation
Régime TN-C - Mono 230V In 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	Centrale incendie
Régime TN-C In 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Sprinkler
Régime TN-C In 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Onduleurs
Régime TN-C In 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Chaufferie (détection gaz)
Régime TN-C In 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Bureaux
Régime TN-C In 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Local de charge

**NOTA** : L'installation des parafoudres devra impérativement respecter les recommandations du guide UTE C 15-443 et respecter une homogénéité des marques afin d'assurer la coordination entre les parafoudres.

**NOTA** : Les parafoudres photovoltaïques seront sous la responsabilité du fabricant.

### 6.3.2 RACCORDEMENT

L'efficacité de la protection contre la foudre dépend principalement de la qualité de l'installation des parafoudres.

En cas de coup de foudre, l'impédance des câbles électriques augmente de façon importante (l'impédance du circuit croît également avec sa longueur). La loi d'ohm nous impose  $U = Zi$  et, en cas de coup de foudre,  $i$  est très grand.

Ainsi la longueur L1, L2 et L3 de la règle des «50 cm » impactent directement la tension aux bornes de l'installation pendant le coup de foudre.

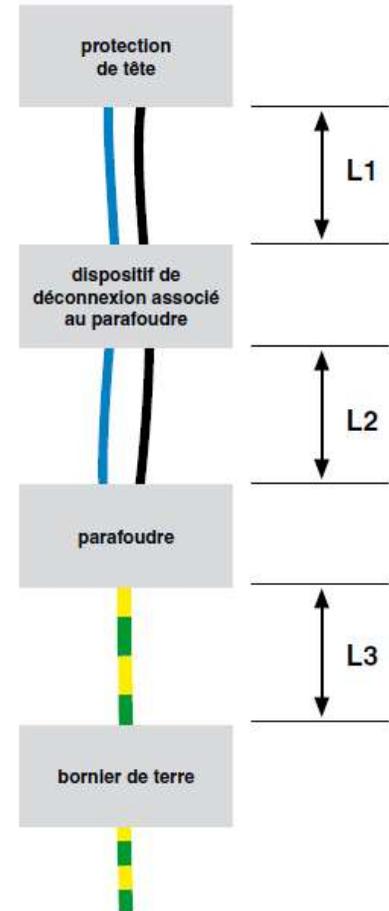
Les parafoudres seront raccordés au niveau du jeu de barres principal de l'armoire.

Le raccordement devra être réalisé de la manière la plus courte et la plus rectiligne possible afin de réduire la surface de boucle générée par le montage des câbles phases, neutre et PE.

La longueur cumulée de conducteurs parallèles de raccordement du parafoudre au réseau devra être **strictement inférieure à 0,50 m (L1+L2+L3)**.

La règle s'applique à la portion de circuit empruntée exclusivement par le courant de foudre. Lorsque la longueur de celle-ci est supérieure à 50 cm, la surtension transitoire devient trop importante et risque d'endommager les récepteurs.

La mise en œuvre doit être réalisée conformément au guide UTE C 15-443.



### 6.3.3 DISPOSITIF DE DÉCONNEXION

Il est prévu un dispositif de protection contre les courants de défaut et les surintensités (Fusibles HPC, disjoncteur...). Ce dispositif sera dimensionné par l'installateur (**note de calculs à l'appui**). **Afin de privilégier la continuité des installations électriques**, les dispositifs de protection des parafoudres respecteront **les règles de sélectivité et devront avoir un pouvoir de coupure supérieur à l'ICC au point de l'installation**.

Le dispositif de protection devra permettre une bonne tenue aux chocs de foudre, ainsi qu'une résistance aux courants de court-circuit adaptée et devra garantir la protection contre les contacts indirects après destruction du parafoudre. Une signalisation par voyant mécanique indique le défaut et un contact inverseur permet d'assurer le report d'alarme à distance.

L'installateur devra dimensionner le dispositif de protection en fonction du guide INERIS « *Choix et installation des déconnecteurs pour les parafoudres BT de Type 1* » et des recommandations des fabricants de parafoudres.

## 6.4 PROTECTION DES COURANTS FAIBLES

Les parafoudres « courants faibles » seront conformes, entre autres, à la norme : NF EN 61643-21 et -22 qui définit les prescriptions de fonctionnement et les méthodes d'essais de ces parafoudres.

Le paramètre "tension de limitation impulsionnelle" quantifie la surtension résiduelle en aval du parafoudre lorsqu'il est sollicité par une surtension. Concernant ce paramètre, les essais les plus représentatifs des coups de foudre sont :

- Les essais de **catégorie D** pour les effets directs de la foudre (onde de courant 10/350 $\mu$ s) correspondent aux parafoudres qui doivent être installés sur les services entrants.
- Les essais de **catégorie C** pour les effets induits de la foudre (onde de courant 8/20 $\mu$ s).

Les parafoudres courants faibles choisis devront être adaptés au niveau de protection nécessaire, ainsi qu'au type de signal transitant sur la liaison. Des essais devront être réalisés pour vérifier que la transmission du signal n'est pas perturbée suite à la mise en place de parafoudres.

PARAFONDRES TÉLÉPHONIQUES	
Caractéristiques	Localisation
<i>A déterminer</i>	Arrivée ligne FT Répartiteur téléphonique

Une protection par parafoudre spécifique aux lignes téléphoniques devra être installée.

Le parafoudre sera choisi en fonction de la connectique requise, du niveau de tension du signal, du débit de transmission ou de la bande de fréquence.

Pour ce faire, le maître d'ouvrage devra transmettre à l'installateur le nombre et les caractéristiques des lignes à protéger (type de signal, tension, ...), sans quoi ces protections ne pourront être chiffrées et installées.

Les paires non utilisées ainsi que le support métallique de la tête de ligne devront être mis à la terre.

## Chapitre 7 PRÉVENTION DU PHÉNOMÈNE ORAGEUX

### 7.1 PROTECTION CONTRE LES TENSIONS DE CONTACT ET DE PAS

Les risques sont réduits à un niveau tolérable si une des conditions suivantes est satisfaite :

- La probabilité pour que les personnes s’approchent et la durée de leur présence à l’extérieur de la structure et à proximité des conducteurs de descente est très faible ;
- Les conducteurs naturels de descente sont constitués de plusieurs colonnes de la structure métallique de la structure ou de plusieurs poteaux en acier interconnectés, assurant leur continuité électrique ;
- La résistivité de la couche de surface du sol, jusqu’à 3 m des conducteurs de descente, n’est pas inférieure à 5 kΩm.

Si aucune de ces conditions n’est satisfaite, des mesures de protection doivent être prises contre les lésions d’être vivants en raison des tensions de contact telles que :

- L’isolation des conducteurs de descente est assurée pour 100 kV, sous une impulsion de choc 1,2/50 μs, par exemple, par une épaisseur minimale de 3 mm en polyéthylène réticulé ;
- Des restrictions physiques et/ou des pancartes d’avertissement afin de minimiser la probabilité de toucher les conducteurs de descente, jusqu’à 3 m.

**Des pancartes d’avertissement interdisant l’approche à moins de 3 mètres en cas d’orage seront installées sur chaque descente.**

### 7.2 DÉTECTION D’ORAGE

Pour permettre de manière fiable de faire évacuer les zones ouvertes, le système d’alerte, à l’approche d’un front orageux, peut-être :

- Soit un service local de détection des orages et/ou fronts orageux par réseau national METEORAGE ;
- Soit un système local de détection par moulin à champ.

En effet, lors de l’approche ou de la formation d’une cellule orageuse, le champ électrostatique au sol varie de façon importante (de 150 V/m à 15kV/m en période orageuse).

Un dispositif (moulin à champ) mesure localement cette variation et informe le décideur sur la façon de gérer cette situation à risque.

**Une mise en place de procédure spécifique de prévention à l’approche d’un orage est nécessaire afin d’informer le personnel sur les risques de foudroiement direct et indirect, c’est-à-dire :**

- **Ne pas intervenir en toiture ;**
- **Ne pas intervenir sur les installations électriques BT, courants faibles et télécommunications.**

### 7.3 PROCÉDURE

Le danger est effectif lorsque l'orage est proche et, par conséquent, la sécurité des personnes en période d'orage doit être garantie.

Les personnels doivent être informés du risque consécutif soit à un foudroiement direct, soit à un foudroiement rapproché :

- Un homme en toiture représente un pôle d'attraction ;
- Lorsque le terrain est dégagé à environ 15 mètres du bâtiment ou d'un pylône d'éclairage par exemple, il y a risque de foudroiement direct ou risque de choc électrique par tension de pas ;
- Toute intervention sur un réseau électrique (même un réseau de capteurs) présente des risques importants de choc électrique par surtensions induites.

Les formations, les procédures, les instructions lors des permis de feu ou de travail doivent par conséquent informer ou rappeler ce risque.

En période d'orage proche, on ne doit pas :

- Entreprendre de tournée d'inspection ;
- Travailler en hauteur ;
- Rester dans les endroits dégagés ou à risques ;
- Travailler sur le réseau électrique.

## Chapitre 8 RÉALISATION DES TRAVAUX

L'objectif principal de l'installation du Système de Protection contre la Foudre (SPF) est de mettre en place une protection globale contre la foudre de façon à réduire le risque pour la structure protégée à un niveau fixé par l'Analyse du Risque Foudre (ARF).

Pour cela, il convient d'installer conformément aux normes les protections définies dans l'Étude Technique (ET).

Un autre objectif de l'installation est de garantir le bon fonctionnement de la protection. En effet, l'efficacité des protections contre la foudre est liée pour une partie importante à la bonne installation des produits. Ainsi, la longueur, le cheminement, et l'environnement immédiat des câbles de connexion des produits interviennent dans l'efficacité de la protection.

C'est pourquoi la norme NF C 62305-3 précise que pour être un concepteur/installateur spécialisé, il est nécessaire de connaître les normes et d'avoir plusieurs années d'expérience.

**Pour s'en assurer, l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié impose que l'installateur doit être reconnu compétent et doit être réalisée par une société spécialisée et agréée :**



**« Installation de paratonnerres et parafoudres ».**

**L'entreprise devra fournir son attestation à la remise de son offre.**

La marque  :

La marque QUALIFOUDRE identifie les sociétés compétentes dans le domaine de la foudre. Il est attribué depuis 2004 aux fabricants, aux bureaux d'études, aux installateurs et aux vérificateurs d'installations de protection.

Le label QUALIFOUDRE permet aux professionnels de la foudre de répondre aux exigences réglementaires de l'arrêté du 4 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 19 juillet 2011 (JOE du 5 août 2011).

L'installation doit être conforme à l'étude technique. Il convient de mettre à jour cette dernière, lorsque l'installation impose des modifications des prescriptions.

## Chapitre 9 VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS

### 9.1 VÉRIFICATION INITIALE

Dès la réalisation d'une installation de protection contre la foudre, une vérification finale destinée à s'assurer que l'installation est conforme aux normes doit être faite avant 6 mois et comporter :

- Nature, section et dimensions des organes de capture et de descente ;
- Cheminement de ces différents organes ;
- Fixation mécanique des conducteurs ;
- Respect des distances de séparation et existence des liaisons équipotentielles ;
- Valeurs des résistances des prises de terre (par le maître d'œuvre) ;
- Etat de bon fonctionnement des têtes ionisantes pour les PDA (éventuels) ;
- Interconnexion des prises de terre entre elles ;
- Vérification des parafoudres (câblage, section des câbles...).

Pour certaines, ces vérifications sont visuelles. Pour les autres, il faudra s'assurer des continuités électriques par des mesures (maître d'œuvre).

Le maître d'œuvre devra, au préalable, mettre à la disposition de l'inspecteur réalisant la vérification le **Dossier d'Ouvrage Exécuté** (D.O.E.) correspondant aux travaux réalisés par ses soins : cheminements des liaisons de masses, implantation des parafoudres dans les armoires respectant toutes les recommandations de l'Étude Technique.

### 9.2 VÉRIFICATION PÉRIODIQUE

L'arrêté du 4 octobre 2010 modifié stipule que l'installation de protection foudre doit être contrôlée par un organisme compétent selon la périodicité ci-dessous :

Niveau de protection	Vérification visuelle (année)	Vérification complète (année)	Vérification complète des systèmes critiques (année)
I et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE Pour les structures avec risque d'explosion, une vérification complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer une vérification complète une fois par an.

Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

Toutes les vérifications sont réalisées conformément à la **Notice de Vérification et Maintenance**. Celle-ci n'ont pas pour objet de statuer sur la pertinence de l'analyse du risque foudre ou de l'étude technique.

Chaque vérification périodique doit faire l'objet d'un rapport détaillé reprenant l'ensemble des constatations et précisant les mesures correctives à prendre.

Tous les événements survenus dans l'installation de protection foudre (modification, vérification, coup de foudre, opération de maintenance...) sont consignés dans le **Carnet de bord**. Les enregistrements des agressions de la foudre sont datés et si possible localisés sur le site.

Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts, il convient d'y remédier dans les meilleurs délais afin de maintenir l'efficacité optimale du système de protection contre la foudre.

### 9.3 VÉRIFICATION SUPPLÉMENTAIRE

Dans le cadre de l'application de la norme NF EN 62305-3, des vérifications supplémentaires des installations de protection contre la foudre peuvent être réalisées suite aux événements suivants :

- Travaux d'agrandissement du site ;
- Forte période orageuse dans la région ;
- Impact sur les installations protégées (procédure de vérification des compteurs de coups de foudre et établissement d'un historique) ;
- Impossibilité d'installer un système de comptage efficace, dès qu'un doute existe après une activité locale orageuse ;
- Perturbations sur des contrôles/commandes ont été constatées, alors une vérification de l'état des dispositifs de protection contre les surtensions est nécessaire.

Toutes ces vérifications devront être annotées dans le **Carnet de Bord** mis à disposition du vérificateur, inspecteur, etc.

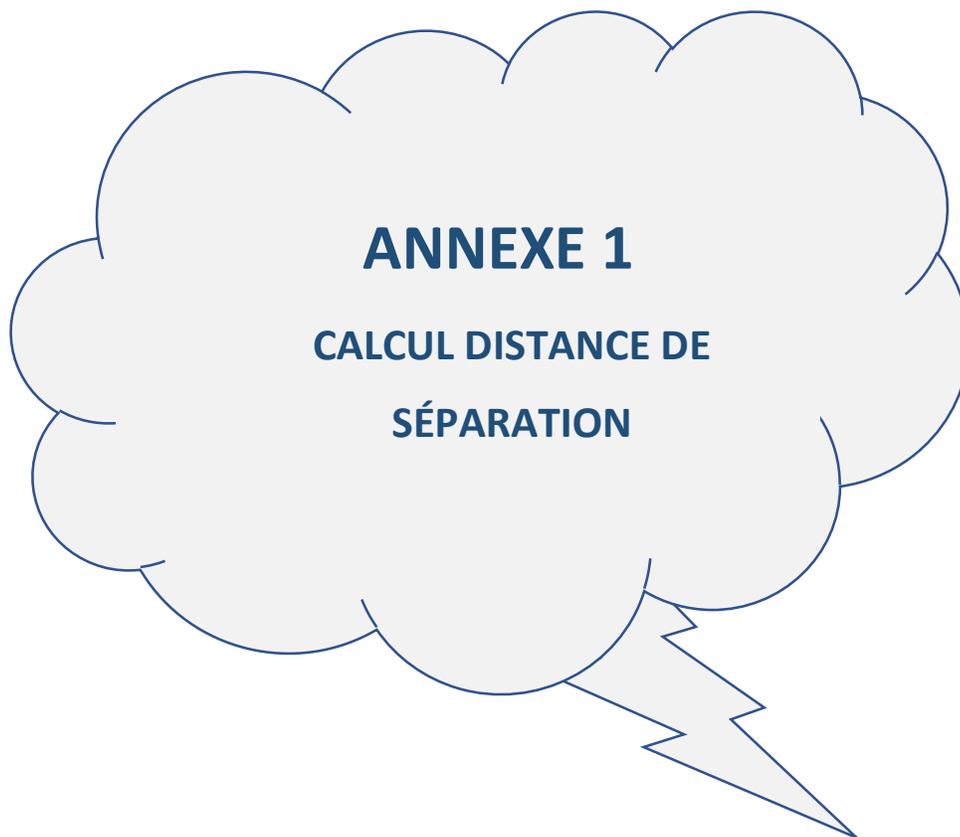
### 9.4 MAINTENANCE

Lorsqu'une vérification périodique fait apparaître des défauts dans le système de protection contre la foudre, celle-ci est réalisée dans un délai maximum d'un mois. Ces interventions seront enregistrées dans le **Carnet de Bord** Qualifoudre (rubrique → Historique de l'installation de protection foudre).

## Chapitre 10 BILAN DES TRAVAUX À RÉALISER

Le tableau ci-dessous synthétise les travaux à réaliser dans le cadre de la protection contre la foudre :

	PROTECTION EFFETS DIRECTS	PROTECTION EFFETS INDIRECTS
<b>ENTREPOT</b>	<p><b><u>Dispositif de capture</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise en place de 6 PDA testables ;</li> <li>➤ Avance à l'amorçage (<math>\Delta t</math>) : 60 <math>\mu s</math> ;</li> <li>➤ Hauteur installation 5 m ;</li> <li>➤ Niveau de protection : IV (ICPE) ;</li> <li>➤ Rayon de protection : 64 m.</li> </ul> <p><b><u>Circuits de descente</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation de 6 circuits de descente ;</li> <li>➤ Mise en place d'un compteur de coups de foudre / joint de contrôle / gaine de protection / pancarte d'avertissement ;</li> <li>➤ Respect des distances de séparation.</li> </ul> <p><b><u>Prises de terre</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création de 6 prises de terre type A ;</li> <li>➤ Mise en place de regards de visite au pieds des descentes ;</li> <li>➤ Interconnexion des PDT au réseau de terre des masses du site.</li> </ul>	<p><b><u>Parafoudres type 1</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ TGBT.</li> </ul> <p><b><u>Parafoudres type 1+2</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Armoires divisionnaires (3 cellules).</li> </ul> <p><b><u>Parafoudres type 2</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Détection incendie ;</li> <li>➤ Sprinkler ;</li> <li>➤ Onduleurs ;</li> <li>➤ Chaufferie (détection gaz) ;</li> <li>➤ Bureaux ;</li> <li>➤ Local de charge.</li> </ul> <p><b><u>Parafoudres Lignes télécom</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A déterminer.</li> </ul> <p><b><u>Canalisations entrantes</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gaz ;</li> <li>➤ Sprinkler.</li> </ul>



**Distance de séparation :**

La distance de séparation est la distance minimale pour laquelle il n’y a pas de formation d’étincelle dangereuse entre un conducteur de descente et une masse conductrice voisine.

Conformément à la norme NF EN 62-305, l'équation générale pour le calcul de « s » est la suivante :

$$s = \frac{k_i}{k_m} \times k_c \times l$$

- $k_i$  dépend du niveau de protection choisi. La valeur de  $k_i$  retenue est donnée dans le Tableau 10 de la norme NF EN 62-305 :

Niveau de protection	$k_i$
I	0,08
II	0,06
III	<b>0,04</b>
<b>IV</b>	

- $k_m$  dépend du matériau d’isolation électrique. La valeur de  $k_m$  retenue est donnée dans le Tableau 11 de la norme NF EN 62-305 :

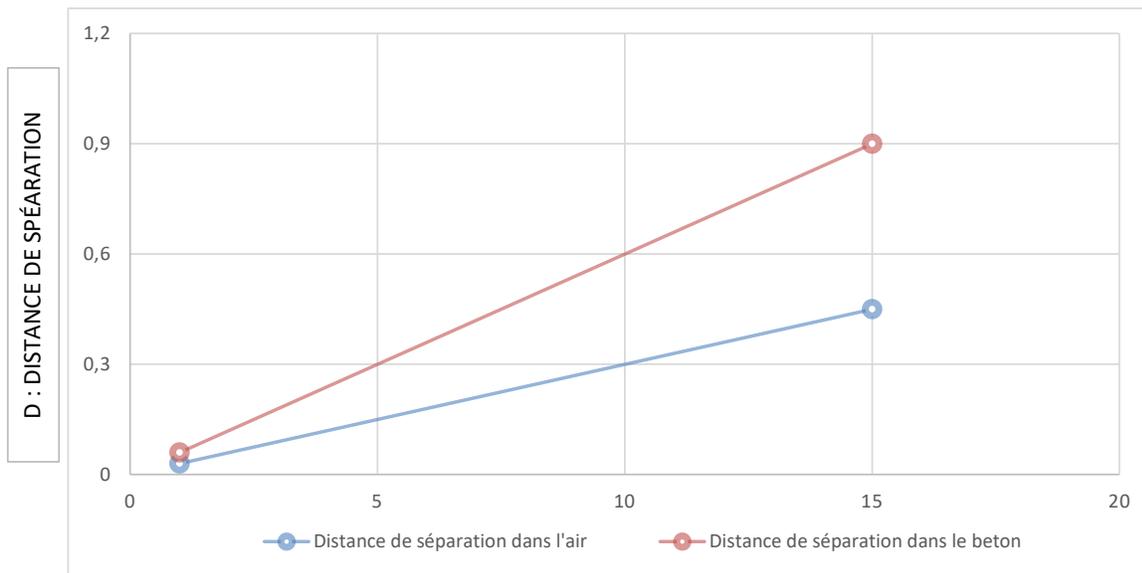
Matériau	$k_m$
<b>Air</b>	<b>1</b>
Béton, briques	0,5

- $k_c$  dépend du courant de foudre qui s'écoule dans les conducteurs de descente et de terre. La valeur de  $k_c$  retenue est donnée dans le Tableau 12 de la norme NF EN 62-305 :

Nombre de conducteurs de descente n	$k_c$
1	1
<b>2</b>	<b>0,75</b>
3	0,60
4 et plus	0,41

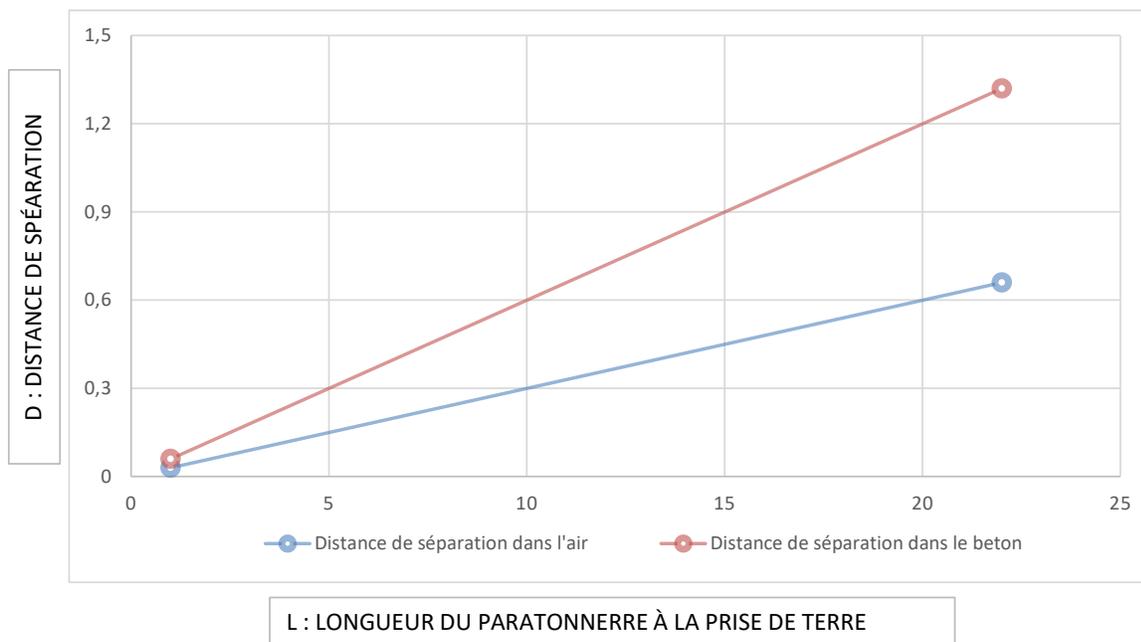
- $l$  est la longueur, en mètres, le long des dispositifs de capture et des conducteurs de descente entre le point où la distance de séparation est prise en considération et le point de la liaison équipotentielle la plus proche.

<b>CALCUL DISTANCE SÉPARATION PDA 1/2</b>																			
Dénomination	coef	valeurs à encoder																	
<b>Coefficient <math>k_i</math></b>																			
dépend du type de SPF choisi: coefficient d' <u>induction</u>	$k_i =$	<b>0,04</b>																	
<table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th>Niveau de protection</th> <th><math>k_i</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td>0,08</td> </tr> <tr> <td>II</td> <td>0,06</td> </tr> <tr> <td>III et IV</td> <td>0,04</td> </tr> </tbody> </table>	Niveau de protection	$k_i$	I	0,08	II	0,06	III et IV	0,04											
Niveau de protection	$k_i$																		
I	0,08																		
II	0,06																		
III et IV	0,04																		
<b>Coefficient <math>k_c</math></b>																			
Calcul de $k_c$ si terre type A	$k_c =$	<b>0,75</b>																	
<table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de conducteurs de descente <math>n</math></th> <th colspan="2"><math>k_c</math></th> </tr> <tr> <th>Disposition de terre de type A1 ou A2</th> <th>Disposition de terre de type B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>0,75 <sup>c)</sup></td> <td>1... 0,5 <sup>a)</sup></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>0,60 <sup>b,c)</sup></td> <td>1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup></td> </tr> <tr> <td>4 et plus</td> <td>0,41 <sup>b,c)</sup></td> <td>1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup></td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small;">a) Voir l'Annexe E b) Si les conducteurs de descente sont connectés horizontalement par un ceinturage, la distribution de courant est plus homogène dans la partie inférieure et <math>k_c</math> est réduit. Cela est particulièrement applicable aux structures élevées. c) Ces valeurs sont valables pour de simples électrodes présentant des valeurs comparables de résistance. Si ces résistances sont très différentes, il est pris <math>k_c = 1</math>.</p> <p style="font-size: x-small;">NOTE D'autres valeurs de <math>k_c</math> peuvent être utilisées si des calculs détaillés sont effectués.</p>	Nombre de conducteurs de descente $n$	$k_c$		Disposition de terre de type A1 ou A2	Disposition de terre de type B	1	1	1	2	0,75 <sup>c)</sup>	1... 0,5 <sup>a)</sup>	3	0,60 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>	4 et plus	0,41 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>		
Nombre de conducteurs de descente $n$		$k_c$																	
	Disposition de terre de type A1 ou A2	Disposition de terre de type B																	
1	1	1																	
2	0,75 <sup>c)</sup>	1... 0,5 <sup>a)</sup>																	
3	0,60 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>																	
4 et plus	0,41 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>																	
<b>Coefficient <math>k_m</math></b>																			
Dépend du matériau de séparation: coefficient lié au <u>matériau</u>																			
<table border="1" style="margin: auto;"> <thead> <tr> <th>Matériau</th> <th><math>k_m</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Air</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Béton, briques</td> <td>0,5</td> </tr> </tbody> </table>	Matériau	$k_m$	Air	1	Béton, briques	0,5													
Matériau	$k_m$																		
Air	1																		
Béton, briques	0,5																		
<b>Coefficient <math>l</math></b>																			
Distance mesurée verticalement entre le point où s doit être établie et la ceinture équipotentielle la plus proche.	$l =$	<b>15</b>																	
<b>Calcul de <math>s</math></b>																			
	$s = k_i \frac{k_c}{k_m} l$																		
<b>Distance maximale (en mètre) à respecter dans l'<u>AIR</u></b>	$s =$	<b>0,450</b>																	
<b>Distance maximale (en mètre) à respecter dans le <u>BÉTON</u></b>	$s =$	<b>0,900</b>																	

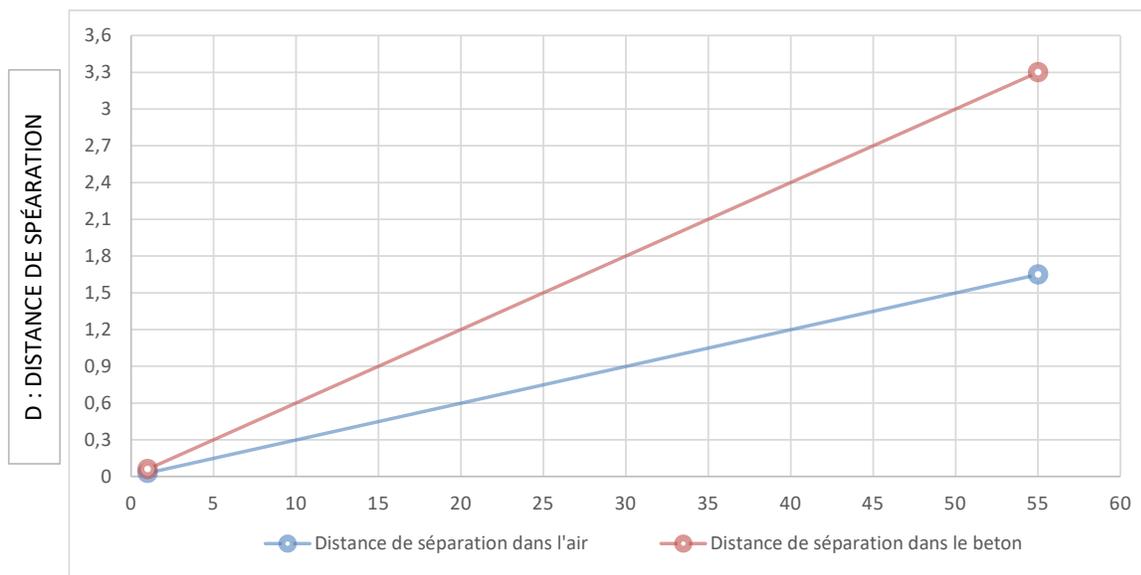


L : LONGUEUR DU PARATONNERRE À LA PRISE DE TERRE

<b>CALCUL DISTANCE SÉPARATION PDA 3/5</b>																			
Dénomination	coef	valeurs à encoder																	
<b>Coefficient <math>k_i</math></b>																			
dépend du type de SPF choisi: coefficient d'induction	$k_i =$	<b>0,04</b>																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Niveau de protection</th> <th><math>k_i</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td>0,08</td> </tr> <tr> <td>II</td> <td>0,06</td> </tr> <tr> <td>III et IV</td> <td>0,04</td> </tr> </tbody> </table>	Niveau de protection	$k_i$	I	0,08	II	0,06	III et IV	0,04											
Niveau de protection	$k_i$																		
I	0,08																		
II	0,06																		
III et IV	0,04																		
<b>Coefficient <math>k_c</math></b>																			
Calcul de $k_c$ si terre type A	$k_c =$	<b>0,75</b>																	
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de conducteurs de descente <math>n</math></th> <th colspan="2"><math>k_c</math></th> </tr> <tr> <th>Disposition de terre de type A1 ou A2</th> <th>Disposition de terre de type B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>0,75 <sup>a)</sup></td> <td>1... 0,5 <sup>a)</sup></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>0,60 <sup>b,c)</sup></td> <td>1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup></td> </tr> <tr> <td>4 et plus</td> <td>0,41 <sup>b,c)</sup></td> <td>1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup></td> </tr> </tbody> </table> <p>a) Voir l'Annexe E            b) Si les conducteurs de descente sont connectés horizontalement par un ceinturage, la distribution de courant est plus homogène dans la partie inférieure et <math>k_c</math> est réduit. Cela est particulièrement applicable aux structures élevées.            c) Ces valeurs sont valables pour de simples électrodes présentant des valeurs comparables de résistance. Si ces résistances sont très différentes, il est pris <math>k_c = 1</math>.</p> <p>NOTE D'autres valeurs de <math>k_c</math> peuvent être utilisées si des calculs détaillés sont effectués.</p>	Nombre de conducteurs de descente $n$	$k_c$		Disposition de terre de type A1 ou A2	Disposition de terre de type B	1	1	1	2	0,75 <sup>a)</sup>	1... 0,5 <sup>a)</sup>	3	0,60 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>	4 et plus	0,41 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>		
Nombre de conducteurs de descente $n$		$k_c$																	
	Disposition de terre de type A1 ou A2	Disposition de terre de type B																	
1	1	1																	
2	0,75 <sup>a)</sup>	1... 0,5 <sup>a)</sup>																	
3	0,60 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>																	
4 et plus	0,41 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>																	
<b>Coefficient <math>k_m</math></b>																			
Dépend du matériau de séparation: coefficient lié au matériau																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Matériau</th> <th><math>k_m</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Air</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Béton, briques</td> <td>0,5</td> </tr> </tbody> </table>	Matériau	$k_m$	Air	1	Béton, briques	0,5													
Matériau	$k_m$																		
Air	1																		
Béton, briques	0,5																		
<b>Coefficient <math>l</math></b>																			
Distance mesurée verticalement entre le point où s doit être établie et la ceinture équipotentielle la plus proche.	$l =$	<b>22</b>																	
<b>Calcul de <math>s</math></b>																			
	$s = k_i \frac{k_c}{k_m} l$																		
Distance maximale (en mètre) à respecter dans l' <b>AIR</b>	$s =$	<b>0,660</b>																	
Distance maximale (en mètre) à respecter dans le <b>BÉTON</b>	$s =$	<b>1,320</b>																	



<b>CALCUL DISTANCE SÉPARATION PDA 4/6</b>																			
Dénomination	coef	valeurs à encoder																	
<b>Coefficient <math>k_i</math></b>																			
dépend du type de SPF choisi: coefficient d' <u>induction</u>	$k_i =$	<b>0,04</b>																	
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Niveau de protection</th> <th><math>k_i</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>I</td> <td>0,08</td> </tr> <tr> <td>II</td> <td>0,06</td> </tr> <tr> <td>III et IV</td> <td>0,04</td> </tr> </tbody> </table>	Niveau de protection	$k_i$	I	0,08	II	0,06	III et IV	0,04											
Niveau de protection	$k_i$																		
I	0,08																		
II	0,06																		
III et IV	0,04																		
<b>Coefficient <math>k_c</math></b>																			
Calcul de $k_c$ si terre <b>type A</b>	$k_c =$	<b>0,75</b>																	
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Nombre de conducteurs de descente <math>n</math></th> <th colspan="2"><math>k_c</math></th> </tr> <tr> <th>Disposition de terre de type A1 ou A2</th> <th>Disposition de terre de type B</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>0,75 <sup>c)</sup></td> <td>1... 0,5 <sup>a)</sup></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>0,60 <sup>b,c)</sup></td> <td>1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup></td> </tr> <tr> <td>4 et plus</td> <td>0,41 <sup>b,c)</sup></td> <td>1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup></td> </tr> </tbody> </table> <p style="font-size: small;">a) Voir l'Annexe E b) Si les conducteurs de descente sont connectés horizontalement par un ceinturage, la distribution de courant est plus homogène dans la partie inférieure et <math>k_c</math> est réduit. Cela est particulièrement applicable aux structures élevées. c) Ces valeurs sont valables pour de simples électrodes présentant des valeurs comparables de résistance. Si ces résistances sont très différentes, il est pris <math>k_c = 1</math>.</p> <p style="font-size: x-small;">NOTE D'autres valeurs de <math>k_c</math> peuvent être utilisées si des calculs détaillés sont effectués.</p>	Nombre de conducteurs de descente $n$	$k_c$		Disposition de terre de type A1 ou A2	Disposition de terre de type B	1	1	1	2	0,75 <sup>c)</sup>	1... 0,5 <sup>a)</sup>	3	0,60 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>	4 et plus	0,41 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>		
Nombre de conducteurs de descente $n$		$k_c$																	
	Disposition de terre de type A1 ou A2	Disposition de terre de type B																	
1	1	1																	
2	0,75 <sup>c)</sup>	1... 0,5 <sup>a)</sup>																	
3	0,60 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>																	
4 et plus	0,41 <sup>b,c)</sup>	1... 1/n (voir Figures E.1 et E.2) <sup>a,b)</sup>																	
<b>Coefficient <math>k_m</math></b>																			
Dépend du matériau de séparation: coefficient lié au <u>matériau</u>																			
<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Matériau</th> <th><math>k_m</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Air</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Béton, briques</td> <td>0,5</td> </tr> </tbody> </table>	Matériau	$k_m$	Air	1	Béton, briques	0,5													
Matériau	$k_m$																		
Air	1																		
Béton, briques	0,5																		
<b>Coefficient <math>l</math></b>																			
Distance mesurée verticalement entre le point où s doit être établie et la ceinture équipotentielle la plus proche.	$l =$	<b>55</b>																	
<b>Calcul de <math>s</math></b>																			
	$s = k_i \frac{k_c}{k_m} l$																		
<b>Distance maximale (en mètre) à respecter dans l'<u>AIR</u></b>	$s =$	<b>1,650</b>																	
<b>Distance maximale (en mètre) à respecter dans le <u>BÉTON</u></b>	$s =$	<b>3,300</b>																	



L : LONGUEUR DU PARATONNERRE À LA PRISE DE TERRE



# NOTICE DE VÉRIFICATION & MAINTENANCE

## EVOLUTYS - ENTREPÔT MIGNIERES (28)

<p><b><u>Commanditaire :</u></b></p> <p><b>EVOLUTYS</b> 434 RUE ETIENNE LENOIR 30900 NIMES</p>	<p><b><u>Adresse du site :</u></b></p> <p><b>ENTREPOT</b> Le Petit Courtin 28 630 MIGNIERES</p>
<p><b><u>Date de l'intervention :</u></b></p>	<p>Etude sur plans</p>
<p><b><u>Rédigé par :</u></b> <b><u>Date : 19/01/2023</u></b></p>	<p>Mohamed-Lamine ABDELLAOUI Chargé d'études 04 28 29 64 58 <a href="mailto:m-l.abdellaoui@1g-group.com">m-l.abdellaoui@1g-group.com</a></p> 
<p><b><u>Validé par :</u></b> <b><u>Date : 20/01/2023</u></b></p>	<p>Benoît CHAILLOT Responsable BET Qualifoudre N3 – n°19005 07 67 21 96 34 <a href="mailto:b.chaillet@1g-group.com">b.chaillet@1g-group.com</a></p> 

DATE	INDICE	MODIFICATIONS
23/01/2023	A	Première diffusion

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le seul rapport faisant foi est le rapport envoyé par **1G Foudre**.

## Chapitre 1 ORDRE DES VÉRIFICATIONS

### 1.1 PROCÉDURE DE VÉRIFICATION

Le but des vérifications est de s'assurer que le système est conforme aux normes en vigueur.

Elles comprennent la vérification de la documentation technique, les vérifications visuelles, les vérifications complètes et la documentation de ces inspections.

### 1.2 VÉRIFICATION DE LA DOCUMENTATION TECHNIQUE

Il y a lieu de vérifier la documentation technique totalement, pour s'assurer de la conformité à la série des normes NF EN 62305 et de la cohérence avec les schémas d'exécution.

### 1.3 VÉRIFICATIONS VISUELLES

Il convient d'effectuer des vérifications visuelles pour s'assurer que :

- La conception est conforme aux normes NF EN 62305 et NF C 17102 ;
- Le Système de Protection Foudre est en bon état ;
- Les connexions sont serrées et les conducteurs et bornes présentent une continuité ;
- Aucune partie n'est affaiblie par la corrosion, particulièrement au niveau du sol ;
- Les connexions visibles de terre sont intactes (opérationnelles) ;
- Tous les conducteurs visibles et les composants du système sont fixés et protégés contre les chocs et à leur juste place ;
- Aucune extension ou modification de la structure protégée n'impose de protection complémentaire ;
- Aucun dommage du système de protection des parafoudres et des fusibles n'est relevé ;
- L'équipotentialité a été réalisée correctement pour de nouveaux services intérieurs à la structure depuis la dernière inspection et les essais de continuité ont été effectués ;
- Les conducteurs et connexions d'équipotentialité à l'intérieur de la structure sont en place et intacts ;
- Les distances de séparation sont maintenues ;
- L'inspection et les essais des conducteurs et des bornes d'équipotentialité, des écrans, du cheminement des câbles et des parafoudres ont été contrôlés et testés.

## 1.4 VÉRIFICATIONS COMPLÈTES

La vérification complète et les essais des SPF comprennent une inspection visuelle complétée par :

- Les essais de continuité des parties non visibles lors de la vérification initiale et qui ne peuvent être contrôlées par vérification visuelle ultérieurement ;
- Les valeurs de résistance de la prise de terre. Il convient d'effectuer des mesures de terre isolées ou associées et d'enregistrer les valeurs dans un rapport de vérification du SPF.

### Remarques :

Si la valeur de la résistance globale de la prise de terre excède  $10 \Omega$ , un contrôle est effectué pour vérifier que la prise de terre soit conforme.

Si la valeur de la résistance de la prise de terre s'est sensiblement accrue, des recherches sont effectuées pour en déterminer les raisons et prendre les mesures nécessaires.

Pour les prises de terre dans des sols rocaillieux, il convient de se conformer au chapitre E.5.4.3.5 de la norme NF EN 62305. La valeur de  $10 \Omega$  n'est pas applicable dans ce cas.

Les résultats des contrôles visuels des connexions des conducteurs et jonctions ou leur continuité électrique. Si la prise de terre n'est pas conforme à ces exigences ou si le contrôle de ces exigences n'est pas possible, faute d'informations, il convient d'améliorer la prise de terre par des électrodes complémentaires ou par l'installation d'un nouveau réseau de terre.

## 1.5 DOCUMENTATION DE LA VÉRIFICATION

Le carnet de bord joint en chapitre 5, retrace l'historique des vérifications périodiques destinées à l'inspecteur, et comporte la nature des vérifications (mesure de continuité, de la résistance des terres, vérification à la suite d'un accident, type de vérification : visuelle ou complète), ainsi que les méthodes d'essai et les résultats des données obtenues.

Il est recommandé que l'inspecteur élabore un rapport qui sera conservé avec les rapports de conceptions, de maintenances et de vérifications antérieurs.

Il convient que le rapport de vérification du Système de Protection Foudre comporte les informations suivantes :

- Les conditions générales des conducteurs de capture et des autres composants de capture ;
- Le niveau général de corrosion et de la protection contre la corrosion ;
- La sécurité des fixations des conducteurs et des composants ;
- Les mesures de la résistance de la prise de terre ;
- Les écarts par rapport aux normes ;
- La documentation sur les modifications et les extensions du système et de la structure. De plus, les schémas d'installation et de conception ont lieu d'être revus ;
- Les résultats des essais effectués.

## Chapitre 2 MAINTENANCE

Il convient de vérifier régulièrement le SPF afin de s'assurer qu'il n'est pas détérioré et qu'il continue à satisfaire aux exigences pour lesquelles il a été conçu. Il convient que la conception d'un SPF détermine la maintenance nécessaire et les cycles de vérification conformément au Tableau suivant.

Niveau de protection	Inspection visuelle (année)	Inspection complète (année)	Inspection complète des systèmes critiques (année)
I et II	1	2	1
III et IV	2	4	1

NOTE Pour les structures avec risque d'explosion, une inspection complète est suggérée tous les 6 mois. Il convient d'effectuer des essais une fois par an.

Une exception acceptable à l'essai annuel peut être un cycle de 14 à 15 mois lorsqu'il est considéré avantageux d'effectuer des mesures de prise de terre en diverses saisons.

**Tableau 1** : Périodicité selon le niveau de protection.

Les intervalles entre inspections donnés dans le tableau ci-dessus s'appliquent dans le cas où il n'existe pas de texte réglementaire de juridiction. Or, pour ce cas, l'arrêté du 19 juillet 2011 précise que la vérification visuelle doit être réalisée tous les ans et la vérification complète tous les deux ans.

### 2.1 REMARQUES GÉNÉRALES

Les composants du SPF perdent de leur efficacité au cours des ans en raison de la corrosion, des intempéries, des chocs mécaniques et des impacts de foudre.

Il y a lieu que l'inspection et la maintenance soient faites par un organisme agréé **Qualifoudre**.

Pour effectuer la maintenance et les vérifications du système de protection, il convient de coordonner les deux programmes, vérification et maintenance.

La maintenance d'un système de protection est importante même si le concepteur du SPF a pris des précautions particulières pour la protection contre la corrosion et a dimensionné les composants en fonction de l'exposition particulière contre les dommages de la foudre et les intempéries, en complément des exigences des normes NF EN 62 305 et NF C 17102.

Il convient que les caractéristiques mécaniques et électriques d'un système de protection soient maintenues toute la durée de sa vie afin de satisfaire aux exigences des normes.

Si des modifications sont effectuées sur le bâtiment ou sur l'équipement ou si sa vocation est modifiée, il peut être nécessaire de modifier le système de protection.

Si une vérification montre que des réparations sont nécessaires, celles-ci seront exécutées sans délai et ne peuvent être reportées à la révision suivante.

## 2.2 PROCÉDURE DE MAINTENANCE

La fréquence des procédures de maintenance dépend :

- de la dégradation liée à la météorologie et à l'environnement ;
- de l'exposition au danger de foudre ;
- du niveau de protection donné à la structure.

**Une inspection visuelle est obligatoire tous les ans et une inspection complète doit être faite tous les deux ans.**

Le carnet de bord comporte un programme de maintenance, listant les vérifications de manière que la maintenance soit régulièrement suivie et comparée avec les vérifications antérieures.

Le programme de maintenance comporte les informations suivantes :

- Vérification de tous les conducteurs et composants du SPF ;
- Vérification de la continuité électrique de l'installation ;
- Mesure de la résistance de terre du système de mise à la terre ;
- Vérification des parafoudres ;
- Reprise des fixations des composants et des conducteurs ;
- Vérification de l'efficacité du système après modifications ou extensions de la structure et de ses installations.

## 2.3 DOCUMENTATION DE MAINTENANCE

Il convient que des enregistrements complets soient effectués lors des procédures de maintenance et qu'ils comportent les actions correctives prises ou à prendre.

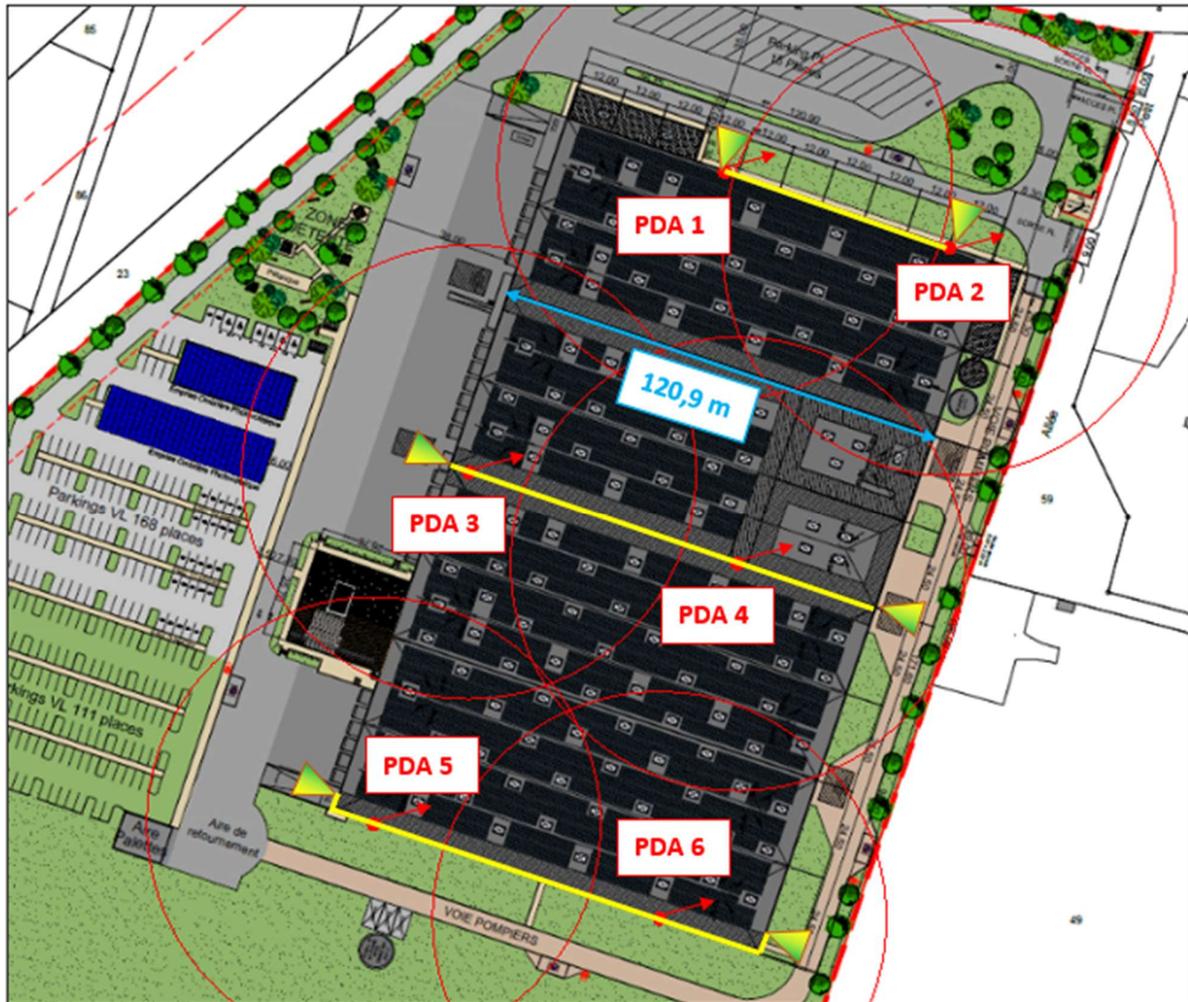
Ces enregistrements fournissent des moyens d'évaluation des composants et de l'installation du SPF.

Il convient que ces enregistrements servent de base pour la révision et la modernisation des programmes de maintenance du SPF et qu'ils soient conservés avec les rapports de conception et de vérification.

## Chapitre 3 DESCRIPTION DES SPF MIS EN PLACE

### 3.1 INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DE PROTECTION Foudre (IEPF)

#### 3.1.1 Plan d'implantation du PDA



*Implantation des paratonnerres, conducteurs de descente et prises de terre.*

Légende :			
	Position des paratonnerres à installer		Rayon de protection de 64,2 m
	Conducteur de descente à créer		Prise de terre à créer

### 3.1.2 Caractéristiques des dispositifs de capture

	Avance à l'amorçage $\Delta t$	Hauteur d'installation	Niveau de protection	Rayon de protection	Distance de séparation
PDA 1/2	60 $\mu$ s	6 m	IV (ICPE)	64 m	0,45 m
PDA 3/5	60 $\mu$ s	6 m	IV (ICPE)	64 m	0,66 m
PDA 4/6	60 $\mu$ s	6 m	IV (ICPE)	64 m	1,65 m

## 3.2 INSTALLATIONS INTÉRIEURES DE PROTECTION Foudre (IIPF)

### 3.2.1 Caractéristiques des parafoudres à vérifier

PARAFOUDRES TYPE 1/1+2	
Caractéristiques	Localisation
Régime TN-C– type 1 I <sub>imp</sub> 12,5 kA - U <sub>p</sub> ≤ 2,5 kV	TGBT du site
Régime TN-C – type 1+2 I <sub>imp</sub> 12,5 kA - U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	Armoires divisionnaires (3 cellules)*

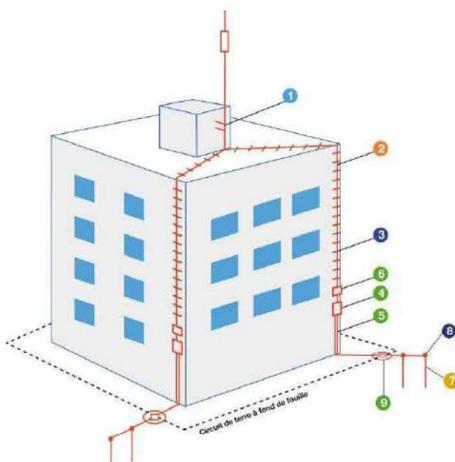
PARAFOUDRES TYPE 2	
Caractéristiques	Localisation
Régime TN-C - Mono 230V I <sub>n</sub> 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	Centrale incendie
Régime TN-C I <sub>n</sub> 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Sprinkler
Régime TN-C I <sub>n</sub> 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Onduleurs
Régime TN-C I <sub>n</sub> 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Chaufferie (détection gaz)
Régime TN-C I <sub>n</sub> 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Bureaux
Régime TN-C I <sub>n</sub> 5kA – I <sub>max</sub> 10 kA U <sub>p</sub> ≤ 1,5 kV	TD Local de charge

PARAFOUDRES TÉLÉPHONIQUES	
Caractéristiques	Localisation
<i>A déterminer</i>	Arrivée ligne FT Répartiteur téléphonique

## Chapitre 4 NOTICE DE VÉRIFICATION

### 4.1 NOTICES DE VÉRIFICATION DES PDA

FICHE CONTROLE PDA	
Numéro du PDA : .....	
<b>BATIMENT PROTEGE :</b> <input style="width: 300px; height: 20px;" type="text"/>	
	
CARACTERISTIQUES PDA	
Modèle : .....	
Marque : .....	
Hauteur du mât : .....	
Avance à l'amorçage: .....	
<b>Testable à distance :</b> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	<b>Résultat du test de la tête :</b> Positif <input type="checkbox"/> Négatif <input type="checkbox"/>
Nombre de conducteur de descente : .....	
<b>Niveau de protection :</b> <input type="checkbox"/> I <input type="checkbox"/> II <input type="checkbox"/> III <input type="checkbox"/> IV	
Rayon de protection : ..... (m)	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>INSPECTION VISUELLE :</b>	
<b>1- Etat des composants du dispositif de capture :</b>	
Etat visuel d'ensemble :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Etat des composants :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Etat du mât du paratonnerre :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Etat des ancrages :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Etat des connexions :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
<b>2- Nature et composition des conducteurs de descentes :</b>	
Type et matériau :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Présence de joints de contrôle:	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Cheminement du conducteur de descente:	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Raccordement au dispositif de capture :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....
Continuité des conducteurs de descente :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme    .....



Cercles de terre à l'extérieur de l'ouvrage

**3- Installation et état des conducteurs de descentes :**



Rayons de courbure des coudes des conducteurs :  Conforme  Non-conforme

Etat des connexions :  Conforme  Non-conforme

Fixation du conducteur de descente (3 par m) :  Conforme  Non-conforme

Croisement avec des canalisations électriques :  Conforme  Non-conforme

Connexions équipotentielles avec les dispositifs internes et les plans de masses ou de terre :

Conforme  Non-conforme

Distance de séparation par rapport aux masses métalliques : ..... (m)

Conforme  Non-conforme

Protection mécanique du conducteur de descente au niveau du sol ou gaine isolée :

Conforme  Non-conforme

Compteur de coup de foudre :  Conforme  Non-conforme

Nombre d'impact relevé: .....

Pancarte d'avertissement : .....  Présente  Absente

**4- Prise de terre :**

**Appareil utilisé pour les mesures :** .....

Constitution :  Conforme  Non-conforme

Etat :  Conforme  Non-conforme

Prise de terre de type :

A  B

Valeur des prises de terre de type A (Ohms) :


Valeur de la prise de terre de type B : .....(Ohms)

Conforme  à Améliorer

Présence du piquet de terre :

Conforme  Non-conforme

**RESULTAT DE LA VERIFICATION :**

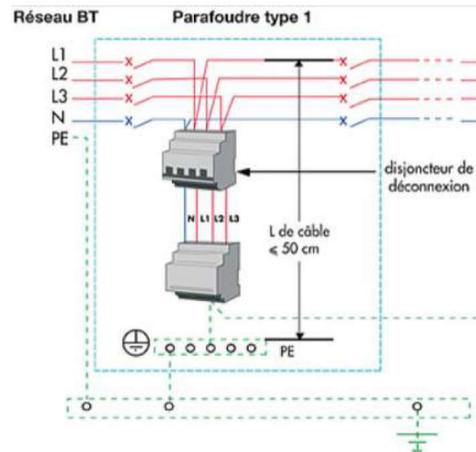
\_\_\_\_\_

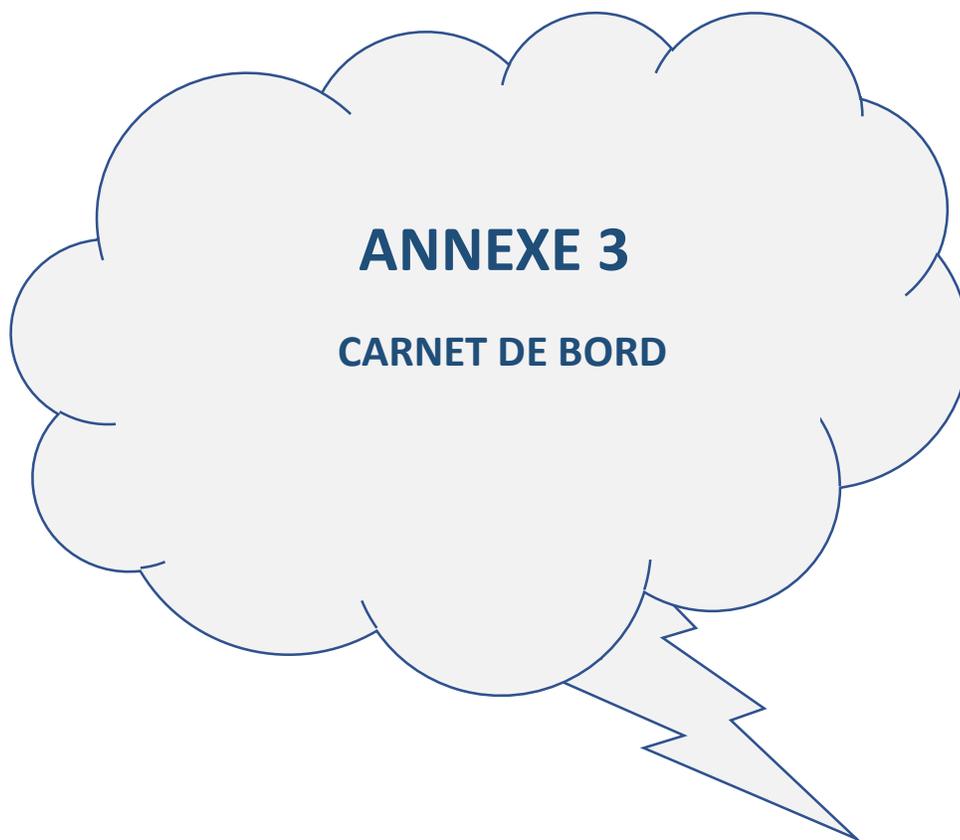
**ACTIONS CORRECTIVES :**

\_\_\_\_\_

## 4.2 NOTICE DE VÉRIFICATION DES PARAFOUDRES

FICHE CONTROLE PARAFoudre	
Nom de l'armoire : .....	Photos : .....
<b>EQUIPEMENTS PROTEGES :</b>	
	
CARACTERISTIQUES PARAFoudreS	
Régime de Neutre : .....	
Marque : .....	
<input type="checkbox"/> Tétra <input type="checkbox"/> Tri <input type="checkbox"/> Mono	
<input type="checkbox"/> Type 1 <input type="checkbox"/> Type 3 <input type="checkbox"/> Type 2	
Up : .....kV	
Uc : .....V	
<b>Pour type 1 :</b> <i>I<sub>imp</sub></i> : .....kA	
<b>Pour type 2 ou 3 :</b> <i>I<sub>n</sub></i> : .....kA <i>I<sub>max</sub></i> : .....kA	
<b>INSPECTION VISUELLE :</b>	
➤ Règle des 50 cm respectée	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    .....
➤ Section des câbles respectée	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    .....
➤ Signalisation du défaut du parafoudre	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    .....
➤ Présence étiquette	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    .....
➤ Dispositif de coupure associé existant	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    .....
➤ Sélectivité	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    .....
	- Calibre Disjoncteur Armoire : .....
	- Calibre Disjoncteur/Fusible PRF : .....
➤ Présence fusible dans PF	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON    .....
<b>RESULTAT DE LA VERIFICATION :</b>	
_____	
_____	
<b>ACTIONS CORRECTIVES :</b>	
_____	
_____	





## Chapitre 5 CARNET DE BORD

# INSTALLATIONS DE PROTECTION CONTRE LA Foudre

## CARNET DE BORD

**Raison sociale :** ENTREPOT

**Adresse de l'Établissement :** Le Petit Courtin  
28 630 MIGNIERES

### CARNET DE BORD

Ce carnet de bord est la trace de l'historique de l'installation de protection foudre et doit être tenu à jour sous la responsabilité du Chef d'Établissement. Il doit rester à la disposition des Agents des Pouvoirs Publics chargés du contrôle de l'Établissement.

Il ne peut sortir de l'Établissement ni être détruit lorsqu'il est remplacé par un autre carnet de bord.

**RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT**

Nature de l'activité :

.....

N° de classification INSEE :

.....

Classement de l'Établissement : { À la date du .....Type :.....Catégorie :.....  
À la date du .....Type :.....Catégorie :.....  
À la date du .....Type :.....Catégorie :.....

Pouvoirs publics exerçant le contrôle de l'établissement :

Inspection du travail : .....  
.....  
.....

Commission de sécurité : .....  
.....  
.....

DRIEE (Ile de France) .....  
ou DREAL (hors Ile de France) .....  
.....

**PERSONNES RESPONSABLES DE LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS**

NOM	QUALITÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

## HISTORIQUE DES INSTALLATIONS DE PROTECTION Foudre

### 1 - ANALYSE DU RISQUE Foudre

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR
23/01/2023	1GF1451	1G Foudre	ML. ABDELLAOUI

### 2- ÉTUDE TECHNIQUE Foudre

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR
23/01/2023	1GF1452	1G Foudre	ML. ABDELLAOUI

### 3 – TRAVAUX RÉALISÉS

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR

## HISTORIQUE DES VÉRIFICATIONS PÉRIODIQUES

DATE	INTITULÉ DU RAPPORT	SOCIÉTÉ	RÉDACTEUR